

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

**SOMMAIRE** : Les modifications aux statuts de la Banque Nationale de Belgique — Aspects conjoncturels de la liquidité dans les pays de la Communauté Economique Européenne, par A. Gambino — Le commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1958 — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Statistiques.

## LES MODIFICATIONS AUX STATUTS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

*La loi du 19 juin 1959, relative au statut de la Banque Nationale de Belgique et du Fonds des Rentes ainsi qu'à la participation belge au Fonds Monétaire International et à la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement Economique, comporte notamment les dispositions suivantes :* 1) Elle proroge la durée de la Banque; 2) Elle autorise le Roi à consentir à l'élévation de la quote-part de la Belgique dans le F.M.I. et le Gouvernement à souscrire à l'augmentation du capital autorisé de la B.I.R.D.; 3) Elle organise la subrogation de la Banque dans certains droits et obligations découlant pour la Belgique de sa participation au F.M.I.; 4) Elle permet au Fonds des Rentes d'étendre au marché à court terme ses opérations d'open market.

*L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Banque, tenue le 29 juillet 1959, a approuvé les modifications des statuts de la Banque rendues nécessaires par la loi du 19 juin 1959.*

*Le texte de l'allocution prononcée par M. le gouverneur Hubert Ansiaux à l'Assemblée du 29 juillet 1959 et celui de la loi du 19 juin 1959 sont reproduits ci-dessous.*

\*  
\*\*

**ALLOCATION PRONONCEE  
PAR M. LE GOUVERNEUR  
HUBERT ANSIAUX  
A L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES  
DU 29 JUILLET 1959**

Messieurs,

La présente assemblée générale extraordinaire revêt une importance toute spéciale. Elle est convoquée à la suite de la promulgation de la loi du 19 juin 1959 relative au statut de la Banque et du Fonds des Rentes, ainsi qu'à la participation belge au Fonds Monétaire International et à la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.

Parmi les dispositions de cette loi, seules celles qui concernent la prorogation de la durée de notre Insti-

tution et la subrogation de celle-ci dans certains droits et obligations découlant pour la Belgique de sa participation au Fonds Monétaire International, entraînent des modifications à nos statuts. Ces modifications sont soumises ce jour à vos délibérations et à votre décision.

Les dispositions relatives au Fonds des Rentes n'entraînent pas de modification aux statuts de la Banque, mais elles sont importantes du point de vue de la politique monétaire. Elles complètent la réforme du marché monétaire introduite en novembre 1957 et permettront de donner à la politique dite d'« open market » un degré d'efficacité qui lui a fait défaut jusqu'à présent. La réunion de ce jour me fournit l'occasion de vous en exposer la portée et le mécanisme.

\*  
\*\*

Les discussions parlementaires qui s'engagent lors du renouvellement de la charte des banques centrales

voient souvent s'opposer des points de vue différents quant au statut juridique de ces institutions.

La constatation que, cette fois, les projets gouvernementaux n'ont suscité aucun amendement fondamental au statut juridique et aux attributions de la Banque, nous renforce dans la conviction que ce statut et ces attributions, tels qu'ils ont été modelés depuis la fin de la guerre, en vue, notamment, de marquer davantage le caractère d'ordre public de l'Institution, sont adaptés aux besoins et aux aspirations du pays.

Les représentants des trois partis traditionnels, tout comme le Ministre des Finances, l'ont reconnu en rendant hommage à l'œuvre accomplie par la Banque depuis la fin de la guerre. Il lui eût été impossible de remplir sa mission avec succès si son statut légal avait été inadéquat.

Il est de fait que ce statut repose sur les principes qui doivent être respectés si l'on veut assurer le bon fonctionnement de la Banque et lui permettre de pourvoir aux besoins monétaires essentiellement variables de l'économie tout en veillant à la stabilité du franc.

La loi reconnaît à la Banque, dans le domaine qui lui est propre, une indépendance génératrice de responsabilités particulières. L'Etat, par contre, exerce sur la Banque le contrôle du pouvoir souverain garantissant que celle-ci se conforme à la loi qui régit l'émission des billets de banque, aux statuts qui gouvernent son activité et à l'intérêt général qui doit être au centre de ses préoccupations. Le droit de veto dont dispose le Ministre des Finances, en particulier, concrétise ce contrôle.

L'autonomie de la Banque exclut, dans l'élaboration comme dans l'application de la politique monétaire qui lui est confiée, tout lien de subordination. Dès lors toute question qui, dans l'accomplissement de sa mission, se pose entre elle et le Gouvernement, ne peut trouver de solution que sur le plan contractuel, c'est-à-dire par un concours de volontés librement réfléchies et exprimées.

C'est ici qu'apparaît toute l'importance de la collaboration qui doit s'établir et qui, fort heureusement, existe entre la Banque et le Pouvoir Exécutif.

Ainsi que l'a écrit M. De Voghel, actuellement vice-gouverneur de la Banque, dans la contribution qu'il a apportée au tome III de l'Histoire des Finances Publiques, invoquée à plusieurs reprises au cours des débats parlementaires, « la Banque est une institution dont l'indépendance à l'égard du pouvoir exécutif est intentionnellement garantie par son statut juridique. Mais en raison précisément de son exceptionnelle importance, les textes organiques instituent un contrôle bien défini de son activité.

» Ils instituent pratiquement, depuis 1948 en particulier, un mécanisme délicat de droits positifs et négatifs, du Gouvernement d'une part et de la Banque d'autre part, un équilibre de forces qui, en

cas de conflit, ne peut être rompu, en droit, que par le pouvoir législatif ».

Tel est le régime légal qui fixe les attributions de la Banque et règle son action. Il a fait ses preuves. Par un juste équilibre des pouvoirs, il constitue la meilleure garantie d'une politique monétaire dégagée des contingences qui lui sont étrangères.

Ce régime, la loi vient de le proroger pour trente ans.

Il vous appartient, Messieurs, de le consacrer en adoptant la modification proposée à l'article 4 des statuts de la Banque consistant à substituer à la date du « 31 décembre 1961 » celle du « 31 décembre 1988 ».

J'exprime ici au Gouvernement, et en particulier au Ministre des Finances, ainsi qu'aux Assemblées législatives, les remerciements de la Banque pour la confiance qui lui a été ainsi solennellement renouvelée.

Je puis les assurer que, comme par le passé, si elle entend, pour veiller à la stabilité monétaire, user des pouvoirs dont elle dispose, elle saura aussi maintenir à l'Etat une collaboration qu'elle ne lui a jamais mesurée dans la poursuite de politiques propres à soutenir le développement économique et le progrès social comme à promouvoir la coopération internationale.

\*  
\*\*

Si l'Etat a décidé la prorogation sur la base du statut existant, il a toutefois demandé certains avantages d'ordre financier. La procédure est conforme au caractère contractuel de notre statut.

Il est de mon devoir de vous indiquer pour quels motifs la Banque a estimé pouvoir faire les concessions que je vous propose d'entériner.

L'article premier, paragraphe 2, de la loi du 19 juin 1959, attribue à l'Etat « le bénéfice résultant pour la Banque de la différence entre l'intérêt de 3 p.c. et le taux de l'intérêt perçu sur ses opérations d'escompte, d'avance et de prêt ».

Auparavant, la limite était de 3,5 p.c.

Selon le Ministre des Finances, il est préférable « que le taux à partir duquel les bénéfices d'escompte et d'intérêt sont versés au Trésor soit fixé au-dessous plutôt qu'au-dessus du taux moyen des dernières années », taux qui a, en effet, depuis la guerre, tendu plutôt vers 3 p.c. que vers 3,5 p.c. Au surplus, ajoute-t-il, « l'élargissement des marchés de l'argent dans le cadre de la Communauté Européenne va vraisemblablement entraîner un abaissement des taux moyens d'intérêt. L'objectif qui avait été fixé en établissant la ristourne au Trésor ne serait plus complètement atteint en maintenant le taux de 3,5 p.c. ».

Cette justification est analogue à celle qui a été avancée par ceux de ses prédécesseurs qui

se sont trouvés dans le même cas. C'est en 1865 que le principe de la ristourne a été établi; c'est lors de la première prorogation de la durée de notre Institution, en 1872, qu'il a été introduit dans les statuts. A ce moment, Malou a commenté comme suit cette innovation : « Le législateur a eu en vue d'améliorer la position de la Banque en temps de crise, en la dégagant de tout soupçon de la part de l'opinion. Désintéresser la Banque dans les élévations de l'escompte, c'est lui rendre un très réel service ». L'exposé des motifs de la loi du 26 mars 1900, en vertu de laquelle la part attribuable à notre institution fut abaissée de 5 à 3,5 p.c., précise de son côté que cet abaissement « aura pour conséquence de raffermir encore l'autorité morale de la Banque en temps de crise. La réduction du loyer de l'argent impose d'ailleurs cette mesure si l'on veut que les intentions du législateur continuent d'être réalisées ».

La Banque a toujours été d'accord sur cette façon de voir. Elle n'a jamais fait d'objection aux propositions faites dans ce sens par le Gouvernement, ni en 1865, ni en 1872, ni en 1900. Elle n'en a pas formulé non plus cette fois-ci.

La réduction actuelle est de un demi p.c. contre un et demi p.c. en 1900. Ce demi p.c., bien qu'il corresponde à l'évolution constatée depuis la guerre, n'est pas négligeable par comparaison au niveau moyen des taux à court terme pratiqués en Belgique, et eu égard au fait qu'il n'est pas certain, vu les aléas de l'évolution à long terme, que ces taux marqueront encore une baisse prononcée à l'avenir. La concession faite par la Banque est avant tout la manifestation de sa volonté d'appliquer un taux d'intérêt aussi bas que possible compte tenu de l'évolution de la conjoncture, tant pour des raisons d'efficacité économique que pour des motifs d'utilité sociale.

La deuxième concession financière résulte d'une simplification apportée au système fiscal régissant la circulation fiduciaire.

Avant le vote de la loi du 19 juin 1959, ce système comportait, au profit du Trésor, le droit de timbre sur la moyenne des billets en circulation pendant l'année, au taux de 1,44 p.m., au profit de la Banque, la ristourne de ce droit sur un montant équivalant à l'encaisse en or et à la créance sur l'Etat ne portant pas intérêt, pour tenir compte de ce que cette partie de la circulation était improductive. D'autre part, l'Etat payait à la Banque une bonification de 0,25 p.c. par an, destinée à couvrir les frais d'émission des billets correspondant à la dette de l'Etat ne portant pas intérêt.

La nouvelle loi abolit le droit de timbre. Cette simplification a évidemment entraîné la suppression de la ristourne de ce droit. L'Etat a estimé qu'il était logique de supprimer également la bonification de 0,25 p.c.

Cette réforme entraîne un avantage financier nullement négligeable pour le Trésor, parce que le système antérieur de ristournes et de bonifications rap-

portait couramment plus à la Banque que ne lui coûtait le droit de timbre.

La Banque, néanmoins, n'y a pas objecté. D'abord parce qu'ainsi disparaît cette fiction selon laquelle il existerait deux circulations, l'une correspondant à des opérations productives, l'autre à des opérations qui ne le sont pas. Ensuite, parce que la loi, par la suppression du timbre, n'assimile plus les billets, au regard du droit fiscal, aux promesses de payer à vue ou au porteur et consacre ainsi le fait qu'ils sont devenus, sur le plan économique, des instruments de paiement qui ont pris depuis très longtemps, dans les échanges, la place de la monnaie métallique et sont acceptés dans le pays comme l'était autrefois la monnaie-étalon.

Le troisième avantage demandé par le Gouvernement est relatif à la dette consolidée de l'Etat, qui s'élevait à 35 milliards de francs, et devait être remboursée, à concurrence de 5 milliards, au moyen de la part annuelle de l'Etat dans les bénéfices de la Banque.

Les remboursements effectués depuis 1948 ont ramené cette dette de 35 milliards légèrement au-dessus des 34 milliards auxquels l'article 3 de la loi du 19 juin dernier l'établit désormais.

Le Ministre des Finances a justifié cette demande en faisant notamment ressortir que l'accroissement du revenu national et du volume des transactions est devenu tel depuis 1948, que les 34 milliards représentant le solde des charges issues de la guerre peuvent sans inconvénient figurer à l'actif de la Banque en contrepartie d'une fraction de la circulation monétaire, tout comme les 30 milliards prévus initialement.

Je tiens à faire part aux actionnaires des considérations qui ont amené la Banque à accéder à la demande du Ministre.

La tranche amortissable fixée en 1948, l'a été à une époque où il était impossible de prévoir combien rapides seraient l'accroissement de la circulation fiduciaire et celui des réserves de change.

Depuis fin 1948, par rapport au total des engagements à vue, passé de 94 milliards à 122 milliards, la proportion de la créance consolidée sur l'Etat a été ramenée de 37,2 p.c. à 27,7 p.c., cependant que la proportion de la couverture en or s'est élevée de 29,1 p.c. à 51,7 p.c., ce qui témoigne d'une amélioration considérable de la composition des actifs de la Banque.

Il n'empêche qu'en acceptant de stabiliser à 34 milliards au lieu de 30 milliards la créance consolidée à laquelle il faut ajouter la marge de crédit de 10 milliards ouverte au Trésor, la Banque maintient à 44 milliards le montant des avances faites et des crédits ouverts à l'Etat.

Ce montant doit être comparé à celui de 1,5 milliard qui constituait avant la mobilisation de 1939 le plafond des opérations sur effets publics, y compris,

à l'époque, les interventions éventuelles d'open market.

Telles sont, Messieurs, les concessions auxquelles la Banque a consenti à l'occasion de la prorogation de son existence.

Ces concessions, auxquelles je vous invite à souscrire, ne sont pas insignifiantes. Elles ne constituent toutefois qu'une faible part des avantages que la Banque procure depuis ses débuts aux pouvoirs publics et qui démontrent à quel point elle est consciente de l'intérêt général.

Ceci fournit l'occasion d'attirer votre attention sur la liste — trop peu connue du public, et peut-être même des actionnaires — des services que la Banque rend gratuitement à la collectivité. Je regrette de ne pouvoir en chiffrer la dépense. L'utilisation des services généraux, la communauté des locaux, l'identité du personnel, opposent des obstacles sérieux à une décomposition des frais. Mais en voici la nomenclature.

Le plus ancien des services gratuits que lui a imposés le législateur est celui du Caissier de l'Etat, qui comporte, outre la réception des versements pour le compte du Trésor et l'exécution des paiements ordonnés par celui-ci, tant en Belgique qu'à l'étranger, toutes les opérations relatives aux emprunts de l'Etat ou garantis par lui, entre autres, l'émission et le paiement des coupons et des titres remboursables, le service et la conservation des titres dont l'Etat est propriétaire ou dépositaire ou qui appartiennent à divers organes rattachés à la Trésorerie. Un des grands services de la Banque, la Caisse de l'Etat, s'occupe uniquement de certains de ces travaux. D'autres départements et services de l'Administration centrale travaillent en grande partie pour le Trésor, entre autres, la Comptabilité, les Fonds publics, le Change, l'Inspection générale. Les succursales et les agences ont été créées pour répondre au même objet.

La Banque assure aussi, depuis 1865, le service de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite consistant notamment dans la conservation de ses portefeuilles.

La Banque assure en outre, depuis 1945, la gestion journalière du Fonds des Rentes, tient sa comptabilité, traite ses opérations et se charge de la garde de ses valeurs.

Elle assume encore les opérations des Chambres de compensation à Bruxelles et en province, à la création desquelles elle a contribué.

La législation sur le contrôle des banques lui a confié une mission d'information délicate et confidentielle, et l'a chargée d'effectuer, à la demande de la Commission Bancaire, des enquêtes, vérifications et expertises.

Il faut ajouter à cette liste les travaux de recherche et de statistique auxquels se livre la Banque à la demande des pouvoirs publics, de conseils et d'institutions créés sous leur égide, des organi-

sations internationales, ainsi que les enquêtes de conjoncture effectuées à la demande des organisations professionnelles.

Le personnel affecté à l'accomplissement de ces diverses missions n'est pas loin de représenter 25 p.c. de nos cadres, ce qui donne une idée approximative des frais généraux entraînés par les services sur lesquels je viens d'attirer votre attention et permet d'affirmer que la Banque exerce son activité avec désintéressement.

Ceci ne l'empêche pourtant pas d'avoir égard aux préoccupations légitimes des actionnaires.

Je suis certain, Messieurs, de répondre à une question qui probablement vous est venue à l'esprit, en rappelant que la rentabilité de la Banque s'est toujours trouvée bien plus influencée par les variations du portefeuille commercial, le niveau des avances, le volume des opérations traitées sur le marché des changes et par le rendement de ses placements, que par les bonifications ou les ristournes attribuées par l'Etat.

L'abandon de celles-ci, tout en rendant la Banque plus indépendante, en ce sens que ses ressources seront davantage encore que par le passé la résultante de son activité bancaire propre, n'aura pas d'influence décisive sur le solde bénéficiaire du compte de Profits et Pertes.

La Banque a l'intention de poursuivre la politique de stabilisation qu'elle s'est assignée en matière de dividende.

\*  
\*\*

Je dois vous parler maintenant d'une dernière proposition de modification de nos statuts qui concerne « la subrogation de la Banque dans certains droits et obligations à caractère monétaire découlant pour l'Etat de sa qualité de membre du Fonds Monétaire International ». Ces droits et obligations sont uniquement ceux qui relèvent normalement de l'activité des banques centrales, et non ceux qui relèvent du domaine des pouvoirs législatif et exécutif. En d'autres termes, ce n'est pas la Banque qui devient membre du Fonds; elle ne fait que seconder techniquement l'Etat.

On sait que les ressources dont dispose le Fonds Monétaire lui sont procurées par les versements des pays membres, dans des limites déterminées. Le « quota » de la Belgique — pour employer le terme usuel — est de 225 millions de dollars. Sur ce montant, notre souscription obligatoire en or s'est élevée au quart, soit 2,8 milliards de francs. Conformément à une recommandation du Conseil des Gouverneurs du Fonds, adoptée par le Parlement, notre quota sera augmenté de 50 p.c. à la date du 15 septembre prochain; l'augmentation sera donc de 112,5 millions de dollars dont le quart, soit 1,4 milliard de francs, devra être acquitté en or.

Les pays membres du Fonds peuvent obtenir de celui-ci, sous certaines conditions, des monnaies

étrangères en échange de leur monnaie nationale, c'est ce qu'on appelle « exercer un droit de tirage sur le Fonds ». Ces droits de tirage constituent des réserves de change potentielles qui, en ce qui nous concerne, renforcent nos avoirs en or et en devises à concurrence de 21 milliards. Au surplus, l'or et les monnaies nationales mis à la disposition du Fonds Monétaire jouent, du point de vue économique, le même rôle que les crédits consentis à l'étranger dans le cadre d'accords de paiements.

Dans ces conditions, il est normal que la Banque supporte l'incidence monétaire des opérations avec le Fonds, lui fournisse, indépendamment des versements en or, les francs belges qu'il utiliserait en faveur d'autres pays membres, et bénéficie des droits de tirage. Cette formule est certainement plus logique que celle qui était en vigueur jusqu'à présent.

Pour traduire cette modification de régime, la Banque reprendra à son compte la souscription de la Belgique au Fonds Monétaire; à cette fin elle versera à l'Etat la contre-valeur en francs de l'or déjà livré au Fonds, soit 2,8 milliards, et acquittera directement à la date fixée le complément en or, soit 1,4 milliard.

En vertu de la loi, le montant de 2,8 milliards qui sera versé par la Banque à l'Etat est attribué irrévocablement au Fonds des Rentes; il ne servira donc pas à fournir des ressources nouvelles au Trésor.

Les nouvelles responsabilités que la Banque accepte ainsi d'assumer sont dans la logique de l'évolution des échanges et des paiements internationaux, résolument orientée vers le multilatéralisme. Elles n'énervent en rien l'autorité de l'Etat, qui n'abandonne à la Banque que les fonctions relevant de la compétence technique de celle-ci.

Il s'agit là d'une réforme digne d'une grande considération. Le Fonds Monétaire est une institution créée afin de promouvoir le rétablissement de la liberté des échanges et des transferts, le retour à la convertibilité des monnaies et le maintien de celle-ci. Les ressources du Fonds doivent être réservées à la poursuite de ces objectifs. La Banque n'en usera qu'en fonction de sa politique monétaire.

Les modifications à apporter aux statuts à ce sujet sont de nature purement juridique.

Les articles 18, alinéas 1 et 2, et 24, alinéa 2, stipulent, d'une part, que la Banque ne peut se livrer à d'autres opérations que celles énumérées à l'article 17 et, d'autre part, que le montant des billets en circulation doit être représenté par des valeurs facilement réalisables.

Les amendements qu'il vous est proposé d'insérer à l'article 18 et à l'article 24 ont pour but de préciser, d'une part, que la reprise à son compte par la Banque de la participation belge au Fonds Monétaire, ayant été rendue possible par la loi, rentre incontestablement dans la catégorie des opérations autorisées; d'autre part, que si, du point de vue strictement juridique, la créance à laquelle

la Banque se trouvera subrogée doit être considérée comme étant à long terme, puisqu'elle ne deviendra pleinement disponible qu'à la mise en liquidation du Fonds Monétaire, la possibilité de recourir à tout moment aux ressources du Fonds donne cependant à cet actif le caractère d'une réserve de change immédiatement utilisable.

Je vous recommande donc d'approuver ces modifications.

\*  
\*\*

J'en arrive maintenant à une question qui, si elle ne concerne pas nos statuts, intéresse cependant de très près l'activité de la Banque et mérite par conséquent toute l'attention des membres de cette assemblée. Il s'agit des modifications apportées au fonctionnement du Fonds des Rentes.

Permettez-moi de fixer les idées en vous rappelant qu'en 1945, la Banque accepta, sans pourtant renoncer aux droits que la loi lui avait accordés dans ce domaine, de s'abstenir, au profit du Fonds des Rentes, de pratiquer des opérations d'open market sur le marché des capitaux.

Techniquement, cette solution était cependant boiteuse. Car si elle permettait de régulariser le marché des fonds publics à long terme, elle ne fournissait pas encore la possibilité d'intervenir efficacement sur le marché monétaire, à raison du fait que ces interventions n'auraient pu s'effectuer que par imputation sur la marge de crédit ouverte par la Banque au Trésor, constamment utilisée par celui-ci.

La réforme du marché monétaire en novembre 1957 constitua un premier pas dans la voie des améliorations techniques. Elle avait pour but d'assainir ce marché, de rompre la liaison automatique entre les mouvements des dépôts à vue dans les banques et ceux des certificats de trésorerie, de libérer les taux à court terme et de mettre le Fonds des Rentes en mesure de pratiquer une politique d'open market sur une échelle plus large, dans le cadre de la politique monétaire et au bénéfice de l'économie. Depuis lors, il a été possible au Fonds des Rentes d'utiliser le produit des certificats qu'il place dans les banques, et de disposer dans des limites déterminées sur un compte courant d'avances que la Banque lui a ouvert pour le financement de ses opérations sur le marché des capitaux; des besoins dus à d'autres causes ne peuvent donner lieu qu'à l'escompte de bons de caisse imputables sur la marge de crédit de 10 milliards de francs ouverte au Trésor, ce qui fut le cas durant deux courtes périodes en 1958.

La loi du 19 juin 1959 complète heureusement la réforme de 1957; elle consacre la possibilité pour le Fonds de régulariser désormais, non seulement le marché des fonds publics à long terme, mais aussi les marchés de l'argent et des effets publics à court et à moyen terme, d'exercer dans ce dernier secteur, avec le concours de la Banque, une action plus

efficace sur les taux d'intérêt et, par conséquent, également d'aider le Trésor, en dehors de tout financement inflatoire, à poursuivre une politique conjoncturelle des finances publiques dont les bases viennent d'être jetées par la loi du 19 juin 1959 portant création d'un Fonds permanent d'Egalisation des Budgets.

Des ressources nouvelles seront mises à la disposition du Fonds des Rentes.

Il bénéficiera tout d'abord des 2,8 milliards de francs provenant de la reprise à son compte, par la Banque, de la souscription en or de la Belgique au Fonds Monétaire International.

La Banque lui a ouvert un crédit en compte courant d'avances, utilisable pour les seules opérations d'open market, à l'exclusion de l'alimentation directe du Trésor ou d'un soutien systématique des cours à son profit. La limite de ce compte courant est actuellement fixée à 2 milliards. La réforme de 1957, complétée par la loi du 19 juin 1959, offre toutefois cette particularité de ne plus limiter la possibilité d'intervention de la Banque à un montant nécessairement arbitraire, mais de lui laisser la faculté et la responsabilité de financer le Fonds des Rentes dans toute la mesure justifiée par les besoins réels de l'économie et compatible avec l'exécution de sa politique monétaire. La Banque, bien entendu, reste seule juge du montant du crédit qu'elle accorde.

Enfin, le Fonds des Rentes disposera, aux conditions prévues par la loi, et à concurrence de 7,2 milliards, des ressources éventuelles du Fonds permanent d'Egalisation des Budgets; il se pourrait même qu'en vertu d'un arrêté royal, le Fonds des Rentes disposât des sommes dont le Fonds permanent d'Egalisation des Budgets serait crédité au-delà de ce dernier montant. Mais il s'agit là de réalisations qui paraissent encore lointaines.

Contrairement à ce que certains pourraient prétendre, parce que mal informés, la Banque ne consent pas une aide indirecte au Trésor à raison des moyens nouveaux mis à la disposition du Fonds. La convention relative aux avances au Trésor n'a été modifiée ni dans ses termes, ni dans son esprit; bien au contraire, la Banque ayant consenti à la subrogation dont je vous ai parlé, a obtenu le transfert définitif des 2,8 milliards au Fonds des Rentes. Quant au compte d'avances, il ne pourra, comme je vous l'ai dit, être utilisé que pour les seules opérations d'open market, à l'exclusion de l'alimentation directe du Trésor ou d'un soutien systématique des cours à son profit.

Le paragraphe 3 de l'article 8 de la loi du 19 juin 1959 dispose que le Comité de gestion du Fonds comprendra dorénavant six membres nommés par le Roi, dont trois seront présentés par le Ministre des Finances et trois par la Banque. Le législateur a ainsi organisé une gestion paritaire.

« En cas de partage des voix, dit la loi, les avis motivés des membres du Comité sont transmis par le Président au Ministre des Finances qui prend la

décision. Le Ministre communique, dans les huit jours, ces avis motivés ainsi que sa propre décision aux assemblées législatives. Il leur fait ensuite une déclaration à leur plus prochaine réunion ».

Ces stipulations constituent l'aboutissement des tentatives déployées depuis longtemps, tant par les pouvoirs publics que par la Banque, pour lever les craintes concernant le danger d'un financement inflatoire du Trésor par la voie d'interventions sur le marché.

Le Ministre tranchera, mais le Parlement et, par lui, l'opinion publique seront juges en dernier ressort.

Normalement, il ne doit pas y avoir de dissension entre les deux autorités représentées au sein du Fonds, si le Gouvernement poursuit une politique financière raisonnable et si la Banque, dans l'exécution de la politique monétaire, adapte son action aux besoins de l'économie.

\*  
\*\*

La cadence à laquelle se développe l'économie mondiale, les progrès de la technique, l'intégration économique européenne avec tout ce qu'elle comporte sur le plan industriel, commercial et social, l'expansion de notre commerce extérieur, notamment, posent des problèmes d'une envergure croissante, qui exigent de plus grandes facultés d'adaptation.

Sur le plan monétaire qui nous est propre, nous sommes désormais mieux en mesure de réagir aux courants venant de l'intérieur comme de l'extérieur, susceptibles de bouleverser un équilibre qui doit être maintenu dans un climat de progression constante de la productivité, de la production et de l'emploi.

Les armes nouvelles de la politique monétaire viennent heureusement compléter les moyens dont la Banque disposait déjà; elles ne sont pas superflues, qu'il s'agisse du sensible renforcement des réserves de la Banque en monnaies étrangères que constitue l'utilisation des ressources du Fonds Monétaire International qu'elle reprend à son compte, ou de l'élargissement de ses moyens d'intervention sur le marché monétaire à travers le Fonds des Rentes pour, selon les circonstances, alimenter plus largement une économie en expansion ou stériliser une liquidité trop abondante.

La Banque est décidée à en faire usage dans l'intérêt de l'économie, afin de mettre celle-ci en mesure d'affronter avec plus de force, comme aussi avec plus de souplesse, les tâches nouvelles qui se présentent à elle.

Elle est consciente de la responsabilité plus grande qu'elle assume.

Mais l'action de la Banque n'est pas isolée; elle ne peut être dissociée de celle des pouvoirs publics dont la politique budgétaire et la politique de trésorerie ont, sur l'évolution du marché de l'argent et des capitaux, une incidence prépondérante.

L'ampleur des déficits budgétaires enregistrés depuis plusieurs années et, plus encore, les méthodes de financement mises en œuvre pour couvrir ces déficits, ont des répercussions profondes sur l'économie; elles agissent directement sur le volume et sur le prix des capitaux disponibles, cependant que l'augmentation de la dette extérieure fait peser une hypothèque de plus en plus lourde sur nos réserves de change.

J'exprime ici le vœu que les dépenses de l'Etat, à la seule exception des investissements économiquement productifs, soient, tout au moins sur une période couvrant les différentes phases du cycle économique, financées par les ressources ordinaires dont il dispose.

On ne saurait assez dénoncer le danger que représente le recours continu et systématique, quelle que soit la phase conjoncturelle, à l'emprunt et surtout à l'emprunt à court terme pour le financement de dépenses de pure consommation. Quant aux investissements ayant un caractère économique, ils ne devraient, dans la mesure où le budget ne peut en assurer le financement, être couverts que par des ressources obtenues à long terme et sans que le recours au marché des capitaux excède la capacité d'épargne disponible, compte tenu des besoins légitimes du secteur privé.

Transgresser cette règle amènerait à renchérir indûment le loyer de l'argent, à freiner l'investissement privé au moment même où celui-ci se recommanderait dans le cadre d'une politique de plein emploi, et, en fin de compte, à déclencher des pressions inflatoires qu'il ne serait plus possible de maîtriser.

Il est grand temps à la vérité que nous fassions preuve de plus de sagesse à cet égard; nos ressources sont grandes, mais elles ne sont pas illimitées; par contre, les besoins de l'industrie sont impérieux et doivent être rencontrés si nous voulons maintenir nos prix de revient à un niveau concurrentiel, agrandir notre place sur les marchés mondiaux, répondre à la mission qui nous est assignée au Congo et développer les possibilités d'emploi pour résorber le chômage structurel.

Une répartition plus adéquate des ressources disponibles entre le secteur public et le secteur privé, ainsi qu'une structure de taux mieux adaptés aux objectifs à atteindre, sont donc indispensables.

C'est pourquoi l'Etat devrait mieux proportionner ses dépenses à ses recettes et ne recourir à l'emprunt que pour une quotité limitée pleinement justifiée par la nature de son investissement et par les circonstances conjoncturelles.

Loin de moi l'idée de vouloir ainsi critiquer l'œuvre du Gouvernement au pouvoir ou celle de ceux qui l'ont précédé. Je puis mieux que quiconque mesurer leurs efforts.

Au moment où le Gouvernement amorce une politique budgétaire conjoncturelle et prépare une

réforme fiscale, ces efforts doivent être compris et trouver un soutien dans l'opinion publique.

C'est le pays tout entier qui doit réfléchir, prendre conscience de la situation et épauler le Gouvernement dans une œuvre de redressement qui s'impose.

C'est le pays tout entier, par ses organisations professionnelles, patronales et ouvrières, par ses fédérations, par les groupes d'intérêts divers, par les mandataires qu'il envoie au Parlement, qui doit cesser de demander constamment de nouveaux avantages à la charge de la collectivité et s'unir pour permettre aux pouvoirs publics de réduire substantiellement les dépenses auxquelles ils doivent faire face ou, si celles-ci apparaissent indispensables, pour leur procurer les ressources nécessaires à leur financement.

L'Etat, pas plus que les individus, ne peut continuellement vivre au-dessus de ses moyens. Un peuple sage doit ménager ses ressources, n'attribuer à la consommation que ce qu'elle mérite et songer avant tout à son avenir qui, actuellement, dépend essentiellement de la valeur de son équipement industriel et de la puissance de son travail.

La Banque ne peut ignorer une situation qui rend sa tâche malaisée.

Soucieuse de servir l'économie, elle s'efforcera cependant de fournir tous les moyens à court terme dont celle-ci peut avoir besoin sans, pour autant, financer, ni directement ni indirectement, un déficit budgétaire qu'elle réprouve dans son excès et dans sa permanence.

Par la fermeté de sa politique, qui répond à sa conviction, elle remplit son devoir essentiel, la défense de la stabilité du franc, sans laquelle il n'est pas possible de réaliser à la fois le plein emploi et un véritable progrès économique et social.

\*  
\*\*

## LOI DU 19 JUIN 1959

**relative au statut de la Banque Nationale de Belgique et du Fonds des Rentes, ainsi qu'à la participation belge au Fonds Monétaire International et à la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement Economique.**

Art. 1<sup>er</sup>. § 1<sup>er</sup>. — L'article 3 de l'arrêté royal n° 29 du 24 août 1939 relatif à l'activité, l'organisation et les attributions de la Banque Nationale de Belgique, pris en exécution de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1939, est remplacé par la disposition suivante :

« Article 3. La durée de la Banque expire le 31 décembre 1988. »

§ 2. Le premier paragraphe de l'article 20 du même arrêté royal est remplacé par le texte suivant :

« Le bénéfice résultant pour la Banque de la différence entre l'intérêt de 3 p.c. et le taux de

l'intérêt perçu sur ses opérations d'escompte, d'avance et de prêt, est attribué à l'Etat. »

§ 3. Les articles 33 et 34 du même arrêté royal sont abrogés.

Art. 2. § 1<sup>er</sup>. — L'article 171 du Code des taxes assimilées au timbre, modifié par l'arrêté du Régent du 25 novembre 1947, est abrogé.

§ 2. L'article 172 du même Code, modifié par l'article 60 de la loi du 13 août 1947 et par l'article 8 de la loi du 14 août 1947, est abrogé.

Art. 3. — A l'article 3, b, deuxième alinéa, de la loi du 28 juillet 1948, relative à l'assainissement du bilan de la Banque Nationale de Belgique, les mots : « 5 milliards de francs » sont remplacés par : « 1 milliard de francs ».

Art. 4. — Le Roi est autorisé à consentir, au nom de la Belgique, à l'élévation à 337,5 millions de dollars des Etats-Unis de la quote-part actuelle de 225 millions de dollars de la Belgique dans le Fonds Monétaire International, proposée par le Conseil des Gouverneurs du Fonds, aux termes de sa résolution du 2 février 1959.

Le Gouvernement est autorisé à souscrire un montant d'actions nouvelles du capital autorisé de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement Economique correspondant à celui de la souscription initiale de la Belgique au capital-actions de ladite Banque, conformément à la résolution adoptée par le Conseil des Gouverneurs de cette Banque en date du 2 février 1959 majorant de 100 p.c. le capital autorisé de la Banque.

Art. 5. — L'article 6 de l'arrêté-loi n° 5 du 1<sup>er</sup> mai 1944 relatif aux conditions d'achat et de vente de l'or et des monnaies étrangères, tel qu'il a été modifié par l'article premier de la loi du 28 juillet 1948, est complété par les dispositions suivantes qui en formeront les alinéas 4, 5, 6 et 7 :

« La Banque Nationale de Belgique pourra également comptabiliser dans ses écritures, comme avoir propre, la créance que possède l'Etat belge sur le Fonds Monétaire International en remboursement de sa quote-part comme membre du Fonds, et cela à concurrence des billets émis, des crédits donnés ou des montants d'or versés par la Banque Nationale en faveur du Fonds, à la décharge de l'Etat, dans le cadre des obligations imposées à la Belgique par l'accord ayant créé le Fonds Monétaire International, approuvé par la loi du 26 décembre 1945.

» A concurrence des montants précités, la Banque Nationale de Belgique sera subrogée dans les droits que possède l'Etat, comme membre du Fonds Monétaire International, conformément aux articles XV, sections 1 et 3, XVI, section 2, et aux annexes D et E de l'Accord International créant le Fonds, l'Etat belge restant membre en nom et exerçant, pour compte de la Banque Nationale, les droits dans lesquels cette dernière se trouve subrogée.

» Les dispositions restrictives de l'article 7, premier alinéa, et de l'article 12, premier et deuxième alinéas, de l'arrêté royal n° 29 du 24 août 1939, relatif à l'activité, l'organisation et les attributions de la Banque Nationale de Belgique, pris en exécution de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1939, ne s'appliquent pas aux opérations faites en vertu des quatrième et cinquième alinéas du présent article.

» Les conditions et les modalités particulières de l'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans l'exécution des accords internationaux visés dans le présent article, ainsi que les conditions dans lesquelles l'Etat exercera, pour compte de la Banque, les droits reconnus à la Belgique aux termes desdits accords, sont réglées par des conventions à conclure entre l'Etat et la Banque Nationale. Ces mêmes conventions détermineront les conditions dans lesquelles, conformément à l'article V, sections 3 et 4, de l'Accord ayant créé le Fonds Monétaire International, les ressources dudit Fonds pourront être utilisées, d'accord avec la Banque Nationale et moyennant exécution par celle-ci des obligations corrélatives imposées à la Belgique par cet Accord. »

Art. 6. — Le cinquième alinéa de l'article 6 de l'arrêté-loi n° 5 du 1<sup>er</sup> mai 1944 est abrogé.

Le troisième alinéa de ce même article en devient le dernier alinéa.

Art. 7. — Les statuts de la Banque Nationale de Belgique seront mis en concordance avec les articles 1 et 5 de la présente loi.

Art. 8. — Les modifications suivantes sont apportées à l'arrêté-loi du 18 mai 1945 portant création d'un Fonds des Rentes :

§ 1<sup>er</sup>. A l'article 2, premier alinéa, les mots : « les titres à moyen et à long terme », sont remplacés par les mots : « les titres à court, à moyen et à long terme ».

§ 2. Un alinéa, rédigé comme suit, est inséré entre les deuxième et troisième alinéas du même article :

« Il peut également recevoir et utiliser, conformément au premier alinéa, tous fonds qui lui seraient attribués, temporairement ou définitivement, en vertu d'une dotation budgétaire spéciale ou de toute autre disposition légale ou réglementaire particulière. »

§ 3. L'article 3 est remplacé par la disposition suivante :

« Article 3. — Le Fonds est géré par un Comité de six membres nommés par le Roi : trois membres sur présentation par la Banque Nationale de Belgique; les trois autres membres proposés par le Ministre des Finances, deux d'entre eux au moins étant choisis parmi les fonctionnaires supérieurs du Ministère des Finances, dont le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique qui assumera les fonctions de président.

» En cas de partage des voix, les avis motivés des membres du Comité sont transmis par le président au Ministre des Finances qui prend la décision. Le Ministre communique, dans les huit jours, ces avis motivés ainsi que sa propre décision aux Assemblées législatives. Il leur fait ensuite une déclaration à leur plus prochaine réunion. »

§ 4. A l'article 4, premier alinéa, le chiffre « trois » est remplacé par le chiffre « quatre ».

Art. 9. — A concurrence d'un montant maximum de 2.812.500.000 francs, le Gouvernement attribuera au Fonds des Rentes les recettes qui résulteraient

pour le Trésor de l'application de l'article 6 de l'arrêté-loi n° 5 du 1<sup>er</sup> mai 1944, tel qu'il est modifié par la présente loi.

A cet effet, il est ouvert au budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1959, titre II (Dépenses extraordinaires), chapitre V (Autres dépenses extraordinaires), un crédit de 2.812.500.000 francs, sous un article nouveau libellé comme suit :

« Attribution au Fonds des Rentes de la recette à provenir de la reprise conventionnelle par la Banque Nationale de Belgique de la souscription en or de la quote-part de la Belgique au Fonds Monétaire International. »

## ASPECTS CONJONCTURELS DE LA LIQUIDITE DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE (1)

par Amedeo GAMBINO,

*Chargé de cours à la Faculté de Droit de l'Université de Rome.*

1. L'idée s'est répandue dans quelques pays que l'abondance de liquidités dont on a tant parlé serait due essentiellement à des facteurs temporaires de caractère conjoncturel et qu'en conséquence elle serait appelée à se résorber d'elle-même lors du retournement de la phase descendante de la conjoncture. On peut toutefois y opposer une autre façon de voir selon laquelle l'abondance de liquidités tiendrait à des éléments de caractère plus permanent et devrait, dans ce cas, se maintenir sinon s'accroître à nouveau.

Inutile de dire que les conséquences qui en découleront quant à la politique monétaire et de crédit seront très différentes suivant que l'on adopte l'une ou l'autre façon de voir. Il n'est donc pas superflu de chercher à examiner d'un peu plus près les arguments qui peuvent être avancés en faveur de l'une ou l'autre de ces positions sans autre ambition toutefois que d'esquisser quelques éléments de réflexion de façon à susciter une discussion plus approfondie des questions en cause.

Toujours sous cette réserve, il paraît utile de faire porter la présente étude sur la Communauté Economique Européenne prise dans son ensemble. Cette méthode s'indique en l'occurrence vu que, dans les grandes lignes et si l'on fait abstraction de quelques divergences temporaires, tel le cas de la France vers la fin de 1957 et le début de 1958, l'évolution des liquidités a présenté suffisamment de parallélisme dans les divers pays de la Communauté. Aussi les problèmes posés par la persistance ou la disparition de l'abondance de liquidités se posent-ils dans des termes analogues à l'intérieur de la Communauté.

2. Il nous faut préciser avant tout qu'en parlant de « liquidité » nous entendons nous référer à la liquidité du système économique, notion différente de la liquidité du système bancaire, et qui désigne l'ensemble des « moyens liquides » aux mains du « public », ce concept couvrant lui-même tous les sujets économiques, privés ou non (« particuliers », « entreprises » et « Etat »), à l'exclusion du système bancaire. En outre, nous ne nous référons à la

liquidité qu'au sens étroit du terme (autrement dit « primaire »), c'est-à-dire aux créances du public, sous forme de billets de banque ou de dépôts bancaires, sur l'institut d'émission et tous les organismes du système bancaire (y compris les « caisses d'épargne »), que ces créances soient à vue ou à terme et qu'il s'agisse de comptes ordinaires ou de dépôts d'épargne. On aboutit ainsi à comprendre parmi les moyens liquides, non seulement tous les « moyens de paiement », c'est-à-dire tout ce qui est typiquement de la monnaie, mais aussi ce qu'on appelle la « quasi-monnaie » (ou *near money*) et qui prend généralement la forme de dépôts à terme ou de dépôts d'épargne. Par contre, on exclura, par souci de simplification, les liquidités qualifiées de « secondaires » qui sont habituellement représentées par des titres à court terme, émis en général par l'Etat sous quelque forme ou quelque dénomination (bons, certificats, etc.) que ce soit. On envisagera la liquidité du système bancaire au sens étroit également, c'est-à-dire qu'on considérera exclusivement les créances des banques sur l'institut d'émission (sous forme de billets de banque ou de dépôts libres ou obligatoires). Cette liquidité s'exprime généralement comme le rapport entre le volume des dites créances et le volume des dépôts (coefficient de trésorerie).

On peut suivre l'évolution des liquidités du système économique dans les différents pays de la Communauté d'après les données que publie, sur chaque pays, le Fonds Monétaire International dans l'*International Financial Statistics* à la section « Monetary Survey », et qui sont reprises au tableau I. Certes, comme le souligne en note l'*International Financial Statistics*, les données publiées ne sont pas tout à fait homogènes. Elles suffisent néanmoins pour déterminer, en première approximation, l'allure des disponibilités liquides et de leurs composantes en attendant que des recherches plus approfondies puissent être entreprises sur base d'éléments appropriés

---

(1) Conférence donnée à la « Volkswirtschaftliche Gesellschaft » de Erlangen, le 20 juillet 1959.

qui seront publiés, espère-t-on, par les organes compétents de la Communauté.

Il ressort des données reprises au tableau I que, si l'on fait abstraction de la France et de l'Allemagne, l'augmentation des disponibilités liquides a été plus forte en 1958 qu'en 1957 non seulement en chiffres absolus, mais aussi en pourcentages. En outre, bien que les chiffres définitifs du revenu national de 1958 ne soient pas encore disponibles pour

tous les pays de la Communauté, on peut affirmer que dans chaque cas les disponibilités liquides se sont accrues dans une proportion plus élevée que le revenu national. Par exemple en Italie, cet accroissement a été le triple de celui du revenu national. C'est précisément cette progression plus forte des disponibilités liquides par rapport au revenu national qui caractérise la « surabondance » de liquidités dont il est question dans cet article.

Tableau I.

**Liquidités du système économique**

		Chiffres à fin de période 1			Augmentations par rapport à l'année précédente			
		1956	1957	1958	1957	1958	1957	1958
		(en milliards)			(en milliards)		(en pour cent)	
Belgique et Grand-Duché de Luxembourg .	Fr. b.	235,4	237,6	255,0	2,2	17,3	0,9	7,3
France .....	Fr. fr.	6.886,0	7.607,0	8.092,0	721,0	485,0	10,5	6,4
Allemagne .....	DM	126,7	146,8	166,8	20,0	20,1	15,8	13,6
Italie .....	Lires	9.476,0	10.422,0	11.889,0	946,0	1.467,0	9,9	14,1
Pays-Bas .....	Fl.	20,1	20,1	23,0	0,1	2,9	0,1	14,6

<sup>1</sup> Source : *International Financial Statistics*, Fonds Monétaire International. Section « Monetary Survey » des différents pays considérés. Sous-section « Assets — Liabilities. »

3. Certes, la création de liquidités pour l'ensemble du système économique remonte en dernier ressort à l'institut d'émission et au système bancaire pour ce qui concerne respectivement les billets de banque et les dépôts, les uns et les autres correspondant aux engagements de ces organismes. Ces engagements trouvent cependant leur contrepartie dans les bilans de ces organismes, soit au poste « réserves de change en or ou en devises », soit au poste « crédits intérieurs ». Il importe peu, du point de vue des effets de la création de disponibilités liquides, que ces crédits intérieurs représentent des « emplois » typiques des banques, c'est-à-dire des prêts au secteur privé (« entreprises » ou « particuliers ») ou qu'ils couvrent des achats de titres à court terme, c'est-à-dire des prêts au secteur public (« Etat »). Les uns et les autres constituent la contrepartie des disponibilités liquides du système économique et doivent être considérés comme de nature semblable quant à la création de disponibilités aux mains du public. On ne peut en dire autant des encaisses des banques auprès de l'institut d'émission qui, en substance, aboutissent à retirer des billets de la circulation, de sorte qu'au total, lorsque ces créances augmentent, on observe à la fois un gonflement des avoirs du public auprès des banques et une contraction des créances du public sur l'institut d'émission.

On peut donc dire que la création de liquidités est due à des éléments d'origine extérieure dans la mesure où elle trouve sa contrepartie dans un accroissement des réserves de change, et à des facteurs d'origine intérieure lorsqu'elle a pour contrepartie une augmentation des crédits accordés au « public » en général.

4. Les éléments d'origine extérieure et ceux d'origine intérieure peuvent, selon les circonstances, exercer leur influence dans le même sens ou dans des sens opposés.

Les liquidités peuvent éventuellement augmenter sans que s'accroissent pour autant les avoirs extérieurs et donc sous la seule influence de facteurs d'origine intérieure. Pour reprendre une image familière, on dit dans ce cas que la pyramide du crédit augmente en volume, bien que la base sur laquelle elle est érigée n'ait pas varié. Ce phénomène s'observe pendant les périodes d'inflation où le gonflement de la pyramide peut même s'accompagner d'une contraction de la base en raison de la fuite des réserves de change.

Le cas tout à fait opposé se présente lorsque les liquidités viennent à s'accroître sans que ne progressent aucunement les crédits intérieurs et donc sous la seule influence des éléments d'origine extérieure. Ou bien, cas moins extrême, l'augmentation des crédits intérieurs peut être proportionnellement inférieure à celle des réserves de change et constituer de la sorte un frein à l'expansion des liquidités.

5. Cette dernière situation s'est vérifiée à l'intérieur de la Communauté, si l'on continue à faire abstraction de la France. En effet, dans tous les autres pays, les pourcentages d'augmentation des crédits intérieurs tels qu'ils sont repris au tableau II, sont inférieurs aux pourcentages d'accroissement des réserves de change qui sont indiqués au tableau III.

Cette évolution est plus ou moins accusée suivant les pays. En Allemagne, en contrepartie d'une augmentation des disponibilités liquides de 13,6 p.c.,

Tableau II.

## Crédits intérieurs

		Chiffres à fin de période 1			Variations par rapport à l'année précédente			
		1956	1957	1958	1957	1958	1957	1958
		(en milliards)			(en milliards)		(en pour cent)	
Belgique et Grand-Duché de Luxembourg .	Fr. b.	181,4	181,7	183,3	+ 0,3	+ 1,6	+ 0,1	+ 0,9
France .....	Fr. fr.	6.513,0	7.638,0	8.099,0	+1.185,0	+ 461,0	+ 13,2	+ 6,0
Allemagne .....	DM	109,4	124,2	140,6	+ 14,8	+ 16,4	+ 13,6	+ 13,2
Italie .....	Lires	8.911,0	9.655,0	10.515,0	+ 744,0	+ 860,0	+ 8,3	+ 8,9
Pays-Bas .....	Fl.	15,7	15,6	16,9	- 0,1	+ 1,3	- 0,6	+ 8,4

<sup>1</sup> Source : *International Financial Statistics*, Fonds Monétaire International. Section « Monetary Survey » des différents pays considérés. Total des rubriques : « Claims on Government » (y compris les autorités locales en ce qui concerne les Pays-Bas), « Claims on Private Sector » et « Unclassified Assets ». Le total ainsi obtenu correspond à la différence entre le montant des liquidités (tableau I) et celui des réserves de change (tableau III), les « Unclassified Liabilities » (et parfois les « Capital Accounts ») étant compris dans les disponibilités tout comme les « Unclassified Assets » sont compris dans les crédits.

on enregistre une progression des crédits intérieurs qui n'est que légèrement inférieure à celle des avoirs extérieurs : 13,2 p.c. contre 15,9 p.c. Par contre, l'écart est beaucoup plus marqué en Italie puisque les crédits intérieurs s'accroissent à peine de 8,9 p.c., alors que l'augmentation des réserves atteint 79,1 p.c. Ces chiffres, compte tenu des réserves exprimées ci-dessus en ce qui concerne la non-homogénéité des données dont on dispose, ne peuvent nous servir

qu'à titre de première indication. Dans les grandes lignes, on peut cependant dire que la pyramide du crédit s'est aplatie dans le courant de l'année 1958, à l'intérieur de la Communauté, et qu'en conséquence l'abondance de liquidités est attribuable essentiellement à des éléments d'origine extérieure, c'est-à-dire à la progression des réserves de change, tandis que l'évolution des crédits intérieurs a tempéré les effets de cette progression.

Tableau III.

## Réserves de change

		Chiffres à fin de période 1			Variations par rapport à l'année précédente			
		1956	1957	1958	1957	1958	1957	1958
		(en milliards)			(en milliards)		(en pour cent)	
Belgique et Grand-Duché de Luxembourg .	Fr. b.	54,0	55,9	71,7	+ 1,9	+ 15,8	+ 3,5	+ 23,3
France .....	Fr. fr.	373,0	- 31,0	- 7,0	- 404,0	+ 24,0	..	..
Allemagne .....	DM	17,3	22,6	26,2	+ 5,3	+ 3,6	+ 30,6	+ 15,9
Italie .....	Lires	565,0	767,0	1.374,0	+ 202,0	+ 607,0	+ 35,7	+ 79,1
Pays-Bas .....	Fl.	4,4	4,5	6,2	+ 0,1	+ 1,7	+ 2,9	+ 35,9

<sup>1</sup> Source : *International Financial Statistics*, Fonds Monétaire International. Section « Monetary Survey » des différents pays considérés. Rubrique « Foreign Assets ».

6. Les faits étant ce qu'ils sont, le problème primordial qu'on s'est proposé de résoudre est de savoir si le développement des avoirs extérieurs de la Communauté doit être attribué à des facteurs conjoncturels et si, comme tel, il doit être considéré comme étant réversible avec le changement d'orientation de la conjoncture.

Ceux qui, comme on y a fait précédemment allusion, considèrent l'abondance actuelle de liquidités comme un phénomène passager, attribuent les augmentations des réserves de change à l'évolution du commerce extérieur pendant la récession plus ou moins accusée de 1958. Cette évolution a été caractérisée par une réduction du volume des stocks de matières premières importées et par une diminution de leur prix unitaire qui a amené des améliorations sensibles des termes de l'échange des pays importateurs vis-à-vis des pays producteurs de matières premières. Il n'est pas difficile de comprendre comment ces développements, qui se sont traduits par des éco-

nomies substantielles de devises étrangères, c'est-à-dire par des augmentations des réserves de change, ont pu engendrer un gonflement des liquidités. Les réductions des volumes importés et des prix unitaires ont en effet contribué à élargir le surplus ou à comprimer le déficit de la balance commerciale des divers pays de la Communauté, de sorte que cette balance, qui était déficitaire en 1957, a été par contre presque continuellement excédentaire en 1958. Ce renversement du solde commercial a ainsi contribué à la formation des soldes actifs importants des balances des paiements de la Communauté pour l'année 1958. Comme on le sait, ces soldes actifs, qui se sont traduits par un gonflement des réserves de change par le jeu de la vente de devises étrangères au système bancaire, ont donné lieu à un accroissement des dépôts du public auprès des banques, en contrepartie d'une augmentation des créances des banques sur l'institut d'émission (avec ou sans intervention des fonds d'égalisation des changes). C'est par ce proces-

sus que la progression des réserves de change s'est exprimée à la fois par une liquidité plus grande des banques et par une augmentation des disponibilités liquides du public, et qu'elle constitue, comme on l'a vu, un élément de formation de la liquidité d'origine extérieure.

De cette manière, la contraction des volumes de produits importés et de leurs prix unitaires a contribué à créer l'abondance de liquidités en 1958. Mais d'autres éléments ont aussi agi dans le même sens : ce sont les facteurs qui tiennent aux changements intervenus dans la position internationale des pays de la Communauté, non seulement par rapport aux pays exportateurs de matières premières, mais aussi par rapport aux autres pays et en particulier les Etats-Unis. On remarquera en effet que presque tous les pays de la Communauté sont parvenus à équilibrer leur balance des paiements non seulement pour la partie balance commerciale, mais aussi en ce qui concerne les autres transactions courantes et les mouvements de capitaux. On peut mettre cet équilibre en relation avec la transformation du fameux « dollar gap » en un surplus dollar que l'on infère de la réduction du montant des réserves en or concentrées aux Etats-Unis et de l'augmentation de l'endettement des Etats-Unis vis-à-vis de l'étranger.

7. C'est pourquoi il paraît plutôt simpliste de dire que la reconstitution des stocks et la progression des importations de matières premières qui s'en suivra puissent renverser le courant qui s'est dessiné en 1958. A supposer même que l'évolution du commerce extérieur puisse exercer une influence négative sur la création de liquidités, il est peu probable que ce facteur soit d'un poids tel, comparativement aux autres éléments en jeu, pour modifier, lors du retournement de la conjoncture, l'allure enregistrée en 1958. Parmi les autres éléments en cause, il faut considérer entre autres la part que peut avoir la Communauté dans le processus de redistribution des réserves mondiales en or et en devises. Il faut aussi tenir compte que depuis quelques années les autorités monétaires des principaux pays ont tendance à gérer les réserves de change en fonction des importations plutôt qu'en fonction des engagements de l'institut d'émission (cf. l'étude du Fonds Monétaire International intitulée « International Reserves and Liquidity », 15 août 1958, notamment à la page 17). Si cette tendance se maintenait malgré le retournement de la conjoncture, les réserves de change, au lieu de s'amenuiser, pourraient au contraire augmenter plus rapidement que la production, étant donné « qu'un des traits particuliers à la période qui a suivi la seconde guerre mondiale réside dans le fait que les échanges internationaux se sont accrus à un rythme plus rapide que la production » (*ibidem*, p. 71).

Dans une matière aussi complexe, où tant d'éléments entrent en jeu, on ne peut certes attribuer à ces supputations un degré de probabilité très élevé.

Mais elles montrent à suffisance qu'on ne peut s'attendre avec certitude à une réduction des réserves de change et, par ce canal, à la disparition de l'abondance de liquidités lors du retournement conjoncturel. Au contraire, il n'est pas exclu que les éléments d'origine extérieure continuent à alimenter la liquidité du système économique, et aussi celle du système bancaire. Ou tout au moins, il n'est pas exclu que l'influence de facteurs d'origine extérieure devienne pour ainsi dire « neutre ».

8. Il reste alors à examiner l'influence que pourraient avoir les éléments d'origine intérieure lors du retournement de la conjoncture, autrement dit, il reste à voir si l'évolution des crédits intérieurs continuerait, dans cette nouvelle perspective, à jouer le rôle de frein par rapport aux éléments d'origine extérieure.

A ce sujet, il faut tenir compte de ce qui s'est passé lors du développement de la phase de récession. La demande de crédits de la part des entreprises a fléchi non seulement en raison de la diminution des besoins de financement de la production, mais aussi sous l'effet d'une facilité d'accès plus grande au marché financier, par le placement d'actions et d'obligations dont le produit a pu servir aux entreprises, en tout ou en partie, pour se dégager vis-à-vis du système bancaire. Ainsi, au lieu d'avoir affaire à une demande de nouveaux crédits, on a enregistré un « reflux » des crédits antérieurs qui a freiné l'expansion du stock monétaire. Ainsi s'est vérifiée l'ancienne « loi du reflux » dégagée autrefois par Tooke et Fullarton. Il va de soi que lors du retournement de la conjoncture, il faut s'attendre, non à une intensification de ce reflux, mais au contraire à un recours accru au crédit bancaire de la part des entreprises, soit pour financer la reconstitution de stocks, soit pour satisfaire d'autres besoins de crédit qu'engendrera l'expansion de la production. Cette perspective signifie que toute augmentation du « potentiel » de crédit du système bancaire (ce potentiel est fonction surtout du volume des dépôts) sera absorbée par les besoins des entreprises et que les banques seront amenées, pour faire face aux nouvelles demandes de crédit, à réduire les marges de liquidité qu'elles ont entretenues pendant la période de récession, autrement dit à réduire le rapport entre le montant de leurs créances sur l'institut d'émission et le volume des dépôts (coefficient de trésorerie). En d'autres termes encore, la pyramide du crédit s'élargirait, c'est-à-dire supporterait un volume de monnaie plus grand par rapport à sa base.

9. Mais, à ce propos, on peut se demander si les facultés de crédit des banques ne dépendent pas aussi du comportement du public en tant que « déposant », c'est-à-dire en tant que créateur du système bancaire. Et dès lors, ne doit-on pas s'attendre à ce que l'évolution de la conjoncture dans le sens de l'expansion aille de pair avec la volonté du public

de retirer une partie de ses dépôts pour les employer de façon productive plutôt que de les maintenir « inactifs » dans les banques ?

Ces arguments que fait souvent valoir, non sans raison, « l'homme de la rue » contiennent plus d'un grain de vérité. Il est en effet toujours loisible au public, pris dans son ensemble et dans chacune de ses composantes, d'influencer le volume des dépôts, quel que soit le système bancaire en vigueur. Il est vrai que les choses sont très différentes si l'on prend en considération le public dans son ensemble ou au contraire des individus séparés : si chacun peut activer ses dépôts en les employant de façon productive, c'est-à-dire les transférer à d'autres, ces transferts n'influencent pas l'ensemble des dépôts. Mais ceci ne signifie pas que le public, même pris dans son ensemble, ne puisse détruire ses dépôts pour quelque montant que ce soit, soit pour acquérir des devises étrangères (cf. point 6), soit pour rembourser des crédits (cf. point 8), ou encore pour les convertir en billets de banque. Ou plus précisément, on ne peut négliger la faculté qu'a le public de choisir entre la détention de dépôts et celle de billets de banque, choix qui peut être et qui est exercé à tout moment, à travers l'incessant mouvement des opérations de versement et de prélèvement qui s'effectuent aux guichets des banques. Et c'est avant tout par sa préférence plus ou moins grande pour les billets de banque que le public, en tant que créateur du système bancaire, influence de façon plus ou moins décisive le volume des dépôts et, par voie de conséquence, les facultés de crédit des banques.

Toutefois, si au lieu de considérer cette question sous ses aspects généraux, on la considère plutôt sous ses aspects conjoncturels, il paraît peu probable que cette influence du public sur le potentiel de crédit du système bancaire puisse s'exercer dans un sens restrictif pendant les périodes d'expansion de l'activité économique. En effet, on doit avant tout mettre l'accent sur le fait que les avoirs du public auprès du système bancaire ont tendance à s'accroître en même temps que le revenu et l'épargne pendant les phases d'expansion. Et quant aux besoins de fonds nouveaux qui surgissent pendant ces phases ascendantes, on peut penser qu'ils sont satisfaits par une progression de la circulation de monnaie fiduciaire plutôt que par des prélèvements sur les encaisses des banques. En réalité, l'institut d'émission ne peut s'empêcher de contribuer, délibérément ou non, à l'expansion de l'activité par une augmentation de la circulation, pour autant que celle-ci se développe à un rythme qui ne soit pas supérieur à celui de la production. Ainsi, l'accroissement du montant des billets de banque aux mains du public peut ne pas impliquer une contraction du volume des dépôts. Au contraire, pour autant que le « degré de préférence » du public pour les billets de banque (c'est-à-dire le rapport entre le montant des billets détenus par le public et le montant de ses dépôts en banque) ne se modifie pas, le volume des dépôts peut augmenter de pair avec la circulation fiduciaire. Il paraît

donc peu probable que lors du retournement de la conjoncture, le comportement du public puisse agir dans le sens d'une restriction du potentiel de crédit des banques.

10. Il y a encore un autre aspect sous lequel on se doit d'examiner le comportement du public en sa qualité de déposant. Il s'agit de savoir si les disponibilités liquides que détient le public sont susceptibles d'être absorbées, comme on l'affirme généralement, par l'émission d'emprunts privés ou publics.

En fait, l'émission d'emprunts ne peut aboutir à contenir et encore moins à réduire l'expansion de la quantité totale de monnaie que par les canaux déjà considérés, c'est-à-dire dans la mesure seulement où le produit de l'émission est affecté à l'achat de devises, au remboursement de crédits ou si l'émission s'accompagne d'une conversion de dépôts en billets de banque. Il est certes vrai que l'émission d'emprunts comporte en soi une réduction des disponibilités liquides détenues par les souscripteurs. Mais ces disponibilités elles-mêmes finissent de toute façon par être transférées au profit de ceux qui émettent les emprunts. En définitive, la cession de disponibilités par les souscripteurs ne peut se traduire par une réduction de l'ensemble des moyens liquides que si les organismes émetteurs ou leurs ayants-droit utilisent ces disponibilités à acquérir des devises, à rembourser des crédits ou s'ils les convertissent en billets. Et encore faut-il, bien entendu, que ces attitudes ne soient pas neutralisées par une expansion parallèle des crédits accordés par l'institut d'émission (dans le sens indiqué au point 8) liée ou non à l'émission des titres.

De façon générale, on ne peut donc déterminer *a priori* si une émission de titres aboutira ou non à absorber une partie des liquidités de l'ensemble du système économique. Tout dépendra de l'affectation du produit de l'emprunt, ainsi que de l'action du système bancaire et en particulier de l'institut d'émission. Ainsi, pour ce qui concerne plus particulièrement les emprunts publics, leur émission se traduit par une simple absorption de liquidités « secondaires » dans la mesure où l'emprunt est souscrit par simple conversion de titres à court terme (« bons » ou « certificats » du Trésor) en titres à moyen ou long terme. L'absorption de liquidités « primaires » (entendues au sens indiqué précédemment au point 2) se limite alors au montant de l'emprunt souscrit au moyen d'« argent frais » selon l'expression utilisée dans le jargon financier et pour autant que cet argent frais ne soit pas créé *ex novo* par les banques ou l'institut d'émission au moyen de souscriptions directes aux titres de l'emprunt ou au moyen d'avances accordées aux souscripteurs.

11. La conclusion précédente reste donc entièrement valable. Plutôt que de continuer à jouer le rôle de frein par rapport aux facteurs de création de liquidités d'origine extérieure, les éléments d'origine inté-

rieure contribueront à maintenir, si pas à accentuer, l'abondance de liquidités du système économique.

Mais l'orientation de la conjoncture dans le sens de l'expansion pourrait signifier davantage une réduction des marges de liquidité du système bancaire (cf. point 8). C'est peut-être à ce dernier concept que se réfèrent consciemment ou non ceux qui attribuent un caractère précaire à la « liquidité » entendue au sens général. Mais, comme on l'a souligné ci-avant, la liquidité du système bancaire et la liquidité du système économique sont des notions bien différentes et leur évolution est parfois divergente. En effet, les banques et l'institut d'émission en tête peuvent agir sur les éléments d'origine intérieure, c'est-à-dire sur les crédits qu'elles accordent, de façon à fournir des liquidités au système économique. Mais elles s'exposent ainsi à subir une contraction de leur propre liquidité, contraction qui sera plus ou moins sensible selon que les éléments d'origine extérieure agiront carrément en sens opposé (cf. point 4) ou dans le même sens mais avec une intensité moins forte. C'est précisément parce que cette éventualité semble assez probable que l'on peut prévoir une réduction plus ou moins accusée des marges de liquidité qui ont pris une ampleur exceptionnelle pendant la récession, faute de possibilités d'emploi suffisantes. Mais une prévision analogue serait tout à fait injustifiée en ce qui concerne la liquidité de l'ensemble du système économique où au contraire il serait plus indiqué de prévoir la persistance si pas une expansion ultérieure de liquidités.

12. Il n'est pas inutile d'examiner les conséquences qui peuvent découler de cette prévision sans vouloir lui attribuer cependant un caractère de certitude. D'un côté, l'abondance de liquidités peut provoquer et justifier une impulsion plus marquée des investissements productifs, évolution qui est toujours à souhaiter pourvu que l'expansion des investissements se poursuive à un rythme (*trend*) susceptible d'être maintenu en corrélation avec celui de la formation de l'épargne. Mais, d'un autre côté, on ne peut se dissimuler, à moins qu'on ne fasse erreur, que l'abondance de liquidités expose l'économie à deux sortes de risques : alimenter la tendance inflatoire, toujours latente dans les économies de marché basées sur le crédit, et la tendance non moins latente à l'immobilisation des emplois du système bancaire.

En ce qui concerne le premier point, il n'y a pas lieu de s'étonner que l'abondance de liquidités n'ait pas provoqué une hausse des prix à caractère inflatoire durant la phase de récession. L'influence sur les prix, lorsqu'elle s'est fait sentir, a eu plutôt pour effet de contenir la chute des prix dans des marges beaucoup plus étroites que celles à l'intérieur desquelles ils ont évolué lors des récessions conjoncturelles précédentes. En réalité, une part croissante de « moyens liquides » a été maintenue sous forme de dépôts qu'on ne peut retirer à vue et qui, comme tels, ne sont pas considérés habituellement comme « moyens de paiement ». Cette évolu-

tion équivaut par ailleurs à une réduction de la vitesse de circulation « virtuelle » des moyens de paiement, la vitesse de circulation « effective » s'étant aussi ralentie. Ce phénomène trouve confirmation pour les différents pays de la Communauté dans les augmentations qu'accusent les rapports entre les disponibilités liquides et le revenu national en 1958.

On peut dire en conséquence que l'abondance des moyens liquides créés en 1958 a trouvé dans la réduction de leur degré d'utilisation son propre correctif aux effets inflatoires qu'elle aurait pu avoir sur les prix et les revenus. Il en découle qu'il ne faut pas s'attendre à ce que ce correctif continue à jouer lors du retournement de la conjoncture dans le sens de l'expansion.

Dans ce cas, l'abondance de moyens liquides pourrait s'accompagner de leur utilisation plus active. Les effets cumulatifs qui en découleraient ne seraient certes pas favorables à la stabilité monétaire.

13. Le risque que pourrait engendrer la persistance de liquidités en surabondance n'est pas moins grand, vu sous l'aspect de la tendance à l'immobilisation des emplois du système bancaire.

Sans vouloir entrer dans le fond d'une question aussi complexe et aussi débattue, on se bornera à faire remarquer que, sous cet aspect également, l'opposition subsiste (cf. point 10) entre la liquidité du système économique et celle du système bancaire. Vues sous le premier angle, les banques peuvent être considérées comme « créatrices de liquidités » dans la mesure où elles contribuent à la création de liquidités pour le système économique, tandis que sous le second angle elles doivent être considérées comme « chercheurs de liquidités » dans la mesure où elles cherchent à satisfaire également leurs propres exigences de liquidité. Cette divergence se retrouve non seulement en ce qui concerne la « provision » de disponibilités liquides, mais aussi en ce qui concerne la « durée » des emplois. Sur ce point, les banques ont été et sont toujours poussées par la force des choses à étendre leurs interventions non seulement dans le domaine du court terme, c'est-à-dire pour le financement des stocks, mais aussi dans le domaine du moyen et long terme, c'est-à-dire pour le financement des investissements fixes. Les sollicitations dont les banques sont l'objet dans le domaine du crédit à moyen et long terme sont influencées par divers facteurs dont certains sont de caractère institutionnel, telle l'importance plus ou moins grande des banques dans le cadre général de la structure économique, comme intermédiaires entre les épargnants et les investisseurs. Par exemple, les banques seront sollicitées davantage à prêter leur concours au financement d'investissements fixes si l'usage s'est répandu de confier des épargnes aux banques, même sous forme de dépôts en compte, et inversement elles seront moins sollicitées si les épargnants ont des facilités d'accès direct à un marché financier actif.

Ces quelques exemples suffisent pour montrer que l'abondance de liquidités est un des multiples éléments qui peuvent pousser les banques à accorder des crédits qui, analysés quant à leur substance et pas seulement quant à la forme qu'ils revêtent, ne sont pas des crédits à court terme. Dans ce sens, les banques exerceraient, selon la formule de Stucken (dans *Liquidität der Banken*, Berlin, 1940, et dans d'autres écrits postérieurs), une « *Fristigkeitverlängerungsfunktion* » caractéristique, ou pour employer une expression qui fait désormais partie du jargon bancaire, elles tâcheraient d'exercer subrepticement le « faux moyen terme ». Si cette pratique est admissible à l'intérieur de certaines marges que tolèrent avec une sagesse prudente les autorités monétaires, même les plus orthodoxes, elle ne peut cependant dépasser certaines limites et ne peut constituer une cause sérieuse d'immobilisation, contraire aux exigences de liquidité du système bancaire.

14. On ne peut dire *a priori* dans quelle mesure les risques d'inflation et d'immobilisation envisagés sont susceptibles de se réaliser. En réalité, nous ne croyons pas qu'il faille en exagérer la portée et répéter des expressions apocalyptiques, telles que celle d'« explosion de la mine monétaire » employée par Hicks (dans *Trade Cycle*, 1950, p. 160). Nous pensons en effet que dans l'arsenal de la politique monétaire et du crédit, il ne manque pas de moyens appropriés pour faire face à ces risques.

En ce qui concerne les facteurs de liquidité d'origine extérieure, on mentionnera ici la possibilité de « stériliser » les réserves en or, afin d'éviter que leur contrepartie ne figure dans les engagements de l'institut d'émission et ne vienne alimenter à la fois la liquidité du système économique et celle du système bancaire (cf. point 6). De même, pour combattre tout excès d'expansion du crédit, les instituts d'émission, au lieu de se limiter à la manœuvre du taux de l'escompte, peuvent disposer d'une série d'instruments plus efficaces, allant des interventions directes sur le marché « libre » aux variations des pourcentages de couverture des dépôts.

En ce qui concerne l'immobilisation des emplois du système bancaire, il existe, dans les divers pays de la Communauté, une multiplicité de nouvelles solutions. Celle adoptée entre autres par l'Italie mérite d'être signalée : elle consiste à séparer les opérations à court terme des opérations à moyen et long terme. Cette méthode doit cependant être quelque peu perfectionnée afin d'éviter que les aspects for-

mels qui concernent la conduite de chaque établissement bancaire en particulier ne prévalent sur les aspects plus substantiels qui concernent l'ensemble du système bancaire.

15. On peut toutefois se demander si la voie maîtresse à suivre n'est pas tracée dans une autre direction, à savoir : prévenir la formation de liquidités en surabondance plutôt que de lutter contre leurs effets.

Dans ce sens, si le diagnostic qui a été établi est exact et si la surabondance de liquidités est due essentiellement à des éléments d'origine extérieure, il pourrait être plus indiqué de fixer le critère d'appréciation des réserves de change en tenant compte non seulement de la nécessité de maintenir un fonds de roulement approprié pour le financement des importations, mais aussi de la nécessité de contenir dans une juste mesure la provision de moyens liquides à l'intérieur du système économique, provision qui, eu définitive, peut se traduire par un accroissement du volume des moyens de paiement. Ainsi, sous cet aspect également, se trouve confirmée l'opportunité d'arriver dans la mesure du possible, mais avec prudence, à une libération progressive des transferts de capitaux. Cette libération répond non seulement à des engagements précis pris dans le cadre de la Communauté, mais aussi à des obligations non moins impératives des pays de la Communauté vis-à-vis des autres pays.

Ainsi, les pays de la Communauté pourraient entre autres entreprendre une action solidaire en vue de financer le progrès économique des pays moins développés. Dans cette voie, on peut mentionner à titre indicatif la possibilité de réorganiser le financement à moyen terme des exportations. Cette réorganisation pourrait se faire sur une base commune afin d'enlever au financement des exportations tout caractère concurrentiel, du moins à l'intérieur de la Communauté, et de renforcer au contraire son caractère fonctionnel en tant qu'instrument de collaboration économique entre les pays de la Communauté et ceux qui n'en font pas partie. D'autres formules concourant aux mêmes fins pourraient encore être adoptées. Celles-ci, même en laissant de côté la rhétorique des « missions du siècle », répondent à un intérêt vital de la Communauté si on entend par là, comme on doit l'entendre, l'élément dynamique essentiel pour promouvoir l'économie européenne, spécialement en ce qui concerne ses relations avec les deux continents limitrophes.

## LE COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE EN 1958

La structure du commerce extérieur de l'U.E.B.L. sera analysée dans le présent article, comme dans les précédents que le *Bulletin* a consacrés annuellement depuis 1949 au même sujet (1), à partir d'un regroupement des données statistiques et à l'aide des indices du volume et des valeurs unitaires, sur la base des calculs effectués par le Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale. Dans les considérations préliminaires, nous nous référerons en outre aux indices établis par l'Institut de Recherches Economiques et Sociales.

La partie introductive de l'exposé sera consacrée au régime administratif du commerce extérieur, à la politique suivie par les autorités belges pour développer les exportations, aux efforts déployés sur le plan international en vue de libérer les transactions sur marchandises et enfin à l'évolution globale du commerce mondial et du commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1958. On examinera ensuite, d'une façon plus approfondie, la décomposition des importations et des exportations, ainsi que la répartition géographique du commerce extérieur en 1958, en rapprochant ces données de celles de l'année antérieure.

\*  
\*\*

Suivant le treizième rapport annuel de l'Office Central des Contingents et Licences, l'affaiblissement conjoncturel de l'activité économique dans l'U.E.B.L. a eu des répercussions dans le domaine de la réglementation du commerce extérieur. Un nombre assez élevé de restrictions nouvelles, prises tant sur le plan national que dans le cadre intra-Benelux, ont été instaurées. Ces mesures ont quelque peu tempéré les libérations très larges intervenues en septembre 1957, lors de la mise en vigueur du régime simplifié du commerce extérieur.

Dans le domaine ressortissant à la politique autonome de l'U.E.B.L., les restrictions ont porté en premier lieu sur l'importation de certaines marchandises, principalement de produits textiles, originaires du Japon et de Chine, tandis que les restrictions prises en commun par les partenaires de Benelux visent, en ordre principal, des articles de consommation originaires des pays de l'Est.

L'affaiblissement de la demande mondiale et l'aggravation de la concurrence sur les marchés internationaux ont nécessité de nouveaux efforts dans le domaine de l'expansion commerciale. Les mesures prises par le Gouvernement ont visé particulièrement l'expansion des ventes aux partenaires de la Communauté Economique Européenne. A cet effet, des missions commerciales, travaillant selon une formule nouvelle mise au point par le Ministère compétent, se sont rendues en Italie et en France. Elles se composaient d'exportateurs et d'importateurs, ainsi que de délégués de différents secteurs industriels. L'occasion leur a été offerte de rencontrer des représentants des mêmes secteurs au cours de séances de travail organisées par les Chambres de Commerce des villes visitées. D'importants échanges dans les deux sens ont ainsi pu être négociés. Dans le même ordre de préoccupations, la fonction de conseiller du commerce extérieur a été créée. Les conseillers se tiendront à la disposition des postes diplomatiques belges en vue de réunir des renseignements sur les marchés étrangers.

En ce qui concerne le crédit à l'exportation, le système actuel a fait l'objet d'une étude approfondie dans le cadre de Cofinex. En 1958, des discussions ont été entamées en vue d'établir pour ce dernier organisme un nouveau statut qui permettrait la distribution de crédits à l'exportation d'une manière plus souple et plus stable. Depuis lors, un accord est intervenu entre tous les intéressés sur un projet qui institutionnalise Cofinex sous le nom de « Crédit-Export ».

En dépit du retournement de la conjoncture et du fléchissement du commerce mondial, quelques nouveaux progrès vers la libération des échanges dans le cadre de Benelux, de la C.E.E. et de l'O.E.C.E. ont été réalisés en 1958.

Le Traité instituant l'Union Economique Benelux, signé à La Haye le 3 février 1958, n'a pas encore été ratifié par les parlements intéressés. Cette situation n'a cependant pas constitué un obstacle à la poursuite des efforts d'intégration en vue d'arriver à la réalisation effective de l'Union Economique. A l'heure actuelle, les échanges commerciaux entre partenaires sont complètement libérés en ce qui concerne les produits industriels, à l'exception du diamant brut. Par contre, dans le secteur agricole, peu de progrès ont été accomplis en raison du manque d'harmonisation des politiques agricoles des partenaires. D'autre part, la poursuite d'une politique

(1) Voir spécialement : « Le commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise de 1948 à 1957 », *Bulletin d'Information et de Documentation*, juillet 1959 (avec une annexe statistique).

commerciale commune à l'égard des pays tiers a amené la signature d'accords commerciaux communs avec plusieurs pays.

Les premières mesures de démobilitation douanière et contingentaire, prévues par le Traité instituant la Communauté Economique Européenne, sont entrées en application le 1<sup>er</sup> janvier 1959. Elles comprennent une réduction générale de 10 p.c. des droits de douane, l'abolition des contingents bilatéraux entre les partenaires et un élargissement des contingents à concurrence de 20 p.c. A l'égard de la zone de libre-échange, les Six ont procédé à une réduction de 10 p.c. des droits de douane pour les tarifs supérieurs au futur tarif douanier commun.

Dans le cadre de l'O.E.C.E., les progrès de la libération des échanges et des paiements avaient été interrompus entre le milieu de 1955 et l'automne de 1957, en raison des pressions inflationnistes et du déséquilibre des balances des paiements enregistrés au cours de cette période. En 1958, l'atténuation des tensions inflationnistes et la très

nette amélioration de leurs réserves monétaires ont permis à plusieurs pays européens de s'acheminer à nouveau vers une plus grande liberté des échanges et des paiements. Dans le courant de l'année, le Royaume-Uni a considérablement élargi la libération des échanges en dollars, tandis que l'Allemagne fédérale apportait de nouveaux assouplissements à son régime tarifaire et aux restrictions d'importations à l'égard de la zone dollar. Les pourcentages exprimant le degré de libération des importations de Benelux en provenance des pays membres de l'O.E.C.E. d'une part, des Etats-Unis et du Canada de l'autre, sont restés inchangés à leurs niveaux respectifs de 96 et 86. Enfin, à la fin de décembre, la plupart des pays, dont l'U.E.B.L., ont instauré la convertibilité des monnaies pour les non-résidents et l'U.E.P. a été remplacée par l'Accord Monétaire Européen. Simultanément, les autorités françaises ont fixé le pourcentage de libération des importations à 90 p.c. à l'égard de l'Europe et à 50 p.c. à l'égard des Etats-Unis.

Tableau I.

**Commerce extérieur de l'U.E.B.L.**

Sources : Institut National de Statistique et Institut de Recherches Economiques et Sociales.

Périodes	Valeurs globales (milliards de francs)			Pourcentage Exportations Importations	Indices (Base : 1953 = 100)				Termes de l'échange
	Importations	Exportations	Balance		Importations		Exportations		
					Volume	Valeur unitaire	Volume	Valeur unitaire	
1953 .....	121,1	113,0	- 8,1	93,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1956 .....	163,6	158,1	- 5,5	96,6	134,7	99,8	134,8	101,2	101,4
1957 .....	171,6	159,3	- 12,3	92,8	136,7	102,0	131,8	104,8	102,7
1958 .....	156,4	152,3	- 4,1	97,3	130,6	96,4	132,6	98,5	102,1
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	44,5	41,9	- 2,6	94,2	140,4	104,0	138,3	104,8	100,5
2 <sup>e</sup> » .....	43,5	40,7	- 2,8	93,6	136,2	103,7	133,4	106,1	102,0
3 <sup>e</sup> » .....	41,1	36,4	- 4,7	88,6	130,7	101,8	120,1	104,2	102,3
4 <sup>e</sup> » .....	42,6	40,3	- 2,3	94,6	139,6	98,7	135,0	104,4	105,8
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .....	39,4	39,6	+ 0,2	100,5	131,1	98,1	130,7	103,6	105,6
2 <sup>e</sup> » .....	38,1	36,6	- 1,5	96,1	126,8	98,2	127,0	98,8	100,7
3 <sup>e</sup> » .....	37,8	36,4	- 1,4	96,3	125,4	94,3	130,3	96,5	101,3
4 <sup>e</sup> » .....	41,1	39,7	- 1,4	96,6	139,2	96,4	142,3	95,0	101,0

En 1958, la valeur du commerce mondial a fléchi de 6 p.c. par rapport à l'année précédente. Cette évolution est imputable pour la moitié environ à la baisse des prix, le volume des exportations mondiales ayant fléchi de 2,3 p.c. seulement. Ce chiffre correspond à la baisse de 2,5 p.c. de la production industrielle du monde. Ce sont surtout les Etats-Unis qui ont subi les effets de la contraction du commerce mondial, bien qu'ils aient encore enregistré un important excédent d'exportations. Toutefois, comme celles-ci s'étaient considérablement accrues en 1956 et en 1957 — en raison principalement des conséquences de la crise de Suez — et avaient atteint un niveau exceptionnel, le renversement de la tendance en 1958 peut être considéré comme marquant un retour à une structure plus normale des échanges.

Pour l'ensemble des pays continentaux de l'O.E.C.E., y compris l'U.E.B.L., le recul de la

Tableau II.

**Indices du volume, de la valeur unitaire moyenne et des termes de l'échange**

Base : année précédente

Source : Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Périodes	Importations		Exportations		Termes de l'échange
	Volume	Valeur unitaire	Volume	Valeur unitaire	
1953 .....	103	94	106	86	92
1956 .....	112	103	108	105	102
1957 .....	101	104	97	104	100
1958 .....	98	94	102	93	99

valeur des exportations a été faible. Les ventes de l'U.E.B.L. à l'étranger ont fléchi de 159 milliards de francs en 1957 à 152 milliards en 1958, soit de 4 p.c. environ; cette diminution est entièrement imputable à la baisse des prix, notamment des produits métallurgiques, des fabrications métalliques et des articles textiles, le volume des exportations ayant légèrement augmenté. De leur côté, les importations se sont réduites de 172 milliards de francs en 1957 à 156 milliards en 1958, en raison également de la baisse des prix. Comme le recul des importations a été plus fort que celui des exportations, l'U.E.B.L. a pu améliorer sa balance commerciale : le déficit est tombé de 12 à 4 milliards

de francs, ce qui a porté le coefficient de couverture des importations par les exportations de 92,8 p.c. en 1957 à 97,3 p.c. en 1958. Il s'agit là d'un phénomène caractéristique de la première phase d'une récession.

### COURANTS D'IMPORTATION

Les importations de l'U.E.B.L. ont enregistré un recul de 8,9 p.c. par rapport à 1957, alors qu'elles s'étaient caractérisées par une hausse continue depuis 1954. La contraction des volumes est toutefois moins prononcée que celle des prix : durant l'année écoulée ceux-ci ont été fortement affectés

Tableau III.

### Importations par catégorie de biens

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Catégories de biens	Valeurs globales (milliards de francs)			Indices du volume		Indices de la valeur unitaire moyenne	
	1956	1957	1958	1957/1956	1958/1957	1957/1956	1958/1957
Biens de production .....	113,2	117,8	103,1	101	96	103	91
Biens de consommation ...	30,6	34,1	33,1	109	100	102	97
Biens d'équipement .....	19,8	19,7	20,2	96	103	109	99
	163,6	171,6	156,4	101	98	104	94

par l'effritement des cotations de nombreuses matières premières et par la baisse des frets maritimes. Pour leur part, les volumes n'ont diminué que de quelque 2 p.c.

La diminution de la valeur des importations est imputable à la catégorie des biens de production; les achats de ces biens sont revenus de 117,8 milliards de francs en 1957 à 103,1 milliards en 1958, accusant un recul de 12,5 p.c. Par contre, les fournitures de biens de consommation ne se sont réduites que de 3 p.c., tandis que les achats de biens d'équi-

pement ont enregistré un léger progrès, après une année de stabilisation.

En ce qui concerne les biens de production, la diminution porte essentiellement sur les importations destinées aux industries textiles et métallurgiques; dans ces secteurs, la réduction des besoins s'est accompagnée d'une baisse des prix. En revanche, l'existence d'un marché commun dans le cadre de la C.E.C.A. a eu pour effet de maintenir les importations de combustibles solides à un niveau très élevé en dépit d'une forte surproduction nationale.

Tableau IV.

### Importations de biens de production

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Catégories de biens de production	Valeurs globales (milliards de francs)			Indices des valeurs globales	
	1956	1957	1958	1957/1956	1958/1957
<i>Biens de production destinés :</i>					
aux industries métallurgiques .....	36,8	33,9	29,3	92	86
aux industries textiles .....	15,3	17,1	11,2	112	65
à l'agriculture et aux industries alimentaires .....	13,1	12,5	12,7	95	102
à l'industrie diamantaire .....	6,1	6,4	5,4	105	84
à l'industrie du bois .....	2,4	2,7	2,3	113	85
à l'industrie du cuir .....	1,5	1,5	1,3	100	87
aux industries du papier et des arts graphiques .....	1,6	1,8	1,5	113	83
à l'industrie du tabac .....	0,9	1,1	1,1	122	100
<i>indistinctement aux divers secteurs de la production :</i>					
huiles minérales .....	9,7	12,3	11,5	127	93
combustibles solides .....	7,3	8,6	8,4	118	98
produits chimiques .....	4,4	4,8	4,9	109	102
autres produits .....	14,1	15,1	13,6	107	90
Total ...	113,2	117,8	103,2	104	88

Dans le secteur de la *sidérurgie*, le recul des importations résulte à la fois d'une baisse des prix et d'une diminution des quantités importées. Il est très sensible pour le groupe « fonte, lingots, ferro-alliages » dont les importations ont diminué de 2,5 à 0,6 milliard de francs. Par contre, les achats de minerais de fer se sont maintenus en valeur et ont

même légèrement augmenté en volume. La baisse des prix à l'importation, due, en partie, à la diminution des coûts de transport, a surtout affecté les achats en Suède. L'orientation géographique n'a guère changé d'une année à l'autre : la France et la Suède restent les principaux fournisseurs, la première améliorant quelque peu sa position. Par

Tableau V. **Importations de biens de production destinés aux industries métallurgiques**

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Produits	Quantités importées (milliers de tonnes)			Valeurs globales (milliards de francs) 1958	Indices du volume 1958/1957	Indices de la valeur unitaire 1958/1957	Indices de la production dans le secteur considéré 1958/1957
	1956	1957	1958				
Minerais de fer .....	16.187	16.359	17.138	4,6	102	94	102 { 91(zinc) 97(plomb) 96(étain)
Mitrailles .....	718	536	312	1,5	68	74	
Cuivre brut .....	193	180	185	5,0	102	86	
Minerais non ferreux .....	867	848	817	3,1			
Autres métaux non ferreux .....	58	51	65	1,6			
Fonte, lingots, ferro-alliages .....	578	476	359	0,6			
Pièces détachées d'autos, moteurs d'avions et de navires, etc. ....	143	129	136	9,6			
Divers .....	257	322	280	3,3			

contre, les importations de mitraille qui, déjà en 1957, étaient en diminution, ont connu un nouveau recul tant par suite du ralentissement de la production de fonte et d'acier qu'en raison de la continuation du mouvement de déstockage. Par rapport à 1957, les importations en provenance des pays en dehors de la C.E.C.A. ont diminué de moitié; les achats en Amérique du Nord surtout ont été affectés.

Les approvisionnements en minerais de l'*industrie des métaux non ferreux* ont fléchi pour la deuxième année consécutive tant en valeur qu'en quantité. En quantité, le mouvement est resté limité aux achats de minerais de zinc et d'étain : par rapport à 1957, ceux-ci ont diminué respectivement de 12 p.c. et 27 p.c. En valeur, la baisse a été plus accusée encore en raison de la tendance baissière des prix sur les marchés mondiaux. En revanche, les volumes des importations de minerais de cuivre et de plomb sont en reprise; les achats de minerais de cuivre notamment ont plus que triplé. Toutefois, la faiblesse persistante des cotations de ces deux minerais a fortement influencé la valeur des achats à l'étranger : celle-ci a diminué de 24 p.c. pour le minerai de plomb, tandis qu'elle ne s'est accrue que de 50 p.c. environ pour le cuivre.

L'étain continue à être fourni en quasi-totalité par le Congo belge. De son côté, le Maroc est intervenu pour un peu plus de 11 p.c. dans les achats de minerais de cuivre à l'étranger, alors qu'en 1957, ils étaient entièrement originaires du sud-ouest africain.

En ce qui concerne le zinc, la chute dans les importations affecte principalement les livraisons de

l'Amérique du Sud. Celles du Congo belge, de la Suède, de la Finlande, de la France et de l'Australie sont moins touchées.

Dans le secteur des *fabrications métalliques*, l'activité s'est détériorée par rapport à 1957. Toutefois, les importations de pièces détachées destinées à l'assemblage automobile ont encore augmenté, tandis que les importations de moteurs d'avions se sont réduites de 1,3 à 0,7 milliard de francs.

Les importations de matières premières *textiles*, qui étaient en hausse depuis 1955, ont diminué de plus de 35 p.c. en valeur, revenant de 15,4 à 10 milliards de francs. Depuis le troisième trimestre de 1957, les principales branches de l'industrie textile ont en effet connu une baisse d'activité importante, qui s'est accompagnée d'un net fléchissement des prix à l'importation.

Dans le secteur de la laine, le recul des importations est dû surtout à la chute des prix sur les marchés mondiaux; la régression de l'activité a encore accentué ce mouvement; de ce fait, et bien qu'elles n'aient diminué que de 15 p.c. en volume, les importations n'atteignent en valeur que 59 p.c. du montant de 1957. Pour ce qui concerne la laine en suint, l'Australie a maintenu le volume de ses fournitures; par contre, celles de la Nouvelle-Zélande, de l'Union sud-africaine et des Etats-Unis sont en net recul. Par ailleurs, l'Argentine a fortement augmenté ses livraisons de laine lavée, aux dépens de l'Australie et de l'Allemagne fédérale. Ce dernier pays, qui était devenu le deuxième fournisseur de laine lavée immédiatement après l'Australie, a vu ses exportations en U.E.B.L. reculer de près de 60 p.c.

L'activité de l'industrie cotonnière est tombée à plus de 20 p.c. au-dessous du niveau de 1957. Aussi les importations de matières premières accusent-elles une baisse de 29 p.c. en volume et de 36 p.c. en valeur. Les importations en provenance des Etats-Unis, qui s'étaient fortement accrues en 1956 et 1957 par suite de la mise en vente des

stocks de ce pays, se sont réduites de plus de la moitié en 1958. Ce glissement a bénéficié principalement au Mexique dont les fournitures à l'U.E.B.L. sont en hausse de 12 p.c.

Dans l'industrie du lin, l'activité a fléchi de 17 p.c. par rapport à 1957; elle a subi le contre-coup de la récession américaine, les Etats-Unis étant

Tableau VI. **Importations des principales matières premières destinées aux industries textiles**

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Matières	Quantités importées (milliers de tonnes)			Valeurs globales (milliards de francs) 1958	Indices du volume 1958/1957	Indices de la valeur unitaire 1958/1957	Indices d'activité dans le secteur considéré (filatures) 1958/1957
	1956	1957	1958				
Laine .....	86,6	86,7	73,4	3,6	84	71	88 (a) 89 (b) 83 (c) 78 (d)
Coton .....	117,2	129,3	92,0	2,7	70	92	79
Jute .....	75,7	74,2	80,0	0,9	108	91	106
Lin .....	208,9	207,0	126,3	0,4	66	88	83

(a) Lavoirs et carbonisages. — (b) Peignages. — (c) Filatures de peignés. — (d) Filatures de cardés.

le principal client de l'U.E.B.L.; en outre, à partir de la fin de l'année, la concurrence française s'est fait sentir plus sévèrement sur les marchés extérieurs. Simultanément, les entreprises ont réduit leurs stocks et leurs achats de matières premières. Les importations de ces matières ont fléchi de près de 40 p.c. en volume par rapport à 1957. Les livraisons de lin brut des deux principaux fournisseurs de l'U.E.B.L., les Pays-Bas et la France, ayant été affectées de manière similaire, la répartition géographique des achats n'a guère subi de changement.

La situation de l'industrie du jute contraste avec celle de l'ensemble du textile. En 1958, l'indice de la production a progressé de 6 p.c., compensant ainsi en partie la baisse de production de 1957. Les prix du jute brut sont restés assez stables, surtout à partir du second semestre. Les importations se sont accrues de quelque 8 p.c. en volume. Par rapport à 1957, la part du Pakistan oriental dans les achats

de jute brut et teillé à l'étranger est revenue de 95 à 89 p.c., tandis que les achats en Thaïlande se sont développés.

Les importations de biens de production destinés à l'agriculture et aux industries alimentaires n'ont guère varié en valeur, la hausse des volumes ayant été compensée par un tassement des prix. Les achats de céréales ont augmenté de 1,9 à 2 millions de tonnes en 1958. Cette hausse est principalement due à l'accroissement des importations de froment qui passent de 367 à 466 milliers de tonnes, soit une augmentation de 27 p.c. En raison de la politique de soutien des prix aux Etats-Unis, la part de ce pays dans les importations de froment de l'U.E.B.L. a fortement diminué et ne représente plus que 13 p.c. du total, alors qu'elle était de plus de 26 p.c. en 1957 et de 35 p.c. en 1956. Ce glissement s'est opéré au bénéfice du Canada et de l'Argentine dont les livraisons ont dépassé légèrement celles des Etats-Unis.

Tableau VII.

**Importations de biens de production destinés à l'agriculture et aux industries alimentaires**

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Produits	Quantités importées (milliers de tonnes)			Valeurs globales (milliards de francs) 1958	Indices du volume 1958/1957	Indices de la valeur unitaire 1958/1957
	1956	1957	1958			
Céréales .....	2.111	1.901	2.028	6,1	107	93
dont : froment .....	(540)	(367)	(466)	(1,5)	(127)	(94)
orge .....	(608)	(676)	(461)	(1,4)	(68)	(103)
maïs .....	(409)	(412)	(430)	(1,4)	(117)	(87)
Engrais .....	1.849	1.915	2.027	2,6		
Tourteaux .....	168	165	245	0,8		
Houblon .....	2	2	1	0,2		
Huiles .....	28	24	21	0,3		
Sucre .....	67	102	69	0,3		
Cacao .....	35	32	16	0,7		
Autres .....	315	360	437	1,8		

Les importations d'orge ont diminué de quelque 30 p.c., tant en volume qu'en valeur. L'orientation géographique a de nouveau subi d'importantes modifications. La part des Etats-Unis qui, en 1957, était tombée à 5,5 p.c., a atteint plus de 46 p.c. au détriment de la France qui a presque entièrement disparu du marché, ses fournitures n'atteignant plus que 3 p.c. des achats de l'U.E.B.L. à l'étranger.

Les importations de maïs qui, depuis quelques années, font preuve d'une remarquable stabilité, se sont accrues en volume de quelque 17 p.c. par rapport à 1957, tandis qu'en valeur elles ont subi un très léger recul, par suite de la baisse des prix sur les marchés mondiaux. Cette hausse du volume a surtout bénéficié à l'Argentine qui devient le fournisseur le plus important de l'U.E.B.L.; par contre, la part des Etats-Unis et de l'Union sud-africaine s'est réduite.

Quant aux engrais bruts, leurs livraisons ont encore augmenté par rapport à 1957, grâce à la résistance offerte par le secteur des engrais manufacturés à la récession et au développement de ses exportations. Les achats d'engrais d'origine animale et végétale aux Pays-Bas qui fournissent la quasi-totalité des importations, ont augmenté de plus de 77 p.c. Par contre, les fournitures du Chili en nitrate de sodium se sont réduites de plus de la moitié. De leur côté, les livraisons par le Maroc de phosphates naturels ont dépassé 500.000 tonnes, progressant de plus de 30 p.c. par rapport à 1957.

Quant aux autres produits, il convient de mentionner le net recul des importations de sucre, qui retombent à leur bas niveau de 1956. Parmi les fournisseurs, Cuba a fortement amélioré sa position aux dépens de la République Dominicaine, de Haïti, du Pérou et du Venezuela. Les importations de cacao, qui ont fortement diminué en volume, se sont accrues en valeur par suite de l'évolution plus favorable des prix internationaux.

Les importations destinées aux *autres industries* ont augmenté tant en volume qu'en valeur. Cependant, sous l'effet de la récession américaine, l'activité de l'industrie diamantaire s'est réduite, principalement durant le premier trimestre de 1958; les importations de diamants bruts ont diminué de près de 15,2 p.c. par rapport à 1957. Ce recul concerne exclusivement les pierres destinées à la parure, les importations de diamants industriels étant en hausse. La part du Royaume-Uni, le plus important fournisseur de l'U.E.B.L., s'est encore accrue au détriment de la France et du Libéria.

Les importations de tabac ont augmenté de 3 p.c. en volume, par suite de l'accroissement des débouchés de cette industrie. La part des Etats-Unis et de la Turquie dans ces fournitures s'est réduite, principalement au bénéfice de la Grèce et de la Rhodésie.

Les difficultés rencontrées dans le secteur de la papeterie et la crise charbonnière ont eu une forte influence sur les importations de bois; les fournitures

de bois de mines se sont réduites de plus de la moitié par rapport à 1957; les autres variétés de bois ont également subi des reculs sensibles.

Dans le secteur houiller, la situation s'est fortement aggravée durant l'année 1958. Le stock de houille sur le carreau des mines est passé de 1,4 million de tonnes à la fin de 1957 à 6,9 millions de tonnes à la fin de 1958. Les importations de houille sont toutefois restées très élevées: malgré les difficultés d'écoulement qui caractérisent le marché belge, elles ont atteint leur niveau de l'année précédente. En effet, les prix élevés du charbon belge ont continué à attirer sur le marché belgo-luxembourgeois les surplus exportables des autres pays producteurs; par ailleurs, l'existence d'un marché commun a fait obstacle à la fermeture des frontières vis-à-vis des membres de la C.E.C.A., tandis que des contrats à long terme, conclus en période de haute conjoncture, liaient encore plusieurs gros utilisateurs à des exportateurs américains. En ce qui concerne l'orientation géographique, la part des pays de la C.E.C.A. s'est accrue au détriment du Royaume-Uni et des Etats-Unis; les fournitures de l'Allemagne et des Pays-Bas ont atteint en 1958, 53 p.c. des importations belgo-luxembourgeoises contre 40,4 p.c. en 1957.

Les achats d'huiles minérales sur les marchés étrangers sont revenus de 12,3 à 11,5 milliards de francs après la nette expansion qui les avait caractérisés au cours des dernières années. Ce phénomène est cependant dû à la baisse des frets et des prix des produits pétroliers sur les marchés internationaux, car les volumes des importations n'ont pas reculé. Les fournitures de pétrole brut se sont même accrues en volume de près de 20 p.c. par rapport à 1957. La part de l'Iran dans les importations s'est à nouveau fortement développée passant de 31 à 42 p.c. du total des achats à l'étranger et ce aux dépens principalement des Etats-Unis et, dans une moindre mesure, du Koweït. La réouverture du Canal de Suez a en effet rendu au Moyen-Orient la prépondérance quasi absolue sur le marché de l'U.E.B.L.

Un examen de l'orientation géographique des importations de biens de production montre que la part des pays de l'O.E.C.E. s'est encore accrue, passant de 50,4 p.c. en 1957 à 52,2 p.c. en 1958. Cette évolution s'est produite essentiellement au détriment de l'Amérique du Nord dont le pourcentage dans l'ensemble des fournitures de ces biens est revenu de 15,2 p.c. à 12,7 p.c.

\*  
\*\*

Les importations de biens de consommation n'ont pas été affectées dans la même mesure que celles de biens de production par le retournement de la conjoncture; par rapport à 1957, elles ont diminué de 34,1 à 33,1 milliards de francs, n'enregistrant ainsi qu'un recul de 3 p.c.

Tableau VIII.

### Importations de biens de consommation

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Biens de consommation	Valeurs globales (milliards de francs)			Indices de la valeur globale 1958/1957
	1956	1957	1958	
<b>Produits alimentaires</b> .....	<b>13,4</b>	<b>14,0</b>	<b>13,1</b>	<b>94</b>
Produits animaux .....	<b>4,6</b>	<b>4,8</b>	<b>4,2</b>	<b>88</b>
dont : lait et beurre .....	(2,0)	(2,0)	(1,5)	(75)
viande, poisson, crustacés et graisses .....	(1,8)	(2,0)	(1,9)	(95)
divers .....	(0,8)	(0,8)	(0,8)	(100)
Produits végétaux .....	<b>8,8</b>	<b>9,2</b>	<b>8,9</b>	<b>97</b>
dont : fruits .....	(1,9)	(2,4)	(2,2)	(92)
café et épices .....	(3,2)	(2,7)	(2,5)	(93)
légumes .....	(0,7)	(0,7)	(0,6)	(86)
vins et spiritueux .....	(1,0)	(1,1)	(1,1)	(100)
divers .....	(2,0)	(2,3)	(2,5)	(109)
<b>Produits autres que les produits alimentaires</b> .....	<b>17,2</b>	<b>20,1</b>	<b>20,0</b>	<b>100</b>
dont : textiles .....	(5,5)	(6,6)	(6,2)	(94)
véhicules automobiles, cycles .....	(1,7)	(1,7)	(1,7)	(100)
divers .....	(10,0)	(11,8)	(12,1)	(103)
Total ...	<b>30,6</b>	<b>34,1</b>	<b>33,1</b>	<b>97</b>

Le recul de la valeur des importations de biens de consommation est dû quasi entièrement aux achats de produits alimentaires; par contre, les achats de biens non comestibles se sont maintenus au même niveau qu'en 1957.

Les importations de vins et de spiritueux accusent une baisse de plus de 10 p.c. en quantité, quoiqu'en valeur elles se maintiennent à leur niveau de 1957. Les importations de vins courants, surtout importés de France, ont diminué au profit de vins à plus forte

Tableau IX.

#### Indices du niveau de consommation en 1958

(Base : 1957 = 100)

	1958/1957
Indice du volume de la consommation alimentaire <sup>1</sup> .....	102
Indice des ventes <sup>2</sup> :	
dans les grands magasins .....	108
dans les coopératives .....	106
Indice de la valeur des transactions soumises au timbre <sup>1</sup> .....	100
Indice du volume des importations de biens de consommation <sup>3</sup> .....	100

<sup>1</sup> Source : Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université de Louvain.

<sup>2</sup> Source : Institut National de Statistique (ajusté pour tenir compte des prix de détail).

<sup>3</sup> Source : Banque Nationale de Belgique.

Les produits végétaux, qui comprennent en grande partie des produits de qualité et de luxe, ont mieux résisté à la baisse que les produits animaux. La diminution des importations est le plus sensible pour le lait et le beurre. Après le recul qu'elles avaient enregistré en 1957, les importations de café ont atteint près de 52.000 tonnes, en progrès de 2,5 p.c. par rapport à 1957. La part du Brésil s'est légèrement réduite et celle de l'Indonésie a accusé une forte baisse, au bénéfice essentiellement du Congo belge, de la Colombie et de Haïti. L'Indonésie qui, en 1957, était réapparue sur le marché belge, a vu ses fournitures reculer de 2,7 à 2,2 milliers de tonnes.

Tableau X.

#### Importations de produits alimentaires prêts à la consommation

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Produits	Quantités importées (milliers de tonnes)			Valeurs globales (milliards de francs) 1958
	1956	1957	1958	
Lait et fromages .....	54	54	55	1,5
Beurre .....	6	6	—	—
Viande, poisson, crustacés et graisses .....	118	125	118	1,9
Fruits .....	218	261	255	2,2
Café, épices .....	63	52	53	2,5
Légumes .....	99	104	100	0,7
Vins et spiritueux .....	64	69	62	1,1
Divers .....	812	901	817	3,3

densité provenant principalement du Portugal. Les achats de fruits ont légèrement baissé en quantité et en valeur; les importations d'oranges, qui constituent la principale rubrique, se sont encore accrues au cours de 1958. Leur provenance s'est sensiblement modifiée; l'Espagne enlève la première place aux Etats-Unis dont la part est revenue de 40 p.c. en 1957 à 10 p.c., tandis que celle de l'Espagne atteint 47 p.c. contre 28 p.c. précédemment. De leur côté, les fournitures de bananes de l'Equateur sont en forte progression, passant de 34 p.c. à 52 p.c. du total, au détriment du Congo belge et de la Colombie.

Les importations de viande, poisson, crustacés et graisses sont en léger recul par rapport à 1957, par suite du plafonnement de la consommation intérieure

et d'un accroissement de la production nationale. La surproduction de beurre a même provoqué un arrêt des importations; on estime toutefois que de grandes quantités de ce produit introduites frauduleusement ont pesé sur l'évolution des prix intérieurs.

Tableau XI.

### Importations de produits non comestibles prêts à la consommation

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Produits	Quantités importées (milliers de tonnes)			Valeurs globales (milliards de francs) 1958
	1956	1957	1958	
Produits textiles d'habillement et d'ameublement .	25,6	32,9	29,8	6,2
Véhicules automobiles, motos, cycles .....	27,4	25,3	26,9	1,7
Divers .....	485,3	549,7	578,7	12,1

Les importations de véhicules automobiles et de cycles qui étaient en recul depuis plusieurs années, ont enregistré un léger progrès par rapport à 1957. Cette avance n'est cependant pas assez importante pour qu'on puisse y voir l'indice d'un retournement de l'évolution structurelle qui découle du développement des chaînes de montage automobile en U.E.B.L.

Par contre, les importations de produits textiles, d'habillement et d'ameublement sont revenues de 6,6 à 6,2 milliards de francs, enregistrant ainsi un recul de 7 p.c. En quantité, la baisse est de 9 p.c. Dans le secteur lainier, les achats de tissus de laine mélangée et de tapis de laine sont en recul, tandis que ceux de tissus de laine pure, surtout en provenance de la France, ont quelque peu progressé. L'Iran a maintenu le chiffre de ses ventes de tapis sur le marché belgo-luxembourgeois tant en quantité qu'en valeur. Pour ce qui concerne les importations de produits de coton, le mouvement de baisse affecte la plupart des produits, à l'exception des tissus blanchis originaires principalement des Pays-Bas, et des tissus imprimés pour lesquels les fournitures de ce pays se sont aussi fortement accrues.

\*  
\*\*

Le retournement de la conjoncture a eu non seulement pour effet une nette diminution des importations de biens de production, mais aussi un plafonnement des investissements qui s'est répercuté sur les achats à l'étranger de biens d'équipement. D'après le Ministère des Affaires Economiques, les dépenses d'outillage industriel et agricole se sont chiffrées à environ 33 milliards; elles n'ont guère varié par rapport à 1957, alors qu'elles étaient en

hausse constante durant les trois années précédentes. Cependant, les dépenses d'investissement en matériel de transport qui, en 1957, avaient reculé de 5,7 p.c., ont progressé en 1958 et se sont situées à 12 milliards, en raison d'importantes dépenses pour l'acquisition de navires. L'arrêt dans le développement des investissements apparaît aussi dans la statistique des livraisons de fabrications métalliques au marché intérieur; d'une année à l'autre, elles n'ont que peu varié.

Les importations de biens d'équipement ne présentent que peu de modifications importantes par rapport à l'année précédente. Cependant, l'U.E.B.L. a fortement accru ses achats d'avions, principalement aux Pays-Bas. De même, les importations de navires pour la navigation maritime dépassent celles de l'année antérieure; ce progrès a bénéficié essentiellement à la Suède et au Venezuela. A l'exception de ces deux secteurs, les importations de biens d'équipement accusent plutôt une tendance à la baisse qui s'est concrétisée notamment dans les achats d'appareils de levage et de manutention ainsi que de machines, surtout textiles. Si la forte hausse qui a caractérisé les importations de matériel électrique et électromécanique au cours des années précédentes ne s'est pas intégralement maintenue, l'emploi de plus en plus répandu d'appareils électriques dans la petite industrie et l'artisanat, d'appareils électroménagers et de postes de télévision ont néanmoins maintenu ces importations à un niveau légèrement supérieur à celui de 1957.

L'orientation géographique des importations de biens d'équipement confirme les tendances relevées au cours des années précédentes : l'importance des pays du marché commun s'accroît au détriment de

Tableau XII.

### Importations de biens d'équipement

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Biens d'équipement	Valeurs globales (milliards de francs)		
	1956	1957	1958
Matériel de chemins de fer et de tramways .....	0,3	0,3	0,3
Véhicules commerciaux et avions .	1,6	1,2	1,6
Constructions navales .....	0,8	0,5	1,0
Machines motrices, pompes, compresseurs .....	1,3	1,5	1,7
Machines complètes .....	5,8	5,6	5,2
dont : machines agricoles .....	(0,8)	(0,8)	(0,7)
machines textiles .....	(1,2)	(1,4)	(1,1)
machines-outils .....	(1,0)	(0,9)	(0,7)
machines diverses .....	(2,8)	(2,5)	(2,7)
Appareils de levage et de manutention .....	1,4	1,3	1,0
Matériel électrique et électromécanique .....	4,2	4,5	4,7
Fine mécanique .....	0,6	0,6	0,7
Outillage, pièces et accessoires de machines diverses .....	1,4	1,6	1,5
Matériel de bureau .....	0,5	0,6	0,6
Divers .....	1,9	2,0	1,9
Total ...	19,8	19,7	20,2

l'Amérique du Nord et de la zone sterling dont la part respective n'atteint plus que 10,8 p.c. et 10,7 p.c. contre 13,3 p.c. et 12 p.c. en 1957. Par ailleurs, l'Amérique latine et l'Asie qui, en 1957, ne représentaient ensemble que 0,3 p.c. sont intervenues respectivement pour 1 p.c. et 0,6 p.c. au cours de l'année étudiée.

### COURANTS D'EXPORTATION

L'expansion de la valeur des exportations de l'U.E.B.L., particulièrement rapide en 1955 et 1956, s'est ralentie en 1957 pour faire place, en 1958, à un recul de 4,4 p.c. La baisse est toutefois loin d'être générale. Elle a affecté sérieusement la sidérurgie et les textiles qui, ensemble, ont régressé de quelque 9 milliards; par contre, les ventes de certains biens, tels les fabrications métalliques, les produits agricoles et les produits pétroliers, ont accusé des progrès.

Les circonstances conjoncturelles ont entraîné une diminution de 11,4 p.c. en valeur des exportations belgo-luxembourgeoises de *produits sidérurgiques*. Au contraire, les quantités expédiées se sont légèrement accrues. Le fléchissement des ventes apparaît donc comme un phénomène de prix imputable aux réductions consenties par les exportateurs en vue de maintenir le volume de leurs expéditions face à une concurrence sévère sur les marchés extérieurs. Ainsi, les prix réels pratiqués ont été le plus souvent inférieurs aux cotations minima à l'exportation recommandées par la Convention de Bruxelles, en dépit de l'abaissement de celles-ci en février, en avril et en mai.

Tableau XIII.

### Valeur des exportations par secteur de production (En milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Secteurs	1956	1957	1958	Pourcentage par rapport au total 1958
Textiles et vêtements .....	25,4	26,4	21,7	14,2
Sidérurgie .....	36,0	37,7	33,4	21,9
Fabrications métalliques ...	27,7	29,5	31,1	20,4
Industrie des métaux non ferreux .....	14,9	11,4	10,7	7,0
Industries chimiques .....	11,4	12,1	12,5	8,2
Industrie houillère .....	5,7	5,9	4,2	2,8
Industrie diamantaire .....	7,1	6,2	6,5	4,3
Industrie pétrolière .....	4,9	5,3	6,3	4,1
Agriculture .....	3,9	3,4	5,0	3,3
Industries alimentaires ...	3,2	3,1	2,9	1,9
Industrie du verre et des glaces .....	3,9	3,5	3,9	2,6
Industries du papier et des arts graphiques .....	2,2	2,5	2,6	1,7
Industrie des peaux et cuirs	1,3	1,3	1,2	0,8
Cimenteries .....	1,1	1,1	0,8	0,5
Industrie du caoutchouc ...	1,1	0,9	0,9	0,6
Carrières .....	0,9	1,0	0,9	0,6
Industrie du bois et des meubles .....	1,1	1,1	0,9	0,6
Industrie céramique et briqueteries .....	0,4	0,4	0,3	0,2
Industrie du tabac .....	0,2	0,2	0,3	0,2
Divers .....	5,7	6,3	6,2	4,1
Total ...	158,1	159,3	152,3	100,0

Des changements assez importants se sont produits dans l'orientation géographique des exportations d'acier. Si la part de l'ensemble des pays de l'Europe, membres de l'O.E.C.E., n'a guère varié,

Tableau XIV.

### Exportations de la sidérurgie

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Groupes	Quantités exportées (milliers de tonnes)		Valeurs globales (milliards de francs) 1958	Indice du volume 1958/1957	Indice de la valeur unitaire moyenne 1958/1957
	1957	1958			
Total général .....	5.663	5.738	33,4	101	88
dont :					
Lingots, blooms, billettes et largets .....	561	883	3,9	137	80
Barres et profilés laminés à chaud .....	2.679	2.429	12,3	90	83
Larges plats et tôles sans revêtement .....	1.333	1.360	10,0	108	94
Fil machine simplement filé à chaud .....	237	239	1,2	101	92
Feuillards laminés à chaud et feuillards pour fer-blanc	347	339	1,9	98	98
Tôles de fer ou d'acier avec revêtement .....	282	234	2,5	84	95

celle des Etats-Unis et, dans une moindre mesure, des pays asiatiques s'est accrue, tandis que le débouché africain s'est assez sensiblement rétréci.

Au sein de l'O.E.C.E., la part des Pays-Bas et du Royaume-Uni s'est réduite; par contre, les envois à la France, principal client en 1958, et à l'Allemagne fédérale, ont augmenté. De ce fait, les Pays-Bas, premier débouché en 1957, n'occupent plus que le troisième rang.

L'augmentation des expéditions aux Etats-Unis a été favorisée par l'amélioration de la position compétitive des aciers belgo-luxembourgeois en Amérique du Nord. En ce qui concerne l'Amérique latine, l'Argentine a également accru ses achats. Les exportations vers le Venezuela n'ont guère changé.

Les expéditions vers les pays asiatiques, en particulier la Chine continentale et l'Inde, ont progressé. Alors que les exportations vers la Chine

n'avaient été que de 3.000 tonnes environ en 1957, elles ont atteint en 1958, le chiffre de 190.000 tonnes, à la suite de la résiliation des contrats conclus par ce pays avec le Japon. Ainsi, la Chine continentale a été le meilleur client asiatique de l'U.E.B.L. pour l'année sous revue.

Un recul des livraisons au continent africain a été enregistré. Le Congo belge, en particulier, a diminué ses achats de 49 p.c.

Tableau XV.

### Exportations des fabrications métalliques

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Groupes	Valeurs globales (milliards de francs)		Indices du volume 1958/1957	Indices de la valeur unitaire 1958/1957
	1957	1958		
Total général .....	29,5	31,1	109	97
dont :				
Tréfilerie, étirage, laminage à froid .....	4,1	4,2	111	93
Tubes d'acier soudés ou étirés .....	1,2	1,1	101	92
Machines utilisées dans les mines, la construction et autres industries .....	4,5	4,3	92	104
Ponts, charpentes, grosse chaudronnerie .....	0,7	0,7	83	109
Constructions navales .....	1,3	2,5	245	74
Véhicules pour voies ferrées	1,7	1,7	88	118
Autos, cycles, constructions aéronautiques .....	5,0	5,2	105	100
Constructions électriques ...	5,1	5,7	104	106
Armurerie .....	1,8	1,8	145	69

Les exportations de fabrications métalliques sont intervenues à concurrence de 20,4 p.c. dans le total des exportations belgo-luxembourgeoises contre 18,5 p.c. en 1957. D'une année à l'autre, la valeur des ventes a progressé de 29,5 milliards à 31,1 milliards, grâce à une augmentation du volume des expéditions enregistrée surtout au cours des derniers mois de l'année 1958. La valeur unitaire des expor-

tations s'est réduite, mais dans une mesure moindre que celle des produits de la sidérurgie. Il s'agit en effet, dans l'ensemble, de fabrications fortement ouvrees, dont les prix sont caractérisés par une assez forte résistance aux oscillations conjoncturelles.

Un examen du montant des ventes des principaux secteurs exportateurs de cette industrie montre que l'amélioration quantitative des exportations a surtout concerné les ventes de constructions navales et électriques. Les livraisons de biens de consommation, notamment d'automobiles et de cycles, ont également connu une évolution satisfaisante.

Quelques déplacements se sont produits dans l'importance proportionnelle des débouchés étrangers. La part du groupe des pays industriels membres de l'O.E.C.E. s'est légèrement accrue. Ces pays ont absorbé 56,8 p.c. du total des ventes contre 55,5 p.c. en 1957. La part des Etats-Unis a également augmenté. Par contre, quelques Etats de l'Amérique latine et de l'Afrique, notamment le Brésil et le Congo belge, ont réduit leurs achats en raison de la diminution des rentrées de recettes occasionnée par la baisse des prix des matières premières dont ces pays sont producteurs. L'importance du débouché asiatique n'a guère varié.

Au sein des pays de l'O.E.C.E., les Pays-Bas et la France ont diminué leurs achats. La réduction des envois à ce dernier pays est due, pour l'essentiel, aux restrictions à l'importation qui ont frappé tous les produits durant l'année sous revue. Au contraire, l'Allemagne fédérale et le Royaume-Uni ont élargi leurs importations et se sont révélés des débouchés très intéressants.

La diminution de la valeur des exportations de métaux non ferreux en 1958 doit être attribuée à la faiblesse des cotations, car les quantités expédiées ont augmenté en raison de l'élargissement sensible du volume des ventes de cuivre. D'autre part, bien que les ventes à l'étranger de cette industrie portent toujours en ordre principal sur les métaux bruts, on constate un certain glissement en faveur des produits demi-finis.

Tableau XVI.

### Exportations de l'industrie des métaux non ferreux

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Groupes	Quantités exportées (milliers de tonnes)			Valeurs globales (milliards de francs) 1958	Indices du volume 1958/1957	Indice de la valeur unitaire 1958/1957
	1956	1957	1958			
Total général .....	459	427	457	10,7	110	84
dont :						
a) Métaux bruts :						
Cuivre .....	136	119	136	3,7	114	83
Zinc .....	148	146	139	1,4	95	76
Plomb .....	74	62	67	0,7	108	72
Etain .....	10	10	9	0,9	94	96
b) Demi-produits de :						
Cuivre .....	42	39	48	1,5	122	81
Zinc .....	20	21	21	0,3	101	89

La réduction des ventes de l'industrie lainière a surtout porté sur les matières premières et les filés. La valeur des livraisons de tissus s'est également quelque peu réduite. Les Pays-Bas ont sensiblement diminué leurs achats de produits lainiers. De leur côté, les expéditions de matières premières vers l'Allemagne fédérale et la France ont enregistré un recul. Il en a été de même pour les ventes de tapis de laine aux Pays-Bas et aux États-Unis. Les ventes de filés de coton à l'étranger ont continué à fléchir. Les Pays-Bas et la France ont réduit leurs achats. Par contre, les livraisons à

tités expédiées atteignent 8 p.c. Les effets de la récession ont surtout été sensibles pendant les trois premiers trimestres de 1958; en fin d'année, une légère amélioration s'est manifestée. D'une année à l'autre, la part de l'industrie textile dans le total des exportations de l'U.E.B.L. est revenue de 16,6 p.c. à 14,3 p.c. Ce pourcentage est le plus bas enregistré depuis la fin de la guerre. La diminution des exportations a principalement affecté les matières premières et, dans une moindre mesure, les filés et les tissus. Par contre, les ventes des secteurs de la bonneterie et des vêtements n'ont guère varié.

Groupes	Quantités exportées (milliers de tonnes)		Valeurs globales (milliards de francs)		Indices de la valeur de la valeur 1958/1957
	1957	1958	1958	1958/1957	
<b>Total général</b>	382,4	351,9	21,7	91	90
<b>Matières premières</b>	178,6	155,8	5,2	85	81
dont : laine et poils	37,5	32,1	3,1	87	78
lin	76,4	66,7	1,3	81	88
fibres synthétiques	13,7	10,9	0,3	79	94
<b>Filés</b>	60,1	57,5	4,7	91	90
dont : filés de laine et poils	14,6	11,5	2,2	82	88
filés de coton	19,3	16,7	1,2	87	94
filés de lin, chanvre et ramie	5,4	4,4	0,2	82	79
filés de fibres artificielles et synthétiques de verre	6,7	8,7	0,7	133	94
<b>Tissus de type standard</b>	55,2	49,2	5,7	90	97
dont : tissus de coton	22,5	19,3	2,1	85	98
étoffes de laine et poils	8,3	8,2	1,9	98	95
étoffes de lin, chanvre et ramie	4,6	4,2	0,4	94	95
étoffes de jute	11,6	9,6	0,2	82	97
étoffes de fibres synthétiques	8,1	7,8	1,0	98	99
<b>Bonneterie</b>	2,5	2,7	1,2	109	87
<b>Vêtements</b>	4,0	4,2	1,0	107	92
<b>Couvertures</b>	6,3	4,2	0,2	91	78
<b>Tapis, tapisseries</b>	35,7	32,3	2,4	89	96

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

**Exportations des industries textiles et du vêtement**

Tableau XVII.

raison de la baisse des prix de ce métal. Les ventes aux États-Unis ont considérablement augmenté; de même, l'Allemagne fédérale a accru ses achats. Par contre, la France et, dans une mesure moindre, les Pays-Bas ont réduit les leurs. En ce qui concerne les ventes d'étain, en légère diminution par rapport à 1957, seuls les envois à destination de la France, premier débouché européen, sont en augmentation. Pour l'ensemble des métaux non ferreux, l'orientation géographique des exportations a subi quelques modifications en 1958; 69 p.c. des ventes totales ont été effectuées à destination des pays d'Europe membres de l'O.E.C.E. contre 72,7 p.c. l'année précédente; au contraire, la part des États de l'Amérique du Nord et du Sud ainsi que des pays du groupe soviétique s'est accrue. La valeur des exportations de produits textiles a diminué de 18 p.c. en raison principalement de l'évolution défavorable des prix. Le recul des quan-

La détérioration du marché du cuivre a entraîné un recul de la valeur unitaire du métal de 34,60 francs le kg en 1957 à 28,60 francs en 1958. Le bas niveau des cours a surtout affecté l'économie congolaise, fournisseur de la matière première. En valeur, les exportations de cuivre à destination de l'Allemagne fédérale et des États-Unis ont progressé respectivement de 15,8 p.c. et 30,1 p.c. La France, bien qu'ayant légèrement diminué ses achats, est restée le meilleur débouché de l'U.E.B.L. Les expéditions vers les Pays-Bas ont enregistré une nouvelle contraction de 25,7 p.c. Les exportations de zinc ont diminué de 2,2 milliards à 1,7 milliard de francs, en raison d'un recul tant de leur valeur unitaire que de leur volume. Cette diminution des livraisons se répartit à peu près également entre la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis. Malgré une augmentation des quantités expédiées, la valeur des expéditions de plomb a diminué en

l'Allemagne fédérale ont augmenté. Le progrès enregistré en 1957 dans les ventes de tissus de coton ne s'est pas maintenu. Celles-ci ont accusé un fléchissement de l'ordre de 15 p.c., tant en valeur qu'en volume. Le recul est imputable à la diminution des expéditions aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis; la France, l'Allemagne fédérale, le Congo belge et l'Union sud-africaine ont également réduit leurs achats. En ce qui concerne les tapis de coton, on relève une diminution des livraisons à l'Allemagne et au Royaume-Uni. Les exportations d'épinglés de coton ont également accusé une baisse assez sensible. De même, les ventes de couvertures de coton ont fléchi, notamment à la France et au Congo belge.

Les exportations de l'*industrie du lin*, principalement celles de matières premières, ont enregistré un recul en raison de la faiblesse de la demande étrangère et de la concurrence que rencontre cette industrie sur les marchés extérieurs. L'importance du débouché américain s'est réduite. De même, les ventes aux Pays-Bas, au Congo belge et en Indonésie ont diminué.

Les exportations d'étoffes de l'*industrie du jute* ont diminué en volume et en valeur. La concurrence étrangère, principalement pakistanaise et indienne, continue à entraver le développement des ventes de cette industrie. Par contre, les expéditions de tapis de jute ont encore progressé, en raison notamment de livraisons accrues aux Pays-Bas, à l'Allemagne fédérale et au Royaume-Uni.

Le léger déclin des ventes d'étoffes de *fibres synthétiques* s'est accompagné d'un nouveau recul de leur valeur unitaire sous l'influence de la récession.

L'industrie de la *bonneterie* a pu augmenter le volume de ses exportations, mais a enregistré une diminution de la valeur unitaire de ses ventes. Le Congo belge et l'Union sud-africaine ont accru leurs achats; par contre, la Hollande a réduit les siens.

Le volume des ventes de *vêtements* à l'étranger s'est également accru; mais la valeur des exportations n'a pas suivi ce mouvement.

Peu de changements sont à signaler au point de vue de l'orientation géographique des exportations totales de produits textiles. La part de la France et, dans une moindre mesure, des Pays-Bas s'est réduite. Au contraire, le Royaume-Uni et surtout l'Allemagne fédérale ont développé leurs achats. La part des Etats du groupe soviétique et des pays asiatiques s'est également quelque peu accrue. Quant aux débouchés constitués par le Congo belge, les autres pays d'Afrique et ceux du continent américain, ils n'ont pas varié d'une année à l'autre.

Les exportations des *industries chimiques* ont légèrement augmenté en valeur en raison de l'accroissement des volumes, car l'indice de la valeur unitaire s'est réduit. Elles interviennent à concurrence de 8,2 p.c. dans l'ensemble des ventes belgo-luxembourgeoises à l'étranger, contre 7,6 p.c.

en 1957. Cette évolution est due essentiellement à la hausse des tonnages d'engrais exportés. En ce qui concerne les prix, si l'on excepte certains produits très achevés, telles les fournitures photographiques et cinématographiques, la valeur unitaire

Tableau XVIII.

### Exportations des industries chimiques

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Groupes	Valeurs globales (milliards de francs)		Indices du volume 1958/ 1957	Indices de la valeur unitaire 1958/ 1957
	1957	1958		
Total général .....	12,1	12,5	106	97
dont :				
Produits chimiques inorganiques .....	1,7	1,5	91	94
Produits chimiques organiques .....	0,5	0,5	101	97
Produits pour la teinture et le tannage .....	0,3	0,2	80	98
Produits pharmaceutiques ..	0,9	0,8	89	94
Engrais manufacturés .....	4,4	5,3	122	99
Fournitures photographiques et cinématographiques ...	2,0	2,0	100	100

de la plupart des produits a diminué. Un repli assez sensible du volume des exportations a été également observé pour les produits chimiques inorganiques et pharmaceutiques.

Il n'y a pas eu de changements notoires, par rapport à l'année précédente, dans l'importance relative des divers débouchés. L'accroissement des ventes sur les marchés asiatiques a compensé la diminution de la part des pays de l'O.E.C.E., ainsi que des Etats-Unis et du Canada.

La valeur et le volume des livraisons extérieures de l'*industrie charbonnière* ont diminué de 30 p.c. environ en 1958 sous l'influence des difficultés d'ordre structurel et conjoncturel — coûts élevés, concurrence des produits pétroliers, fléchissement de la demande mondiale — auxquelles cette industrie doit faire face. Les pays européens membres de l'O.E.C.E. ont continué d'absorber la quasi-totalité des exportations. Les Pays-Bas et surtout l'Allemagne fédérale ont réduit leurs achats, tandis que le Royaume-Uni augmentait considérablement les siens. Tout comme en 1957, la France est intervenue pour la moitié environ dans les ventes totales.

Les exportations d'*huiles minérales* ont été caractérisées par la reprise, dès le second semestre de 1957, de l'expansion fondamentale dont bénéficie cette industrie. Les ventes à l'étranger ont progressé tant en volume qu'en valeur. D'une année à l'autre, la hausse a atteint 18 p.c. en valeur et 21 p.c. en quantité. Quelques glissements se sont opérés dans l'orientation géographique des échanges : la part des Pays-Bas dans le total des exportations s'est

Tableau XIX.

**Exportations des charbonnages, raffineries de pétrole, verreries et glaceries, cimenteries**

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Groupes	Quantités exportées (milliers de tonnes)		Valeurs globales (milliards de francs) 1958	Indices du volume 1958/1957	Indices de la valeur unitaire 1958/1957
	1957	1958			
<i>Combustibles solides</i> .....	5.384	3.860	4,2	73	97
<i>Huiles minérales</i> .....	2.764	3.354	6,2	122	96
<i>Verres et glaces</i> .....	325	367	3,9	110	101
dont : verre à vitre non travaillé .....	(182)	(215)	(1,7)	(117)	(103)
glaces polies .....	(48)	(48)	(0,9)	(99)	(98)
gobeletterie et autres objets en verre .....	(12)	(13)	(0,4)	(106)	(98)
<i>Ciments</i> .....	1.725	1.202	0,8	70	101

réduite de 40,2 p.c. à 34,8 p.c. Par contre, on relève une augmentation des ventes à l'Allemagne fédérale et au Royaume-Uni.

Les exportations de l'industrie du verre ont progressé de 11 p.c. environ, tant en volume qu'en valeur, sous l'effet de la reprise conjoncturelle apparue en fin d'année dans les industries de l'automobile et du bâtiment et aussi de grèves survenues dans la branche du verre plat aux Etats-Unis. Le secteur du verre à vitre non travaillé a été le prin-

cipal bénéficiaire de cette évolution. Les Etats-Unis sont restés le meilleur client de l'industrie verrière. En Europe, l'Allemagne fédérale et le Royaume-Uni ont accru leurs achats. Par contre, l'importance du débouché asiatique a sensiblement diminué.

Les ventes des cimenteries à l'étranger ont enregistré un recul sensible par rapport à 1957. Le progrès des livraisons aux pays asiatiques et au Congo belge n'a pu compenser la diminution importante des ventes sur le continent américain.

Tableau XX.

**Exportations des industries alimentaires, diamantaire, de l'agriculture, des industries du papier et des arts graphiques, du cuir, du caoutchouc, des carrières, des industries du bois et des meubles, de la céramique et du tabac**

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Groupes	Valeurs globales (milliards de francs)		Indices du volume 1958/1957	Indices de la valeur unitaire 1958/1957
	1957	1958		
<i>Industries alimentaires</i> .....	3,07	2,94	108	91
dont : farines .....	(0,50)	(0,42)	(86)	(98)
corps gras .....	(0,56)	(0,42)	(97)	(90)
sucres et sucreries .....	(0,84)	(0,88)	(133)	(79)
préparations de viande et poisson .....	(0,24)	(0,22)	(93)	(98)
préparations à base de farine ou féculés .....	(0,23)	(0,23)	(110)	(94)
<i>Industrie diamantaire</i> .....	6,19	6,53	—	—
<i>Agriculture</i> .....	3,41	4,97	139	99
dont : viande .....	(0,19)	(0,45)	(129)	(106)
horticulture .....	(0,44)	(0,47)	(108)	(101)
produits maraîchers .....	(0,70)	(1,40)	(195)	(102)
céréales .....	(0,27)	(0,42)	(165)	(94)
<i>Industries du papier et des arts graphiques</i> .....	2,48	2,55	102	101
dont : imprimés .....	(0,96)	(1,07)	(107)	(104)
articles manufacturés en pâte de bois, en papier et en carton .....	(0,16)	(0,13)	(84)	(95)
autres papiers et cartons .....	(0,93)	(0,84)	(90)	(100)
<i>Industrie du cuir</i> .....	1,25	1,24	102	96
dont : cuirs .....	(0,46)	(0,45)	(95)	(103)
pelleteries .....	(0,18)	(0,11)	(66)	(89)
<i>Industrie du caoutchouc</i> .....	0,93	0,90	100	96
<i>Carrières</i> .....	0,97	0,88	92	98
<i>Industrie du bois et des meubles</i> .....	1,11	0,93	88	95
<i>Industrie céramique</i> .....	0,36	0,32	90	99
<i>Industrie du tabac</i> .....	0,26	0,31	121	99

## REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ECHANGES

Tout comme en 1957, les fournitures des *industries alimentaires* à l'étranger se sont réduites en valeur de 4,2 p.c. Le recul est principalement imputable au fléchissement des livraisons de farines et de corps gras. Par contre, les ventes de sucres (régies par l'Accord international) ont légèrement progressé. La réduction des exportations résulte du rétrécissement des courants de ventes à certains pays européens, en particulier l'Allemagne fédérale et au continent africain. La part des Pays-Bas dans le total des ventes s'est, par contre, accrue de 17,4 p.c. à 19,2 p.c.

La progression des ventes de l'*industrie diamantaire* de 6,2 milliards en 1957 à 6,5 milliards en 1958 a permis à cette industrie d'accroître sa part relative dans l'ensemble des exportations de 3,9 p.c. à 4,3 p.c. Cette avance acquise au cours du dernier trimestre de l'année est imputable au redressement de la demande américaine, les Etats-Unis constituant en effet le principal débouché. L'importance relative et absolue des livraisons de diamants à ce pays a augmenté. Au contraire, la part des pays européens s'est quelque peu réduite dans l'ensemble. Le Royaume-Uni en particulier, qui avait absorbé 17,3 p.c. des ventes totales en 1957, a vu sa part se réduire à 10,2 p.c. en 1958.

Les exportations de *produits agricoles* se sont accrues en valeur de 3,4 milliards à près de 5 milliards, soit de 45 p.c. par rapport à l'année précédente. La hausse a été particulièrement sensible pour les ventes de produits maraîchers et de viande. Les livraisons de céréales et, dans une moindre mesure, de produits de l'horticulture ont également accusé des progrès considérables. L'importance proportionnelle en tant que débouchés des pays membres de l'O.E.C.E., notamment des Pays-Bas et du Royaume-Uni, s'est accrue. Par contre, la part des pays africains et asiatiques ainsi que des Etats-Unis et du Canada s'est rétrécie.

Les exportations de l'*industrie des peaux et cuirs* se sont maintenues à leur niveau de l'année antérieure. Les Pays-Bas et l'Allemagne fédérale sont restés les meilleurs clients. Le Royaume-Uni, qui a fortement développé ses achats, s'affirme également un débouché intéressant.

Le raffermissement en fin d'année 1958 de la demande extérieure de produits des *industries du papier et des arts graphiques* a permis à ces industries d'accroître encore légèrement la valeur de leurs ventes. Les pays de l'O.E.C.E., et plus particulièrement les Pays-Bas, malgré une diminution de leurs achats, et la France, demeurent les débouchés les plus importants. La part du Congo belge dans le total des ventes s'est réduite.

Les ventes à l'étranger de chacun des autres secteurs de production de l'économie belgo-luxembourgeoise — et notamment des industries du caoutchouc, des carrières, du bois et des meubles et de la céramique — ont fléchi en 1958. Seule, l'industrie du tabac a pu accroître la valeur de ses livraisons.

Comme on a déjà eu l'occasion de le souligner dans la partie introductive de cet exposé, la balance commerciale globale de l'U.E.B.L. s'est améliorée en 1958 dans une mesure appréciable. Toutefois, le redressement est le résultat d'évolutions fort divergentes en ce qui concerne les balances partielles.

Le solde négatif des échanges avec la zone dollar s'est réduit de 6,8 milliards de francs à 1,1 milliard. L'amélioration provient essentiellement de la résorption partielle du déficit considérable enregistré en 1957 vis-à-vis des Etats-Unis et du Canada. Les importations belgo-luxembourgeoises en provenance de ces pays ont diminué de près de 25 p.c. En 1957, les importations en provenance des Etats-Unis avaient atteint un niveau exceptionnel, du fait principalement de la crise de Suez; aussi le renversement de la tendance en 1958 peut-il être considéré comme marquant le retour à une structure plus normale des échanges. Les exportations vers l'Amérique du Nord ont très légèrement progressé. Les Etats-Unis et le Canada ont fourni 11,3 p.c. des achats extérieurs de l'U.E.B.L. contre 13,6 p.c. l'année antérieure, tandis que, comme clients de l'U.E.B.L., ils sont intervenus à concurrence de 10,4 p.c. dans le total des exportations contre 9,5 p.c. en 1957. La reprise de l'activité aux Etats-Unis a déterminé un accroissement des livraisons belgo-luxembourgeoises de produits sidérurgiques, de biens métalliques et de métaux non ferreux ainsi que de diamants. Par contre, les fournitures de ciments et de produits chimiques ont accusé un recul. Quant à la diminution des achats aux Etats-Unis, elle a surtout porté sur les huiles minérales, l'ensemble des aciers et métaux, les machines et le coton.

Les exportations au Venezuela ont quelque peu diminué en raison d'un ralentissement dans les envois de produits sidérurgiques. De même, les expéditions vers la Colombie ont accusé un très net fléchissement de l'ordre de 44 p.c., tandis que celles au Mexique, à Cuba et au Pérou se sont accrues de 25 p.c. environ pour l'ensemble des trois pays comparativement à 1957 et dépassent actuellement 1,6 milliard.

Le déficit commercial de l'U.E.B.L. avec les pays de l'Accord Monétaire Européen s'est quelque peu réduit. D'une année à l'autre, le mali est revenu de 3,6 milliards à 3,2 milliards. Cette situation est le résultat d'un recul plus marqué des importations que des exportations.

Le solde des échanges avec les Pays-Bas est devenu moins largement excédentaire, les fournitures au marché hollandais ayant fléchi de 13 p.c. environ, tandis que les importations ont légèrement progressé. La quote-part des Pays-Bas dans les exportations totales de l'U.E.B.L. est revenue de 22,7 p.c. en 1957 à 20,7 p.c. en 1958. Le recul des ventes a été très marqué au premier semestre, mais s'est ensuite

Tableau XXI.

## Orientation géographique du commerce extérieur de l'U.E.B.L.

(En milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Pays	Importations		Exportations		Balance commerciale	
	1957	1958	1957	1958	1957	1958
<i>Europe :</i>						
Pays membres de l'O.E.C.E. <sup>1</sup> (Métropoles) .....	101,7	96,3	101,1	95,1	- 0,6	- 1,2
Europe orientale .....	5,3	4,7	4,8	4,4	- 0,5	- 0,3
Autres pays d'Europe .....	0,7	0,7	1,1	1,2	+ 0,4	+ 0,5
<i>Afrique :</i>						
Congo belge et Ruanda-Urundi .....	9,5	8,8	7,0	5,9	- 2,5	- 2,4
Autres pays d'Afrique .....	6,4	5,6	6,0	6,0	- 0,4	+ 0,4
<i>Amérique :</i>						
Etats-Unis et Canada .....	23,4	17,7	15,2	15,8	- 8,2	- 1,9
Amérique latine .....	7,9	7,6	9,5	9,3	+ 1,6	+ 1,7
<i>Asie</i> .....	11,9	12,1	12,4	12,3	+ 0,5	+ 0,2
<i>Océanie</i> .....	4,8	3,4	1,1	1,2	- 3,7	- 2,2
<i>Divers</i> .....	—	—	1,1	1,1	+ 1,1	+ 1,1
<b>Total ...</b>	<b>171,6</b>	<b>156,4</b>	<b>159,3</b>	<b>152,3</b>	<b>- 12,3</b>	<b>- 4,1</b>
Pays de l'A.M.E. <sup>2</sup> .....	117,9	109,7	114,3	106,5	- 3,6	- 3,2
Zone sterling .....	28,3	23,2	19,4	18,3	- 8,9	- 4,9
<sup>1</sup> dont : Pays-Bas .....	24,3	24,6	36,2	31,5	+ 11,9	+ 6,9
Allemagne occidentale .....	26,7	26,8	16,3	17,6	- 10,4	- 9,2
France <sup>3</sup> .....	20,4	18,1	17,6	16,1	- 2,8	- 2,0
Royaume-Uni .....	14,1	11,6	8,9	8,7	- 5,2	- 2,9
Suisse .....	3,4	3,2	4,6	4,4	+ 1,2	+ 1,2

<sup>2</sup> Pays membres de l'O.E.C.E. et leurs territoires d'outre-mer et pays de la zone sterling non membres de l'O.E.C.E.<sup>3</sup> Y compris la Sarre.

atténué. Il est dû principalement à la politique de restriction des dépenses menée par le gouvernement néerlandais. La diminution des expéditions aux Pays-Bas a affecté principalement les produits sidérurgiques, les métaux non ferreux, les combustibles, le papier et les produits de l'industrie pétrolière. Par contre, les livraisons de produits alimentaires et agricoles ont augmenté. De son côté, l'U.E.B.L. a importé davantage de machines et appareils électriques, de matériel de transport, de produits chimiques et de produits alimentaires.

Le commerce de l'U.E.B.L. avec l'Allemagne fédérale se caractérise par un déficit très important. Les exportations vers ce pays ont néanmoins progressé, notamment en ce qui concerne les produits métallurgiques et textiles, le diamant, le verre, le papier et le pétrole, tandis qu'un recul a été observé dans les envois de combustibles et de produits alimentaires et agricoles. L'accroissement des livraisons de produits finis s'explique par le niveau d'expansion satisfaisant que ce pays a pu maintenir en 1958. Quant à la réduction des importations

Tableau XXII. Commerce extérieur de l'U.E.B.L. avec les pays de l'A.M.E. et la zone dollar

(En millions de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Moyenne mensuelle	Pays de l'A.M.E.			Pays de la zone dollar		
	Importations	Exportations	Balance commerciale	Importations	Exportations	Balance commerciale
1953 1 <sup>er</sup> semestre .....	6.732	6.216	- 516	1.620	1.437	- 183
2 <sup>e</sup> » .....	6.907	6.669	- 238	1.518	1.202	- 316
1956 1 <sup>er</sup> semestre .....	8.803	9.503	+ 800	2.205	1.887	- 318
2 <sup>e</sup> » .....	9.287	9.271	- 16	2.352	1.833	- 519
1957 1 <sup>er</sup> semestre .....	9.999	9.860	- 139	2.683	2.000	- 683
2 <sup>e</sup> » .....	9.648	9.185	- 463	2.069	1.614	- 455
1958 1 <sup>er</sup> semestre .....	9.095	8.974	- 121	1.870	1.600	- 270
2 <sup>e</sup> » .....	9.193	8.781	- 412	1.763	1.846	+ 83

Tableau XXIII.

**Orientation géographique des courants d'échanges de l'U.E.B.L.**

(Pourcentages par rapport au total)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Groupes de pays	Importations				Exportations			
	1955	1956	1957	1958	1955	1956	1957	1958
Pays de l'A.M.E. ....	67,9	66,3	68,7	70,1	72,7	71,2	71,7	70,0
Zone dollar .....	15,3	16,7	16,6	13,9	12,0	14,1	13,6	13,6
dont : Etats-Unis et Canada .....	(12,8)	(13,9)	(13,6)	(11,3)	(9,8)	(11,2)	(9,5)	(10,4)
Congo belge et Ruanda-Urundi .....	8,2	7,4	5,5	5,3	4,8	4,5	4,4	3,9
Autres pays .....	8,6	9,6	9,2	10,7	10,5	10,2	10,3	12,5
Total ...	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

allemandes de produits alimentaires et agricoles, elle est imputable aux bons résultats des récoltes en 1957 et à l'augmentation de la production laitière qui a entraîné un arrêt des importations de beurre au milieu de 1958.

Les achats en provenance de la République fédérale sont restés pratiquement au même niveau qu'en 1957. Ils portent essentiellement sur les machines, le matériel électrique, les combustibles et huiles minérales, les automobiles et les produits sidérurgiques, qui représentent près de 70 p.c. du total.

Le déficit commercial vis-à-vis de la France s'est légèrement réduit, en raison du fléchissement des importations en provenance de ce pays. La France a perdu sa deuxième place parmi les débouchés de l'U.E.B.L. au profit de l'Allemagne. La réduction des exportations belgo-luxembourgeoises a principalement affecté les produits textiles, chimiques et agricoles. La forte diminution des besoins d'approvisionnement de la France en matières textiles est la conséquence du fléchissement de l'activité de son industrie textile, particulièrement touchée par l'évolution de la conjoncture. A l'opposé, les livraisons de l'industrie métallurgique à la France se sont accrues. En ce qui concerne le recul des importations en provenance de ce pays, il porte surtout sur les métaux, les produits textiles et les céréales.

La position déficitaire de l'U.E.B.L. vis-à-vis du Royaume-Uni s'est fortement atténuée. D'une année

à l'autre, le déficit des échanges est revenu de 5,2 milliards à 2,9 milliards sous l'effet d'un fléchissement marqué des importations, les exportations n'accusant guère de changements dans l'ensemble. La diminution des fournitures en provenance du Royaume-Uni atteint environ 18 p.c. Le recul est particulièrement sensible pour les combustibles et les huiles minérales, les métaux, les machines, le matériel de transport, la laine et le coton. A l'exportation, on relève un accroissement des expéditions belgo-luxembourgeoises de fabrications métalliques, de produits agricoles et textiles et de combustibles solides et un recul des produits sidérurgiques, des métaux non ferreux et du diamant.

L'allure des transactions avec l'ensemble de la zone sterling a suivi une évolution assez parallèle. La réduction du solde déficitaire de la balance commerciale est le résultat du fléchissement accusé des importations de l'U.E.B.L. en provenance des pays sterling. La diminution des importations a surtout affecté les approvisionnements en pétrole brut du Koweït, les achats de produits d'origine animale et de coton à l'Inde, et les achats de laine et de cuivre en Australie et en Union sud-africaine. Le fléchissement des exportations vers la zone sterling a été beaucoup moins accusé. Il concerne surtout les envois de matériel ferroviaire et de produits chimiques à l'Inde et les livraisons de la sidérurgie à l'Union sud-africaine.

En ce qui concerne les deux principaux pays de l'Amérique latine qui ne sont pas membres de la zone dollar, l'Argentine et le Brésil, on relève une augmentation des livraisons au premier de 13 p.c., due à une demande accrue de produits sidérurgiques; par contre, le Brésil a réduit ses achats. La réduction affecte principalement le groupe des aciers et métaux non ferreux. Les importations en provenance d'Argentine sont passées de 2 milliards de francs à 2,2 milliards en raison d'une augmentation des achats de produits alimentaires. Au contraire, les fournitures du Brésil se sont réduites sous l'effet d'une contraction des livraisons de café.

La part du Congo belge, comme fournisseur et comme client, dans le commerce extérieur de la Métropole s'est réduite. Le déficit commercial de l'U.E.B.L. est pratiquement inchangé.

Tableau XXIV.

**Commerce extérieur de l'U.E.B.L.  
avec les pays du marché commun**

(En millions de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Moyenne mensuelle	Importations	Exportations	Balance commerciale
1953 .....	46.737	43.408	— 3.329
1954 .....	51.581	49.597	— 1.984
1955 .....	58.394	62.062	+ 3.668
1956 .....	67.544	70.813	+ 3.269
1957 .....	74.696	73.405	— 1.291
1958 .....	72.917	68.710	— 4.207

De même, les échanges avec les pays de l'Europe orientale se sont amenuisés. Ces pays ont cependant pu conserver leur importance par rapport au total. Le déficit commercial de l'U.E.B.L. à leur égard a diminué légèrement.

\*  
\*\*

Les premières mesures en vue de la constitution d'un marché commun entre les six pays européens membres de la Communauté Economique Européenne attirent l'attention sur l'évolution du commerce extérieur de ce groupe de pays.

Si la valeur des transactions des Etats membres de la Communauté s'est réduite en 1958 sous l'effet de la récession, le recul est resté limité au regard du fléchissement du commerce mondial pendant la même période. Celui-ci a diminué de 6 p.c. en valeur comparativement à 1957, alors que le rétrécissement des échanges de la Communauté tant avec les pays tiers qu'à l'intérieur de celle-ci a atteint 3,8 p.c. De ce fait, l'importance de la place occupée par la Communauté dans le commerce mondial s'est légèrement accrue. Ainsi, en 1958, les Etats membres se sont adjugés 23,2 p.c. du total des importations et des exportations mondiales contre 22,5 p.c. environ

Tableau XXV.

**Importations en provenance des pays du marché commun**

(En millions de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	1956	1957	1958
<i>Biens de production</i> .....	37.478	41.423	39.259
destinés à l'agriculture et aux industries alimentaires ...	3.741	4.811	3.842
dont : céréales .....	(843)	(1.559)	(341)
engrais .....	(1.407)	(1.777)	(1.959)
cacao .....	(275)	(277)	(403)
destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques .....	12.453	12.759	12.903
dont : minerais de fer .....	(2.244)	(2.361)	(2.467)
fonte, lingots, mitraille .....	(2.413)	(2.153)	(1.310)
parties et pièces détachées d'autos .....	(4.868)	(5.097)	(6.225)
destinés aux industries textiles .....	4.431	4.829	3.147
dont : matières premières de laine .....	(370)	(469)	(178)
matières premières de lin .....	(800)	(633)	(351)
demi-produits de laine .....	(316)	(428)	(258)
destinés à l'industrie du bois .....	462	435	377
destinés à l'industrie diamantaire .....	417	354	227
destinés à l'industrie du cuir .....	697	724	666
destinés à l'industrie du papier .....	137	180	168
destinés à l'industrie du tabac .....	74	91	119
destinés à divers secteurs de la production .....	15.066	17.240	17.810
dont : combustibles solides .....	(4.839)	(5.975)	(6.666)
huiles minérales .....	(1.740)	(2.078)	(2.118)
produits chimiques .....	(2.477)	(2.702)	(2.927)
divers .....	(6.010)	(6.485)	(6.099)
<i>Biens de consommation</i> .....	18.027	20.728	20.433
Biens autres que les produits alimentaires prêts à la consommation .....	12.061	14.206	14.453
dont : textiles .....	(3.878)	(4.808)	(4.613)
véhicules automobiles, cycles .....	(1.377)	(1.300)	(1.313)
Produits alimentaires .....	5.966	6.522	5.980
dont : produits animaux : lait et beurre .....	(1.607)	(1.640)	(1.160)
élevage, viande et graisses .....	(888)	(1.073)	(1.089)
produits végétaux bruts : fruits .....	(424)	(644)	(524)
légumes .....	(506)	(467)	(471)
produits végétaux préparés :			
vins et spiritueux .....	(713)	(764)	(677)
divers .....	(1.379)	(1.554)	(1.664)
<i>Biens d'équipement</i> .....	12.038	12.542	13.224
dont : véhicules commerciaux et avions .....	(473)	(626)	(1.022)
machines motrices, pompes, compresseurs ...	(659)	(789)	(909)
machines complètes : machines agricoles ...	(534)	(529)	(453)
machines textiles ...	(648)	(750)	(628)
machines-outils .....	(608)	(593)	(522)
machines diverses ...	(1.898)	(1.619)	(1.892)
appareils de lavage et de manutention .....	(850)	(802)	(703)
matériel électrique et électromécanique .....	(2.952)	(3.284)	(3.505)
outillage, pièces et accessoires de machines diverses .....	(914)	(1.050)	(1.046)
<i>Divers</i> .....	1	3	1
<b>Total ...</b>	<b>67.544</b>	<b>74.696</b>	<b>72.917</b>

l'année antérieure. De même, la part des échanges des Etats partenaires au sein de la Communauté et celle de leurs transactions avec les pays tiers, dans le commerce mondial, sont passées respectivement de 6,7 p.c. et 15,8 p.c. en 1957 à 6,9 p.c. et 16,2 p.c. en 1958. Il est probable que la perspective de la réalisation progressive du marché commun ait déjà influencé cette évolution.

L'importance de la Communauté en tant que débouché et source d'approvisionnement pour chacun des pays membres apparaît clairement si l'on considère que, en 1958, 30,2 p.c. environ du total des exportations des pays en cause ont été dirigées vers la Communauté contre 31,9 p.c. en 1957, tandis

que 29,7 p.c. de leurs importations sont originaires de la Communauté contre 28,4 p.c. en 1957.

L'augmentation de la part des importations des pays membres en provenance de leurs partenaires tient à la composition différente des échanges à l'intérieur de la zone et avec le reste du monde. A l'intérieur, les échanges de produits manufacturés prédominent, tandis que vis-à-vis de l'extérieur, les courants commerciaux portent principalement, à l'importation, sur des matières premières dont les prix ont diminué relativement plus que ceux des produits fabriqués.

L'orientation du commerce extérieur de l'U.E.B.L. a suivi une évolution similaire qui

Tableau XXVI.

**Exportations vers les pays du marché commun**

(En millions de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	1956	1957	1958
<i>Combustibles solides</i> .....	4.076	4.684	2.910
<i>Ciments</i> .....	513	604	430
<i>Carrières</i> .....	744	787	710
<i>Produits sidérurgiques</i> .....	12.944	13.670	12.540
<i>Fabrications métalliques</i> .....	11.541	13.285	13.429
dont : machines utilisées dans les mines, la construction et autres industries .....	(1.863)	(2.176)	(2.071)
autos, cycles, constructions aéronautiques .....	(3.482)	(3.831)	(3.992)
constructions électriques .....	(2.364)	(2.713)	(2.934)
<i>Métaux non ferreux</i> .....	8.428	6.020	5.535
dont : cuivre .....	(5.894)	(3.745)	(3.384)
zinc .....	(1.015)	(941)	(791)
plomb .....	(754)	(448)	(373)
<i>Produits chimiques</i> .....	3.620	3.882	3.917
dont : produits chimiques inorganiques .....	(655)	(595)	(513)
engrais manufacturés .....	(967)	(1.142)	(1.222)
fournitures photographiques et cinématographiques .....	(582)	(609)	(627)
<i>Céramiques</i> .....	264	236	213
<i>Verres et glaces</i> .....	978	1.028	1.178
<i>Meubles et bois</i> .....	855	842	673
<i>Textiles</i> .....	13.631	14.875	12.067
dont : matières premières .....	(3.754)	(4.114)	(2.647)
dont : laine et poils .....	[2.583]	[2.986]	[1.849]
filés .....	(3.796)	(4.136)	(3.359)
dont : filés de laine et poils .....	[2.131]	[2.426]	[1.777]
filés de coton .....	[993]	[1.035]	[856]
tissus de type standard .....	(2.573)	(2.924)	(2.561)
dont : tissus de coton .....	[813]	[946]	[775]
étoffes de laine et poils .....	[1.249]	[1.411]	[1.217]
étoffes de fibres synthétiques .....	[423]	[478]	[497]
bonneterie .....	(1.275)	(1.127)	(960)
tapis, tapisseries .....	(725)	(818)	(826)
<i>Peaux et cuirs</i> .....	831	772	756
<i>Papier et livres</i> .....	1.562	1.854	1.915
<i>Perles et pierres précieuses</i> .....	1.181	1.116	1.417
<i>Tabacs manufacturés</i> .....	147	222	272
<i>Caoutchouc</i> .....	528	427	380
<i>Produits agricoles</i> .....	2.497	2.128	3.111
dont : élevage .....	(838)	(838)	(1.241)
dont : œufs de volaille et de gibier .....	[224]	[363]	[125]
culture .....	(1.522)	(1.168)	(1.690)
dont : produits maraîchers .....	[700]	[420]	[590]
<i>Produits alimentaires</i> .....	1.429	1.262	1.170
dont : farines .....	(229)	(299)	(239)
<i>Produits pétroliers</i> .....	2.336	2.701	3.082
dont : essence et autres huiles légères .....	(406)	(491)	(535)
gas-oil, essence Diesel et autres huiles lourdes ...	(1.315)	(1.561)	(1.807)
<i>Divers</i> .....	2.713	3.010	3.005
<b>Total ...</b>	<b>70.813</b>	<b>73.405</b>	<b>68.710</b>

s'explique d'autant mieux que la part du groupe des pays de la Communauté dans ses échanges extérieurs est très importante. En 1958, les pays précités sont intervenus à concurrence de 46,6 p.c. dans les importations globales de l'U.E.B.L., contre 43,5 p.c. l'année précédente; d'autre part 45,1 p.c. des exportations de l'U.E.B.L. ont été dirigées vers ces pays contre 46 p.c. précédemment. Les principaux fournisseurs de l'U.E.B.L. sont l'Allemagne fédérale, les Pays-Bas et la France. Au cours de l'année sous revue, les livraisons de ces pays ont représenté respectivement 36,7 p.c., 33,7 p.c. et 24,8 p.c. du total des achats effectués dans la Communauté. Quant à l'Italie, elle intervient seulement pour 4,7 p.c. Au premier rang des débouchés, on trouve les Pays-Bas. Ceux-ci absorbent 45,8 p.c. du total des ventes à la zone. Ils sont suivis de l'Allemagne fédérale et de la France qui interviennent à concurrence de 25,6 p.c. et 23,4 p.c. dans ce total, l'Italie n'absorbant pour sa part que 4,9 p.c. Comparativement à 1957, on relève une diminution des ventes aux Pays-Bas et des achats à la France et un accroissement des livraisons à l'Allemagne fédérale.

Les échanges de l'U.E.B.L. avec les pays du marché commun ont présenté une allure différente de celle de ses transactions avec les autres pays. En effet, alors que la balance commerciale de l'U.E.B.L. s'est améliorée à l'égard des diverses zones monétaires, elle a enregistré un déficit accru vis-à-vis des pays de la Communauté. De 1,3 milliard en 1957, le solde déficitaire est passé à 4,2 milliards en 1958. Cette évolution s'explique par le recul sensible des exportations vers les Pays-Bas et peut-être par la structure différente des échanges de l'U.E.B.L. avec les pays du marché commun et le reste du monde. En 1958, les pays de la Communauté ont fourni 38 p.c. des importations de biens de production de l'U.E.B.L., 62 p.c. des approvisionnements en biens de consommation et 65 p.c. des achats de biens d'équipement. Ainsi, deux tiers environ des importations de l'U.E.B.L. en provenance de la Communauté sont constitués par des produits manufacturés qui ont mieux résisté à la baisse des prix que les produits alimentaires et les matières premières.

Les importations de biens de production en provenance des pays du marché commun ont surtout

porté sur les minerais de fer, les mitrailles et les engrais livrés principalement par la France, les pièces détachées d'autos importées d'Allemagne fédérale et de France, les combustibles achetés en Allemagne, les huiles minérales raffinées importées des Pays-Bas et les produits chimiques. Les achats de mitrailles et de céréales accusent une très nette diminution comparativement à 1957.

Les fournitures de biens de consommation concernent surtout les produits textiles livrés par les Pays-Bas et la France, les vins et spiritueux importés de France et divers produits animaux, lait et beurre, notamment en provenance des Pays-Bas. Les livraisons de ces derniers produits sont en régression par rapport à l'année antérieure.

En ce qui concerne les importations de biens d'équipement, on relève une augmentation des achats de matériel électrique et électromécanique, de machines diverses et de véhicules commerciaux. L'Allemagne fédérale fournit la plus grande partie de ces biens.

En tant que clients de l'U.E.B.L., les pays de la Communauté constituent un débouché plus ou moins important selon les produits. En 1958, ils ont absorbé environ 75 p.c. des ventes totales de papier, 62 p.c. des livraisons de produits agricoles et près de 61 p.c. des exportations de peaux et cuirs. Ils sont intervenus pour 37 p.c. dans les exportations de produits sidérurgiques, pour 43 p.c. dans celles de fabrications métalliques et pour plus de 50 p.c. dans celles de produits textiles et de métaux non ferreux. Les Pays-Bas absorbent environ 30 p.c. du total des exportations belgo-luxembourgeoises de textiles et de fabrications métalliques, 40 p.c. des ventes de l'industrie des peaux et cuirs, et plus de la moitié des expéditions de ciment. Ils constituent également un débouché très important pour les produits agricoles et alimentaires, le papier et les produits pétroliers. De son côté, l'Allemagne reçoit 18 p.c. environ des expéditions totales de textiles et de produits agricoles et s'affirme un client très important pour les produits sidérurgiques et pétroliers et les cuirs et peaux. Le marché français absorbe pour sa part la moitié des ventes totales de combustibles, le tiers de celles de l'industrie papetière et le quart des exportations de métaux non ferreux constituées principalement par du cuivre.

\*  
\*\*

## Commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1958

## Orientation géographique des exportations

Pourcentages par rapport à la valeur totale des exportations de chaque secteur

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Zones géographiques	Sidérurgie	Fabrications métalliques	Industries textiles et du vêtement	Industrie des métaux non ferreux	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industrie diamantaire	Agriculture	Charbonnages et cokeries	Verreries et glaceries	Industrie des peaux et cuirs	Industries du papier et des arts graphiques	Cimenteries	Industrie pétrolière	Industries diverses	Total
<i>Europe :</i>																
Pays membres de l'O.E.C.E. <sup>1</sup> (Métropoles) .....	74,5	56,8	53,0	69,0	50,7	59,7	34,2	84,1	99,4	48,6	77,2	83,7	57,3	83,3	72,1	62,5
Groupe soviétique <sup>2</sup> ...	3,5	1,9	2,5	3,0	3,0	0,5	0,2	0,4	—	0,1	3,8	1,8	—	—	1,2	2,0
Autres pays d'Europe .	0,9	1,4	1,4	1,1	5,1	4,2	1,7	2,6	—	0,3	0,4	0,4	0,1	0,7	1,5	1,6
<i>Afrique :</i>																
Congo belge et Ruanda-Urundi .....	2,4	9,8	1,9	0,6	3,9	8,6	—	4,2	0,1	1,3	4,0	6,2	8,8	0,3	4,0	3,9
Autres pays d'Afrique .	3,3	6,7	3,5	1,5	6,3	11,0	0,1	3,1	—	2,3	1,7	1,2	13,2	0,7	3,1	3,9
<i>Amérique :</i>																
Etats-Unis et Canada .	9,9	8,4	9,0	15,6	7,4	3,0	51,2	3,0	—	28,6	7,2	3,1	8,5	—	5,2	10,4
Amérique latine .....	1,0	6,7	13,9	5,5	6,1	2,2	1,4	2,0	0,2	9,3	4,8	0,7	5,6	—	2,4	6,1
<i>Asie</i> .....	2,9	7,8	14,5	3,6	16,6	10,2	10,5	0,5	0,3	3,2	0,8	2,0	6,2	0,4	7,3	8,1
<i>Océanie</i> .....	1,6	0,5	0,3	0,1	0,9	0,6	0,7	0,1	—	6,3	0,1	0,9	0,3	—	1,5	0,8
<i>Divers</i> .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14,6	1,7	0,7
<b>Total ...</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Pays de l'A.M.E. <sup>3</sup> .....	79,3	66,3	63,4	71,5	58,7	75,0	44,2	88,4	99,6	58,9	79,4	86,8	74,5	84,2	79,2	70,0
Zone sterling .....	12,8	11,9	10,8	5,2	12,7	17,7	20,3	18,1	16,8	17,0	9,1	6,6	8,4	3,5	14,5	12,0
<b>Chiffres absolus (milliards de francs)</b>	<b>21,7</b>	<b>31,1</b>	<b>33,4</b>	<b>10,7</b>	<b>12,5</b>	<b>2,9</b>	<b>6,5</b>	<b>5,0</b>	<b>4,2</b>	<b>3,9</b>	<b>1,2</b>	<b>2,6</b>	<b>0,8</b>	<b>6,3</b>	<b>9,5</b>	<b>152,3</b>
<sup>1</sup> dont :																
Pays-Bas .....	30,5	29,0	8,2	13,9	13,8	19,2	6,2	20,0	18,4	19,0	39,4	32,5	55,4	34,8	26,6	20,7
Allemagne fédérale .....	18,3	7,2	13,7	12,2	9,1	11,9	8,0	18,2	1,2	2,8	14,8	8,7	—	13,1	12,5	11,6
France .....	4,2	5,4	13,7	24,0	5,5	3,7	5,7	16,8	49,9	2,3	2,6	33,3	0,1	1,3	13,2	10,6
Royaume-Uni .....	9,2	4,1	1,4	3,2	5,2	11,8	10,2	15,4	16,6	7,6	7,3	4,1	0,9	3,0	8,4	5,7
Italie .....	2,6	1,5	1,9	1,8	2,9	4,9	1,8	7,6	—	6,0	4,5	0,7	—	0,2	3,0	2,3

<sup>2</sup> Le groupe soviétique comprend l'Albanie et l'Europe orientale, à l'exclusion de la Yougoslavie et de la Finlande.<sup>3</sup> Pays membres de l'O.E.C.E. et leurs territoires d'outre-mer et pays de la zone sterling non membres de l'O.E.C.E.

## Commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1958

## Composition des exportations vers chaque zone géographique

Pourcentages par rapport à la valeur totale des exportations vers chaque zone

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Secteurs	Pays de l'O.E.C.E. (Métropoles)	Groupe soviétique <sup>1</sup>	Congo belge et Ruanda-Urundi	Autres pays d'Afrique	Etats-Unis et Canada	Amérique latine	Asie	Océanie	Pays de l'U.E.P. <sup>2</sup>	Zone sterling	Total
Sidérurgie .....	18,6	26,4	10,8	19,4	19,0	50,2	39,4	7,4	19,9	19,7	21,9
Fabrications métalliques ...	18,6	18,5	51,5	34,8	16,5	22,3	19,6	14,1	19,4	20,2	20,4
Industries textiles et du vêtement .....	17,0	24,5	8,6	11,9	13,6	2,4	5,1	28,8	16,2	15,2	14,3
Industrie des métaux non ferreux .....	7,7	10,3	1,1	2,8	10,5	6,3	3,1	0,5	7,2	3,0	7,0
Industries chimiques .....	6,7	11,9	8,1	13,2	5,9	8,2	16,8	9,1	6,9	8,7	8,2
Industries alimentaires ...	1,8	0,5	4,2	5,5	0,6	0,7	2,4	1,4	2,1	2,9	1,9
Industrie diamantaire .....	2,3	0,5	—	0,2	21,1	1,0	5,6	3,9	2,7	7,2	4,3
Agriculture .....	4,4	0,7	3,5	2,6	0,9	1,1	0,2	0,3	4,1	4,9	3,3
Charbonnages et cokeries ...	4,4	—	0,1	—	—	0,1	0,1	—	3,9	3,8	2,7
Verreries et glaceries .....	2,0	0,2	0,9	1,5	7,0	3,9	1,0	20,6	2,2	3,7	2,6
Industrie des peaux et cuirs	1,0	1,5	0,8	0,4	0,5	0,6	0,1	0,1	0,9	0,6	0,8
Industries du papier et des arts graphiques .....	2,2	1,4	2,6	0,5	0,5	0,2	0,4	1,9	2,1	0,9	1,7
Cimenteries .....	0,5	—	1,1	1,7	0,4	0,5	0,4	0,2	0,5	0,4	0,5
Industrie pétrolière .....	5,5	—	0,3	0,6	—	—	0,2	0,1	4,9	1,2	4,1
Carrières .....	0,9	—	0,1	—	0,2	0,1	—	0,3	0,8	0,4	0,6
Industrie du caoutchouc ...	0,6	1,8	1,9	1,3	0,1	0,1	0,4	0,1	0,6	0,4	0,6
Industrie du bois et des meubles .....	0,9	0,3	0,3	0,1	0,2	—	0,2	0,1	0,8	0,6	0,6
Industrie céramique et briqueteries .....	0,3	0,1	0,6	0,2	—	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2
Industrie du tabac .....	0,3	—	0,1	0,2	—	—	—	0,2	0,3	—	0,2
Divers .....	4,3	1,4	3,4	3,1	3,0	2,2	4,9	10,8	4,3	6,1	4,1
<b>Total ...</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Chiffres absolus</b>											
<i>(milliards de francs) ...</i>	<b>95,1</b>	<b>3,1</b>	<b>5,9</b>	<b>6,0</b>	<b>15,8</b>	<b>9,3</b>	<b>12,3</b>	<b>1,2</b>	<b>106,5</b>	<b>18,3</b>	<b>152,8</b>

<sup>1</sup> Le groupe soviétique comprend l'Albanie et l'Europe orientale, à l'exclusion de la Yougoslavie et de la Finlande.<sup>2</sup> Pays membres de l'O.E.C.E. et leurs territoires d'outre-mer et pays de la zone sterling non membres de l'O.E.C.E.

## Commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1958

## Orientation géographique des importations

Pourcentages par rapport à la valeur totale des importations de chaque groupe de produits

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Catégories de biens	Pays de l'O.E.C.E. (Métropoles)	Groupe soviétique 1	Congo belge et Ruanda-Urundi	Autres pays d'Afrique	Etats-Unis et Canada	Amérique latine	Asie	Océanie	Pays de l'U.E.P. 2	Zone sterling	Total chiffres absolus (milliards de francs)
<b>Biens de production</b> .....	52,2	2,1	7,6	5,0	12,7	5,0	10,5	3,2	64,3	17,9	103,1
<i>destinés à l'agriculture et aux industries alimentaires</i> .....	32,7	4,7	1,2	9,0	29,6	17,2	4,1	0,2	43,8	6,9	12,7
<i>destinés aux industries métallurgiques</i> .....	61,4	1,1	20,2	4,6	9,8	0,7	0,6	1,0	67,5	11,0	29,2
<i>destinés aux industries textiles</i> .....	32,9	0,8	4,2	5,8	11,1	9,3	10,1	25,7	71,2	40,9	11,2
<i>destinés aux industries diverses :</i>											
Industrie du bois .....	32,8	16,9	3,7	5,3	4,6	1,2	8,2	—	38,9	3,1	2,3
Industrie diamantaire .....	69,7	—	—	22,3	4,4	0,7	2,8	—	85,9	80,6	5,4
Industrie du cuir .....	72,5	0,5	0,6	1,8	8,3	6,0	1,9	8,0	83,9	26,9	1,3
Industries du papier et des arts graphiques .....	61,4	7,8	—	—	10,9	—	—	—	61,6	0,9	1,5
Industrie du tabac .....	19,1	3,9	0,5	8,3	38,2	16,9	12,7	—	37,1	11,6	1,1
<i>destinés indistinctement aux divers secteurs de la production :</i>											
Combustibles solides .....	82,6	0,9	—	—	16,4	—	—	—	82,6	3,3	8,4
Huiles minérales .....	19,9	1,1	—	0,1	3,9	9,9	65,1	—	41,9	21,3	11,5
Produits chimiques .....	76,5	2,7	—	0,1	19,5	0,2	0,8	—	76,9	10,4	4,9
Divers .....	62,4	1,7	8,6	4,0	10,5	1,8	7,2	0,2	70,6	12,0	13,6
<b>Biens de consommation</b> .....	75,5	1,7	1,5	1,3	7,2	6,8	3,4	0,2	77,9	7,7	33,1
<i>Produits alimentaires prêts à la consommation :</i>											
Produits animaux .....	78,8	2,4	—	0,3	4,9	5,3	4,6	0,3	79,5	7,3	4,2
Produits végétaux .....	47,5	0,7	5,4	4,6	8,7	21,4	4,5	0,7	55,0	7,5	8,9
<i>Biens autres que les produits alimentaires prêts à la consommation</i> .....	87,3	2,0	0,1	0,1	7,0	0,6	2,6	—	87,8	7,9	20,0
<b>Biens d'équipement</b> .....	86,6	0,6	0,1	—	10,8	1,0	0,6	0,1	87,2	10,7	20,2
Total général ...	61,6	1,8	5,3	3,6	11,3	4,9	7,7	2,2	70,1	14,8	156,4

1 Le groupe soviétique comprend l'Albanie et l'Europe orientale, à l'exclusion de la Yougoslavie et de la Finlande.

2 Pays membres de l'O.E.C.E. et leurs territoires d'outre-mer et pays de la zone sterling, non membres de l'O.E.C.E.

## Commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1958

## Composition des importations en provenance des différentes zones géographiques

Pourcentages par rapport à la valeur totale des importations en provenance de chaque zone

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Catégories de biens	Pays de l'O.E.C.E. (Métropoles)	Groupe soviétique <sup>1</sup>	Congo belge et Ruanda-Urundi	Autres pays d'Afrique	Etats-Unis et Canada	Amérique latine	Asie	Océanie	Total	Pays de l'U.E.P. <sup>2</sup>	Zone sterling
<b>Biens de production</b> .....	55,9	75,5	94,0	92,0	74,2	67,8	89,7	97,3	65,9	60,5	79,7
<i>destinés à l'agriculture et aux industries alimentaires</i> .....	4,3	21,0	1,9	20,4	21,3	28,8	4,3	0,8	8,1	5,1	3,8
<i>destinés aux industries métallurgiques</i> .....	18,6	11,5	71,1	23,9	16,2	2,6	1,5	8,4	18,7	18,0	13,9
<i>destinés aux industries textiles</i> .....	3,8	3,3	5,7	11,7	7,0	13,7	9,4	84,4	7,2	7,3	19,8
<i>destinés aux industries diverses :</i>											
Industrie du bois .....	0,8	13,8	1,0	2,2	0,6	0,4	1,6	—	1,5	0,8	0,3
Industrie diamantaire .....	3,9	—	—	21,5	1,3	0,5	1,3	—	3,5	4,2	18,8
Industrie du cuir .....	1,0	0,2	0,1	0,4	0,6	1,0	0,2	3,0	0,8	1,0	1,5
Industries du papier et des arts graphiques .....	0,9	4,0	—	—	0,9	—	—	—	0,9	0,8	0,1
Industrie du tabac .....	0,2	1,6	—	1,7	2,4	2,5	1,2	—	0,7	0,4	0,6
<i>destinés indistinctement aux divers secteurs de la production :</i>											
Combustibles solides .....	7,2	2,8	—	—	7,8	—	—	—	5,4	6,3	1,2
Huiles minérales .....	2,4	4,5	—	0,3	2,6	14,9	61,8	—	7,3	4,4	10,5
Produits chimiques .....	3,9	4,6	—	0,1	5,4	0,1	0,3	—	3,1	3,5	2,2
Divers .....	8,9	8,2	14,2	9,8	8,1	3,3	8,1	0,7	8,7	8,7	7,0
<b>Biens de consommation</b> .....	25,9	19,9	5,9	7,9	13,5	29,5	9,2	2,2	21,2	23,5	11,0
<i>Produits alimentaires prêts à la consommation :</i>											
Produits animaux .....	3,4	3,6	—	0,2	1,2	3,0	1,6	0,3	2,7	3,0	1,3
Produits végétaux .....	4,4	2,2	5,7	7,4	4,4	25,0	3,3	1,8	5,7	4,5	2,9
<i>Biens autres que les produits alimentaires prêts à la consommation</i> .....	18,1	14,1	0,2	0,3	7,9	1,5	4,3	—	12,8	16,0	6,8
<b>Biens d'équipement</b> .....	18,2	4,6	0,1	0,1	12,3	2,7	1,1	0,5	12,9	16,0	9,3
Total général ...	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Chiffres absolus (milliards de francs)</b>	96,3	2,8	8,3	5,6	17,7	7,6	12,1	3,4	156,4	109,7	23,2

<sup>1</sup> Le groupe soviétique comprend l'Albanie et l'Europe orientale, à l'exclusion de la Yougoslavie et de la Finlande.<sup>2</sup> Pays membres de l'O.E.C.E. et leurs territoires d'outre-mer et pays de la zone sterling non membres de l'O.E.C.E.

## BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de juillet 1959. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

### 1. MONNAIE — BANQUE

Aspects juridiques et économiques du crédit à court terme. (*Institut de Sociologie Solvay, Bruxelles, 1959, 290 p.*)

BRISME M., HUYBENS R., L'organisation du crédit public aux petites et moyennes entreprises. (*Bruxelles, 1959, 135 p.*)

HENRION R., Les banques devant le problème des dépôts. (*Conférences du Centre d'Etudes Bancaires, Bruylant, Bruxelles, n° 73, juillet 1959, 25 p.*)

PLOUVIER W., Wijziging van het statuut der Nationale Bank van België. (*V.E.V.-Berichten, Anvers, XXXIV, n° 13, 15 juillet 1959, pp. 1.477-1.479.*)

### 2. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS

L'activité à la Bourse de Bruxelles. (*Bulletin Hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XIV, n° 29, 18 juillet 1959, pp. 273-275.*)

BAUDHUIN F., Prix, consommation, balance des revenus en 1958. (*Bulletin de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales, Louvain, XXV, n° 4, juin 1959, pp. 379-414.*)

POELMANS J., La consommation en Belgique 1948 à 1958. (*Cahiers Economiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 4, juillet 1959, pp. 601-655.*)

Pour stimuler les investissements. (*Bulletin Hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XIV, n° 30, 25 juillet 1959, pp. 281-248.*)

ROGIERS F., Die belgischen Holdinggesellschaften und ihre Stellung auf dem Kapitalmarkt. (*Universität de Cologne, Cologne, 1956, 187 p.*)

VAN MOLLEKOT P., Les finances privées en 1958. (*Bulletin de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales, Louvain, XXV, n° 4, juin 1959, pp. 235-252.*)

### 3. PRIX — SALAIRES

BAUDHUIN F., Prix, consommation, balance des revenus en 1958. (*Bulletin de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales, Louvain, XXV, n° 4, juin 1959, pp. 379-414.*)

de FALLEUR R., La rémunération horaire des salariés. (*Cahiers Economiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 4, juillet 1959, pp. 563-591.*)

DEFrance G., Distribution et dispersion des prix (1922-1938) et des salaires (1929-1938) en Belgique. (*Cahiers du Centre de Mathématique et de Statistique Appliquées aux Sciences Sociales, Bruxelles, n° 1, 1959, pp. 91-106.*)

### 4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

GODEAUX J., Les finances publiques en 1958. (*Bulletin de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales, Louvain, XXV, n° 4, juin 1959, pp. 219-234.*)

### 7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

ANSELME-RABINOVITCH L., Les investissements internationaux privés. (*Banque, Paris, XXVIII, n° 157, juillet 1959, pp. 417-421.*)

DE MATTIA R., Caratteri e dimensioni del flusso internazionale di capitali durante questo dopoguerra. (*Bancaria, Rome, XV, n° 6, juin 1959, pp. 668-686.*)

KUENG E., Zahlungsbilanzpolitik. (*Polygraphischer Verlag, Zurich, 1959, XIX, 891 p.*)

LEDUC G., L'organisation de la zone franc. Evolution récente et vues d'avenir. (*Revue d'Economie Politique, Paris, LXIX, n° 3, mai-juin 1959, pp. 335-350.*)

MALLENS F., Herstel van de externe convertibiliteit en overgang van E.B.U. naar E.M.O. (*Economie, Tilburg, XXIII, n° 10, juillet 1959, pp. 573-585.*)

MOUSSA P., Fonctionnement et équilibre de la zone franc. (*Revue d'Economie Politique, Paris, LXIX, n° 3, mai-juin 1959, pp. 351-361.*)

The International Dollar Problem. (*New-York University, New-York, 1959, 35 p.*)

TRIFFIN R., Tomorrow's Convertibility : Aims and Means of International Monetary Policy. (*Banca Nazionale del Lavoro, Quarterly Review, Rome, n° 49, juin 1959, pp. 131-200.*)

### 9. INTEGRATION EUROPEENNE

BAUDHUIN F., Marché commun ou kermesses de faubourg ? (*Revue de la Société Belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, LVIII, n° 186, mai-juin-juillet 1959, pp. 372-378.*)

BULTYNCK P., Les taxes sur le chiffre d'affaires dans le marché commun. (*Etudes Economiques, Mons, n° 108-109, juin 1959, pp. 125-139.*)

- DIEBOLD W., The Schuman Plan. A Study in Economic Co-operation. 1950-1959. (New-York, Praeger, 1959, XVIII, 750 p.)
- FERRARIA A., Il movimento dei capitali nel quadro della Comunità economica europea. (Rivista di Politica Economica, Rome, XLIX, n° 7, juillet 1959, pp. 1.160-1.184.)
- Gli investimenti in titoli nel Mercato Comune. (Bancaria, Rome, XV, n° 6, juin 1959, pp. 710-714.)
- Impôts sur transactions, transmissions et chiffre d'affaires. Problèmes du marché commun et de l'intégration internationale. (Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 1959, VII, 437 p.)
- LAJUGIE J., Les conditions d'une politique de développement régional pour les pays du marché commun. (Revue d'Economie Politique, Paris, LXIX, n° 3, mai-juin 1959, pp. 263-334.)
- LAMBREY G., Les problèmes des produits de base et la Communauté Economique Européenne. (Revue du Marché Commun, Paris, n° 15, juin 1959, pp. 247-253.)
- Le commerce extérieur du Congo et du marché commun. (Bulletin Mensuel de la Banque du Congo Belge, Bruxelles, XII, n° 5, mai 1959, pp. 129-133.)
- Le Fonds européen de développement pour les pays et territoires d'outre-mer. (Notes d'Information de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Paris, n° 4, juillet 1959, pp. 1-19.)
- LIZZUL R., L'ammortamento fiscale nei paesi del M.E.C. (Rivista di Politica Economica, Rome, XLIX, n° 7, juillet 1959, pp. 1.249-1.263.)
- MANSHOLT S., Les problèmes agricoles dans le cadre de la C.E.E. (Revue de la Société Belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, LVIII, n° 186, mai-juin-juillet 1959, pp. 488-491.)
- NODRANSI J., La Communauté Economique Européenne et l'investissement dans les pays associés. (Revue du Marché Commun, Paris, n° 15, juin 1959, pp. 254-261.)
- OLYSLAGER P., Le Congo belge et le Ruanda-Urundi face au marché commun. (La Vie Economique et Sociale, Anvers, XXX, n° 4, juillet-septembre 1959, pp. 231-254.)
- WILLIAMS S., The Common Market and its Forerunners. (Fabian Society, Londres, 1958, 41 p.)

#### 10. GENERALITES

BASYN J., Comment mettre en œuvre une politique d'action régionale? (Revue de la Société Belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, LVIII, n° 186, mai-juin-juillet 1959, pp. 366-371.)

De buitenlandse handelsbetrekkingen van Belgisch-Kongo en Ruanda-Urundi. (V.E.V.-Berichten, Anvers, XXXIV, n° 14, 31 juillet 1959, pp. 1.661-1.663.)

Essai sur les perspectives de l'économie congolaise. (Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, VIII, n° 67, juin-juillet 1959, pp. 225-241.)

JUSSIANT J., Le commerce extérieur en 1958. (Bulletin de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales, Louvain, XXV n° 4, juin 1959, pp. 415-429.)

LENSENS Y., Le problème charbonnier en Belgique: « Pour » ou « contre » la fermeture des mines marginales. (Annales de Sciences Economiques Appliquées, Louvain, XVII, n° 3, juillet 1959, pp. 317-325.)

REYNAERT W., Economische en sociale aspecten van Kongo in 1958. (De Gids op maatschappelijk gebied, Anvers, L, n°s 7-8, juillet-août 1959, pp. 663-674.)

VAN ROMPUY V., De Belgische economie in 1958. (De Gids op maatschappelijk gebied, Anvers, L, n°s 7-8, juillet-août 1959, pp. 613-634.)

## LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge*, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — *Législation économique générale*
- II. — *Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière*
- III. — *Législation agricole*
- IV. — *Législation industrielle*
- V. — *Législation du travail*
- VI. — *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. — *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. — *Législation des transports*
- IX. — *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. — *Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)*
- XI. — *Législation en matière de dommages de guerre*

### I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

#### Loi du 10 juin 1959

portant approbation des seizième et dix-septième Protocoles à la Convention douanière entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, et ratification des arrêtés royaux des 21 septembre 1957 et 31 janvier 1958, relatifs au tarif des droits d'entrée (*Moniteur du 30 juillet 1959, p. 5.460*).

#### Arrêté ministériel du 15 juin 1959

relatif au décompte des droits d'accise entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et les Pays-Bas (*Moniteur du 7 juillet 1959, p. 4.987*).

#### Loi du 14 juillet 1959

relative à l'industrie et au commerce du charbon (*Moniteur du 24 juillet 1959, p. 5.349*).

*Article 1<sup>er</sup>.* — Le Roi peut, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, subordonner aux conditions qu'il détermine la production, l'emploi, la distribution, l'achat, la vente, la livraison et le transport des combustibles minéraux solides, y compris les schistes.

*Art. 2.* — Le Roi peut prescrire que les opérations d'importation et d'exportation des combustibles minéraux solides se feront à l'intervention d'un organisme parastatal.

*Art. 3.* — Le Roi peut établir une Caisse de Péréquation des frets fluviaux et en confier la gestion à un organisme public. Il peut autoriser ladite Caisse à percevoir les redevances nécessaires à son fonctionnement.

*Art. 4.* — Les pouvoirs accordés au Roi par la présente loi viennent à expiration le 31 décembre 1959.

#### Loi du 15 juillet 1959

apportant temporairement des aménagements fiscaux en vue de favoriser les investissements complémentaires (*Moniteur du 28 juillet 1959, p. 5.424*).

*Article 1<sup>er</sup>. § 1.* — Les bénéficiaires des exploitations industrielles ou artisanales sont immunisés de la taxe professionnelle à concurrence d'un montant égal à 30 p.c. de la valeur des investissements complémentaires en immeubles et outillages professionnels effectués en Belgique, pendant chacune des années 1959 et 1960 ou, s'il s'agit de contribuables tenant une comptabilité régulière autrement que par année civile, pendant l'exercice comptable clôturé au cours de chacune des années 1960 et 1961.

Cette immunité s'applique par tiers aux bénéficiaires de la période imposable pendant laquelle lesdits investissements complémentaires sont effectués et de chacune des deux périodes imposables suivantes. En cas d'absence ou d'insuffisance des bénéficiaires d'une de ces périodes, l'immunité non accordée pour cette période est reportée sur les bénéficiaires des cinq périodes imposables subséquentes.

*§ 2.* — La valeur des investissements complémentaires effectués au cours de chacune des périodes imposables susvisées est égale à la différence entre, d'une part, la valeur amortissable des immeubles et outillages professionnels acquis ou constitués pendant la période imposable envisagée et, d'autre part, le produit résultant de la réalisation, au cours

de ladite période, d'immeubles et outillages professionnels ainsi que de participations et valeurs de portefeuille investies dans l'entreprise augmenté du montant des amortissements admis au point de vue fiscal pour la même période en raison de l'ensemble des immeubles et outillages professionnels qui étaient investis dans l'exploitation à la fin de la période imposable précédente.

Dans le chef d'une société absorbante ou née d'une fusion ou d'une société bénéficiaire d'un apport d'une ou de plusieurs branches d'activité, ni les immeubles et outillages professionnels repris à l'occasion d'une absorption, d'une fusion ou d'un apport de branches d'activité opérés en exemption d'impôt, ni les amortissements y afférents, n'entrent en ligne de compte pour la détermination de la valeur des investissements complémentaires.

§ 3. — L'immunité s'applique aux bénéfices préalablement diminués des montants déductibles en vertu des articles 27, § 2, 5<sup>o</sup>, alinéas 2 et 3, 32, § 1<sup>er</sup>, et 52, des lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus, ainsi que de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1954 apportant des aménagements fiscaux destinés à favoriser les investissements productifs.

§ 4. — L'immunité n'est accordée que si le contribuable tient une comptabilité conforme aux dispositions du Code de commerce et pour autant que la valeur des investissements complémentaires atteigne au moins 50.000 francs par période imposable.

Art. 2. — Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé, les dispositions des lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus, qui concernent la taxe professionnelle, sont applicables à la présente loi.

## Loi du 15 juillet 1959

*modifiant temporairement le régime de taxation des plus-values en vue de favoriser les investissements (Moniteur du 28 juillet 1959, p. 5.425).*

Article 1<sup>er</sup>. — Les plus-values réalisées pendant chacune des années 1959 à 1963 ou, s'il s'agit de contribuables tenant leur comptabilité régulière autrement que par année civile, pendant l'exercice comptable clôturé au cours de chacune des années 1960 à 1964, sur des immeubles et outillages professionnels, ainsi que sur des participations et valeurs de portefeuille entrées dans le patrimoine de l'entreprise depuis plus de cinq ans avant la réalisation, ne sont soumises à la taxe professionnelle qu'à concurrence du cinquième de leur quotité non immunisée de ladite taxe en vertu de l'article 27, § 2bis, a, des lois relatives aux impôts sur les revenus, coordonnées le 15 janvier 1948.

Art. 2. § 1. — L'immunité des quatre cinquièmes restants n'est accordée et maintenue que si le redevable observe les conditions prévues à l'article 27, § 2bis, des lois coordonnées précitées et que s'il établit, par tous moyens de preuve admis par le droit commun, sauf le serment, qu'une somme égale au prix de réalisation des éléments susvisés a été investie dans un délai prenant cours six mois avant le début de la période imposable pendant laquelle la plus-value a été réalisée et expirant douze mois après la fin de la même période.

L'investissement doit se faire en Belgique, au Congo Belge ou dans les territoires sous mandat, dans l'entreprise du redevable, en immeubles et outillages professionnels ou en actions souscrites par lui lors de la constitution ou de l'augmentation du capital d'une société y ayant son siège social ou son principal établissement. En ce dernier cas, la constitution de la société ou l'augmentation de son capital doivent avoir pour but la création ou le développement d'activités industrielles, agricoles ou commerciales en Belgique, au Congo Belge ou dans les territoires sous mandat.

§ 2. — Dans la mesure où l'investissement est effectué en immeubles et outillages professionnels dans les régions de développement visées par la loi instaurant des mesures spéciales en vue de combattre les difficultés économiques et sociales de certaines régions ou en actions souscrites lors de la constitution ou de l'augmentation du capital d'une société ayant son siège social ou son principal établissement en Belgique, cette constitution ou augmentation ayant pour but la

création ou le développement d'activités industrielles, agricoles ou commerciales dans les régions de développement susvisées, le cinquième visé à l'article 1<sup>er</sup> est également immunisé aux conditions de l'article 27, § 2bis, des lois coordonnées précitées.

Cette immunité complémentaire est imputée sur les résultats de la période imposable pendant laquelle l'investissement est effectué; toutefois, si l'investissement a été effectué pendant le délai de six mois avant le début de la période imposable de la réalisation de la plus-value, l'immunité est imputée sur les résultats de cette période.

Les dispositions des deux alinéas qui précèdent sont également applicables lorsque l'investissement est effectué en actions souscrites lors de la constitution ou de l'augmentation du capital d'une société nationale d'investissement à déterminer par la loi ou de sociétés régionales d'investissement agréées par le Roi aux fins d'application de la présente loi.

§ 3. — Lorsque le total des plus-values réalisées pendant la période imposable sur valeurs de portefeuille et participations est supérieur à 25 millions de francs et que l'investissement de ces plus-values ne s'opère pas intégralement en immeubles et outillages professionnels, l'immunité prévue aux §§ 1 et 2 n'est accordée et maintenue que si le redevable établit qu'un cinquième au moins de ce total a été investi :

a) soit en actions souscrites lors de la constitution ou de l'augmentation du capital d'une société, ayant son siège social ou son principal établissement en Belgique, cette constitution ou augmentation ayant pour but la création ou le développement d'activités industrielles, agricoles ou commerciales dans les régions de développement susvisées ou dans les régions de chômage structurel à déterminer par le Roi ou de fabrications nouvelles ainsi qualifiées lorsqu'elles n'existent pas encore dans le pays ou satisfont la consommation intérieure à concurrence de moins de 30 p.c.;

b) soit en actions souscrites lors de la constitution ou de l'augmentation du capital d'une société nationale d'investissement à déterminer par la loi ou de sociétés régionales d'investissement agréées par le Roi aux fins d'application de la présente loi.

§ 4. — Les actions souscrites conformément aux §§ 1, 2 et 3 qui précèdent, doivent rester dans le patrimoine de l'entreprise pendant au moins cinq ans à partir de leur date d'investissement. Ce délai n'est toutefois pas applicable en cas de liquidation, absorption ou fusion, soit de la société qui a souscrit les actions, soit de la société dont les actions ont été souscrites.

Art. 3. — L'investissement est considéré comme effectué à la date à laquelle les éléments investis sont effectivement entrés en possession de l'entreprise ou ont fait l'objet d'une vente ou d'un marché parfaits entre parties.

Art. 4. § 1. — En cas d'inobservation de l'une ou l'autre des conditions prévues à l'article 27, § 2bis, des lois coordonnées précitées, les plus-values immunisées en vertu de l'article 2 sont considérées comme des bénéfices obtenus au cours de la période imposable pendant laquelle l'inobservation s'est produite.

§ 2. — A défaut d'investissement dans les formes et délais prévus à l'article 2, § 1, la plus-value immunisée en vertu de cette même disposition est considérée comme un bénéfice obtenu au cours de la période imposable pendant laquelle le délai d'investissement est venu à expiration.

En cas d'inobservation des conditions prévues à l'article 2, §§ 3 et 4, les plus-values immunisées en vertu des §§ 1 et 2 du même article sont considérées comme des bénéfices, obtenus au cours de la période imposable pendant laquelle l'inobservation s'est produite.

Sur la partie de la cotisation à la taxe professionnelle qui se rapporte proportionnellement aux plus-values qui deviennent imposables en vertu des deux alinéas qui précèdent, un intérêt de retard, calculé conformément à l'article 59, § 2, des lois coordonnées précitées, est dû à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année portant le millésime de l'exercice d'imposition pour lequel l'immunité a été accordée.

Art. 5. § 1. — Les plus-values immunisées en vertu de l'article 2 sont exclues du revenu global passible de l'impôt complémentaire personnel; elles y sont éventuellement incorporées au moment où elles deviennent imposables à la taxe professionnelle en vertu des dispositions de l'article 4.

§ 2. — Les dispositions de l'article 4, § 2, troisième alinéa, sont également applicables en matière d'impôt complémentaire personnel.

Art. 6. — Pour l'application de l'article 2, il ne peut être tenu compte des investissements effectués avant le 1<sup>er</sup> juillet 1959.

Art. 7. — Les redevables désireux de bénéficier du régime prévu par la présente loi feront, sur un formulaire établi à cet effet par l'Administration des contributions directes, une déclaration spéciale : a) du prix de réalisation des avoirs réalisés; b) des plus-values réalisées; c) des emplois opérés suivant leur nature.

Ces déclarations sont faites avant le 31 juillet pour les opérations du premier semestre de l'année civile en cours, et avant le 31 janvier pour les opérations du second semestre de l'année civile écoulée.

Art. 8. — Semestriellement, le Ministre des Finances fait rapport au Parlement sur les opérations visées par la présente loi, sur la base des déclarations spéciales prévues à l'article précédent.

Art. 9. — En cas de réalisation de participations et valeurs de portefeuille qui ont été reprises à l'occasion d'une absorption, d'une fusion ou d'un apport de branches d'activité effectués conformément à la loi du 24 novembre 1953 complétée par celle du 29 décembre 1955, ces participations et valeurs de portefeuille sont, pour l'application de la présente loi, censées être entrées dans le patrimoine de la société absorbante, née de la fusion ou bénéficiaire de l'apport à la date d'investissement par la société absorbée, fusionnée ou apporteuse.

### Loi du 15 juillet 1959

*tendant à favoriser l'absorption ou la fusion de sociétés et l'apport de branches d'activité (Moniteur du 28 juillet 1959, p. 5428).*

Article 1<sup>er</sup>. § 1<sup>er</sup>. — Les impôts sur les revenus et la contribution nationale de crise ne sont pas applicables à l'occasion du partage de l'avoir social des sociétés possédant la personnalité juridique, dont la dissolution est décidée, en vue de leur absorption ou de leur fusion, à partir du 1<sup>er</sup> mars 1959 jusqu'au 31 décembre 1961, à condition :

1<sup>o</sup> que la société absorbante ou née de la fusion ait son siège social ou son principal établissement administratif en Belgique;

2<sup>o</sup> que les apports à la société absorbante ou née de la fusion soient uniquement rémunérés en parts représentatives de droits sociaux;

3<sup>o</sup> que l'absorption ou la fusion tende à l'amélioration de la productivité, à la lutte contre le chômage ou à la rationalisation de l'économie. La réalisation de cette condition doit être constatée par le Ministre des Affaires Economiques dans la forme et selon les modalités fixées par le Roi.

§ 2. — Dans le chef des actionnaires ou associés des sociétés absorbées ou fusionnées dans les conditions prévues au § 1<sup>er</sup>, les plus-values qu'ils ont exprimées dans leurs comptes ou inventaires, à l'occasion de l'échange de leurs actions ou parts des sociétés absorbées ou fusionnées contre des actions ou parts des sociétés absorbantes ou nées de la fusion, sont considérées comme des plus-values non réalisées visées à l'article 27, § 2bis, b, des lois relatives aux impôts sur les revenus, coordonnées le 15 janvier 1948.

Lorsque ces actionnaires ou associés réalisent les actions ou parts qu'ils ont ainsi reçues en échange, la plus-value ou la moins-value est déterminée eu égard à la valeur d'investissement ou de revient des actions ou parts échangées, augmentée des plus-values taxées ou diminuées des moins-values admises tant avant qu'après l'échange; pour la détermination de la plus-value immunisée en vertu de l'article 27, § 2bis, a, des mêmes lois coordonnées, les actions ou parts réalisées sont censées être entrées dans leur patrimoine à la date d'investissement des actions ou parts échangées.

En cas d'absorptions ou de fusions successives, la valeur et la date d'investissement dans le sens de l'alinéa qui précède s'entendent de la valeur et de la date d'investissement des

actions ou parts des sociétés qui sont initialement intervenues dans les absorptions ou fusions opérées conformément au § 1<sup>er</sup>.

Art. 2. — La taxe professionnelle n'est pas applicable aux plus-values réalisées par une personne physique ou morale qui fait apport, à partir du 1<sup>er</sup> mars 1959 jusqu'au 31 décembre 1961, d'une ou de plusieurs branches de son activité, à une personne morale existante ou à constituer, dont le siège social ou le principal établissement administratif est situé en Belgique, à condition :

1<sup>o</sup> que l'apport soit uniquement rémunéré en parts représentatives de droits sociaux;

2<sup>o</sup> que l'apport tende à l'amélioration de la productivité, à la lutte contre le chômage ou à la rationalisation de l'économie. La réalisation de cette condition doit être constatée par le Ministre des Affaires Economiques dans la forme et selon les modalités fixées par le Roi.

Les participations et valeurs de portefeuille ne sont pas considérées comme constituant une branche d'activité ou comme faisant partie d'une branche d'activité.

Art. 3. — En cas de partage ultérieur de l'avoir social de la société absorbante ou de la société née de la fusion, le capital déductible en vue de l'application, dans son chef, des dispositions de l'article 15, § 2, des mêmes lois coordonnées, sera constitué par le total des capitaux qui, au moment de l'absorption ou de la fusion étaient susceptibles d'être déduits dans le chef des sociétés absorbantes, absorbées ou fusionnées, majoré ou diminué, suivant le cas, des libérations effectives ou des remboursements de capitaux opérés postérieurement à l'absorption ou à la fusion.

En cas d'absorptions ou de fusions successives, le capital déductible dans le sens de l'alinéa qui précède s'entend du capital qui était susceptible d'être déduit dans le chef des sociétés qui sont initialement intervenues dans les absorptions ou fusions visées à l'article 1<sup>er</sup>.

Art. 4. — Lorsque, dans les cas visés aux articles 1 et 2, des éléments amortissables prévus à l'article 26, § 2, 4<sup>o</sup>, des mêmes lois coordonnées, sont repris pour une valeur supérieure au montant restant à amortir de la valeur d'investissement ou de revient, éventuellement réévaluée, admise antérieurement dans le chef des sociétés absorbées, fusionnées ou apporteuses, ces éléments ne peuvent être amortis en exemption d'impôt par la société absorbante ou née de la fusion, ou par la société bénéficiaire de l'apport, qu'à concurrence dudit montant restant à amortir.

En cas d'alléation, de destruction ou de mise définitive hors d'usage d'un élément amortissable, prévu à l'article 26, § 2, 4<sup>o</sup>, des mêmes lois coordonnées, la plus-value ou la moins-value à envisager dans le chef de la société absorbante ou née de la fusion ou de la société bénéficiaire de l'apport, est déterminée eu égard à la valeur d'investissement ou de revient admise antérieurement dans le chef de la société absorbée, fusionnée ou apporteuse, diminuée des amortissements admis tant avant qu'après l'absorption, la fusion ou l'apport.

En cas d'absorptions ou de fusions successives, la valeur d'investissement ou de revient et le montant restant à amortir de cette valeur dans le sens des alinéas qui précèdent, s'entendent de la valeur d'investissement ou de revient et du montant restant à amortir dans le chef des sociétés qui sont initialement intervenues dans les absorptions, fusions ou apports visés aux articles 1 et 2.

Pour la détermination de la plus-value immunisée, en vertu de l'article 27, § 2bis, a, des mêmes lois coordonnées, le coefficient à envisager est celui qui est prévu pour l'année de l'investissement par la société absorbée, fusionnée ou apporteuse.

Art. 5. — Lorsque des participations et valeurs de portefeuille sont reprises à l'occasion d'une absorption ou d'une fusion visée à l'article 1<sup>er</sup>, pour une valeur supérieure au montant de leur valeur d'investissement ou de revient, admise antérieurement dans le chef des sociétés absorbées ou fusionnées, augmentée des plus-values taxées ou diminuée des moins-values admises dans le chef de ces sociétés, une moins-value de ces éléments, non réalisée, mais que la société absorbante ou née de la fusion a cependant exprimée dans ses comptes ou inventaires, ne peut être retenue, pour la détermination des bénéfices imposables de cette société, que dans la mesure où la valeur admise desdits éléments à la date de clôture de son bilan est inférieure audit montant.

En cas de réalisation de participations et de valeurs de portefeuille qui ont été reprises à l'occasion d'une absorption ou d'une fusion visée à l'article 1<sup>er</sup>, la plus-value ou la moins-value à envisager dans le chef de la société absorbante ou née de la fusion est déterminée, en égard à la valeur d'investissement ou de revient admise antérieurement dans le chef de la société absorbée ou fusionnée, augmentée des plus-values taxées ou diminuée des moins-values admises tant avant qu'après l'absorption ou la fusion.

En cas d'absorptions ou de fusions successives, le montant de la valeur d'investissement ou de revient dans le sens des alinéas qui précèdent, s'entend du montant de la valeur d'investissement ou de revient dans le chef des sociétés qui sont initialement intervenues dans les absorptions ou fusions visées à l'article 1<sup>er</sup>.

Pour la détermination de la plus-value immunisée, en vertu de l'article 27, § 2bis, a, des mêmes lois coordonnées, les participations et valeurs de portefeuille réalisées par la société absorbante ou née de la fusion, sont censées être entrées dans son patrimoine à la date de leur investissement par la société absorbée ou fusionnée.

Art. 6. — L'article 52 des mêmes lois coordonnées reste applicable aux revenus déjà taxés dans le chef des sociétés absorbées ou fusionnées conformément à l'article 1<sup>er</sup>, dans la mesure où ces revenus se retrouvent dans les avoirs des sociétés absorbantes ou nées de la fusion.

Les revenus d'actions ou de parts encaissés par la société absorbante ou née de la fusion et provenant de titres que la société absorbée ou fusionnée conformément à l'article 1<sup>er</sup> détenait au premier jour de l'exercice social de sa dissolution, sont considérés comme des revenus permanents déjà taxés, au sens de l'article 52 des mêmes lois coordonnées, si ces titres sont encore en possession de la société absorbante ou née de la fusion à l'expiration de l'exercice social au cours duquel ces revenus ont été encaissés.

Art. 7. — Les impôts et taxes dus par les sociétés absorbées ou fusionnées conformément à l'article 1<sup>er</sup>, et non encore enrôlés au moment de leur absorption ou fusion, constituent des charges professionnelles dans le chef des sociétés absorbantes ou nées de la fusion, à moins qu'il ne s'agisse d'impôts et taxes qui, par leur nature même, n'ont pas ce caractère.

## II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

### Loi du 13 juin 1959

*contenant le budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1959 (Moniteur du 10 juillet 1959, p. 5.051).*

Article 1<sup>er</sup>. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1959 afférentes au Ministère de l'Intérieur (...) des crédits s'élevant à la somme de 9.033.173.000 francs.

.....

Art. 5. — Des crédits d'engagement sont ouverts pour un montant de 10.000.000 francs (...).

.....

### Arrêté royal du 15 juin 1959

*portant exécution de la loi du 24 mai 1959 portant élargissement des facilités d'accès au crédit professionnel et artisanal (Moniteur du 7 juillet 1959, p. 4.994).*

### Arrêté royal du 22 juin 1959

*autorisant la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 200 millions de francs (Moniteur du 7 juillet 1959, p. 4.986).*

Article 1<sup>er</sup>. — La garantie de l'Etat est attachée à un nouvel emprunt, au montant effectif de deux cents millions de francs, à émettre par la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne.

Art. 2. — L'emprunt sera émis par tranches et à des conditions qui seront préalablement approuvées par le Ministère des Finances.

.....

### Loi du 22 juin 1959

*contenant le budget du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur pour l'exercice 1959 (Moniteur du 11 juillet 1959, p. 5.079).*

Article 1<sup>er</sup>. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1959 afférentes au Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur (...) des crédits s'élevant à la somme de 815.455.000 francs.

.....

Art. 4. — Des crédits d'engagement sont ouverts pour un montant de 75.275.000 francs (...).

.....

### Loi du 26 juin 1959

*contenant le budget du Ministère du Travail pour l'exercice 1959 (Moniteur du 13 juillet 1959, p. 5.110).*

Article 1<sup>er</sup>. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1959 afférentes au Ministère du Travail (...) des crédits s'élevant à la somme de 971.290.000 francs.

.....

### Loi du 29 juin 1959

*ouvrant de nouveaux crédits provisoires à valoir sur certains budgets de l'exercice 1959 (Moniteur du 1<sup>er</sup> juillet 1959, p. 4.894).*

### Loi du 30 juin 1959

*contenant le budget du Ministère des Communications pour l'exercice 1959 (Moniteur du 16 juillet 1959, p. 5.196).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1959 afférentes au Ministère des Communications (...) des crédits s'élevant à la somme de 8.129.618.000 francs.  
.....

*Art. 7.* — Des crédits d'engagement sont ouverts pour un montant de 3.517.617.000 francs (...).  
.....

*Art. 12.* — Est approuvé le budget de la Régie des Télégraphes et des Téléphones pour l'exercice 1959 (...).

Ce budget s'élève pour les recettes à 7.975.626.000 francs et pour les dépenses à 7.918.441.000 francs.

Il comporte (...) des crédits d'engagement pour un montant de 2.227.371.000 francs.

La Régie des Télégraphes et des Téléphones est autorisée :  
.....

2° à émettre, en Belgique ou à l'étranger, en monnaie belge ou étrangère, un ou plusieurs emprunts, pour un montant nominal n'excédant pas 2.500.000.000 francs belges. L'époque et les modalités de ces emprunts seront déterminées par le Ministre des Communications et le Ministre des Finances. L'Etat garantit le paiement des intérêts et le remboursement du capital de ces emprunts.

*Art. 13.* — Est approuvé le budget de la Régie des Voies Aériennes pour l'exercice 1959 (...).

Ce budget s'élève pour les recettes à 787.039.000 francs et pour les dépenses à 796.195.000 francs.  
.....

*Art. 14.* — Est approuvé le budget de l'Office Régulateur de la Navigation Intérieure pour l'exercice 1959 (...).

Ce budget s'élève pour les recettes à 88.963.000 francs et pour les dépenses à 102.816.000 francs.

*Art. 15.* — Est approuvé le budget du Groupement Belge du Remorquage pour l'exercice 1959 (...).

Ce budget s'élève pour les recettes à 12.570.000 francs et pour les dépenses à 14.145.000 francs.

*Art. 16.* — L'Office Régulateur de la Navigation Intérieure est autorisé à intervenir dans les charges d'intérêts afférentes aux contrats d'emprunts à conclure par les propriétaires de bateaux en vue du rajeunissement de la flotte fluviale belge, dans les conditions à déterminer par le Ministre des Communications et à concurrence d'un montant de 420.000.000 francs.

*Art. 17.* — L'Etat garantit le paiement des intérêts et le remboursement du capital des emprunts à émettre à concurrence de 147 millions de francs par l'Institut National Belge de Radiodiffusion pour le financement des dépenses d'investissement afférentes au service public de télévision et à la radiodiffusion.  
.....

#### Loi du 30 juin 1959

*contenant le budget du Ministère de l'Instruction Publique pour l'exercice 1959* (Moniteur du 31 juillet 1959, p. 5.482).

*Article 1<sup>er</sup>.* — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1959, afférentes au Ministère de l'Instruction Publique (...) des crédits s'élevant à la somme de 15.848.474.000 francs.  
.....

*Art. 11.* — Est approuvé le budget du Fonds National des Etudes pour l'exercice 1959 (...).

Ce budget s'élève pour les recettes à 290.340.000 francs et pour les dépenses à 290.000.000 francs.  
.....

#### Arrêté royal du 1<sup>er</sup> juillet 1959

*relatif à la suppression des fractions de franc dans la comptabilité de l'Administration des Postes* (Moniteur du 9 juillet 1959, p. 5.033).

#### Arrêté royal du 7 juillet 1959

*modifiant le règlement de la Bourse de Fonds publics et de Change de Bruxelles* (Moniteur du 15 juillet 1959, p. 5.174).

#### Loi du 13 juillet 1959

*modifiant l'article 52 des lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus* (Moniteur du 27 juillet 1959, p. 5.386).

#### Loi du 13 juillet 1959

*modifiant les lois relatives aux impôts sur les revenus, coordonnées le 15 janvier 1948, en vue de combattre l'évasion fiscale* (Moniteur du 27 juillet 1959, p. 5.387).

#### Loi du 15 juillet 1959

*apportant temporairement des aménagements fiscaux en vue de favoriser des investissements complémentaires* (Moniteur du 28 juillet 1959, p. 5.424) (Voir texte, rubrique I).

#### Loi du 15 juillet 1959

*modifiant temporairement le régime de taxation des plus-values en vue de favoriser les investissements* (Moniteur du 28 juillet 1959, p. 5.425) (Voir texte, rubrique I).

#### Loi du 15 juillet 1959

*tendant à favoriser l'absorption ou la fusion de sociétés et l'apport de branches d'activité* (Moniteur du 28 juillet 1959, p. 5.428) (Voir texte, rubrique I).

#### Arrêté royal du 17 juillet 1959

*portant relèvement du plafond des engagements de l'Institut National de Crédit Agricole* (Moniteur du 31 juillet 1959, p. 5.482).

*Article unique.* — Le montant de un milliard sept cent cinquante millions de francs (...) est élevé à deux milliards de francs (...).  
.....

### III — LEGISLATION AGRICOLE

**Arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> juillet 1959**

*fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 13 juillet 1959, p. 5.115).*

**Arrêté royal du 10 juillet 1959**

*relatif au remembrement légal de biens ruraux (Moniteur du 20 juillet 1959, p. 5.290).*

**Arrêté royal du 17 juillet 1959**

*portant relèvement du plafond des engagements de l'Institut National de Crédit Agricole (Moniteur du 31 juillet 1959, p. 5.482) (Voir texte, rubrique II).*

### V — LEGISLATION DU TRAVAIL

**Arrêté royal du 22 juin 1959**

*concernant la durée du travail effectif des travailleurs occupés dans certains services des grands magasins (Moniteur du 1<sup>er</sup> juillet 1959, p. 4.895).*

**Arrêté royal du 22 juin 1959**

*rendant obligatoire la décision du 12 mars 1959 de la Commission paritaire nationale de l'industrie et du commerce du pétrole relative à la réduction de la durée du travail (Moniteur du 10 juillet 1959, p. 5.047).*

### VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

**Loi du 10 juin 1959**

*concernant le tarif des droits d'entrée (Moniteur du 30 juillet 1959, p. 5.458).*

**Loi du 10 juin 1959**

*portant ratification de l'arrêté royal du 24 décembre 1957 relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur du 30 juillet 1959, p. 5.459).*

**Arrêtés ministériels du 10 juillet 1959**

*modifiant l'arrêté ministériel du 11 septembre 1957, suspendant l'obligation de produire une licence pour l'exportation et l'importation de certaines marchandises (Moniteur du 15 juillet 1959, p. 5.175).*

### IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

**Arrêté royal du 22 juin 1959**

*rendant obligatoire la décision du 9 avril 1959 de la Commission paritaire régionale de l'industrie des briques de la vallée de l'Escaut et de la Dendre, fixant les conditions de travail pour la campagne 1959-1960 (Moniteur du 10 juillet 1959, p. 5.049).*

X — LEGISLATION SOCIALE  
(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

Arrêté royal du 26 juin 1959

*modifiant l'arrêté royal du 10 septembre 1958 fixant  
les montants minimums garantis des pensions de  
retraite et de survie des marins de la marine mar-  
chande (Moniteur du 16 juillet 1959, p. 5.194).*

# STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

## MARCHE DE L'ARGENT

### Ia. — TAUX OFFICIELS D'ESCOMPTE ET DE PRETS

Epoques	Taux officiels de la Banque Nationale de Belgique					
	Escompte				Avances en compte courant et prêts *	
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées, non domiciliées en banque	Traites non acceptées domiciliées en banque	Traites non acceptées et non domiciliées en banque, promesses	Certificats de trésorerie (1) émis à maximum 806 jours	Tous autres effets publics
1957 Moyenne .....	3,93	4,68	5,43	5,68	(2)	5,68
1958 Moyenne .....	3,95	4,66	5,37	5,66	(3)	5,66
1958 Mai .....	4,25	5,—	5,75	6,—	(3)	6,—
Juin (dep. le 5) .....	4,—	4,75	5,50	5,75	(3)	5,75
Juillet (dep. le 3) ...	3,75	4,50	5,25	5,50	(3)	5,50
Août (dep. le 28) ...	3,50	4,25	5,—	5,25	(3)	5,25
Septembre .....	3,50	4,25	5,—	5,25	(3)	5,25
Octobre (dep. le 30) .	3,50	4,—	4,50	5,—	(3)	5,—
Novembre .....	3,50	4,—	4,50	5,—	(3)	5,—
Décembre .....	3,50	4,—	4,50	5,—	(3)	5,—
1959 Janvier (dep. le 8) ...	3,25	3,75	4,25	4,75	(3)	4,75
Février .....	3,25	3,75	4,25	4,75	(3)	4,75
Mars .....	3,25	3,75	4,25	4,75	(3)	4,75
Avril .....	3,25	3,75	4,25	4,75	(3)	4,75
Mai .....	3,25	3,75	4,25	4,75	(3)	4,75
Juin .....	3,25	3,75	4,25	4,75	(3)	4,75
Juillet .....	3,25	3,75	4,25	4,75	(3)	4,75

(1) Et certificats du Fonds des Rentes depuis le 12 novembre 1957.

(2) Moyenne du 1er janvier 1957 au 20 mars 1957 : 2,25 %. Depuis le 21 mars 1957 : taux du certificat plus 5/10 %, minimum 2,25 %.

(3) Taux du certificat plus 5/10 %, minimum 2,25 %.

\* Quotité de l'avance au 31 juillet 1959

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 806 jours max. 95 %

Autres effets publics ..... max. 80 %

Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

### Ib. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME

2

Moyennes	En compensation et hors compensation		
	1 jour	5 jours	10 jours
1957 .....	1,78	1,87	1,97
1958 .....	1,41	1,56	1,69
1958 Mai .....	1,49	1,74	1,94
Juin .....	1,29	1,44	1,56
Juillet .....	1,25	1,30	1,40
Août .....	1,22	1,27	1,37
Septembre .....	1,20	1,25	1,35
Octobre .....	1,20	1,25	1,35
Novembre .....	1,20	1,25	1,35
Décembre .....	1,11	1,16	1,21
1959 Janvier .....	1,02	1,07	1,12
Février .....	1,02	1,07	1,12
Mars .....	1,03	1,08	1,13
Avril .....	1,—	1,05	1,10
Mai .....	1,—	1,05	1,10
Juin .....	1,—	1,05	1,10
Juillet .....	1,—	1,05	1,10

### Ic. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE

Moyennes	Certificats de trésorerie à très court terme					Epoques	Certificats de trésorerie à court terme Taux moyen des adjudications		
	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois		6 mois	9 mois	12 mois
1957 .....	1,99	2,80 <sup>1</sup>	3,05 <sup>1</sup>	3,34 <sup>1</sup>	3,84 <sup>1</sup>	—	—	—	
1958 .....	1,94	2,18	2,48	2,89	3,45	—	—	—	
1958 Mai .....	2,10	2,38	2,88	3,38	3,88	1 juillet	4,035	4,275	4,491
Juin .....	1,70	1,88	2,37	2,87	3,53	5 août	4,—	4,227	4,40
Juill. ....	1,51	1,75	2,02	2,52	3,27	2 sept.	3,6829	3,84	4,047
Août .....	1,50	1,75	2,—	2,47	3,22	7 oct. ...	3,5158	3,80	3,9804
Sept. ....	1,50	1,75	2,—	2,25	2,78	4 nov. ...	3,4718	3,73	3,9735
Oct. ....	1,50	1,75	2,—	2,25	2,75	2 déc. ...	3,493	3,663	3,922
Nov. ....	1,50	1,75	2,—	2,25	2,75	1959 :	—	—	—
Déc. ....	1,27	1,52	1,77	2,02	2,52	6 janv. ...	3,398	3,646	3,86
1959 Janv. ....	1,17	1,38	1,63	1,88	2,31	3 févr. ...	3,256	3,50	3,714
Févr. ....	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	3 mars ...	3,237	3,475	3,70
Mars .....	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	7 avril ...	3,24	3,498	3,696
Avril .....	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	5 mai ...	3,28	3,50	3,70
Mai .....	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	2 juin ...	3,289	3,50	3,701
Juin .....	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	7 juillet ...	3,345	3,544	3,741
Juill. ....	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	4 août ...	3,448	3,55	3,75

1 Moyenne du 12 novembre 1957 au 31 décembre 1957. — 2 Moyenne de quatre banques. — 3 Depuis le 1er juillet 1957 : jusqu'à 200.000 frs. : 3 %. Au-delà de 200.000 frs. : 2 %. — 4 Depuis le 1er janvier 1958 : 8 % jusqu'à 250.000 frs., avec majoration d'intérêts de 0,30 % pour les sommes qui sont restées inscrites toute l'année. Au-delà de 250.000 frs. : 2 %. Depuis le 1er janvier 1959 la majoration d'intérêts de 0,30 % est supprimée.

### II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

4

Epoques	Banques — Comptes de dépôts à 2					Caisse Générale d'Epargne (dépôts d'épargne des particuliers)	
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 150.000 fr.	au delà de 150.000 fr.
1957 Moyenne .	0,50	0,90	1,26	1,58	1,94	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>3</sup>
1958 Moyenne .	0,50	1,04	1,77	2,17	2,59	3,— <sup>4</sup>	2,— <sup>4</sup>
1958 Mai .....	0,50	1,10	2,05	2,45	2,85	3,— <sup>4</sup>	2,— <sup>4</sup>
Juin (dep. le 5) .	0,50	1,—	1,80	2,20	2,60	3,—	2,—
Juill. (dep. le 3) .	0,50	0,95	1,55	1,95	2,35	3,—	2,—
Août (dep. le 28) .	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,—	2,—
Septembre .	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,—	2,—
Octobre ...	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,—	2,—
Novembre .	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,—	2,—
Décembre .	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,—	2,—
1959 Jan. (dep. le 8) .	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,— <sup>4</sup>	2,— <sup>4</sup>
Février ...	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Mars .....	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Avril .....	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Mai .....	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Juin .....	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Juillet .....	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—

**MARCHE DE L'ARGENT (suite)**
**8**
**III. — Marché de l'argent au jour le jour  
et à très court terme <sup>1</sup>  
(millions de francs)**

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs		Total	par des organismes non com- pensateurs <sup>3</sup>	en compen- sation <sup>4</sup>	hors compen- sation <sup>5</sup>
	Banques de dépôts	Autres organismes <sup>2</sup>				
1957 .....	2.288	240	2.528	3.065	2.528	3.065
1958 .....	2.078	292	2.370	1.537	2.448	1.459
1958 Septembre ..	2.189	320	2.509	736	2.529	716
Octobre ...	2.026	199	2.225	1.019	2.225	1.019
Novembre ..	1.675	297	1.972	710	1.978	704
Décembre ..	2.092	282	2.374	216	2.438	146
1959 Janvier ...	2.284	412	2.696	649	2.767	578
Février ...	1.876	634	2.510	1.662	2.515	1.657
Mars .....	2.397	279	2.676	704	2.677	703
Avril .....	2.367	263	2.630	634	2.724	540
Mai .....	2.294	310	2.604	637	2.676	565
Juin .....	2.283	283	2.566	971	2.664	873
Juillet :	2.062	140	2.202	1.100	2.203	1.099
30/6 au 6 ..	1.789	110	1.899	830	1.899	830
7 au 13 ...	2.260	105	2.365	980	2.365	980
14 au 20 ...	1.842	222	2.064	1.214	2.064	1.214
22 au 27 ...	2.433	151	2.584	1.240	2.584	1.240

**METAUX PRECIEUX**
**9**
**Cours de l'or et de l'argent  
à Londres <sup>6</sup>**

Moyennes journalières	Or	Argent
	en sh./d. par oz. fin	en pence par oz. fin
1957 .....	250/2 <sup>5</sup> / <sub>8</sub>	79
1958 .....	249/9 <sup>5</sup> / <sub>8</sub>	76
1958 Mai .....	249/5 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>	76
Juin .....	249/8 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	75
Juillet .....	250/5 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>	75
Août .....	250/2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	75
Septembre .....	250/5 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>	76
Octobre .....	250/1 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	78
Novembre .....	250/2 <sup>5</sup> / <sub>8</sub>	77
Décembre .....	250/3 <sup>5</sup> / <sub>8</sub>	76
1959 Janvier .....	249/10 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	76
Février .....	249/7	77
Mars .....	249/3 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	79
Avril .....	249/1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	79
Mai .....	249/6 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	79
Juin .....	249/8 <sup>5</sup> / <sub>8</sub>	78
Juillet .....	249/10 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	78

<sup>1</sup> Depuis le 27 février 1958 les chiffres comprennent l'encours de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours, s'il y a lieu. — <sup>2</sup> Notamment le Crédit Communal de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. — <sup>3</sup> Notamment la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite. — <sup>4</sup> Notamment l'Institut de Récompense et de Garantie et l'Office National du Ducroire. — <sup>5</sup> Notamment le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit hypothécaire. — <sup>6</sup> Prix de l'oz. d'or fin à New-York : 85 \$ depuis le 1er février 1934.

**MARCHE DES CHANGES**
**Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles <sup>10</sup>  
(francs belges)**

Moyennes	1 franc suisse	1 \$ U.S.A.	100 fr. français	1 \$ canadien		1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1 D.M.	1 Cr. norv.	100 liras italien.	100 schillings autrichiens
				Câble	Courrier									
1957 .....	11,46	50,24	{14,27 <sup>1</sup>	52,400	52,396	140,22	174,02	13,18	9,69	7,24	11,96	7,02	8,01	193,10
1958 .....	11,40	49,89	11,84 <sup>2</sup>	51,397	51,395	139,41	174,04	13,17	9,63	7,21	11,90	6,97	7,99	192,21
1958 Mai .....	11,40	49,87	11,82	51,588	51,585	139,42	174,03	13,16	9,61	7,21	11,91	6,97	7,99	192,19
Juin .....	11,40	49,87	11,84	51,850	51,848	139,39	174,03	13,17	9,64	7,21	11,92	6,97	8,00	192,49
Juillet .....	11,40	49,88	11,85	51,965	51,962	139,14	174,03	13,17	9,64	7,20	11,92	6,96	8,01	192,53
Août .....	11,39	49,88	11,85	51,712	51,708	139,01	174,03	13,16	9,63	7,19	11,89	6,95	8,00	192,22
Septembre ..	11,40	49,86	11,84	51,073	51,070	139,05	174,03	13,16	9,61	7,19	11,89	6,95	7,99	192,09
Octobre ...	11,41	49,85	11,84	51,348	51,346	139,34	174,03	13,19	9,62	7,21	11,92	6,97	7,99	192,50
Novembre ..	11,40	49,86	11,84	51,486	51,484	139,53	174,03	13,19	9,64	7,21	11,93	6,97	7,99	192,62
Décembre ..	11,44	49,85	11,83 <sup>3</sup>	51,679	51,677	139,40	174,20	13,18	9,63	7,21	11,92	6,97	7,99	192,49
1959 Janvier ...	11,59	49,97	10,19	51,687	51,685	140,26	175,01	13,25	9,66	7,24	11,97	7,01	8,03	192,78
Février ...	11,59	49,98	10,19	51,284	51,282	140,42	175,15	13,25	9,66	7,25	11,96	7,01	8,05	192,85
Mars .....	11,57	50,00	10,20	51,552	51,550	140,63	175,32	13,25	9,67	7,26	11,96	7,02	8,06	193,05
Avril .....	11,54	49,90	10,18	51,787	51,785	140,54	175,24	13,23	9,65	7,25	11,93	7,01	8,04	192,88
Mai .....	11,53	49,85	10,17	51,784	51,782	140,30	174,89	13,21	9,64	7,24	11,92	7,00	8,03	192,61
Juin .....	11,58	49,93	10,19	52,067	52,064	140,43	175,08	13,23	9,65	7,25	11,95	7,02	8,05	193,00
Juillet .....	11,58	49,92	10,18	52,147	52,145	140,35	175,00	13,24	9,65	7,25	11,94	7,01	8,04	193,36

<sup>1</sup> Moyenne du 1er janvier au 10 août 1957.

<sup>2</sup> Moyenne du 12 août (date des mesures monétaires françaises) au 31 décembre 1957.

<sup>3</sup> Moyenne du 1er au 28 pour le mois de décembre 1958.

# MARCHE DES CAPITAUX

## I. — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

Désignation des titres	Cotation pour	Cours au				
		1 avril 1959	4 mai 1959	1 juin 1959	1 juillet 1959	8 août 1959
<b>I. — Dette intér. dir. de l'Etat Belge (Intérêts à bonif.)</b>						
Dette 3 ½ %, 1937 <sup>1</sup> 2 .....	100,—	88,70	88,70	88,80	88,80	88,80
Dette 3 ½ %, 1943 <sup>1</sup> 2 .....	100,—	85,80	85,80	85,70	85,—	84,90
Dette Unifiée 4 % 1 <sup>re</sup> s. <sup>1</sup> 2 .....	100,—	93,50	93,50	93,50	93,60	93,70
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 <sup>2</sup> .....	100,—	91,40	91,90	92,—	90,30	90,70
Emprunt 4 ½ %, 1952-1962, à 10 ans <sup>2</sup> .....	100,—	102,40	102,20	102,20	101,70	101,50
Emprunt 4 ½ %, 1952-1964, à 12 ans <sup>2</sup> .....	100,—	101,—	101,20	100,80	100,50	101,—
Emprunt 4 ½ %, 1953-1973, à 20 ans <sup>2</sup> .....	100,—	97,50	97,30	97,40	97,—	96,70
Emprunt 4 ½ %, 1953-1968, à 15 ans <sup>2</sup> .....	100,—	98,30	98,—	98,—	97,30	97,30
Emprunt 4 ½ %, 1954-1972, à 18 ans <sup>2</sup> .....	100,—	96,70	95,80	95,60	95,10	95,60
Emprunt 4 ¼ %, 1954-1974, à 20 ans, 1 <sup>re</sup> série <sup>2</sup> .....	100,—	95,50	95,50	95,10	95,—	94,20
Emprunt 4 ¼ %, 1954-1974, à 20 ans, 2 <sup>e</sup> série <sup>2</sup> .....	100,—	93,90	93,70	93,—	92,20	92,90
Emprunt 4 %, 1955-1975, à 20 ans <sup>2</sup> .....	100,—	91,90	91,40	91,30	90,60	91,—
Emprunt 4 ¼ %, 1956-1971, à 15 ans <sup>2</sup> .....	100,—	97,60	97,—	96,90	96,10	96,50
Emprunt 4 ¼ %, 1956-1973, à 17 ans <sup>2</sup> .....	100,—	97,20	96,90	96,60	95,70	95,60
Emprunt 5 %, 1957-1969, à 12 ans <sup>2</sup> .....	100,—	100,—	100,—	100,—	99,80	100,—
Certif. de Trés. à 20 ans au plus, 4 %, 1943 <sup>1</sup> 2 .....	100,—	112,50	112,90	112,10	112,20	112,20
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 <sup>2</sup> .....	100,—	104,60	104,80	104,70	104,70	105,—
Certif. de Trés. à 5 ans, 5 ½ %, 1957 <sup>2</sup> .....	100,—	103,—	102,90	102,60	102,70	102,90
Emprunts à lots 1941, 4 % .....	1.000,—	938,—	939,—	942,—	946,—	949,—
Emprunts à lots 1953 (2 %, 5 % dès 1967) <sup>2</sup> .....	1.000,—	1.033,—	1.034,—	1.045,—	1.045,—	1.049,—
Emprunt de l'Exposition à Lots 1958, 2 % <sup>2</sup> .....	1.000,—	983,—	981,—	982,—	982,—	989,—
<b>II. — Dette indir. et dette gar. par l'Etat (Int. à bonif.)</b>						
Dommages de guerre à lots 1923, 4 % <sup>1</sup> 2 .....	1.050,—	1.016,—	1.018,—	1.019,—	1.020,—	1.023,—
Empr. de la Reconstr. 1 <sup>re</sup> tr. 1947, 5 % <sup>2</sup> .....	100,—	100,60	100,40	100,20	100,10	100,50
Empr. de la Reconstr. 2 <sup>e</sup> tr. 1949, 5 % <sup>2</sup> .....	100,—	100,50	100,30	100,20	100,10	100,60
Empr. de la Reconstr. 3 <sup>e</sup> tr. 1950 (2 %, 5 % dès 1960) <sup>2</sup> .....	1.000,—	1.004,—	1.012,—	1.032,—	1.037,—	1.041,—
Emprunt du Fonds des Routes 4 ¼ %, à 10 ans, 1955-1965 <sup>2</sup> .....	100,—	97,40	97,30	97,20	96,50	97,—
Soc. Nat. Ch. de fer belges (tr. belge), act. priv. 4 % <sup>1</sup> 2 .....	500,—	483,—	482,—	476,—	469,—	473,—
Caisse autonome des Domm. de Guerre 1 <sup>re</sup> tr. 5 % 1953 <sup>2</sup> ...	100,—	99,90	99,70	99,50	99,40	99,50
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 ½ %, 1953, 1 <sup>re</sup> s. <sup>2</sup> .....	100,—	100,20	99,50	99,50	99,—	99,10
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 ½ %, 1953, 2 <sup>e</sup> s. <sup>2</sup> .....	100,—	99,70	99,—	99,—	98,80	98,80
Régie des Télégr. et Téléph. à 20 ans, 4 ¼ %, 1954, 1 <sup>re</sup> s. <sup>2</sup> .....	100,—	95,30	95,—	94,90	94,80	94,70
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 ¼ %, 1954-1974 <sup>2</sup> .....	100,—	94,60	94,50	94,20	94,10	94,—
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 %, 1955-1975, 1 <sup>re</sup> s. <sup>2</sup> .....	100,—	91,50	91,50	91,60	91,50	91,30
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 ½ %, 1951 <sup>2</sup> .....	100,—	102,—	101,80	101,60	101,40	102,20
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 ½ %, 1952 2 <sup>e</sup> s. <sup>2</sup> .....	100,—	103,70	103,60	103,40	103,50	103,70
<b>III. — Dette directe de la Colonie.</b>						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888 ...	100,—	253,—	251,—	251,—	242,—	245,—
Intérêts à bonifier :						
Dette coloniale 1936, 4 % .....	100,—	82,—	81,60	81,50	81,20	81,20
Dette coloniale 1954-1974, 4 ¼ % <sup>2</sup> .....	100,—	89,—	87,70	86,70	84,50	83,40
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 <sup>2</sup> .....	100,—	104,10	104,10	104,—	104,—	104,90

<sup>1</sup> Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944. — <sup>2</sup> Titres créés après le 6 octobre 1944.

## II. — INDICES MENSUELS DES ACTIONS COTEES AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS 15<sup>1</sup>

MARCHE AU COMPTANT

Source : Institut National de Statistique.

Dates	Indice général	Secteur financier et immobilier	Sociétés à portefeuille (non spécialisées)	Holdings (Transports & électricité)	Transports	Entreprises d'électricité et de gaz	Distribution d'eau	Industries de la métallurgie	Industries des fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Industries chimiques	Charbonnages	Glaceries et verreries	Industries de la construction	Industries textiles	Industries de l'alimentation	Industries diverses	Commerce et services	Congo belge et Ruanda-Urundi	Plantations
<b>Indices par rapport aux cours du mois précédent</b>																				
1959 10 juin ...	101	102	102	105	101	102	104	99	103	100	104	95	107	103	109	101	104	102	97	96
10 juillet .	99	106	99	100	99	99	98	107	101	101	103	96	110	100	106	102	97	105	93	93
<b>Indices par rapport à la moyenne de l'année 1953</b>																				
1958 10 juillet .	137	153	170	173	124	134	179	154	106	166	130	114	201	152	90	160	162	204	120	109
11 août ...	142	159	172	176	128	136	178	161	112	177	136	121	207	152	91	160	167	207	124	111
10 septemb.	139	162	172	178	129	139	184	160	117	173	135	118	220	157	93	161	163	211	117	108
10 octobre .	139	161	174	177	129	140	188	151	117	173	135	110	223	155	91	160	158	212	121	107
10 novemb.	142	165	176	185	131	141	200	146	119	180	136	106	224	159	92	159	163	220	125	111
10 décemb.	137	165	171	183	127	138	197	146	117	174	136	102	229	157	88	156	157	220	116	107
1959 12 janvier .	140	187	173	198	133	150	204	158	127	192	147	110	249	172	92	168	166	235	104	110
10 février .	135	177	168	198	129	152	220	153	131	185	153	101	252	170	91	170	157	238	96	105
10 mars ...	132	183	163	196	126	148	224	155	132	191	151	99	250	174	88	167	147	250	91	103
10 avril ...	134	185	162	200	121	150	213	159	135	195	154	86	250	183	87	171	155	256	93	110
11 mai ...	141	192	174	207	128	156	210	177	145	217	170	98	268	196	91	171	166	278	94	125
10 juin ...	142	195	177	217	129	159	219	176	150	217	177	93	288	201	99	173	172	283	91	120
10 juillet .	140	206	175	218	128	158	215	189	151	219	183	89	316	201	105	176	166	298	85	112

## III. — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

 15<sup>2</sup>

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions <sup>1</sup>		Total <sup>1</sup>	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1957 .....	246	119	127	18.488	26.002	18.607	26.129
1958 .....	246	145	158	14.928	17.148	15.073	17.306
1958 Avril .....	19	10	11	861	935	871	946
Mai .....	18	9	9	992	1.036	1.001	1.045
Juin .....	21	9	10	1.510	1.754	1.519	1.764
Juillet .....	21	9	10	1.171	1.390	1.180	1.400
Août .....	20	12	12	1.399	1.493	1.410	1.505
Septembre ...	22	13	14	1.355	1.450	1.368	1.464
Octobre .....	23	16	18	1.538	2.027	1.554	2.045
Novembre ...	19	14	16	1.323	1.535	1.337	1.551
Décembre ...	21	19	22	1.312	1.652	1.331	1.674
1959 Janvier .....	20	19	21	2.270	3.187	2.289	3.208
Février .....	20	18	19	1.725	2.081	1.743	2.100
Mars .....	20	19	21	1.566	1.810	1.585	1.831
Avril .....	22	15	18	1.941	2.415	1.956	2.433
Mai .....	17	15	17	1.802	2.319	1.817	2.336
Juin .....	22	18	20	1.756	2.418	1.774	2.438

<sup>1</sup> Marchés au comptant et à terme.

## IV. — RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES

16

(en pourcentages)

Début de mois	Dette unifiée (rendement eu égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 10 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Echéance à plus de 20 ans		Taux médian (non compris la Dette unifiée)
		Paraétat. et Villes	Villes	Etat	Paraétat. et Villes	Etat Emprunts à lots				
						Dette directe	Dette indirecte			
		(remboursement à date fixe)	(remboursement par annuités constantes)	(remboursement par annuités variables)		4 %	4 %			
4 % 1 <sup>re</sup> s.	4,5 à 5,5 %	4 %	4 à 5 %	3 à 5 %	4 %	4 %				
1958 Juin .....	4,68	5,07	6,87	5,73	5,80	5,04	5,71	5,8		
Juillet .....	4,52	4,79	6,78	5,29	5,56	5,03	5,67	5,5		
Août .....	4,42	4,50	6,01	5,06	5,19	4,97	5,54	5,2		
Septembre .....	4,37	4,43	5,72	5,02	5,10	4,91	5,52	5,0		
Octobre .....	4,36	4,59	5,62	5,18	5,16	4,90	5,56	5,2		
Novembre .....	4,32	4,50	5,52	5,04	5,12	4,85	5,52	5,1		
Décembre .....	4,31	4,31	5,42	4,98	5,04	4,85	5,45	5,0		
1959 Janvier .....	4,29	4,44	5,26	4,85	4,93	4,83	5,40	4,9		
Février .....	4,28	4,46	5,16	4,90	4,98	4,82	5,38	5,0		
Mars .....	4,27	4,37	5,06	4,87	4,96	4,75	5,33	4,9		
Avril .....	4,28	4,40	5,01	4,88	4,96	4,74	5,32	4,9		
Mai .....	4,28	4,43	4,97	4,95	4,97	4,72	5,25	5,0		
Juin .....	4,28	4,57	4,93	4,97	4,99	4,71	5,09	5,0		
Juillet .....	4,27	r4,54	4,87	r5,04	5,04	r4,69	5,19	5,0		
Août .....	4,27	4,51	4,79	5,04	5,01	4,67	5,14	5,0		

N.B. Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de février 1950, p. 84.

r : Chiffres rectifiés.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions	Primes d'émission	Libération sans espèces		Emissions nettes
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		1	2	
1957 .....	2.643	15.627	13.913	974	28.949	12.290	11.787	r 147	r 3.477	r 31.394	545,7	16.694	4.729	r 8.300
1958 .....	2.473	1.892	1.588	716	17.970	7.184	6.412	p 31	p 1.707	p 10.783	210,5	1.952	2.562	p 5.404
1958 Avril .....	216	136	129	76	2.102	700	576	3	130	966	2,5	153	375	310
Mai .....	161	91	80	66	3.836	795	706	5	393	1.279	—	269	406	504
Juin .....	194	156	94	68	423	317	308	5	226	699	—	87	127	414
Juillet .....	182	167	156	58	397	258	245	1	25	450	—	170	66	190
Août .....	146	180	84	37	185	164	158	—	—	344	—	44	39	159
Septembre .....	177	74	70	48	755	319	309	—	—	393	2,3	67	210	104
Octobre .....	199	166	138	43	1.403	867	810	6	224	1.257	33,8	93	512	601
Novembre .....	143	120	114	52	1.355	739	577	2	600	1.459	—	198	342	751
Décembre .....	285	180	163	124	7.937	2.401	2.248	—	—	2.581	171,6	382	347	1.854
1959 Janvier .....	p	227	206	—	—	1.028	992	—	10	1.265	57,9	122	165	979
Février .....	p	161	147	—	—	282	275	—	—	443	—	120	218	84
Mars .....	p	251	245	—	—	265	258	—	—	516	20,0	171	52	300
Avril .....	p	405	340	—	—	1.184	1.166	—	60	1.649	0,2	635	380	551
Mai .....	p	280	261	—	—	746	602	—	5	1.031	0,1	379	287	202
Juin .....	p	142	134	—	—	321	316	—	126	589	—	117	150	309

A. — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1957 .....	296	3.625	3.243	130	4.095	3.134	3.116	r 10	r 723	r 7.482	1,0	3.402	1.606	r 2.075
1958 .....	281	631	475	100	3.851	1.375	1.280	p 1	p 30	p 2.036	—	562	452	p 771
1957 Octobre .....	21	110	51	14	192	174	172	—	—	284	—	12	35	176
Novembre .....	21	20	17	8	465	314	314	—	—	334	—	10	306	15
Décembre .....	26	2.619	2.618	13	81	126	126	—	—	2.745	—	2.673	58	13
1958 Janvier .....	24	97	72	14	235	113	84	—	—	210	—	49	2	105
Février .....	19	24	21	9	94	92	68	—	—	116	—	16	43	30
Mars .....	24	33	31	10	175	264	264	—	—	297	—	33	228	34
Avril .....	24	62	40	5	42	34	27	—	—	96	—	14	7	46
Mai .....	25	51	35	9	175	82	79	—	—	133	—	81	—	33
Juin .....	29	36	33	4	2	5	5	—	—	41	—	24	4	10
Juillet .....	22	39	29	12	216	121	97	—	—	160	—	69	22	35
Août .....	23	34	27	6	118	64	64	1	30	128	—	18	35	68
Septembre .....	22	53	44	4	15	9	9	—	—	62	—	32	—	21
Octobre .....	21	83	54	8	68	39	37	—	—	122	—	61	5	25
Novembre .....	20	29	22	2	—	2	2	—	—	31	—	15	—	9
Décembre .....	29	91	69	15	2.686	537	537	—	—	628	—	150	106	350

1 Non comprises dans les montants libérés.

2 Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

3 Compris dans les augmentations de capital.

4 Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

r : Chiffres corrigés.

## V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

### Détail des émissions

(millions de francs)

ANNÉE 1958

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Constitutions de sociétés 1						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces				Dissolutions de sociétés 1 (sociétés anonymes) (sociétés en comman- dite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)		Réductions de capital (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (sociétés de personnes à responsab. limitée)				
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale		Montant libéré sur valeur nominale	Apports en nature		Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale						Constitutions de sociétés	de personnes à responsabilité limitée		Augmentations de capital	Nombre	Montant	Nombre			Montant
							anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée	Nombre		Montant			Nombre					Montant		
Banques .....	4	90,0	90,0	—	—	—	10	1.470,4	321,6	321,6	2,2	20,1	—	—	238,3	1	10,0	—	—	—	—
Assurances .....	1	2,3	0,5	—	—	—	9	55,3	77,1	64,6	—	—	—	25,2	25,4	—	—	—	—	1	2,3
Opérat. financières et immobilières	40	65,5	33,6	30	29,4	23,2	63	4.027,6	957,7	909,8	0,0	5,4	14,0	90,6	338,3	56	103,6	1	27,5	7	36,5
Commerce de détail .....	37	12,5	11,9	340	92,1	89,5	48	132,9	192,7	165,2	2,0	4,6	53,5	38,6	68,2	106	42,0	7	1,1	—	—
Comm. de gros et comm. extérieur	145	265,3	233,4	386	212,9	206,8	127	333,3	570,7	386,7	—	140,3	148,4	186,1	154,0	190	136,5	6	5,2	21	52,1
Fabrications métalliques .....	32	178,4	91,9	73	52,7	51,6	85	696,7	755,6	739,7	40,0	22,0	39,8	256,1	293,3	52	90,5	1	0,3	13	156,9
Métallurgie du fer .....	2	4,0	3,7	1	0,7	0,8	5	407,8	53,2	53,2	—	2,4	0,5	2,0	50,2	4	1,7	—	—	—	—
Métaux non ferreux .....	1	1,0	1,0	3	0,6	0,7	11	187,6	245,5	165,5	—	0,5	0,4	119,4	4,5	2	0,6	—	—	2	28,0
Industries textiles .....	10	6,1	6,0	75	89,5	88,0	33	154,8	194,9	186,9	—	2,2	78,3	15,7	46,0	64	221,6	—	—	12	186,5
Industries alimentaires .....	24	71,7	67,3	44	51,2	49,4	31	424,9	342,0	340,0	—	43,4	38,5	13,2	269,7	25	29,8	—	—	7	51,8
Industrie du bois .....	13	26,4	26,1	43	24,7	23,5	14	18,7	20,9	16,3	—	23,0	18,7	2,8	10,8	18	14,9	—	—	4	30,4
Industries chimiques .....	13	118,8	43,0	23	16,7	15,9	33	1.095,5	386,0	228,9	—	8,1	13,1	22,3	88,1	36	31,3	2	35,6	9	51,5
Industrie du verre .....	1	0,5	0,5	2	2,6	2,6	2	1,4	5,0	5,0	—	0,3	2,4	5,0	—	4	19,8	—	—	1	4,0
Electricité .....	—	—	—	—	—	—	7	6.290,8	1.362,8	1.158,6	157,7	—	—	—	0,5	1	3,0	—	—	3	377,8
Gaz .....	—	—	—	—	—	—	2	4,5	5,5	4,8	0,5	—	—	—	4,5	—	—	—	—	—	—
Eau .....	—	—	—	—	—	—	1	2,8	10,0	10,0	—	—	—	—	10,0	—	—	—	—	1	12,2
Cuir .....	4	3,8	3,3	11	14,7	14,7	5	2,2	7,7	7,7	—	3,1	12,2	1,0	4,3	9	4,7	—	—	1	1,0
Papier et imprimerie .....	8	5,0	5,0	37	20,4	20,0	9	64,5	53,5	52,6	—	3,5	17,3	0,3	49,1	3	1,3	1	0,6	2	19,5
Transport .....	20	11,5	7,9	80	40,0	38,1	32	1.453,5	890,8	890,4	—	2,2	29,9	132,3	558,9	22	13,9	—	—	3	1,1
Tourisme .....	23	22,3	19,0	103	20,2	20,1	7	2,6	7,4	7,4	—	7,4	11,0	1,2	1,8	32	20,6	2	1,2	2	0,7
Intermédiaires .....	61	22,4	15,0	208	23,6	22,5	32	16,4	33,3	30,5	0,3	1,9	7,6	14,1	2,6	57	9,4	—	—	1	0,7
Déchets et matières de récupérat.	2	5,0	1,9	12	1,6	1,6	—	—	—	—	—	1,1	0,4	—	—	2	1,6	—	—	—	—
Construction .....	23	46,5	30,8	115	51,5	49,1	62	102,4	112,7	103,2	—	21,1	28,7	30,6	58,8	49	52,0	1	0,1	3	52,0
Charbon .....	—	—	—	—	—	—	1	75,0	45,0	45,0	—	—	—	—	45,0	—	—	—	—	—	—
Terre cuite .....	1	3,0	3,0	2	0,6	0,6	3	112,2	69,8	69,8	—	2,8	0,4	—	67,8	2	1,2	—	—	—	—
Ciment et industries connexes .....	3	11,0	10,2	6	5,6	5,6	4	693,6	314,1	312,9	7,8	9,7	4,5	0,8	121,3	6	16,6	—	—	—	—
Carrières .....	4	3,8	3,6	11	13,6	13,6	3	30,0	11,5	11,5	—	2,4	12,8	—	9,0	6	3,7	—	—	3	5,4
Chaux .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,5	—	—	1	3,5
Industries céramiques .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	30,0	—	—	—	—
Industrie du tabac .....	1	0,1	0,1	1	0,2	0,2	5	20,1	30,9	30,9	—	0,1	0,2	16,3	14,6	1	0,1	—	—	—	—
Industrie du diamant .....	8	2,5	2,5	11	6,3	6,3	5	9,9	14,2	13,5	—	0,3	1,4	8,4	5,0	1	0,2	1	1,0	—	—
Editions, librairies, presse .....	3	1,8	1,8	20	3,6	3,6	4	8,7	7,6	2,4	—	0,1	1,5	—	1,0	11	1,6	—	—	—	—
Films, théâtres, attractions .....	9	7,0	7,0	22	3,8	3,6	5	1,2	6,1	5,5	—	1,4	1,1	0,5	0,5	11	13,3	—	—	2	3,0
Artisanat .....	24	12,2	10,0	234	63,2	60,3	35	27,1	35,1	34,5	—	5,0	41,7	14,1	9,4	72	19,3	1	0,7	2	1,0
Agric., hort., élev., pêche .....	2	1,6	1,0	20	21,2	20,9	4	25,6	9,3	6,8	—	—	17,8	5,8	—	7	5,6	—	—	—	—
Divers non dénommés .....	7	11,9	11,5	34	15,1	13,4	19	19,7	33,4	31,1	—	2,9	7,4	9,2	11,4	37	31,5	—	—	3	3,3
<b>Totaux ...</b>	<b>526</b>	<b>1.013,9</b>	<b>742,5</b>	<b>1.947</b>	<b>878,3</b>	<b>846,2</b>	<b>716</b>	<b>17.969,7</b>	<b>7.183,6</b>	<b>6.412,5</b>	<b>210,5</b>	<b>337,3</b>	<b>603,5</b>	<b>1.011,6</b>	<b>2.562,3</b>	<b>892</b>	<b>932,4</b>	<b>23</b>	<b>73,3</b>	<b>104</b>	<b>1.081,2</b>

1 Coopératives : 116 sociétés constituées au capital minimum de 175.821.950 francs; 2 constitutions, capital minimum inconnu; 70 sociétés dissoutes au capital minimum de 10.742.700 francs; 23 dissolutions, capital minimum inconnu; 11 sociétés ont augmenté leur capital minimum pour un montant de 31.111.750 francs; 4 sociétés ont réduit leur capital minimum pour un montant de 2.716.900 francs.

\* Non comprises les primes d'émission suivantes : 1o) 17.000 francs libérés en nature; 2o) 125.000 francs libérés sous forme de créance apportée; 3o) 705.000 francs libérés en nature.

V. — EMISSIONS DES SOCIETES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES CONGOLAISES

Détail des émissions  
(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

ANNEE 1958

Rubriques	Constitutions de sociétés (1)			Augmentations de capital				Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces			Dissolutions sociétés par actions et sociétés de personnes				Réductions de capital Sociétés par actions et sociétés de personnes	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale		Apports en nature		Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant
									Constitutions de sociétés	Augmentations de capital		Nombre	Montant	Nombre	Montant		
Banques, sociétés financières .....	7	24,0	20,0	7	133,4	53,5	45,5	—	14,7	—	9,5	4	48,3	—	—	3	11,0
Sociétés commerciales .....	124	233,5	176,3	36	197,2	206,5	202,6	—	99,9	42,2	66,3	49	93,5	—	—	12	52,8
Sociétés industrielles .....	37	113,6	100,4	20	2.582,3	261,8	203,6	—	28,0	137,9	33,9	11	33,9	1	15,0	6	9,3
Sociétés agricoles .....	50	146,9	104,2	18	174,2	161,0	136,7	—	55,3	33,3	89,1	15	35,1	1	72,0	—	—
Mines .....	—	—	—	2	13,4	7,0	7,0	—	—	—	—	2	0,6	—	—	2	5,6
Construction, bâtiments .....	35	71,9	42,8	7	60,6	44,9	44,9	—	27,6	7,0	6,9	9	8,4	—	—	2	3,8
Transports .....	9	8,4	8,4	2	0,5	9,5	9,5	—	4,9	—	9,4	2	2,0	—	—	—	—
Divers .....	19	33,0	22,9	8	689,0	631,0	629,7	—	10,0	100,5	236,9	3	3,9	—	—	1	0,3
<b>Totaux ...</b>	<b>281</b>	<b>631,3</b>	<b>475,0</b>	<b>100</b>	<b>3.850,6</b>	<b>1.375,2</b>	<b>1.279,5</b>	<b>—</b>	<b>240,4</b>	<b>320,9</b>	<b>452,0</b>	<b>95</b>	<b>225,7</b>	<b>2</b>	<b>87,0</b>	<b>26</b>	<b>82,8</b>

1 Sociétés coopératives : 6 constitutions : capital minimum 1.328.165 fr.; 24 constitutions et 1 dissolution, capital inconnu. S.P.R.L. : non compris : 3 dissolutions et 1 constitution, capital inconnu.

V. — EMISSIONS DES SOCIETES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES

Groupement selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

Source : Institut National de Statistique.

(millions de francs)

ANNEE 1958

Classification	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)				Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces		Dissolutions Sociétés par actions et sociétés de personnes		Réductions de capital Sociétés par actions et sociétés de personnes
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée 1			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale		Apports en nature 2	Incorporations de réserves 3	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale										
														Montant		

1. — selon le lieu où s'exerce leur activité

Belgique .....	526	1.013,9	742,5	1.947	878,3	846,2	714	14.801,7	6.908,6	6.137,5	210,5	1.929,2	2.310,5	912,4	73,3	1.063,2
Etranger .....	—	—	—	—	—	—	2	3.168,0	275,0	275,0	—	23,2	251,8	20,0	—	18,0
Congo belge .....	281	631,3	475,0	—	—	—	100	3.850,6	1.375,2	1.279,5	—	561,3	452,0	225,7	87,0	82,8
<b>Totaux ...</b>	<b>807</b>	<b>1.645,2</b>	<b>1.217,5</b>	<b>1.947</b>	<b>878,3</b>	<b>846,2</b>	<b>816</b>	<b>21.820,3</b>	<b>8.558,8</b>	<b>7.692,0</b>	<b>210,5</b>	<b>2.513,7</b>	<b>3.014,3</b>	<b>1.158,1</b>	<b>160,3</b>	<b>1.164,0</b>

2. — selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

Un million et moins .....	554	236,0	205,8	1.779	447,0	426,1	370	274,3	178,5	161,9	0,5	361,3	47,5	227,7	5,5	28,7
Plus de 1 à 5 millions .....	204	519,9	423,9	156	316,6	305,4	254	1.038,1	659,9	614,0	0,3	652,0	211,3	309,7	4,7	98,8
Plus de 5 à 10 millions .....	28	208,4	176,0	9	67,1	67,1	70	994,5	544,8	482,2	2,0	271,9	195,1	212,3	10,0	92,3
Plus de 10 à 20 millions .....	10	141,6	98,7	3	47,6	47,6	45	490,1	680,4	630,9	42,3	307,6	211,6	181,4	15,0	204,5
Plus de 20 à 50 millions .....	7	234,4	143,4	—	—	—	50	4.829,8	1.659,2	1.463,0	—	365,7	663,0	155,0	53,1	278,7
Plus de 50 à 100 millions .....	4	305,0	169,7	—	—	—	10	1.026,3	622,8	574,8	—	283,2	187,0	72,0	72,0	—
Plus de 100 millions .....	—	—	—	—	—	—	17	13.167,2	4.213,2	3.765,2	165,4	272,0	1.498,8	—	—	461,0
<b>Totaux ...</b>	<b>807</b>	<b>1.645,2</b>	<b>1.217,5</b>	<b>1.947</b>	<b>878,3</b>	<b>846,2</b>	<b>816</b>	<b>21.820,3</b>	<b>8.558,8</b>	<b>7.692,0</b>	<b>210,5</b>	<b>2.513,7</b>	<b>3.014,3</b>	<b>1.158,1</b>	<b>160,3</b>	<b>1.164,0</b>

1 Sociétés belges uniquement. — 2 Compris dans les constitutions et les augmentations de capital. — 3 Comprises dans les augmentations de capital.

VI. — EMPRUNTS  
DES POUVOIRS PUBLICS  
ET DES ORGANISMES  
D'UTILITE PUBLIQUE <sup>1</sup>  
(long et moyen terme)

Périodes	Emissions publiques en Belgique	Emprunts à l'étranger
	(millions de francs)	(millions)
1957 .....	17.515	U.S. \$ 97,3
1958 .....	26.559	U.S. \$ 97
1958 Juillet .....	—	—
Août .....	—	U.S. \$ 60
Septembre .....	10.695	—
Octobre .....	—	—
Novembre .....	2.000	—
Décembre .....	—	—
1959 Janvier .....	8.194	D.M. 40
Février .....	—	—
Mars .....	700	—
Avril .....	2.500	U.S. \$ 22,25
Mai .....	1.500	—
Juin .....	4.098	F.S. 50
Juillet .....	—	—

VII. - OPERATIONS BANCAIRES 19  
DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses).

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes 2	Rembourse- ments nets	Avances nettes
	(millions de francs)		
1957 Moyenne .	536	216	314
1958 Moyenne .	574	145	371
1958 Juin .....	559	36	233
Juillet .....	917	138	241
Août .....	511	66	178
Septembre .....	757	42	301
Octobre .....	764	213	126
Novembre .....	674	34	137
Décembre .....	715	82	244
1959 Janvier .....	602	651	543
Février .....	536	94	554
Mars .....	687	63	726
Avril .....	495	321	573
Mai .....	482	43	637
Juin .....	621	83	623

VIII. — INSCRIPTIONS  
HYPOTHECAIRES <sup>3</sup>

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus
	(millions de francs)
1957 Moyenne .	1.778
1958 Moyenne .	1.768
1958 Mai .....	1.636
Juin .....	2.007
Juillet ...	1.851
Août .....	1.636
Septembre .	1.728
Octobre ...	1.966
Novembre .	1.801
Décembre .	1.973
1959 Janvier ...	1.677
Février ...	1.570
Mars .....	1.886
Avril .....	1.972
Mai .....	2.192

<sup>1</sup> Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — <sup>2</sup> Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat. — <sup>3</sup> Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p.c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

FINANCES PUBLIQUES

25<sup>1</sup>

I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

Fin de mois	Dettes consolidées			Dettes à moyen terme <sup>3</sup>			Dettes à court terme <sup>4</sup>			Avoirs des partic. en C.C.P.	Dettes totales 1 5	
	intérieure			intérieure	extérieure	totale	intérieure	extérieure	totale			
	directe	indirecte	totale									1 2
1958 Avril .....	167.565	16.115	183.680	18.211	29.519	1.068	30.587	68.328	9.257	77.585	23.991	334.054
Mai .....	167.426	17.995	185.421	18.200	29.519	1.068	30.587	69.021	9.174	78.195	23.453	335.856
Juin .....	166.853	17.965	184.818	18.060	27.642	1.069	28.711	71.280	9.703	80.983	23.568	336.140
Juillet .....	166.506	17.900	184.406	18.005	27.642	1.069	28.711	71.788	10.707	82.495	24.399	338.016
Août .....	166.350	17.888	184.238	17.994	26.669	1.068	27.737	73.921	14.142	88.063	23.063	341.095
Septembre ...	176.885	17.861	194.746	17.877	26.315	1.068	27.383	64.977	11.597	76.574	22.774	339.354
Octobre .....	176.526	17.787	194.313	17.912	26.071	1.069	27.140	68.363	11.578	79.941	23.126	342.432
Novembre .....	175.890	17.765	193.655	17.924	26.071	1.069	27.140	70.634	11.594	82.228	23.377	344.324
Décembre .....	175.511	17.747	193.258	17.846	26.071	828	26.899	70.296	11.687	81.983	25.367	345.353
1959 Janvier .....	177.955	17.659	195.614	17.899	25.444	830	26.274	70.445	11.839	82.284	24.243	346.314
Février .....	182.012	17.639	199.651	17.894	25.417	829	26.246	71.737	11.759	83.496	23.526	350.813
Mars .....	181.718	17.612	199.330	17.814	23.974	951	24.925	73.797	12.775	86.572	24.529	353.170
Avril .....	181.252	20.089	201.341	18.523	24.011	1.431	25.442	76.143	14.036	90.179	24.212	359.697
Mai .....	181.134	20.072	201.206	18.877	24.011	1.432	25.443	74.245	14.387	88.632	25.166	359.324
Juin .....	184.664	20.044	204.708	18.785	23.595	1.435	25.030	71.624	13.602	85.226	25.632	359.381

<sup>1</sup> Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — <sup>2</sup> Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — <sup>3</sup> Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — <sup>4</sup> Certificats à un an d'échéance au plus. — <sup>5</sup> Non compris la Dotation des Combattants.

**II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**  
(millions de francs)

**25<sup>2</sup>**

Fin de mois	A 120 jours au maximum		A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie 1	Créance consolidée sur l'Etat 2	Effets publics nationaux 3		
1955 Décembre .....	8.918	34.660	1.914		45.492
1956 Mars .....	7.517	34.660	2.069		44.246
Juin .....	7.283	34.660	2.066		44.009
Septembre .....	7.973	34.660	2.071		44.704
Décembre .....	5.989	34.660	2.072		42.721
1957 Mars .....	7.132	34.456	2.232		43.820
Juin .....	7.588	34.456	2.230		44.274
Septembre .....	8.727	34.456	2.235		45.418
Décembre .....	6.616	34.456	2.239		43.311
1958 Mars .....	8.690	34.243	2.375		45.308
Juin .....	8.615	34.243	2.372		45.230
Septembre .....	2.115	34.243	2.376		38.734
Décembre .....	7.840	34.243	2.379		44.462
1959 Mars .....	9.465	34.030	2.465		45.960
Juin .....	7.315	34.030	2.463		43.808

1 Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 13 de la loi organique de la B.N.B. — 2 Art. 3 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — 3 Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

**III. — APERÇU DE L'EXECUTION DES BUDGETS**  
(millions de francs)

**25<sup>3</sup>**

Source : *Moniteur belge*.

Recettes	Du 1/I au 31/V/1959		Dépenses	Du 1/I au 31/V/1959	
	Pour compte exerc. 1958	Pour compte exerc. 1959		Pour compte exerc. 1958	Pour compte exerc. 1959
<i>Voies et moyens :</i>			<i>Dépenses ordinaires :</i>		
Impôts .....	5.373	32.734	Dettes publiques .....	1.998	5.390
Taxes, péages et redevances .....	96	1.672	Pensions .....	890	6.683
Revenus patrimoniaux .....	569	222	Dotations .....	12	154
Remboursements .....	519	315	Non-valeurs et remboursements .....	101	116
Produits divers .....	67	335	Administration { rémunérations .....	199	10.465
Impôts d'assainissement monétaire ...	—	—	{ matériel .....	1.510	1.463
Recettes résultant de la guerre .....	36	89	Subventions .....	3.907	14.761
			Travaux .....	238	166
			Autres dépenses .....	1.191	1.585
<b>Total ...</b>	<b>6.660</b>	<b>35.367</b>	<b>Total ...</b>	<b>9.446</b>	<b>40.783</b>
<i>Recettes extraordinaires :</i>			<i>Dépenses extraordinaires :</i>		
Produits d'emprunts consolidés .....	—	9.199	Service de la dette publique .....	—	1
Diverses .....	314	183	Crédits relatifs aux avances .....	— 29	2.081
			Crédits relatifs aux participations .....	— 432	719
			Crédits relatifs { immob. nouv. ...	— 895	7.035
			aux immobilis. { rest. du dom. pub.	—	263
			Autres dépenses .....	1	743
			Résorption du chômage .....	—	—
<b>Total ...</b>	<b>314</b>	<b>9.382</b>	<b>Total ...</b>	<b>— 1.355</b>	<b>10.842</b>
<b>TOTAL GENERAL ...</b>	<b>6.974</b>	<b>44.749</b>	<b>TOTAL GENERAL ...</b>	<b>8.091</b>	<b>51.625</b>
<b>Mali ...</b>	<b>1.117</b>	<b>6.876</b>			

## a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux  
et les sommes attribuées au Trésor de la Colonie)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1957 Moyenne mensuelle	3.214	1.458	2.769	7.441	—
1958 Moyenne mensuelle	3.069	1.514	2.738	7.321	—
1958 Mars .....	2.248	1.397	2.941	6.586	23.079
Avril .....	2.285	1.682	2.749	6.716	29.795
Mai .....	2.923	1.453	2.745	7.121	36.916
Juin .....	3.307	1.483	2.658	7.448	44.364
Juillet .....	5.740	1.590	2.527	9.857	54.221
Août .....	2.270	1.432	2.638	6.340	60.561
Septembre .....	3.271	1.538	2.677	7.486	68.047
Octobre .....	2.432	1.684	2.783	6.899	74.946
Novembre .....	2.044	1.290	2.776	6.110	81.056
Décembre .....	2.298	1.667	2.826	6.791	87.847
1959 Janvier .....	5.222	1.653	3.651	10.526	10.526
Février .....	2.225	1.359	2.618	6.202	16.728
Mars .....	2.210	1.608	2.946	6.764	23.492
Avril .....	2.661	1.630	2.833	7.124	30.616
Mai .....	3.021	1.606	2.863	7.490	38.106

## b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 mai 1959 pour les exercices 1958 et 1959

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux  
et les sommes attribuées au Trésor de la Colonie)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	Exercice 1958 2		Exercice 1959		Mai 1959
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1959
<b>I. Contributions directes 1</b> .....	<b>36.114</b>	<b>37.925</b>	<b>10.390</b>	<b>10.475</b>	<b>3.021</b>
<b>II. Douanes et accises</b> .....	<b>18.128</b>	<b>18.384</b>	<b>7.445</b>	<b>7.850</b>	<b>1.606</b>
dont douanes .....	5.802	5.900	2.195	2.410	428
accises .....	11.327	12.224	4.855	5.312	1.113
taxes spéciales de consommat.	718		250		48
<b>III. Enregistrement</b> .....	<b>32.861</b>	<b>34.905</b>	<b>14.898</b>	<b>15.554</b>	<b>2.862</b>
dont enregistrement .....	3.037	3.500	1.505	1.503	421
successions .....	1.835	1.650	661	622	100
timbres et taxes assimilées ...	27.630	29.319	12.550	13.271	2.310
<b>Total 1</b> ...	<b>87.103</b>	<b>91.214</b>	<b>32.733</b>	<b>33.879</b>	<b>7.489</b>
<b>Différence par rapport aux éval. budgét.</b>	— 4.111		— 1.146		— 175

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

2 L'exercice 1958 commencé le 1er janvier 1958 s'est clôturé le 31 mars 1959.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

# REVENUS ET EPARGNE

30<sup>2</sup>

## I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire <sup>1</sup>	Coupons d'obligations bruts	
	recensées	en bénéfique	en perte			bénéfice	perte				
								(millions de francs)		(millions de francs)	
1957 <sup>2</sup> .....	14.069	10.770	3.299	175.112	107.474	35.102	2.097	19.861	53.327 <sup>3</sup>	2.274	
1958 .....	13.996	10.470	3.526	193.716	111.706	30.454	2.255	17.781	53.221 <sup>3</sup>	2.439	
1957 Octobre .....	537	418	119	11.465	5.144	1.765	254	1.069	3.828	178	
Novembre ...	338	267	71	13.069	5.536	1.815	215	1.067	3.489	168	
Décembre .....	384	287	97	7.868	5.422	927	67	468	5.087	245	
1958 Janvier .....	122	96	26	2.381	833	273	32	156	4.858	223	
Février .....	132	101	31	325	481	73	7	26	3.877	169	
Mars .....	1.540	1.180	360	13.898	8.277	2.273	160	1.303	4.859	228	
Avril .....	2.703	2.063	640	27.791	15.422	3.635	451	1.783	4.630	213	
Mai .....	2.769	3.123	641	57.345	34.736	10.611	509	6.794	3.924	175	
Juin .....	1.775	1.354	421	32.236	17.424	5.820	237	3.181	4.756	226	
Juillet .....	595	471	124	14.684	9.297	2.428	110	1.568	4.712	216	
Août .....	233	154	79	1.856	958	256	17	121	3.609	153	
Septembre ...	337	245	92	1.714	1.696	283	31	115	4.328	193	
Octobre .....	511	364	147	12.222	5.389	1.367	127	913	4.033	181	
Novembre ...	366	265	101	14.235	6.737	1.657	195	1.024	3.890	176	
Décembre .....	345	249	96	8.205	4.723	728	102	447	5.746	285	

<sup>1</sup> En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

<sup>2</sup> Déduction faite des doubles emplois.

<sup>3</sup> Au 31 décembre.

## II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE 31 ET DE RETRAITE

Dépôts sur livrets des particuliers  
à la Caisse d'Épargne<sup>1</sup> (épargne pure)  
(millions de francs)

Périodes	Ver-sements	Rembour-sements	Excédents	Soldes des dépôts à fin de période
1957 Moyenne mens. ...	1.399	1.205	194	60.144 <sup>2</sup>
1958 Moyenne mens. ...	1.576	1.193	383	66.700 <sup>2</sup>
1958 Mai .....	1.467	1.254	213	61.639
Juin .....	1.514	1.253	261	61.900
Juillet .....	1.810	1.219	591	62.491
Août .....	1.499	1.050	449	62.940
Septembre .....	1.535	1.216	319	63.259
Octobre .....	1.716	1.138	578	63.837
Novembre .....	1.489	1.033	456	64.293
Décembre .....	1.838	1.391	447	66.700 <sup>2</sup>
1959 Janvier .....	2.258	1.213	1.045	67.745
Février .....	1.675	1.080	595	68.340
Mars .....	1.569	1.339	230	68.570
Avril .....	1.823	1.422	401	68.971
Mai .....	1.684	1.319	365	69.336
Juin .....	1.863	1.506	357	69.693
Juillet .....	2.073	1.360	712	70.405

<sup>1</sup> Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1957 : 6.697.202 et au 31 décembre 1958 : 6.878.676.

<sup>2</sup> Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

## III. — INDICE DES REMUNÉRATIONS 32 HORAIRES BRUTES DES OUVRIERS

Base 1953 = 100

Méthode d'établissement et conditions d'utilisation :  
voir Bulletin de novembre 1957, page 413

Périodes	Gain moyen brut par heure prestée (hommes + femmes)	Salaire horaire type	
		ouvrier qualifié <sup>1</sup>	ouvrier non qualifié <sup>1</sup>
1954 Décembre .....	104,0	103,5	103,7
1955 Mars .....	104,1	103,9	104,9
Juin .....	105,5	104,9	105,3
Septembre .....	105,4	105,4	105,8
Décembre .....	107,6	106,4	107,2
1956 Mars .....	109,4	109,5	110,1
Juin .....	113,8	113,2	113,9
Septembre .....	115,2	115,1	115,5
Décembre .....	119,5	118,3	118,1
1957 Mars .....	121,9	121,8	122,0
Juin .....	125,4	124,1	124,4
Septembre .....	124,9	125,1	124,7
Décembre .....	128,9	127,7	127,8
1958 Mars .....	128,8	128,2	128,4
Juin .....	130,9	128,8	129,0
Septembre .....	130,5	129,0	129,0
Décembre .....	132,3	128,6	129,3
1959 Mars .....	131,1	128,6	129,8

<sup>1</sup> Non compris les ouvriers du transport.

# MOUVEMENT DES AFFAIRES

## I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

### Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et province	
		Argent à 1, 5 et 10 jours <sup>1</sup>		Titres effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quitt., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux					
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
1957 Moyenne .....	38	2,1	119,4	1,7	10,3	227,0	111,4	3,2	5,5	234,0	246,6	238,8	66,3	472,8	312,9
1958 Moyenne .....	38	2,1	112,7	2,1	14,6	240,3	111,6	2,9	5,4	247,4	244,3	234,9	63,1	482,3	307,4
1958 Mai .....	38	1,8	102,9	1,9	15,0	240,0	114,9	2,8	6,4	246,5	239,2	237,5	62,4	484,0	301,7
Juin .....	38	1,9	124,9	2,5	11,7	246,2	112,9	2,7	6,5	253,4	256,0	237,8	66,3	491,2	322,3
Juillet .....	38	2,2	106,0	1,9	14,8	251,2	113,2	2,9	4,8	258,2	238,8	239,5	62,7	497,7	301,5
Août .....	38	1,9	125,4	1,9	12,8	221,9	99,0	2,5	4,7	228,2	241,9	206,6	68,8	434,8	300,7
Septembre .....	38	2,1	131,2	2,9	21,3	250,1	106,5	2,8	5,0	257,9	264,0	234,8	65,1	492,7	329,1
Octobre .....	38	2,2	114,2	1,7	10,7	255,8	104,5	3,0	5,9	262,7	235,3	242,5	63,4	505,2	298,7
Novembre .....	38	1,7	85,9	1,5	11,7	221,0	108,0	2,6	4,4	226,8	210,0	211,8	60,9	438,6	270,9
Décembre .....	38	2,1	127,5	3,4	15,5	264,5	119,0	2,9	5,1	272,9	267,1	256,4	71,2	529,3	338,3
1959 Janvier .....	38	1,9	143,3	2,5	15,1	246,9	128,5	3,4	9,7	254,7	296,6	236,8	70,5	491,5	367,1
Février .....	38	1,9	112,6	1,7	15,1	226,2	119,1	2,9	6,9	232,7	253,7	216,7	59,1	449,4	312,8
Mars .....	38	1,8	128,9	3,7	14,2	234,5	107,2	2,9	6,7	242,9	257,0	227,5	62,5	470,4	319,5
Avril .....	38	1,9	134,6	2,2	20,9	252,2	122,4	2,9	7,0	259,2	284,9	247,2	67,8	506,4	352,7
Mai .....	38	1,6	113,8	3,6	14,7	222,2	118,5	2,7	6,1	230,1	253,1	219,9	62,3	450,0	315,4
Juin .....	39 <sup>r</sup>	1,6	120,3	2,5	7,5	251,7	124,1	2,8	6,6	258,6	258,5	247,6	66,6	506,2	325,1
Juillet .....	39	1,7	93,0	2,0	12,8	246,8	124,2	2,5	6,1	253,0	236,0	238,1	66,0	491,1	302,0

<sup>1</sup> Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille au jour le jour, ou précédemment à 5 et 10 jours.

## II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes à fin de période	Avoir global * (moyenne journalière)	Avoirs des particuliers *	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation <sup>2</sup>
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1957 Moyenne .....	765 <sup>1</sup>	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91	4,15
1958 Moyenne .....	789 <sup>1</sup>	31,2	23,5	37,4	93,0	37,3	93,0	260,8	91	4,21
1958 Mai .....	773	31,8	24,1	37,0	92,5	37,2	92,5	259,1	91	4,32
Juin .....	774	32,1	23,9	38,0	90,8	36,9	90,8	256,5	91	4,05
Juillet .....	773	34,1	24,1	42,7	104,5	43,7	104,5	295,4	91	4,25
Août .....	777	30,5	23,7	34,7	87,3	35,5	87,3	245,0	90	4,09
Septembre ...	781	30,5	23,1	35,7	89,4	35,5	89,4	250,2	88	3,99
Octobre .....	785	30,2	23,3	36,7	94,0	38,1	94,0	262,8	91	4,10
Novembre ...	787	29,4	23,5	33,9	86,0	33,8	86,0	239,6	91	4,48
Décembre .....	789	30,9	23,6	40,9	98,9	37,0	98,9	275,7	91	4,28
1959 Janvier .....	792	32,0	23,5	38,5	100,4	41,2	100,4	280,5	91	4,31
Février .....	794	30,2	23,5	36,7	93,4	38,0	93,4	261,5	92	4,33
Mars .....	796	30,4	23,8	36,0	88,8	33,6	88,8	247,3	92	4,08
Avril .....	798	31,0	24,0	37,4	94,3	38,4	94,3	264,3	91	4,18
Mai .....	800	32,1	24,7	38,8	94,0	37,1	94,0	263,9	92	4,50
Juin .....	802	33,4	25,1	40,1	96,4	38,2	96,4	271,3	91	3,93
Juillet .....	803	37,3	25,7	46,3	112,3	46,8	112,3	317,8	92	4,14

<sup>1</sup> Au 31 décembre.

<sup>2</sup> Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

\* Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

<sup>r</sup> : Chiffre rectifié.

# PRIX

## α) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45<sup>1</sup>

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux						Produits chimiques			Peaux et cuirs
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Mine-rais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	Engrais chimiques	
Nombre de produits .....	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1957 Moyenne .....	441	399	449	365	482	654	517	319	468	464	330	354	274	328
1958 Moyenne .....	422	359	470	356	455	668	481	290	410	471	327	350	274	327
1958 Avril .....	425	362	489	355	451	668	475	285	408	468	329	348	285	327
Mai .....	422	348	496	358	450	668	470	285	407	470	327	348	277	327
Juin .....	421	339	498	361	451	665	470	285	410	470	325	349	271	324
Juillet .....	420	347	466	365	451	665	472	288	409	471	326	349	274	323
Août .....	417	340	466	356	451	665	474	290	404	472	322	349	260	324
Septembre .....	414	346	437	355	452	665	476	290	404	473	322	349	260	324
Octobre .....	413	341	435	348	454	665	478	288	413	473	324	350	263	327
Novembre .....	416	353	456	352	455	665	478	288	414	474	327	350	271	331
Décembre .....	417	363	455	348	460	665	478	309	415	473	328	350	275	330
1959 Janvier .....	416	367	466	349	451	650	465	312	398	474	329	350	278	334
Février .....	416	356	460	354	454	650	465	322	399	474	330	350	283	343
Mars .....	415	348	460	360	452	640	465	322	398	474	328	347	284	359
Avril .....	419	366	462	367	449	625	462	325	399	469	328	347	284	397
Mai .....	421	372	462	370	449	625	458	321	402	471	327	349	275	408
Juin .....	419	367	447	366	444	624	458	312	393	472	323	349	262	414

## α) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45<sup>1</sup>

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Caout-chouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques			
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles		Indice général du groupe	Sidé-rurgie	Fabr. métal-liques	Non ferreux
Nombre de produits .....	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1957 Moyenne .....	303	660	511	377	457	300	472	409	242	500	501	607	452	458
1958 Moyenne .....	278	619	485	336	367	266	447	329	248	514	480	557	455	406
1958 Avril .....	273	628	486	344	373	274	451	353	249	515	477	557	456	391
Mai .....	259	625	486	339	365	269	446	346	249	514	474	549	454	393
Juin .....	266	622	486	340	375	265	447	337	252	514	475	544	454	405
Juillet .....	283	613	486	337	365	262	447	341	251	514	479	555	455	408
Août .....	279	613	486	329	359	256	445	317	245	514	481	555	458	407
Septembre .....	283	608	479	326	349	257	439	310	247	513	481	555	458	408
Octobre .....	302	603	479	324	343	254	437	313	246	513	480	547	455	429
Novembre .....	301	590	479	323	345	254	431	312	246	513	479	543	453	433
Décembre .....	285	590	479	317	341	250	424	304	239	513	478	543	453	425
1959 Janvier .....	296	579	473	317	334	254	423	301	242	513	475	542	449	426
Février .....	299	577	473	316	344	251	419	285	242	513	478	546	451	431
Mars .....	313	576	459	313	343	249	411	287	243	513	480	546	452	437
Avril .....	333	573	459	318	367	249	413	287	240	513	479	546	452	431
Mai .....	348	573	459	318	379	249	403	287	239	513	481	549	453	434
Juin .....	327	573	464	321	373	264	402	287	241	518	480	552	453	426

**b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE 45<sup>2</sup>  
ET A L'ETRANGER**

Base : moyenne 1953\* = 100

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Pays-Bas (Centraal Bureau voor de Statistiek)	France (Statistique générale de la France)	Italie (Banco di Roma)	Allemagne occidentale (Statistische Bundesamt) 1	Royaume-Uni* (Board of Trade) 1954 = 100	Etats-Unis (Department of Labor Bureau Labor Statistics)	Suisse (Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1957 Moyenne	106	107	108	103	105	110	107	105
1958 Moyenne	102	105	121	101	106	111	108	102
1958 Avril	102	106	120	102	106	111	108	103
Mai	102	104	124	102	106	111	109	103
Juin	101	104	121	102	106	111	108	102
Juillet	101	103	120	101	106	111	108	101
Août	100	102	121	100	106	111	108	101
Septembre	100	102	120	100	106	111	108	101
Octobre	100	104	120	100	106	111	108	101
Novembre	100	107	120	99	106	111	108	101
Décembre	100	107	121	99	105	112	108	100
1959 Janvier	100	107	126	98	105	112	109	100
Février	100	106	126	98	105	112	109	100
Mars	100	105	125	97	105	111	109	100
Avril	101	104	125	97	105	112	109	99
Mai	101	104	126	97	105	112	109	99
Juin	101	101	p124	97	105		109	99

1 Produits finis industriels.

\* Royaume-Uni : nouvel indice sur base 1954 = 100 (tous produits manufacturés).

**c) INDICES DES PRIX DE DETAIL 46  
EN BELGIQUE**

Base : moyenne 1953 = 100

Source : Ministère des Aff. économ. (Service de l'Index).

Périodes	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services
1957 Moyenne	106,93	107,0	104,5	111,7
1958 Moyenne	108,31	107,9	106,2	114,6
1958 Mai	108,35	107,9	106,3	114,2
Juin	108,51	108,2	106,3	114,2
Juillet	108,08	107,3	106,3	114,3
Août	108,07	107,2	106,4	114,7
Septembre	108,08	107,2	106,4	114,8
Octobre	108,24	107,7	106,2	115,1
Novembre	108,34	108,0	106,1	115,1
Décembre	108,76	108,4	106,1	117,6
1959 Janvier	108,73	108,5	106,1	117,6
Février	108,95	108,8	106,1	117,7
Mars	108,80	108,5	106,0	118,7
Avril	108,93	108,7	105,9	119,6
Mai	109,22	108,9	106,2	120,1
Juin	109,59	109,2	106,8	120,5
Juillet	109,60	109,1	106,8	120,6

**PRODUCTION**
**50**
**I. — INDICE DE L'ACTIVITE ET DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE**

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Indices de l'activité industrielle Source : Institut National de Statistique							Indices de la production industrielle Source : Inst. de Recherches Econ. et Sociales					
	Indice général	Indices des industries extractives	Indices des industries manufacturières					Indice général	dont				
			Ensemble	dont					Combustible et énergie	Sidérurgie	Fabrications métalliques	Filatures	Tissages
				Sidérurgie	Fabrications métalliques	Filatures	Tissages						
1957 Moyenne	113,7	97,9	118,0	134,0	108,5	118,5	124,0	122,8	103,4	134,0	135,3	120,8	119,4
1958 Moyenne p	106,4	91,4	110,4	127,9	100,7	97,1	103,6	115,0	98,1	128,3	126,6	98,7	96,1
1958 Mars	111,4	100,9	114,3	134,5	108,9	90,1	105,2	119,1	110,2	131,7	135,0	88,2	95,4
Avril	108,1	97,8	110,9	128,0	107,6	86,8	101,7	117,1	102,0	129,6	131,6	88,4	93,9
Mai	104,0	94,4	106,6	119,1	101,5	83,6	93,6	115,3	98,2	121,4	131,4	88,1	91,9
Juin	104,4	86,8	109,2	122,2	102,6	93,8	95,3	113,3	91,2	124,5	124,9	96,4	91,8
Juillet	93,4	81,4	96,7	111,3	85,4	89,4	91,8	100,2	85,6	110,8	108,7	88,0	80,4
Août	97,5	84,6	101,0	121,9	89,0	83,2	81,7	106,9	89,4	121,9	113,4	86,7	79,3
Septembre	109,6	88,0	115,5	136,6	102,6	106,5	111,3	118,1	93,9	135,4	131,1	106,1	98,9
Octobre	117,8	95,5	123,9	142,3	106,9	113,3	125,6	119,0	98,2	136,1	127,2	109,4	107,1
Novembre p	99,6	78,4	105,4	118,8	87,4	97,2	103,2	116,2	90,3	125,4	130,7	110,3	105,1
Décembre p	108,6	89,1	114,0	133,2	97,6	111,4	117,4	115,7	97,7	129,2	119,4	111,2	105,2
1959 Janvier p	106,0	83,5	112,1	135,0	96,0	121,5	114,2	113,6	94,4	131,2	120,5	119,9	103,0
Février p	96,0	65,0	104,5	122,5	89,4	104,8	103,3	113,1	81,7	130,5	127,3	110,2	105,4
Mars p	106,6	83,8	112,8	133,6	94,6	107,0	111,5	118,4	94,3	132,6	131,2	108,6	105,1
Avril p	111,3	85,9	118,3	143,9	99,3	110,4	117,3	119,6	90,2	141,8	131,4	107,9	105,7
Mai p								119,0	84,7	130,0	136,7		

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Mines de houille									
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Total		
1936-1938 Moyenne .....	87	125	408	353	640	451	541	2.425 <sup>1</sup>	24,0	1.502
1957 Moyenne .....	91	124	334	289	580	360	861	2.424	23,3	1.413
1958 Moyenne .....	91	122	300	245	540	339	831	2.255	21,3	6.928
1958 Avril .....	95	130	341	282	553	369	868	2.413	22,1	3.918
Mai .....	94	129	311	263	548	378	829	2.329	21,5	4.516
Juin .....	91	122	287	250	516	255	797	2.105	19,4	5.000
Juillet .....	86	117	242	204	453	275	811	1.985	19,4	5.388
Août .....	83	113	287	235	457	315	747	2.041	20,9	5.745
Septembre .....	85	116	274	214	525	334	766	2.113	20,9	6.162
Octobre .....	87	117	294	223	574	376	864	2.331	22,4	6.609
Novembre .....	88	119	244	187	481	286	739	1.937	18,1	6.740
Décembre .....	86	116	297	195	550	371	783	2.196	21,1	6.928
1959 Janvier .....	84	114	274	186	538	364	726	2.088	20,5	7.084
Février .....	84	114	142	130	356	234	714	1.576	14,9	7.035
Mars .....	85	114	247	186	513	354	738	2.038	19,3	7.347
Avril .....	84	113	249	188	497	371	752	2.057	19,5	7.541
Mai .....	81	110	200	171	470	324	686	1.851	17,5	7.555
Juin .....	p		217	176	482	322	701	1.898		7.670

<sup>1</sup> Y compris 82.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Sources : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines et Institut National de Statistique) — Ministère des Finances (Accises).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Pétroles bruts mis en œuvre (milliers de kilolitres)	Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers			Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne .....	435	3.831	142	855	—	37	261	253	202
1957 Moyenne .....	596	4.745	152	589	519	51	466	523	370
1958 Moyenne .....	576	4.632	86	477	630	49	460	501	349
1958 Mars .....	591	4.568	79	490	652	50	478	528	368
Avril .....	559	4.586	81	470	566	49	448	500	353
Mai .....	567	4.639	92	455	584	48	442	469	322
Juin .....	556	4.633	69	452	624	46	447	489	328
Juillet .....	552	4.658	68	443	514	47	435	466	286
Août .....	582	4.672	78	416	698	48	453	480	329
Septembre .....	580	4.664	79	475	718	51	476	526	379
Octobre .....	596	4.663	92	475	705	50	500	541	396
Novembre .....	572	4.627	93	502	650	50	448	462	321
Décembre .....	596	4.644	110	493	668	49	469	499	373
1959 Janvier .....	602	4.594	117	488	709	49	481	507	376
Février .....	534	4.570	85	493	564	48	431	465	340
Mars .....	599	4.575	84	499	753	49	485	505	369
Avril .....	586	4.475	90	471	675		486	541	406
Mai .....	604	4.525	105	483	767				

### III. — PRODUITS TEXTILES

56<sup>1</sup>

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Production de fils (tonnes)							Production de rayonne (tonnes)	Production de tissus écus tombés de métiers (pour compte propre, services publics et ordres à façon) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine			Lin	Jute 1	Coton	Laine 2	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée						
1957 Moyenne .	882	5.759	167	7.912	456	2.325	1.602	2.888	628	2.929	7.049	2.498	787
1958 Moyenne .	729	6.110	70	6.232	349	1.924	1.248	2.251	562	3.331	5.597	2.056	708
1958 Mars .....	771	6.152	85	5.478	394	1.609	1.213	2.142	579	3.601	5.858	1.984	732
Avril .....	648	6.254	67	5.166	342	1.728	1.068	2.122	565	3.700	5.281	2.042	699
Mai .....	587	5.618	67	5.086	298	1.588	1.245	2.091	527	3.201	4.987	1.845	647
Juin .....	695	5.982	62	5.864	315	1.868	1.329	2.170	560	2.886	5.171	1.902	623
Juillet .....	643	5.500	57	5.972	343	1.785	1.140	1.537	486	3.064	4.602	2.005	558
Août .....	518	5.487	59	5.600	225	1.550	1.206	2.005	475	3.203	4.507	1.572	506
Septembre .	745	5.919	62	6.916	363	2.362	1.344	2.318	568	3.303	5.955	2.263	758
Octobre ...	833	6.915	64	6.787	422	2.625	1.364	2.702	688	3.695	6.519	2.614	852
Novembre .	675	5.770	62	6.210	333	2.087	1.266	2.395	595	2.829	5.444	2.146	672
Décembre .	834	7.019	68	6.748	407	2.536	1.351	2.553	618	3.640	6.152	2.396	814
1959 Janvier ...	929	6.802	75	8.747	408	2.395	1.266	2.570	566	3.312	6.099	2.386	731
Février ...	859	7.027	74	6.931	381	1.976	1.277	2.200	549	2.925	5.795	2.214	749
Mars .....	916	6.767	42	6.707	372	2.144	1.362	2.459	605	2.787	5.984	2.263	783
Avril .....	999	6.585	79	6.717	364	2.289	1.482	2.420	598	2.611	6.113	2.516	796
Mai .....	752	5.778	37	6.251	281	2.225	1.357	2.270					

1 Y compris les tapis en jute.

2 Y compris couvertures et tapis en laine.

### IV. — PRODUITS DIVERS

56<sup>1</sup>

Sources : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Ciment	Chaux	Calcaires	Ammoniaque de synthèse et dérivés			Engrais composés	Papier		Briques		Sucres				Brasseries 4	Distilleries (milliers d'hectolitres)	Allumettes (millions de tiges)	Pêche Vente de poisson 5	
				Azote primaire	Azote dans les engrais finis			Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement	Production		Stocks (sucres bruts et raf.) 3	Déclarations en consom.				Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)
												sucres bruts	sucres raffinés							
				(milliers de tonnes)							(millions de pièces)		(milliers de tonnes)							
1936-1938 Moy. .	250 <sup>1</sup>	117 <sup>2</sup>	154 <sup>2</sup>				15,5 <sup>1</sup>					17,5	17,2	159	20,7	16,4	35,0	4.421	2,3	7,2
1957 Moyenne .	392	159	187	19,5	17,2	13,1	27,7	4,3	187	14,1		30,1	15,4	251	20,5	13,8	19,1	5.045	3,7	35,9
1958 Moyenne .	338	147	239	22,9	20,6	20,1	26,2	4,0	171	12,8		40,9	16,4	303	22,2	13,7	18,1	4.651	3,7	38,0
1958 Avril .....	356	146	247	21,0	18,8	18,8	26,3	3,8	118	13,2		—	11,3	180	21,8	13,4	14,2	4.798	4,0	40,5
Mai .....	380	134	272	23,8	21,7	15,0	25,0	3,8	192	14,4		—	11,9	159	20,4	15,6	12,6	3.947	3,3	34,7
Juin .....	372	143	258	23,2	21,2	16,7	28,9	4,7	226	13,7		—	10,0	122	24,7	15,8	20,9	4.622	3,2	34,9
Juillet .....	358	131	276	22,0	19,9	8,0	22,8	3,2	230	12,9		—	13,3	88	29,6	14,6	16,4	4.448	3,4	32,2
Août .....	375	134	334	23,8	19,0	17,5	23,6	3,8	211	14,5		0,2	15,2	51	22,2	15,0	12,0	3.992	2,9	25,8
Septembre .	368	157	294	23,9	21,5	21,3	28,5	4,3	226	15,0		1,0	13,4	20	23,8	14,4	15,3	4.408	3,4	36,6
Octobre ...	365	162	276	24,0	22,0	29,0	23,1	4,0	213	12,5		143,9	27,7	116	23,9	13,7	28,8	5.195	3,4	43,0
Novembre .	325	141	164	21,9	19,9	17,4	24,3	3,6	171	10,7		244,5	31,2	262	21,2	11,5	17,6	4.165	3,7	39,0
Décembre .	303	141	210	26,6	24,3	25,9	28,0	3,8	151	13,4		92,2	21,9	303	22,0	12,0	15,4	4.974	4,2	45,5
1959 Janvier ...	200	138	220	26,7	24,2	17,9	27,1	3,9	110	9,7		10,0	15,1	285	19,6	12,4	16,9	4.843	3,3	35,8
Février ...	147	124	210	22,7	20,7	24,8	27,0	3,7	76	7,3		—	12,8	258	18,8	11,5	21,7	4.511	3,7	35,9
Mars .....	399	148	245	26,2	23,9	28,2	25,8	4,2	96	11,0		—	14,3	235	18,7	14,1	14,3	4.262	4,3	47,1
Avril .....	402	p150	p275	25,9	23,7	21,4	28,6	4,6	132	15,4		—	13,3	213	19,7	15,7	9,9	4.613	3,5	34,1
Mai .....	423			27,0	24,6	15,4	25,1	4,1	p173	p12,9		—	10,0	194	20,7	15,6	13,2	3.936		
Juin .....	434						p28,0	p4,6				—	10,5	143	26,4	16,1	25,9	4.223		

1 Moyenne 1938.

2 Moyenne 1937-1938-1939.

3 Fin de période.

4 Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

5 Vente aux minques d'Ostende, Nieuport, Zeebrugge et Blankenberge; en 1936-1937-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprotts et crevettes.

## V. — ENERGIE ELECTRIQUE \*

58

(millions de kWh)

Source : Ministère des Affaires économiques — Direction Energie Electrique.

Périodes	Production 1				Importations (5)	Exportations (6)	Solde importation exportation (7) = (5) - (6)	Total énergie absorbée par les réseaux (8) = (4) + (7)
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto- producteurs industriels (8)	Total pour la Belgique (4) = (1) + (2) + (3)				
	Régies communales (1)	Sociétés privées (2)						
1936-1938 Moyenne .....	20,4	190	228	438	5,5	2,2	3,3	441
1957 Moyenne .....	36,3	556	459	1.051	24,6	33,2	- 8,6	1.042
1958 Moyenne .....	36,9	550	456	1.043	24,7	19,5	5,2	1.048
1958 Mars .....	40,8	581	484	1.106	20,9	17,5	3,4	1.110
Avril .....	34,4	538	449	1.021	16,8	11,3	5,5	1.026
Mai .....	36,0	499	422	957	43,1	17,0	26,1	983
Juin .....	31,7	502	415	949	28,6	3,8	24,8	974
Juillet .....	24,7	488	389	902	27,9	4,0	23,9	926
Août .....	32,0	499	417	948	38,4	18,4	20,0	968
Septembre .....	33,6	546	460	1.040	19,1	21,3	- 2,2	1.038
Octobre .....	40,9	578	492	1.111	19,0	7,2	11,8	1.122
Novembre .....	39,6	546	456	1.042	23,0	9,0	14,0	1.056
Décembre .....	45,2	627	492	1.164	26,6	19,5	7,1	1.171
1959 Janvier .....	46,5	623	486	1.156	26,2	20,9	5,3	1.161
Février .....	38,8	555	428	1.022	15,1	12,0	3,1	1.025
Mars .....	38,3	568	470	1.076	21,5	10,1	11,4	1.087
Avril .....	37,9	570	470	1.078	14,6	23,9	- 9,3	1.068
Mai .....	32,2	522	435	989	30,3	7,2	23,1	1.012

\* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1956 : 163; au début de l'année 1957 : 158; au début de l'année 1958 : 160.

1 Production nette des centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

## VI. — GAZ

(Production, Importation et Exportation) <sup>1</sup>

59

(millions de mètres cubes)

Source : Ministère des Affaires économiques (Administration de l'Industrie).

Périodes	Production					Importations (6)	Exportations (7)	Solde importation exportation (8) = (6) - (7)	Total de gaz disponible en Belgique (9) = (5) + (8)
	des usines à gaz (1)	des cokeries		des charbon- nages (4)	total (5) = (1) + (2) + (4)				
		total (2)	dont production destinée aux fournitures industrielles directes (3)						
1957 Moyenne .....	0,26	167,45	97,38	17,31	185	0,61	6,12	- 5,51	180
1958 Moyenne .....	0,23	171,55	100,30	16,20	188	0,76	6,58	- 5,82	182
1958 Mars .....	0,24	178,37	101,33	20,66	199	0,93	7,65	- 6,72	193
Avril .....	0,23	168,81	96,39	16,16	185	0,86	7,21	- 6,35	179
Mai .....	0,24	169,93	99,72	14,30	184	0,73	6,55	- 5,83	179
Juin .....	0,24	167,00	98,30	14,01	181	0,67	6,68	- 6,01	175
Juillet .....	0,25	158,24	94,47	13,65	172	0,68	5,64	- 4,96	167
Août .....	0,25	168,76	103,41	12,74	182	0,73	3,76	- 3,03	179
Septembre .....	0,24	173,46	104,76	14,68	188	0,68	6,46	- 5,78	183
Octobre .....	0,22	178,87	106,45	15,28	194	0,69	6,84	- 6,15	188
Novembre .....	0,21	167,81	97,85	16,86	185	0,66	6,21	- 5,55	179
Décembre .....	0,22	182,42	104,46	17,80	200	0,70	7,11	- 6,41	194
1959 Janvier .....	0,22	184,62	105,36	20,03	205	0,69	6,44	- 5,75	199
Février .....	0,21	168,73	95,40	18,07	187	0,63	5,62	- 4,99	182
Mars .....	0,23	178,62	105,28	16,70	196	0,66	5,89	- 5,23	190
Avril .....	0,23	177,76	106,60	15,29	193	0,67	6,07	- 5,40	188
Mai .....	0,25	172,15	100,93	14,87	187	0,71	5,77	- 5,06	182

1 Pour les conditions d'utilisation de cette statistique cfr. Bulletin de décembre 1957, p. 528.

# CONSOMMATION \*

## I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100

**65<sup>2</sup>**

Source : Institut National de Statistique.

Mois	Grands magasins à rayons multiples																					
	Indice général	Alimentation				Habillement					Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie		Parf.	Jeux, jouets, sports, voyage	
		Périssable	Non périssable	Restaurant	Total	Amalgames	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapel.	Total 1	Textiles	Meubles, lusterie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total		Toilette
1958 Mai	143	150	153	141	150	114	195	149	164	147	140	156	148	133	205	146	142	120	118	118	129	86
Juin	131	126	114	143	123	115	177	133	176	144	115	142	127	123	199	136	151	104	103	103	126	104
Juillet	145	119	124	161	125	114	203	151	217	165	130	146	137	138	258	158	159	123	117	118	150	136
Août	124	122	115	156	123	71	134	106	137	112	114	119	116	132	199	143	153	127	222	208	134	83
Septembre	128	125	122	150	126	107	130	111	146	124	116	132	124	133	234	150	146	121	214	200	123	56
Octobre	146	145	133	160	143	118	224	166	173	160	111	126	118	130	286	156	148	141	134	135	127	117
Novembre	153	137	143	148	140	106	173	118	171	144	106	109	108	116	276	143	154	294	161	181	116	414
Décembre	187	170	193	186	179	102	166	134	219	179	112	130	120	164	353	196	323	324	258	267	181	300
1959 Janvier	139	151	137	151	147	128	124	104	195	145	159	116	139	123	273	149	147	130	136	135	117	45
Février	116	137	129	134	134	110	87	75	121	101	111	122	116	119	234	138	125	111	108	109	108	46
Mars	139	150	157	157	153	136	187	144	153	142	125	136	130	126	223	143	144	136	118	121	121	71
Avril	141	144	127	162	140	140	199	155	164	154	124	141	132	140	227	154	146	117	125	124	129	77
Mai	139	133	128	144	132	124	212	169	187	160	112	142	126	125	234	143	135	98	103	103	124	92

1 Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans, patrons; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.  
\* Pour la consommation de sucre, voir tableau 602.

**65<sup>3</sup>**

Mois	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement			Coopératives										Magasins à succursales		Gros-sistes	Entreprises à succursales	
	Hommes	Dames	Sous-vêtements accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie papeterie	Parfumerie articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale	Alimentation
1958 Mai	177	121	102	136	111	140	117	120	105	129	100	132	139	180	116	155	134	139
Juin	134	77	110	127	108	132	104	119	99	144	111	127	127	159	108	134	142	123
Juillet	137	98	156	131	107	141	97	168	104	117	173	140	127	142	140	120	151	131
Août	89	65	63	124	107	134	86	116	103	123	148	128	123	138	76	97	143	125
Septembre	100	88	86	127	107	134	104	182	110	120	228	121	116	132	104	98	143	129
Octobre	150	154	108	136	115	141	132	161	119	130	196	139	126	138	119	130	139	129
Novembre	124	87	90	125	101	132	114	133	135	127	112	149	109	115	105	121	126	128
Décembre	125	82	134	153	121	164	140	174	121	190	171	218	129	136	146	126	162	160
1959 Janvier	p148	84	158	141	106	154	132	145	98	109	81	137	99	144	101	p120	p131	135
Février	p109	54	58	122	99	129	117	120	108	90	67	150	100	136	93	p 67	p127	131
Mars	p178	114	103	p129	p110	p136	p132	p168	p119	p 99	p 94	p138	p118	p111	112	p127	p137	p134
Avril	p186	131	106	p129	p118	p137	p114	p164	p108	p123	p111	p137	p119	p112	123	p138	p149	p130
Mai	p173	94	102	p132	p114	p138	p103	p130	p108	p107	p 79	p133	p127	p172	113	p154	p140	p137

## II. — CONSOMMATION DE TABAC 66 (Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher
	(millions de pièces)			
1936-1938 Moy.	16,2	49,4	430	1.097
1957 Moyenne	15,8	49,7	822	755
1958 Moyenne	16,1	46,7	873	739
1958 Juin	17,4	57,1	903	832
Juillet	13,9	48,0	1.020	743
Août	16,1	61,9	807	713
Septembre	21,9	55,2	970	800
Octobre	23,8	59,4	904	771
Novembre	19,5	48,6	696	674
Décembre	16,8	45,0	962	765
1959 Janvier	16,3	38,5	765	802
Février	15,1	29,5	741	598
Mars	15,4	40,8	835	690
Avril	14,5	48,3	1.073	909
Mai	15,2	46,2	779	649
Juin	20,1	67,8	1.049	801

## III. — ABATTAGES DANS LES 67 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

Périodes	Gros bétail (Boeufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	(milliers de têtes)				
1936-1938 Moy.	16,5	0,7	12,2	26,7	6,5
1957 Moyenne	18,8	2,6	8,8	33,7	4,7
1958 Moyenne	20,8	2,6	9,6	33,9	4,8
1958 Mai	20,0	2,1	10,4	32,0	2,6
Juin	19,1	2,2	10,5	33,7	1,9
Juillet	21,1	2,4	10,4	34,1	2,0
Août	19,4	2,3	9,4	32,9	1,8
Septembre	22,5	2,6	10,1	36,9	2,5
Octobre	23,3	2,7	9,8	36,8	6,8
Novembre	22,3	2,9	8,4	32,6	8,7
Décembre	24,0	3,5	10,4	39,4	8,6
1959 Janvier	20,6	3,4	8,7	32,9	8,4
Février	18,2	3,3	8,7	30,0	6,3
Mars	22,0	3,1	10,8	36,6	4,6
Avril	21,9	2,9	11,2	35,6	3,3
Mai	19,8	3,0	10,4	35,0	2,5

# TRANSPORTS

## I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70<sup>1</sup>

### a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses <sup>2</sup>	Total			
1938 Moyenne <sup>1</sup> .....	74	147	5	226	239	- 13	106
1957 Moyenne .....	351	614	96	1.061	1.060	1	100
1958 Moyenne .....	304	512	346	1.162	1.136	26	98
1958 Mars .....	268	543	343	1.154	1.157	- 3	100
Avril .....	287	517	356	1.160	1.132	28	98
Mai .....	304	505	340	1.149	1.121	28	98
Juin .....	297	501	350	1.148	1.126	22	98
Juillet .....	422	470	341	1.233	1.151	82	93
Août .....	375	464	337	1.176	1.118	58	95
Septembre .....	325	506	341	1.172	1.129	43	96
Octobre .....	295	560	349	1.204	1.186	18	99
Novembre .....	275	513	344	1.132	1.106	26	98
Décembre .....	295	550	360	1.205	1.123	82	93
1959 Janvier .....	<i>p</i> 277	497	357	1.131	1.151	- 20	102
Février .....	<i>p</i> 236	442	342	1.020	1.085	- 65	106
Mars .....	<i>p</i> 306	487	342	1.135	1.100	35	97
Avril .....	<i>p</i> 285	518	342	1.145	1.122	23	98
Mai .....	<i>p</i> 302	491	343	1.136	1.066	70	94

<sup>1</sup> Y compris le Nord-Belge.

<sup>2</sup> Y compris les subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

### b) Nombre de wagons fournis à l'industrie <sup>1</sup>

### c) Statistique du trafic

#### 1° Trafic général

70<sup>2</sup>

Périodes	A	B	C	A+C	Voyageurs		Wagons complets <sup>2</sup>				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			Total
								Service interne belge	Service international	Transit	
(milliers)				(millions)	(milliers)	(millions)					
1938 Moyenne <sup>3</sup> .....	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1957 Moyenne .....	260	89	68	328	20,9	713	5.558	167	255	126	548
1958 Moyenne .....	214	66	64	278	22,0	755	4.816	128	246	112	486
1958 Mars .....	224	68	65	289	21,9	709	4.919	126	256	115	497
Avril .....	217	64	60	277	22,3	750	4.824	128	258	103	489
Mai .....	212	66	64	276	22,9	800	4.638	127	238	100	465
Juin .....	211	62	63	274	20,8	734	4.651	127	236	107	470
Juillet .....	198	61	64	262	20,6	824	4.460	116	233	107	456
Août .....	198	62	58	256	20,0	773	4.447	125	221	96	442
Septembre .....	212	62	63	275	22,8	788	4.805	131	244	112	487
Octobre .....	234	67	71	305	23,3	779	5.297	145	260	121	526
Novembre .....	210	64	63	273	21,3	694	4.908	133	233	116	482
Décembre .....	216	70	67	283	23,0	769	5.086	128	262	138	528
1959 Janvier .....	193	68	64	257	<i>p</i> 23,3	<i>p</i> 747	4.594	116	240	115	471
Février .....	173	55	62	235	<i>p</i> 20,8	<i>p</i> 682	4.170	103	236	110	449
Mars .....	199	62	65	264	<i>p</i> 22,3	<i>p</i> 733	4.657	117	248	113	478
Avril .....	210	64	68	278	<i>p</i> 22,3	<i>p</i> 731	4.898	131	254	113	498
Mai .....	196	64	66	262	<i>p</i> 20,6	<i>p</i> 704	4.706	128	250	112	490

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

<sup>1</sup> Wagons chemins de fer et particuliers.

<sup>2</sup> Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

<sup>3</sup> Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

*p* : Chiffres provisoires.

## c) Statistique du trafic

## 2° Transport des principales grosses marchandises

## A. — Ensemble du trafic

Périodes	Tonnes km.	Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)										
1957 Moyenne .....	548	<b>5.558</b>	159	2.248	73	966	876	870	22	276	68
1958 Moyenne .....	485	<b>4.818</b>	180	1.810	66	959	713	742	13	271	64
1958 Mars .....	497	<b>4.919</b>	133	1.800	78	985	780	739	15	330	59
Avril .....	489	<b>4.824</b>	113	1.747	73	984	718	838	15	268	68
Mai .....	465	<b>4.638</b>	103	1.779	60	911	678	818	13	216	60
Juin .....	470	<b>4.651</b>	91	1.739	61	923	698	803	13	250	73
Juillet .....	456	<b>4.460</b>	92	1.703	60	931	634	693	11	258	78
Août .....	442	<b>4.447</b>	64	1.701	54	935	641	741	10	236	65
Septembre ...	487	<b>4.805</b>	83	1.753	59	998	769	791	15	272	65
Octobre .....	526	<b>5.297</b>	456	1.862	64	993	793	768	11	282	68
Novembre ...	482	<b>4.908</b>	498	1.793	60	919	659	680	11	223	65
Décembre .....	528	<b>5.086</b>	322	1.974	68	974	746	677	12	255	58
1959 Janvier .....	471	<b>4.594</b>	105	1.913	62	965	698	556	11	232	52
Février .....	449	<b>4.170</b>	101	1.613	62	916	657	509	11	244	57
Mars .....	478	<b>4.657</b>	106	1.711	57	1.020	722	688	11	277	65
Avril .....	498	<b>4.898</b>	108	1.789	61	1.022	781	803	14	253	67
Mai .....	490	<b>4.706</b>	86	1.788	52	1.036	700	729	14	245	56

## B. — Service interne belge

Périodes	Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	II Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux T.-km. trans- portées (milliers)
1957 Moyenne .....	<b>2.866</b>	76	1.570	27	153	311	574	2	133	20	797
1958 Moyenne .....	<b>2.329</b>	81	1.238	20	121	229	493	1	125	21	618
1958 Mars .....	<b>2.351</b>	22	1.277	22	130	256	487	1	138	18	454
Avril .....	<b>2.304</b>	20	1.224	22	120	215	556	1	123	23	476
Mai .....	<b>2.287</b>	19	1.236	19	111	205	567	1	108	21	487
Juin .....	<b>2.266</b>	21	1.172	19	120	226	548	1	130	29	467
Juillet .....	<b>2.079</b>	24	1.133	14	123	175	456	1	120	33	400
Août .....	<b>2.238</b>	20	1.202	16	125	230	506	2	114	23	400
Septembre ...	<b>2.326</b>	26	1.196	19	127	269	535	6	127	21	514
Octobre .....	<b>2.609</b>	295	1.272	18	122	245	502	1	134	20	1.253
Novembre ...	<b>2.445</b>	323	1.206	17	126	202	434	1	120	16	1.316
Décembre .....	<b>2.375</b>	161	1.286	19	116	213	433	1	131	15	802
1959 Janvier .....	<b>2.167</b>	23	1.296	17	135	216	348	1	118	13	292
Février .....	<b>1.842</b>	20	1.083	15	102	187	309	1	110	15	280
Mars .....	<b>2.189</b>	21	1.175	16	132	232	456	1	138	18	419
Avril .....	<b>2.373</b>	19	1.249	17	140	279	532	—	116	21	412
Mai .....	<b>2.249</b>	17	1.235	17	129	239	486	1	108	17	333

### III. — MOUVEMENT DES PORTS

71<sup>1</sup>

#### a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m <sup>3</sup> )	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>2</sup>	Nombre de bateaux		Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>2</sup>
chargés				sur lest						Capacité (milliers de m <sup>3</sup> )		
1957 Moyenne .....	1.325	3.296	1.828	1.116	204	1.227	4.109	1.925	753	4.014	1.890	1.167
1958 Moyenne .....	1.357	3.545	1.723	1.166	190	1.210	4.208	2.063	807	4.091	2.018	1.139
1958 Juin .....	1.376	3.505	1.810	1.210	170	1.011	4.316	2.002	712	4.057	1.892	1.088
Juillet .....	1.438	3.789	1.639	1.227	193	1.117	4.234	2.063	795	4.239	2.106	1.199
Août .....	1.339	3.747	1.740	1.117	192	1.183	4.000	2.007	778	3.840	1.906	1.100
Septembre .....	1.331	3.555	1.905	1.110	200	1.198	4.420	2.230	919	4.221	2.127	1.115
Octobre .....	1.407	3.712	1.840	1.180	214	1.433	4.457	2.259	923	4.326	2.253	1.192
Novembre .....	1.390	3.570	1.615	1.112	278	1.224	4.118	2.082	891	4.099	2.080	1.125
Décembre .....	1.316	3.378	1.709	1.140	202	1.261	4.305	2.220	884	4.080	2.145	1.126
1959 Janvier .....	1.306	3.532	1.661	1.104	187	1.252	4.037	2.040	762	3.879	1.963	1.132
Février .....	1.178	3.028	1.261	967	155	1.027	3.773	1.890	772	3.495	1.742	948
Mars .....	1.438	3.895	2.085	1.279	196	1.222	4.650	2.311	942	4.454	2.298	1.173
Avril .....	1.326	3.624		1.208	143		4.279	2.193	981	4.211	2.127	950
Mai .....	1.340	3.715		1.161	155		3.919	1.965	859	3.916	2.024	904
Juin .....	1.298	3.528		1.115	175		4.283	2.119	866	4.113	2.044	1.042

1 Trafic international. — 2 Trafic international et intérieur.

#### b) Port de Gand

71<sup>2</sup>

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises <sup>1</sup>	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Entrées	Sorties
(milliers de tonnes métriques)								
1957 Moyenne .....	213	171	209	213	171	79	154	96
1958 Moyenne .....	219	163	169	217	156	82	125	73
1958 Juin .....	175	132	136	179	146	41	126	84
Juillet .....	232	210	193	220	195	102	113	71
Août .....	253	177	171	243	159	26	117	49
Septembre .....	251	178	245	261	186	181	163	90
Octobre .....	231	169	208	228	165	69	134	61
Novembre .....	262	152	168	247	165	74	142	53
Décembre .....	207	135	159	226	134	80	125	43
1959 Janvier .....	231	147	135	235	145	76	144	69
Février .....	189	139	75	186	142	105	108	54
Mars .....	202	148	196	202	140	116	180	104
Avril .....	188	117		191	129			
Mai .....	200	161		194	161			
Juin .....	187	155		180	137			

1 Trafic international.

### IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés															
	Trafic intérieur				Importations				Exportations				Ensemble des trafics			
	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.	Ensemble des trafics	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.	Ensemble des trafics	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.	Ensemble des trafics	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.	
1957 Moyenne .....	7.130	3.866	3.148	707	14.851	1.936	1.419	1.110	177	4.642	189,4	94,8	73,6	25,6	383,4	
1958 Moyenne .....	6.842	3.698	2.745	636	13.921	1.866	1.307	932	164	4.269	181,5	89,1	66,9	23,0	360,5	
1958 Janvier .....	6.841	3.142	2.499	756	13.238	1.938	1.127	871	193	4.129	190,4	75,4	58,5	26,8	351,1	
Février .....	5.861	2.833	2.297	572	11.563	1.654	1.023	804	147	3.628	159,3	64,8	54,9	20,3	299,3	
Mars .....	6.773	3.627	2.803	734	13.937	1.876	1.287	940	191	4.294	185,4	86,3	69,0	27,3	368,0	
Avril .....	6.932	3.682	2.638	713	13.965	1.819	1.283	876	184	4.162	176,7	84,4	59,8	25,8	346,7	
Mai .....	6.770	3.867	2.872	622	14.131	1.840	1.345	944	161	4.290	175,4	89,5	66,1	24,0	355,0	
Juin .....	7.283	3.819	3.012	579	14.693	1.872	1.337	976	142	4.327	182,5	92,1	72,2	20,5	367,3	
Juillet .....	6.490	3.930	2.722	460	13.602	1.750	1.371	923	121	4.165	168,6	94,9	66,9	17,4	347,8	
Août .....	6.545	3.984	2.720	448	13.697	1.855	1.345	898	115	4.213	184,4	89,2	65,7	16,1	355,4	
Septembre .....	7.205	4.033	3.031	629	14.898	1.922	1.384	994	162	4.462	189,2	98,9	73,8	23,2	385,1	
Octobre .....	7.485	4.081	2.832	772	15.170	2.021	1.473	964	203	4.661	198,1	104,8	66,2	27,9	397,0	
Novembre .....	6.895	3.715	2.751	713	14.074	1.898	1.306	999	184	4.387	178,9	91,0	73,2	24,4	367,5	
Décembre .....	7.018	3.666	2.764	640	14.088	1.951	1.398	997	165	4.511	188,7	97,8	76,7	22,8	386,0	
1959 Janvier .....	6.215	2.902	2.242	478	11.837	1.718	1.098	823	128	3.767	157,8	82,5	65,4	18,7	324,4	

# COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

## NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)

75

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	(0) Produits alimen- taires	(1) Boissons et tabacs	(2) Mat. brutes non comest. à l'ex- ception des car- burants	(3) Com- bustibles miné- raux lu- brifiants et produits connexes	(4) Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	(5) Produits chimi- ques	(6) Art. manuf., classés princi- palement d'après la mat. première	(7) Ma- chines et matériel de transport	(8) Articles manu- facturés divers	(9) Mar- chan- dises non dénom- mées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux importa- tions en p.c.
<i>Importations</i>														
Valeurs (millions de francs)														
1957 Moyenne .....	1.783	215	3.153	1.848	138	837	3.192	2.429	677	30	14.302	3.033		
1958 Moyenne .....	1.720	224	2.366	1.761	118	853	2.792	2.454	720	29	13.037	2.744		
1958 Juillet .....	1.693	215	2.227	1.564	100	773	2.709	2.640	700	21	12.642	2.668		
Août .....	1.575	184	2.204	1.823	108	719	2.355	1.772	654	22	11.416	2.367		
Septembre ...	1.612	233	2.367	1.904	123	897	3.054	2.222	810	24	13.246	2.558		
Octobre .....	1.826	248	2.675	1.876	101	882	3.270	2.514	833	34	14.259	2.717		
Novembre ...	1.646	214	2.494	1.678	118	815	2.960	2.235	658	36	12.854	2.710		
Décembre .....	1.773	273	2.550	1.880	134	896	2.914	2.588	637	36	13.681	2.833		
1959 Janvier .....	1.796	219	2.505	1.818	105	858	3.090	2.302	552	27	13.272	2.855		
Février .....	1.656	198	2.008	1.486	82	871	3.007	2.457	728	29	12.522	3.187		
Mars .....	2.081	225	2.482	2.097	109	952	3.388	2.757	873	28	14.992	2.813		
Avril .....	1.644	247	2.440	1.756	185	989	3.021	2.713	908	31	13.934	2.812		
Mai .....	1.538	217	2.491	1.626	123	877	2.827	2.292	771	28	12.790	2.686		
Juin .....											14.714	2.973		
Juillet .....											13.206	2.758		
<i>Exportations</i>														
1957 Moyenne .....	472	35	918	865	77	918	7.635	1.601	596	158	13.275	5.503	-1.027	92,8
1958 Moyenne .....	598	38	714	793	56	962	6.999	1.775	597	159	12.691	5.499	- 346	97,3
1958 Juillet .....	647	40	610	766	50	995	6.818	2.019	583	134	12.662	5.334	+ 20	100,2
Août .....	500	39	504	843	53	798	5.586	1.232	562	150	10.267	4.660	-1.149	90,0
Septembre ...	620	35	728	798	54	1.076	7.240	1.606	726	167	13.050	5.163	- 196	98,6
Octobre .....	713	40	785	811	44	922	7.747	1.650	672	173	13.755	5.622	- 504	96,5
Novembre ...	760	37	714	716	37	813	7.089	1.542	628	151	12.487	5.453	- 367	97,1
Décembre .....	805	42	757	735	53	996	7.002	2.018	602	158	13.168	5.323	- 513	96,3
1959 Janvier .....	617	37	766	920	72	974	7.537	1.663	561	85	13.232	5.743	- 40	99,7
Février .....	658	38	666	573	41	907	6.364	1.358	563	78	11.246	5.944	-1.276	89,8
Mars .....	559	40	765	807	57	1.062	7.154	1.687	594	99	12.824	5.561	-2.168	85,5
Avril .....	599	44	833	714	51	1.189	8.121	2.150	669	92	14.462	5.590	+ 528	103,8
Mai .....	468	40	882	765	50	1.042	7.199	1.421	558	86	12.511	5.170	- 279	97,8
Juin .....											13.552	5.281	-1.162	92,1
Juillet .....											14.697	5.468	+1.491	111,3
<i>Importations</i>														
Quantités (milliers de tonnes)														
1957 Moyenne .....	283	22,4	2.508	1.540	10,1	144	161	39,2	6,6	1,3	4.715			
1958 Moyenne .....	303	18,1	2.465	1.605	9,9	152	146	43,1	7,1	1,2	4.752			
1958 Juillet .....	278	11,4	2.622	1.499	8,0	135	133	43,5	7,5	0,8	4.738			
Août .....	275	10,0	2.546	1.690	8,6	125	131	29,7	6,6	1,0	4.823			
Septembre ...	266	12,2	2.738	1.741	10,6	160	161	50,1	8,0	0,9	5.148			
Octobre .....	371	52,0	2.654	1.739	8,5	145	179	37,8	8,3	1,3	5.195			
Novembre ...	344	10,2	2.459	1.567	10,2	149	155	40,5	6,7	1,5	4.743			
Décembre .....	334	13,5	2.381	1.702	11,8	178	161	41,2	6,4	1,6	4.829			
1959 Janvier .....	316	46,3	2.212	1.726	9,5	168	133	31,4	5,6	1,5	4.649			
Février .....	289	10,9	1.877	1.417	7,2	144	141	34,7	6,7	1,6	3.929			
Mars .....	362	12,2	2.578	1.962	9,6	173	171	51,6	7,9	1,3	5.329			
Avril .....	251	50,5	2.612	1.642	16,9	168	155	49,9	8,4	1,3	4.955			
Mai .....	228	12,2	2.584	1.523	10,1	133	156	54,2	7,8	1,4	4.710			
Juin .....											4.949			
Juillet .....											4.788			
<i>Exportations</i>														
1957 Moyenne .....	52	2,2	466	633	5,3	346	822	26,9	5,8	52,5	2.412			
1958 Moyenne .....	92	1,7	417	553	4,2	367	782	30,5	5,9	54,7	2.308			
1958 Juillet .....	89	1,9	502	527	3,9	382	779	38,9	6,1	44,5	2.374			
Août .....	60	1,6	436	599	4,3	314	702	19,3	5,3	61,4	2.203			
Septembre ...	85	1,4	537	548	4,3	428	831	21,3	7,5	55,1	2.519			
Octobre .....	126	1,3	455	557	3,2	359	846	42,3	6,7	56,4	2.453			
Novembre ...	142	1,5	454	507	3,0	308	794	23,1	6,4	51,9	2.290			
Décembre .....	184	1,7	481	559	4,2	360	786	35,5	6,0	56,8	2.474			
1959 Janvier .....	93	1,1	392	632	5,7	333	807	29,4	5,2	5,8	2.304			
Février .....	110	1,2	353	425	3,6	326	643	20,0	5,6	4,7	1.892			
Mars .....	66	1,4	424	570	5,0	382	824	22,3	5,9	5,7	2.306			
Avril .....	83	1,7	549	519	4,1	435	949	33,4	6,4	6,1	2.587			
Mai .....	62	1,7	550	545	4,2	411	812	22,9	5,5	5,2	2.420			
Juin .....											2.566			
Juillet .....											2.688			

# CHOMAGE

## I. — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

**81<sup>1</sup>**

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de chômeurs contrôlés						Nombre de journées perdues		
	Chômeurs inscrits au cours du mois			Moyenne journalière			Chômeurs		
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	Totaux
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
(milliers)									
1958 Juillet .....	119	232	351	98	52	150	2.256	1.193	3.449
Août .....	127	219	346	97	49	146	2.810	1.414	4.224
Septembre .....	129	214	343	99	54	153	2.381	1.293	3.674
Octobre .....	133	218	351	105	63	168	2.415	1.461	3.876
Novembre <sup>1</sup> .....	163	257	420	128	67	195	3.722	1.947	5.669
Décembre .....	180	330	510	152	101	253	3.340	2.231	5.571
1959 Janvier .....	193	382	575	170	147	317	4.077	3.554	7.631
Février .....	190	367	557	169	166	335	4.056	3.992	8.048
Mars .....	184	270	454	147	89	236	4.251	2.584	6.835
Avril .....	157	220	377	132	73	205	3.043	1.666	4.709
Mai .....	151	214	365	117	60	177	3.290	1.679	4.969
Juin .....				108	57	165			
Juillet .....				104	48	152			

## II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

**81<sup>2</sup>**

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
		(milliers)									

### Moyenne journalière par mois

1958 Août .....	29	145,7	30,0	20,0	20,3	35,7	16,7	13,3	7,0	0,6	2,1
Septembre .....	24	153,0	32,1	19,4	21,8	34,6	21,0	13,4	8,0	0,6	2,1
Octobre .....	23	168,4	34,9	20,8	24,9	36,7	24,6	14,3	9,1	0,8	2,3
Novembre <sup>1</sup> .....	29	195,5	41,6	28,3	31,3	41,7	22,2	15,9	10,5	1,2	2,8
Décembre .....	22	252,7	51,1	36,2	43,4	54,1	26,1	19,6	14,7	3,3	4,2
1959 Janvier .....	24	317,4	61,0	45,4	53,1	62,9	37,1	24,0	22,5	5,0	6,4
Février .....	24	335,5	61,5	46,2	71,4	62,8	39,0	23,8	21,1	3,8	5,9
Mars .....	29	235,8	48,2	31,6	52,3	43,3	30,4	17,2	13,4	1,4	3,0
Avril .....	23	204,8	38,0	28,2	32,5	39,6	32,5	15,4	15,2	0,7	2,7
Mai .....	28	177,5	32,6	24,9	26,2	35,3	27,8	14,9	13,1	0,6	2,1
Juin .....	24	165,1	30,1	23,4	22,7	32,3	26,5	13,9	13,8	0,5	1,9
Juillet .....	23	151,9	29,1	23,4	19,5	30,8	20,9	13,7	12,0	0,5	2,0

### Moyenne journalière par semaine

1959 Juin 21 au 27 ...	6	162,4	29,3	23,4	22,5	32,1	26,3	13,8	12,6	0,5	1,9
28 au 4/7 ...	6	162,5	28,7	23,4	21,7	31,2	26,0	14,0	15,0	0,5	2,0
Juillet 5 au 11 ...	6	158,6	30,4	23,3	20,6	31,8	23,8	13,4	12,8	0,5	2,0
12 au 18 ...	6	157,6	29,1	23,7	20,5	31,2	24,9	12,8	13,0	0,5	1,9
19 au 25 ...	5	138,4	27,8	23,6	18,6	30,0	13,9	12,8	9,4	0,4	1,9
26 au 1/8 ...	6	150,8	28,8	23,0	18,3	30,2	19,9	15,7	12,3	0,5	2,1
Août 2 au 8 ...	6	149,6	27,9	23,1	17,8	29,7	23,4	13,0	12,2	0,5	2,0

## III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES

**81<sup>3</sup>**

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Ensemble			Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	(milliers)								
1957 Moyenne .....	83,3	33,5	116,8	55,7	22,2	77,9	27,6	11,3	38,9
1958 Moyenne <sup>1</sup> .....	132,3	48,6	180,9	81,3	28,5	109,8	51,0	20,1	71,1
1958 Juillet .....	106,2	43,7	149,9	73,0	25,1	98,1	33,2	18,6	51,8
Août .....	105,4	40,3	145,7	72,0	24,9	96,9	33,4	15,4	48,8
Septembre .....	112,7	40,3	153,0	73,2	25,9	99,1	39,5	14,4	53,9
Octobre .....	123,4	45,0	168,4	76,2	28,7	104,9	47,2	16,3	63,5
Novembre <sup>1</sup> .....	143,2	52,3	195,5	95,0	33,4	128,4	48,2	18,9	67,1
Décembre .....	189,5	63,2	252,7	115,2	36,3	151,5	74,3	26,9	101,2
1959 Janvier .....	254,1	63,3	317,4	130,9	38,9	169,8	123,2	24,4	147,6
Février .....	271,7	63,8	335,5	130,9	38,3	169,2	140,8	25,5	166,3
Mars .....	178,1	57,7	235,8	110,6	35,9	146,5	67,5	21,8	89,3
Avril .....	153,1	51,7	204,8	96,8	35,5	132,3	56,3	16,2	72,5
Mai .....	130,0	47,5	177,5	84,4	33,1	117,5	45,6	14,4	60,0
Juin .....	121,0	44,1	165,1	77,3	30,4	107,7	43,7	13,7	57,4
Juillet .....	110,0	41,9	151,9	74,3	29,2	103,5	35,7	12,7	48,4

<sup>1</sup> Dans ces chiffres ne sont pas compris les chômeurs dont l'interruption de travail résulte de l'incidence des grèves dans les secteurs gaz et électricité.

IV. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPES DE PROFESSIONS

81<sup>4</sup>

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés) (milliers)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Agriculture	Forêt chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameuble- ment	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation Tabac	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels- restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total
<b>Chômeurs complets</b>																									
1958 Mai .....	5,1	0,5	1,4	0,9	2,2	2,1	19,0	4,8	14,5	1,4	0,7	0,5	13,7	4,9	2,1	5,3	7,6	—	—	2,9	2,3	0,2	5,9	0,8	98,8
Juin .....	5,2	0,5	1,3	0,8	2,2	2,0	18,0	5,0	15,1	1,4	0,7	0,5	13,4	5,1	2,1	4,4	7,5	—	—	2,4	2,3	0,2	5,8	0,8	96,7
Juillet .....	6,7	0,6	1,5	0,8	2,1	2,0	18,1	5,1	15,6	1,4	0,6	0,6	13,3	5,3	2,2	4,0	7,3	—	—	1,7	2,4	0,2	5,9	0,7	98,1
Août .....	5,5	0,6	1,9	0,8	2,2	1,9	17,8	5,2	15,9	1,3	0,6	0,6	12,8	5,3	2,0	4,0	7,5	—	—	1,7	2,4	0,2	6,0	0,7	96,9
Septembre ...	4,9	0,6	1,9	0,9	2,9	1,6	17,4	5,2	17,3	1,4	0,6	0,6	12,6	5,2	2,0	4,0	7,7	—	—	2,8	2,3	0,2	6,4	0,7	99,2
Octobre .....	3,2	0,6	1,9	0,9	4,0	1,4	18,5	5,6	18,7	1,4	0,7	0,7	13,0	5,3	2,1	4,4	8,1	—	—	4,0	2,5	0,3	7,1	0,6	105,0
Novembre ...	7,1	0,6	2,3	1,0	5,1	1,4	24,2	6,7	21,6	1,6	0,8	0,8	14,2	6,3	2,3	5,4	9,4	—	—	5,5	2,8	0,4	8,2	0,7	128,4
Décembre .....	9,9	0,6	2,5	1,3	6,2	1,6	32,6	8,2	24,2	1,7	1,0	0,8	15,8	7,7	2,5	6,4	10,7	—	—	5,4	2,9	0,5	8,3	0,7	151,5
1959 Janvier .....	10,9	0,7	2,6	1,5	7,1	1,5	39,6	9,1	26,5	1,8	1,0	1,0	17,2	8,6	2,7	7,2	11,9	—	—	5,7	3,0	0,5	9,0	0,7	169,8
Février .....	11,3	0,7	2,8	1,5	7,2	1,5	39,2	8,9	26,6	1,8	0,9	1,1	17,0	7,9	2,6	7,3	12,0	—	—	5,6	3,0	0,5	9,1	0,7	169,2
Mars .....	9,4	0,5	2,8	1,2	5,6	1,4	28,6	7,7	24,6	1,7	1,0	0,9	16,2	6,4	2,4	7,0	11,4	—	—	4,8	2,9	0,5	8,8	0,7	146,5
Avril .....	8,4	0,5	2,8	1,0	3,4	1,3	22,6	6,5	22,7	1,7	0,9	0,9	16,8	5,7	2,4	6,6	10,7	—	—	4,6	2,8	0,5	8,6	0,9	132,3
Mai .....	4,7	0,5	3,5	0,9	2,5	1,2	18,6	5,8	20,7	1,6	0,8	0,8	15,8	5,6	2,3	5,6	10,0	—	—	4,0	2,8	0,5	8,3	1,0	117,5
<b>Chômeurs partiels et accidentels</b>																									
1958 Mai .....	0,5	0,3	10,3	0,7	0,6	1,4	3,1	1,5	7,5	0,7	0,5	0,2	20,7	5,7	3,3	1,7	2,1	5,9	0,3	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	67,7
Juin .....	1,5	0,3	8,4	0,4	0,6	0,9	2,9	1,5	6,8	0,8	0,4	0,2	17,0	6,7	3,8	1,5	2,1	5,3	0,5	0,2	0,3	0,0	0,2	0,0	62,3
Juillet .....	0,7	0,3	5,3	0,2	0,7	1,0	2,5	1,4	6,0	0,5	0,4	0,1	16,1	6,1	2,5	1,4	1,8	3,9	0,4	0,1	0,3	0,0	0,1	0,0	51,8
Août .....	0,8	0,3	7,1	0,2	0,6	0,8	2,6	1,3	6,1	0,6	0,4	0,2	13,3	5,2	1,5	1,1	1,6	4,1	0,3	0,2	0,3	0,0	0,2	0,0	48,8
Septembre ...	0,7	0,3	12,4	0,2	0,6	0,5	2,9	1,5	6,0	0,9	0,4	0,1	11,9	4,8	1,5	1,1	1,7	4,8	0,9	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	53,8
Octobre .....	0,8	0,4	15,7	0,3	0,8	0,5	4,0	2,2	7,3	0,7	0,4	0,1	12,5	5,7	2,1	1,4	2,0	5,1	0,7	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	63,4
Novembre ...	0,8	0,3	11,2	0,4	0,8	0,6	5,7	3,0	9,1	0,8	0,4	0,1	13,1	7,4	2,7	1,7	2,3	5,1	0,8	0,3	0,3	0,0	0,2	0,0	67,1
Décembre .....	1,4	1,1	10,9	1,2	1,0	0,8	19,1	5,6	11,5	1,2	0,7	0,2	18,2	11,6	3,4	2,4	3,5	4,9	1,4	0,4	0,3	0,0	0,4	0,0	101,2
1959 Janvier .....	2,3	1,8	18,1	2,9	1,3	0,5	50,8	6,8	13,8	1,0	0,6	0,2	20,0	9,6	1,9	2,3	5,2	5,7	1,7	0,4	0,3	0,0	0,4	0,0	147,6
Février .....	2,4	0,9	12,3	2,5	1,9	0,4	58,6	8,4	17,9	1,1	0,9	0,3	32,2	7,1	1,9	2,8	5,7	6,4	1,3	0,4	0,4	0,0	0,5	0,0	166,3
Mars .....	0,8	0,5	16,7	0,6	0,9	0,5	7,6	2,8	10,3	0,8	0,6	0,3	27,7	4,8	1,8	2,4	3,0	5,1	1,1	0,3	0,3	0,0	0,3	0,0	89,3
Avril .....	0,6	0,4	25,8	0,3	0,5	0,5	3,0	1,5	7,8	0,7	0,4	0,2	13,1	4,4	1,8	2,1	2,3	5,0	1,1	0,4	0,3	0,0	0,2	0,0	72,4
Mai .....	1,0	0,3	20,6	0,2	0,3	0,6	2,3	1,3	6,4	0,5	0,3	0,2	10,3	4,5	2,0	1,6	1,8	4,3	0,8	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	60,0
<b>Total des chômeurs contrôlés</b>																									
1958 Mai .....	5,6	0,8	11,7	1,6	2,8	3,5	22,1	6,3	22,0	2,1	1,2	0,7	34,4	10,6	5,4	7,0	9,7	5,9	0,3	3,2	2,5	0,2	6,1	0,8	166,5
Juin .....	6,7	0,8	9,7	1,2	2,8	2,9	20,9	6,5	21,9	2,2	1,1	0,7	30,4	11,8	5,9	5,9	9,6	5,3	0,5	2,6	2,6	0,2	6,0	0,8	159,0
Juillet .....	7,4	0,9	6,8	1,0	2,8	3,0	20,6	6,5	21,6	1,9	1,0	0,7	29,4	11,4	4,7	5,4	9,1	3,9	0,4	1,8	2,7	0,2	6,0	0,7	149,9
Août .....	6,3	0,9	9,0	1,0	2,8	2,7	20,4	6,5	22,0	1,9	1,0	0,8	26,1	10,5	3,5	5,1	9,1	4,1	0,3	1,9	2,7	0,2	6,2	0,7	145,7
Septembre ...	5,6	0,9	14,3	1,1	3,5	2,1	20,3	6,7	23,3	2,3	1,0	0,7	24,5	10,0	3,5	5,1	9,4	4,8	0,9	3,0	2,5	0,2	6,6	0,7	153,0
Octobre .....	4,0	1,0	17,6	1,2	4,8	1,9	22,5	7,8	26,0	2,1	1,1	0,8	25,5	11,0	4,2	5,8	10,1	5,1	0,7	4,3	2,7	0,3	7,3	0,6	168,4
Novembre ...	7,9	0,9	13,5	1,4	5,9	2,0	29,9	9,7	30,7	2,4	1,2	0,9	27,3	13,7	5,0	7,1	11,7	5,1	0,8	5,8	3,1	0,4	8,4	0,7	195,5
Décembre .....	11,3	1,7	13,4	2,5	7,2	2,4	51,7	13,8	35,7	2,9	1,7	1,0	34,0	19,3	5,9	8,8	14,2	4,9	1,4	5,8	3,2	0,5	8,7	0,7	252,7
1959 Janvier .....	13,2	2,5	20,7	4,4	8,4	2,0	90,4	15,9	40,3	2,8	1,6	1,2	37,2	18,2	4,6	9,5	17,1	5,7	1,7	6,1	3,3	0,5	9,4	0,7	317,4
Février .....	13,7	1,6	15,1	4,0	9,1	1,9	97,8	17,3	44,5	2,9	1,8	1,4	49,2	15,0	4,5	10,1	17,7	6,4	1,3	6,0	3,4	0,5	9,6	0,7	335,5
Mars .....	10,2	1,0	19,5	1,7	6,5	1,9	36,2	10,5	34,9	2,5	1,6	1,2	43,9	11,2	4,2	9,4	14,4	5,1	1,1	5,1	3,2	0,5	9,2	0,8	235,8
Avril .....	9,0	0,9	28,6	1,3	3,9	1,8	25,6	8,0	30,5	2,4	1,3	1,1	29,9	10,1	4,2	8,7	13,0	5,0	1,1	5,0	3,1	0,5	8,8	0,9	204,7
Mai .....	5,7	0,8	24,1	1,1	2,8	1,8	20,9	7,1	27,1	2,1	1,1	1,0	26,1	10,1	4,3	7,2	11,8	4,3	0,8	4,3	3,0	0,5	8,5	1,0	177,5

# STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

## I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE

### SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES <sup>1</sup>

(millions de francs)

85<sup>1</sup>

Rubriques	1958 30 novembre	1958 31 décembre	1959 31 janvier	1959 28 février	1959 31 mars	1959 30 avril	1959 31 mai	1959 30 juin
<b>ACTIF</b>								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	3.107	6.031	3.109	2.835	4.675	2.865	3.317	3.227
Prêts au jour le jour .....	1.820	1.415	2.007	1.534	1.558	1.731	2.018	1.886
Banquiers .....	5.155	4.393	5.905	5.906	6.651	6.259	6.031	5.899
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.058	1.005	1.255	1.522	1.324	1.394	1.614	1.446
Autres valeurs à recevoir à court terme	5.427	4.745	5.205	5.215	4.123	5.059	5.628	5.140
Portefeuille-effets .....	52.704	51.103	51.450	50.266	53.450	54.636	54.956	54.888
a) Portefeuille commercial <sup>2</sup> .....	18.100	18.353	16.936	15.963	18.048	18.104	17.441	17.467
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	19.533	19.228	21.029	21.228	21.579	21.974	22.312	21.862
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 % .....	15.071	13.522	13.485	13.075	13.823	14.558	15.203	15.559
Reports et avances sur titres .....	1.221	1.222	1.170	1.187	1.259	1.259	1.210	1.202
Débiteurs par acceptations .....	9.979	10.637	10.394	10.073	9.778	9.320	9.224	9.643
Débiteurs divers .....	19.838	20.863	21.014	21.371	21.756	22.013	22.004	22.540
Portefeuille-titres .....	28.538	29.276	30.579	31.015	30.286	32.467	32.479	32.788
a) Valeurs de la réserve légale .....	336	340	340	340	342	363	364	364
b) Fonds publics belges .....	25.824	26.575	27.873	28.316	27.746	29.899	29.828	30.073
c) Fonds publics étrangers .....	96	67	67	67	67	30	70	91
d) Actions de banques .....	1.200	1.196	1.191	1.191	1.195	1.220	1.218	1.227
e) Autres titres .....	1.082	1.098	1.108	1.101	936	955	999	1.033
Divers .....	1.043	1.060	953	876	871	1.225	840	1.394
Capital non versé .....	6	6	6	6	6	6	6	6
Total disponible et réalisable ...	129.896	131.756	133.047	131.806	135.737	138.234	139.327	140.059
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	25	23	22	23	23	23	23	23
Immeubles .....	1.089	1.082	1.079	1.082	1.084	1.084	1.088	1.088
Participation dans les filiales immobil.	267	267	257	257	257	257	257	257
Créances sur filiales immobilières ...	351	355	349	354	353	349	353	355
Matériel et mobilier .....	144	136	138	140	142	144	146	146
Total de l'immobilisé ...	1.876	1.863	1.845	1.856	1.859	1.857	1.867	1.869
<b>Total général actif ...</b>	<b>131.772</b>	<b>133.619</b>	<b>134.892</b>	<b>133.662</b>	<b>137.596</b>	<b>140.091</b>	<b>141.194</b>	<b>141.928</b>
<b>PASSIF</b>								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis .....	1.292	283	1.844	1.020	890	748	612	636
Emprunts au jour le jour .....	130	103	98	77	42	99	93	64
Banquiers .....	7.165	8.186	7.406	7.056	8.065	9.521	10.107	9.722
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.809	1.770	1.786	1.647	1.836	2.237	2.194	2.188
Acceptations .....	9.979	10.637	10.394	10.073	9.778	9.322	9.224	9.643
Autres valeurs à payer à court terme	2.491	2.574	3.219	3.038	2.088	2.704	2.459	3.001
Créditeurs pour effets à l'encaissement	826	783	745	734	772	800	908	895
Dépôts et comptes courants .....	87.926	89.494	89.414	90.266	94.467	94.165	95.393	95.130
a) A vue .....	56.402	57.215	56.212	56.189	59.559	58.893	60.697	61.202
b) A un mois au plus .....	3.483	3.540	3.471	3.704	3.588	3.562	3.553	3.155
c) A plus d'un mois .....	12.160	12.223	12.260	12.748	13.624	13.989	13.311	12.802
d) A plus d'un an .....	1.227	1.281	1.746	1.686	1.694	1.691	1.693	1.686
e) A plus de deux ans .....	1.733	2.023	2.068	2.089	2.037	1.979	1.979	1.999
f) Carnets de dépôts .....	11.166	11.448	11.885	12.094	12.225	12.314	12.419	12.538
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets .....	1.755	1.764	1.772	1.756	1.740	1.737	1.741	1.748
Obligations et bons de caisse .....	6.453	6.607	6.676	6.753	6.806	6.840	6.839	6.867
Montants à libérer sur titres et partic.	640	641	639	640	639	639	645	648
Divers .....	4.241	3.589	3.747	3.429	3.231	3.898	3.597	3.913
Total de l'exigible ...	122.952	124.672	125.968	124.733	128.614	130.973	132.071	132.707
C. Non exigible :								
Capital .....	5.141	5.202	5.193	5.193	5.193	5.293	5.293	5.393
Fonds indispos. par prime d'émission ...	194	193	190	190	190	190	190	190
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) ...	340	343	343	343	345	367	367	367
Réserve disponible .....	3.067	3.103	3.108	3.113	3.164	3.178	3.183	3.185
Provisions .....	78	106	90	90	90	90	90	86
Total du non exigible ...	8.820	8.947	8.924	8.929	8.982	9.118	9.123	9.221
<b>Total général passif ...</b>	<b>131.772</b>	<b>133.619</b>	<b>134.892</b>	<b>133.662</b>	<b>137.596</b>	<b>140.091</b>	<b>141.194</b>	<b>141.928</b>

<sup>1</sup> La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

<sup>2</sup> L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts paraétatiques s'élevait aux 30 novembre, 31 décembre 1958, 31 janvier, 28 février, 31 mars, 30 avril, 31 mai et 30 juin 1959 respectivement à 5.271, 5.555, 5.821, 6.272, 5.435, 5.080, 5.891 et 5.879 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

**SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**  
(millions de francs)

**85<sup>2</sup>**

Rubriques	1959 29 juin	1959 6 juillet	1959 13 juillet	1959 17 juillet	1959 27 juillet	1959 8 août	1959 10 août	1959 17 août
<b>ACTIF</b>								
<b>Encaisse en or</b> .....	63.482	63.397	63.397	63.386	63.724	63.994	63.994	64.334
<b>Monnaies étrangères</b> .....	3.536	3.488	3.352	3.101	3.192	3.297	3.402	3.338
<b>Monnaies étrangères et or à recevoir</b> ...	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :</b>								
a) U.E.P. ....	5.953	5.536	5.536	5.536	5.536	5.536	5.536	5.536
b) A.M.E. ....	42	—	55	55	60	15	15	40
c) F.M.I. ....	—	—	—	—	—	2.813	2.813	2.813
d) autres accords .....	816	319	304	300	294	198	198	198
<b>Débiteurs pour change et or, à terme</b> ...	1.300	1.044	795	498	498	498	498	498
<b>Effets de commerce</b> .....	3.828	4.647	4.056	4.609	3.049	4.025	2.679	2.392
<b>Avances sur nantissement</b> .....	1.122	1.528	1.896	1.140	835	879	1.317	436
<b>Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14-9-48 et 15-4-52) :</b>								
a) certificats du Trésor .....	6.765	7.765	8.540	8.215	8.890	9.590	9.140	9.140
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat .....	—	—	—	—	—	—	—	—
c) autres effets publics belges .....	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Monnaies divisionnaires et d'appoint</b> ...	657	642	652	649	668	657	669	684
<b>Avoirs à l'Office des Chèques Postaux</b> ...	2	2	1	2	2	2	1	2
<b>Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)</b> .....	34.030	34.030	34.030	34.030	34.030	34.030	34.030	34.030
<b>Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)</b>	2.463	2.461	2.464	2.466	2.466	2.466	2.466	2.466
<b>Immeubles, matériel et mobilier</b> .....	1.468	1.468	1.468	1.468	1.468	1.468	1.468	1.468
<b>Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel</b> .....	1.031	1.029	1.029	1.029	1.030	1.029	1.029	1.029
<b>Divers</b> .....	1.002	709	673	780	667	745	698	656
	127.497	128.065	128.248	127.264	126.409	131.242	129.953	129.060
<b>Compte d'ordre :</b>								
<b>Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Instruction Publique (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)</b> .....		1.700	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700
<b>PASSIF</b>								
<b>Billets en circulation</b> .....	116.108	119.109	118.676	118.161	116.774	118.863	117.653	116.214
<b>Comptes courants :</b>								
{ compte ordinaire ...	19	11	18	1	18	12	23	6
{ taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) .....	640	640	615	563	563	563	563	563
{ Trésor public } compte spécial liquidation U.E.P. ...	833	416	416	909	909	909	909	950
{ Banques à l'étranger : comptes ordin.	692	448	191	204	204	230	216	237
{ Comptes courants divers .....	2.741	1.684	2.359	2.187	2.679	5.277	5.061	5.704
<b>Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :</b>								
a) A.M.E. ....	259	211	615	180	158	159	178	191
b) autres accords .....	303	349	390	265	281	316	330	335
<b>Total des engagements à vue</b> ...	121.595	122.868	123.280	122.470	121.586	126.329	124.933	124.200
<b>Provision spéciale :</b>								
(Convention du 14-9-54 : S.N.C.I.) ...	475	—	—	—	—	—	—	—
<b>Monnaies étrangères et or à livrer</b> .....	1.307	1.051	801	505	522	593	691	525
<b>Caisse de Pensions du Personnel</b> .....	1.031	1.029	1.029	1.029	1.030	1.029	1.029	1.029
<b>Divers</b> .....	620	648	669	791	802	822	831	837
<b>Capital</b> .....	400	400	400	400	400	400	400	400
<b>Réserves et comptes d'amortissement</b> ...	2.069	2.069	2.069	2.069	2.069	2.069	2.069	2.069
	127.497	128.065	128.248	127.264	126.409	131.242	129.953	129.060
<b>Compte d'ordre :</b>								
<b>Ministre de l'Instruction Publique : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)</b> .....		1.700	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700

## SITUATIONS MENSUELLES

85<sup>3</sup>

## DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA URUNDI

(millions de francs)

Rubriques	1958 30 novembre	1958 31 décembre	1959 31 janvier	1959 28 février	1959 31 mars	1959 30 avril	1959 31 mai	1959 30 juin
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	4.138	4.140	3.918	3.469	3.473	3.251	3.171	3.173
Avoirs en monnaies convertibles en or ...	2.304	2.473	1.990	1.973	2.032	2.026	2.536	2.093
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes .....	67	1	1	253	1	71	—	6
Certificats du Trésor belge .....	421	1.671	1.650	1.650	1.400	1.200	900	600
Autres avoirs .....	735	1.104	927	512	344	239	251	152
Avoirs en autres monnaies .....	22	27	35	19	29	49	21	23
Monnaies étrangères et or à recevoir .....	6	6	6	11	11	11	16	16
Débiteurs pour change et or à terme .....	—	—	—	6	6	6	11	19
Effets commerc. sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi .....	96	79	73	205	260	256	293	308
Avances sur fonds publ. et subs. précieuses	359	296	573	170	90	72	292	746
Avoirs aux Offices des Chèques Postaux	7	12	13	10	16	10	10	11
Effets publics (stat. : art 6, § 1, n° 3) Emis par le Congo Belge .....	10	263	252	237	216	190	168	160
Avances (Stat. : art. 6, § 1, n° 4, litt. a et c) : au Ruanda-Urundi .....	—	—	—	—	6	—	—	—
à des organismes créés ou régis par des disp. lég. partic. ou dont les engag. sont garan- tis par le Congo Belge .....	333	347	258	300	324	372	281	187
Effets publics belges émis en francs cong.	1.629	1.629	1.629	1.629	1.629	1.629	1.629	1.629
Fonds publics :								
Stat. : art. 6, § 1, n°s 12 et 13 .....	1.450	1.482	1.482	1.482	1.482	1.482	1.482	1.576
Stat. : art. 6, § 2, n° 4, al. 2 .....	17	17	29	38	40	41	49	68
Immeubles, matériel et mobilier .....	396	421	424	430	435	443	443	446
Divers .....	213	192	138	157	161	172	240	197
	12.203	14.160	13.998	12.551	11.955	11.520	11.793	11.405
<b>PASSIF</b>								
Billets et monnaies métalliques en circul.	5.494	5.734	5.626	5.672	5.631	5.576	5.675	6.159
Comptes courants et créditeurs divers :								
Congo Belge .....	2.580	2.414	2.478	1.925	1.584	1.057	1.268	801
Ruanda-Urundi .....	36	—	60	9	—	202	289	228
Comptes courants divers .....	1.447	1.660	1.278	1.295	1.371	1.405	1.266	1.153
Valeurs à payer .....	259	430	305	442	331	203	157	412
Total des engagements à vue .....	9.816	10.238	9.747	9.343	8.917	8.443	8.655	8.753
Créditeurs pour change et or à terme ...	5	5	5	5	5	6	6	6
Engagements en francs belges :								
A vue .....	668	1.090	1.005	652	881	918	957	1.200
A terme .....	272	1.453	1.664	1.541	906	896	355	61
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles .....	413	398	20	28	246	244	786	332
En autres devises .....	10	8	11	8	6	6	35	6
Monnaies étrangères et or à livrer .....	6	6	6	25	25	25	30	24
Divers .....	515	464	442	451	471	484	330	384
Capital .....	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement .....	348	348	348	348	348	348	489	489
	12.203	14.160	13.998	12.551	11.955	11.520	11.793	11.405

Comptes Chèques postaux 1 3		Dépôts à vue dans les banques 2 3	
Mois		Mois	
1958 Mai	4,32	1958 Avril	2,08
Juin	4,05	Mai	2,11
Juillet	4,25	Juin	2,00
Août	4,09	Juillet	1,90
Septembre	3,99	Août	1,73
Octobre	4,10	Septembre	1,89
Novembre	4,48	Octobre	1,89
Décembre	4,28	Novembre	1,96
1959 Janvier	4,31	Décembre	2,06
Février	4,33	1959 Janvier	2,01
Mars	4,08	Février	1,91
Avril	4,18	Mars	1,89
Mai	4,50	Avril	1,94
Juin	3,93	Mai	2,03
Juillet	4,14	Juin	1,89

1 Voir tableau n° 36.

2 Méthode d'établissement : voir notre *Bulletin d'Information et de Documentation* d'octobre 1950, p. 222.

3 Chiffres réduits en mois-type de 25 jours.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE INTERIEUR  
(en milliards de francs)

Fin de mois	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale détenue par						Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	Mouvements du stock monétaire total
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire *	le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	les entreprises et particuliers **			Total	Stock de monnaie scripturale			
					Comptes courants à la Banque Nationale de Belgique *	Avoirs en comptes chèques postaux *	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements paraétatiques *					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (3) + (9)	(11) = (3) / (10)	(12)	
1957 Mars	5,2	110,9	113,6	7,2	0,4	21,5	55,5	77,4	84,6	198,2	57,3	+ 3,1
Avril	5,2	110,5	113,3	7,1	0,4	22,4	54,2	77,0	84,1	197,4	57,4	- 0,7
Mai	5,3	110,7	113,6	6,7	0,3	22,1	54,8	77,2	83,9	197,5	57,5	+ 0,1
Juin	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4	+ 4,4
Juillet	5,4	112,3	115,1	6,4	0,4	22,3	54,2	76,9	83,3	198,4	58,0	- 3,5
Août	5,4	111,9	114,7	6,1	0,3	21,3	52,8	74,4	80,5	195,2	58,8	- 3,2
Septembre	5,3	111,5	114,4	6,7	0,3	21,4	51,6	73,3	80,0	194,4	58,9	- 0,8
Octobre	5,3	111,5	114,5	5,8	0,3	22,4	51,3	74,0	79,8	194,3	58,9	- 0,1
Novembre	5,3	111,0	113,9	5,4	0,5	21,8	51,7	74,0	79,4	193,3	58,9	- 1,0
Décembre	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	58,3	+ 4,7
1958 Janvier	5,4	110,2	113,1	5,6	0,5	23,0	50,0	73,5	79,1	192,2	58,8	- 5,8
Février	5,4	111,0	113,9	5,2	0,4	22,9	50,7	74,0	79,2	193,1	59,0	+ 0,9
Mars	5,4	111,7	114,5	6,4	0,4	22,2	53,5	76,1	82,5	197,0	58,1	+ 3,9
Avril	5,4	113,1	115,9	6,7	0,5	23,7	54,1	78,3	85,0	200,9	57,7	+ 3,9
Mai	5,4	114,2	116,9	6,7	0,4	23,1	56,3	79,8	86,5	203,4	57,5	+ 2,5
Juin	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3	+ 2,7
Juillet	5,5	117,4	120,2	6,3	0,4	24,1	55,7	80,2	86,5	206,7	58,1	+ 0,6
Août anc. sér.	5,5	116,4	119,3	7,6	0,4	23,2	56,5	80,1	87,7	207,0	57,6	+ 0,3
Août n. sér. 1	5,5	116,4	119,3	7,6	0,4	23,2	55,0 <sup>1</sup>	78,6 <sup>1</sup>	86,2 <sup>1</sup>	205,5 <sup>1</sup>	58,0 <sup>1</sup>	- 1,2 <sup>1</sup>
Septembre	5,5	115,2	118,0	8,1	0,3	22,4	53,2	75,9	84,0	202,0	58,4	- 3,5
Octobre	5,5	115,8	118,8	6,2	0,3	22,8	54,7	77,8	84,0	202,8	58,6	+ 0,8
Novembre	5,5	115,2	118,1	6,3	0,6	23,0	56,8	80,4	86,7	204,8	57,7	+ 2,0
Décembre	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5	82,0	89,2	209,5	57,4	+ 4,7
1959 Janvier	5,5	115,4	118,2	6,0	0,4	23,9	55,9	80,2	86,2	204,4	57,8	- 5,1
Février	5,5	116,0	118,9	6,6	0,4	23,2	56,0	79,6	86,2	205,1	58,0	+ 0,7
Mars	5,5	116,3	119,0	7,6	0,3	24,0	58,8	83,1	90,7	209,7	56,7	+ 4,6
Avril	5,5	116,8	119,8	8,2	0,3	23,9	58,5	82,7	90,9	210,7	56,9	+ 1,0
Mai	5,5	116,5	119,4	7,1	0,5	24,8	60,6	85,9	93,0	212,4	56,2	+ 1,7

\* Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.

\*\* Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

1 Depuis août 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire.

BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONETAIRES

(en milliards de francs)

Dates	Stock monétaire				Avoirs extérieurs nets				Créances sur le Trésor et sur d'autres emprunteurs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Divers			Comptes pour balance	Total	Sous déduction de					Différence (20) (21) à (25)	
	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale			Total	Avoirs et engagements à vue (montants nets)	Autres avoirs et engagements nets (montants nets)	Total	Créances sur l'Etat	Créances sur d'autres emprunteurs publics	Avances au Fonds des Rentes	Total	financés par les organismes monétaires	Pour mémoire financés par et hors des organismes monétaires	Solde des opérations de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et du Fonds Monétaire, autres qu'à court terme	Créances et engagements sur et envers des organismes financiers non monétaires	Solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux			Total	Engagements quasi monétaires des organismes émetteurs de monnaies envers l'économie nationale			Emprunts obligataires (banques de dépôts)		
		détenue par les entreprises et particuliers *	détenue par les pouvoirs publics	Total																	B.N.B.	Banques privées	Détenus par les entreprises et particuliers			Dépôts en devises détenus par les entreprises et particuliers
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)		(21)	(22)	(23)		(24)	(25)
1952 Mars .....	99,0	63,6	7,3	70,9	169,9	+55,1	- 5,1	+2,3	52,3	104,8	1,4	0,9	107,1	35,3	41,5	+0,3	+0,6	-2,1	+1,4	194,9	-16,1	-1,6	-1,3	-5,1	-0,9	169,9
Juin .....	100,6	64,2	6,8	71,0	171,6	+56,2	- 4,2	+2,2	54,2	107,5	1,4	0,8	109,7	33,7	40,3	+0,5	+0,1	-1,2	+1,0	198,0	-17,7	-1,5	-1,3	-5,2	-0,7	171,6
Septembre ...	100,3	65,0	7,0	72,0	172,3	+51,9	- 4,2	+2,8	50,5	115,6	1,5	0,4	117,5	32,6	40,1	+0,3	-0,2	-1,5	+1,1	200,3	-18,9	-1,5	-1,4	-5,4	-0,8	172,3
Décembre .....	102,0	65,1	7,4	72,5	174,5	+51,0	- 4,3	+3,7	50,4	115,1	1,4	0,3	116,8	36,5	43,3	+0,1	-0,1	-1,6	+0,2	202,3	-18,6	-1,6	-1,4	-5,2	-1,0	174,5
1953 Mars .....	101,4	65,0	6,9	71,9	173,3	+49,1	- 4,6	+3,2	47,7	118,0	1,7	—	119,7	35,9	43,5	+0,2	+0,3	-3,0	+0,6	201,4	-19,9	-1,7	-0,3	-5,1	-1,1	173,3
Juin .....	102,6	66,3	6,9	73,2	175,8	+48,8	- 4,0	+2,7	47,5	116,7	1,7	0,7	119,1	36,1	43,7	+0,3	+0,5	-1,4	+1,5	203,6	-19,3	-1,6	-0,5	-5,2	-1,2	175,8
Septembre ...	104,4	66,5	7,3	73,8	178,2	+49,7	- 3,4	+2,6	48,9	121,0	1,4	0,3	122,7	36,3	43,6	+0,2	+0,5	-2,0	+1,9	208,5	-19,9	-2,3	-1,2	-5,4	-1,5	178,2
Décembre .....	105,9	67,3	7,1	74,4	180,3	+52,4	- 4,8	+2,7	50,3	120,0	1,6	—	121,6	38,7	45,4	—	+0,1	-1,9	+1,0	209,8	-20,6	-1,5	-0,2	-5,3	-1,9	180,3
1954 Mars .....	102,9	66,5	7,5	74,0	176,9	+52,3	- 6,8	+4,3	49,8	116,7	1,7	—	118,4	37,4	45,1	+0,1	+0,2	-1,5	+2,7	207,1	-21,1	-1,4	-0,1	-5,4	-2,2	176,9
Juin .....	104,3	69,9	8,1	78,0	182,3	+49,7	- 4,8	+2,9	47,8	121,6	1,8	0,2	123,6	38,2	46,2	+0,3	+1,0	-1,9	+2,6	211,6	-19,6	-1,6	-0,1	-5,5	-2,5	182,3
Septembre ...	105,2	67,1	7,9	75,0	180,2	+49,6	- 4,4	+2,7	47,9	120,7	2,1	—	122,8	38,8	47,0	+0,6	+0,8	-2,5	+2,0	210,4	-20,2	-1,4	-0,1	-5,7	-2,8	180,2
Décembre .....	106,7	69,5	7,4	76,9	183,6	+50,5	- 3,7	+1,5	48,3	119,9	2,8	1,2	123,9	41,7	49,8	+0,6	+1,0	-1,2	+1,6	215,9	-21,3	-2,0	-0,1	-6,0	-2,9	183,6
1955 Mars .....	107,5	70,1	7,1	77,2	184,7	+53,7	- 4,7	+2,4	51,4	120,4	2,5	0,1	123,0	41,4	49,6	+0,7	+1,3	-1,4	+1,3	217,7	-22,3	-1,7	-0,1	-5,7	-3,2	184,7
Juin .....	108,6	71,7	7,3	79,0	187,6	+52,9	- 4,8	+2,7	50,8	121,1	3,3	0,9	125,3	43,0	50,1	+0,7	+1,3	-2,0	+2,2	221,3	-22,4	-1,7	-0,1	-6,1	-3,4	187,6
Septembre ...	109,7	70,3	7,4	77,7	187,4	+54,3	- 4,8	+2,9	52,4	120,9	4,1	1,4	126,4	41,4	49,5	+0,8	+1,3	-1,9	+1,0	221,4	-22,2	-2,0	-0,1	-6,2	-3,5	187,4
Décembre .....	110,7	73,9	7,9	81,8	192,5	+56,1	- 4,8	+3,4	54,7	122,3	5,0	0,7	128,0	44,4	52,0	+0,7	+1,3	-1,8	+0,9	228,2	-23,4	-2,4	-0,1	-6,0	-3,8	192,5
1956 Mars .....	109,5	74,0	7,5	81,5	191,0	+58,8	- 4,9	+3,6	57,5	121,8	4,1	0,7	126,6	43,4	52,0	+0,7	+1,1	-1,6	+0,5	228,2	-24,5	-2,4	-0,1	-6,2	-4,0	191,0
Juin .....	111,4	77,0	6,7	83,7	195,1	+59,2	- 3,8	+3,1	58,5	124,2	4,1	1,4	129,7	42,1	52,6	+1,0	+1,4	-1,4	+1,9	233,2	-24,5	-2,8	-0,1	-6,6	-4,1	195,1
Septembre ...	112,8	75,5	7,7	83,2	196,0	+59,2	- 5,1	+2,3	56,4	123,4	5,0	1,3	129,7	45,1	55,3	+0,8	+1,4	-1,9	+1,8	233,3	-23,6	-2,6	—	-6,9	-4,2	196,0
Décembre .....	114,3	77,5	6,5	84,0	198,3	+56,9	- 6,1	+3,2	54,0	123,4	5,6	2,0	131,0	49,0	58,4	+0,7	+1,2	-1,6	+0,6	234,9	-22,3	-3,2	-0,1	-6,7	-4,3	198,3
1957 Mars .....	113,6	77,4	7,2	84,6	198,2	+53,2	- 6,2	+3,4	50,4	128,6	4,0	0,7	133,3	50,1	60,3	+0,8	+1,2	-1,5	+1,5	235,8	-23,3	-3,3	—	-6,6	-4,4	198,2
Juin .....	113,9	80,1	7,9	88,0	201,9	+53,3	- 4,8	+3,0	51,5	127,5	4,2	1,8	133,5	50,9	61,0	+0,9	+1,0	-1,9	+2,7	238,6	-21,9	-3,3	—	-7,1	-4,4	201,9
Septembre ...	114,4	73,3	6,7	80,0	194,4	+51,4	- 4,7	+2,6	49,3	124,3	4,2	1,2	129,7	50,9	60,0	+0,8	+1,3	-2,0	+2,5	232,5	-22,1	-3,9	—	-7,6	-4,5	194,4
Déc. anc. sér.	115,5	76,1	6,4	82,5	198,0	+57,0	- 3,9	+2,8	55,9	123,0	4,3	0,5	127,8	52,3	61,5	+0,8	+1,3	-2,3	+1,4	237,2	-23,4	-3,2	-0,2	-7,5	-4,9	198,0
Déc. nouv. s. 1	115,5	76,1	6,4	82,5	198,0	+57,0	- 3,9	+3,0	56,1	122,8	1,8	0,5	125,1	52,3	61,5	+0,8	+2,3	-0,8	+1,4	237,2	-23,4	-3,2	-0,2	-7,5	-4,9	198,0
1958 Mars .....	114,5	76,1	6,4	82,5	197,0	+60,5	- 2,4	+2,1	60,2	122,5	2,0	0,4	124,9	48,8	60,2	+1,0	+2,8	-0,6	+1,4	238,5	-25,4	-3,0	-0,4	-7,4	-5,3	197,0
Juin .....	118,1	80,4	7,6	88,0	206,1	+67,5	- 3,8	+2,5	66,2	125,1	2,2	1,9	129,2	45,7	58,3	+1,1	+3,0	-0,1	+2,6	247,7	-25,0	-2,5	-0,5	-7,8	-5,8	206,1
Septembre ...	118,0	75,9	8,1	84,0	202,0	+70,8	- 4,1	+3,4	70,1	121,0	1,7	3,1	125,8	43,5	55,8	+1,0	+3,6	+0,2	+2,5	246,8	-26,9	-2,6	-0,5	-8,5	-6,3	202,0
Décembre .....	120,3	82,0	7,2	89,2	209,5	+74,1	- 5,4	+3,4	72,1	128,1	2,1	2,7	132,9	43,9	56,3	+1,1	+4,1	+0,1	+0,8	255,0	-27,4	-2,6	-0,6	-8,3	-6,6	209,5
1959 Mars .....	119,0	83,1	7,6	90,7	209,7	+70,2	- 2,9	+2,9	70,2	129,6	3,4	3,9	136,9	45,2	55,9	+0,8	+4,1	-0,3	+1,4	258,3	-30,1	-3,2	-0,7	-7,8	-6,8	209,7

\* Y compris les comptes d'organismes paraétatiques administratifs.

1 A partir de décembre 1957, l'adoption d'une ventilation plus détaillée des créances des organismes monétaires sur les organismes publics autres que l'Etat a entraîné une modification des rubriques suivantes : « avoirs extérieurs nets : autres avoirs et engagements nets » (colonne 8), « Créances sur d'autres emprunteurs publics » (colonne 11), « Créances et engagements sur et envers des organismes financiers non monétaires » (colonne 17) et « solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux » (colonne 18).

p Chiffres provisoires.

**ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE**

(milliards de francs)

**85<sup>4</sup>**

Périodes	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires				Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (6) = (1) + (5)
		Dépôts à terme et comptes spéciaux des exporta- teurs vers l'U.E.P. (2)	Dépôts en devises de nationaux (3)	Avoirs du Trésor (4)	Total (5)	
1953 1 <sup>er</sup> trimestre . . .	- 1,2	+ 1,3	+ 0,1	- 1,1	+ 0,3	- 0,9
2 <sup>e</sup> trimestre . . .	+ 2,5	- 0,6	- 0,1	+ 0,2	- 0,5	+ 2,0
3 <sup>e</sup> trimestre . . .	+ 2,4	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,8	+ 2,1	+ 4,5
4 <sup>e</sup> trimestre . . .	+ 2,1	+ 0,7	- 0,8	- 1,1	- 1,2	+ 0,9
Total ...	+ 5,8	+ 2,0	- 0,1	- 1,2	+ 0,7	+ 6,5
1954 1 <sup>er</sup> trimestre . . .	- 3,3	+ 0,5	- 0,1	- 0,1	+ 0,3	- 3,0
2 <sup>e</sup> trimestre . . .	+ 5,3	- 1,4	+ 0,1	—	- 1,3	+ 4,0
3 <sup>e</sup> trimestre . . .	- 2,0	+ 0,5	- 0,2	—	+ 0,3	- 1,7
4 <sup>e</sup> trimestre . . .	+ 3,3	+ 1,1	+ 0,7	—	+ 1,8	+ 5,1
Total ...	+ 3,3	+ 0,7	+ 0,5	- 0,1	+ 1,1	+ 4,4
1955 1 <sup>er</sup> trimestre . . .	+ 1,1	+ 1,0	- 0,3	—	+ 0,7	+ 1,8
2 <sup>e</sup> trimestre . . .	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,1	—	+ 0,2	+ 3,1
3 <sup>e</sup> trimestre . . .	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	—	—	- 0,2
4 <sup>e</sup> trimestre . . .	+ 5,1	+ 1,2	+ 0,4	—	+ 1,6	+ 6,7
Total ...	+ 8,9	+ 2,1	+ 0,4	—	+ 2,5	+ 11,4
1956 1 <sup>er</sup> trimestre . . .	- 1,5	+ 1,1	—	—	+ 1,1	- 0,4
2 <sup>e</sup> trimestre . . .	+ 4,1	—	+ 0,4	—	+ 0,4	+ 4,5
3 <sup>e</sup> trimestre . . .	+ 0,3	- 0,9	- 0,2	—	- 1,1	- 0,3
4 <sup>e</sup> trimestre . . .	+ 2,4	- 1,2	+ 0,5	—	- 0,7	+ 1,7
Total ...	+ 5,8	- 1,0	+ 0,7	—	- 0,3	+ 5,5
1957 1 <sup>er</sup> trimestre . . .	- 0,2	+ 1,0	+ 0,1	—	+ 1,1	+ 0,9
2 <sup>e</sup> trimestre . . .	+ 3,7	- 1,4	—	—	- 1,4	+ 2,3
3 <sup>e</sup> trimestre . . .	- 7,5	+ 0,2	+ 0,6	—	+ 0,8	- 6,7
4 <sup>e</sup> trimestre . . .	+ 3,7	+ 1,3	- 0,7	+ 0,2	+ 0,8	+ 4,5
Total ...	- 0,3	+ 1,1	—	+ 0,2	+ 1,3	+ 1,0
1958 1 <sup>er</sup> trimestre . . .	- 1,0	+ 2,0	- 0,2	+ 0,1	+ 1,9	+ 0,9
2 <sup>e</sup> trimestre . . .	+ 9,1	- 0,5	- 0,4	+ 0,1	- 0,8	+ 8,3
3 <sup>e</sup> trimestre . . .	- 4,1	+ 2,0	—	+ 0,1	+ 2,1	- 2,0
4 <sup>e</sup> trimestre . . .	+ 7,5	+ 0,5	—	+ 0,1	+ 0,6	+ 8,1
Total ...	+ 11,5	+ 4,0	- 0,6	+ 0,4	+ 3,8	+ 15,3
1959 1 <sup>er</sup> trimestre p	+ 0,2	+ 2,7	+ 0,6	+ 0,1	+ 3,4	+ 3,6

Opérations avec l'étranger (à l'exclu- sion des opérations en capital des pouvoirs publics et des donations officielles) (7)	Financement monétaire des pouvoirs publics * (8) (9)		Monéti- sation de la dette de l'Etat et autres fonds publics (10)	Crédits d'es- compte d'avances et d'accep- tation aux entre- prises et particu- liers nat. financés par les organismes monétaires (11)	Différence entre fonds propres et immo- bilisations + partici- pations des orga- nismes monétaires (12)	Emprunts obliga- taires des banques de dépôts (13)	Opérations autres qu'à court terme du Fonds Monétaire et de la Caisse Nationale de Crédit profes- sionnel (soldes) (14)	Divers (15) (16)		Comptes pour balance (17)	Total (18) = de (7) à (17)
	Etat	Autres						Créances et enga- gements sur et envers des orga- nismes financiers non monétaires (15)	Créances et enga- gements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux (soldes) (16)		
- 0,3	+ 0,7	+ 0,4	- 0,2	- 0,5	—	- 0,1	+ 0,1	+ 0,3	- 1,4	+ 0,1	- 0,9
- 0,8	- 0,9	- 0,1	+ 1,3	+ 0,2	—	- 0,1	+ 0,1	+ 0,2	+ 1,6	+ 0,5	+ 2,0
- 1,2	+ 6,5	- 0,4	—	+ 0,2	- 0,2	- 0,3	- 0,1	—	- 0,6	+ 0,6	+ 4,5
+ 1,3	- 0,9	+ 0,2	—	+ 2,3	+ 0,1	- 0,4	- 0,1	- 0,4	+ 0,1	- 1,3	+ 0,9
- 1,0	+ 5,4	+ 0,1	+ 1,1	+ 2,2	- 0,1	- 0,9	—	+ 0,1	- 0,3	- 0,1	+ 6,5
- 1,0	- 3,8	+ 0,1	+ 1,0	- 1,3	- 0,1	- 0,3	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,7	- 3,0
- 2,8	+ 5,4	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,8	- 0,1	- 0,3	+ 0,2	+ 0,8	- 0,4	+ 0,1	+ 4,0
- 1,5	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,6	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,6	- 0,8	- 1,7
+ 0,6	- 1,3	+ 0,6	+ 1,7	+ 2,9	- 0,3	- 0,2	—	+ 0,2	+ 1,2	- 0,3	+ 5,1
- 4,7	+ 0,8	+ 1,0	+ 3,2	+ 3,0	- 0,7	- 1,0	+ 0,5	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,7	+ 4,4
+ 1,4	+ 2,2	- 0,6	- 0,6	- 0,4	+ 0,3	- 0,3	+ 0,1	+ 0,2	- 0,1	- 0,4	+ 1,8
+ 0,5	- 1,1	+ 0,7	+ 1,6	+ 1,7	- 0,3	- 0,2	- 0,1	+ 0,1	- 0,6	+ 0,8	+ 3,1
+ 1,7	- 0,3	+ 0,7	+ 0,6	- 1,5	- 0,1	- 0,2	+ 0,1	—	+ 0,1	- 1,3	- 0,2
+ 0,5	+ 2,3	+ 0,7	+ 0,4	+ 2,9	+ 0,1	- 0,2	—	- 0,1	+ 0,1	—	+ 6,7
+ 4,1	+ 3,1	+ 1,5	+ 2,0	+ 2,7	—	- 0,9	+ 0,1	+ 0,2	- 0,5	- 0,9	+ 11,4
+ 3,2	- 1,4	- 0,9	+ 0,2	- 1,0	- 0,2	- 0,2	+ 0,1	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,4
+ 1,9	+ 1,2	- 0,3	+ 1,3	- 1,3	- 0,4	- 0,1	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,2	+ 1,5	+ 4,5
- 1,0	- 2,1	+ 0,8	+ 0,3	+ 3,0	- 0,3	- 0,1	- 0,1	—	- 0,5	- 0,3	- 0,3
- 1,3	- 1,3	+ 0,6	+ 1,0	+ 3,9	+ 0,2	- 0,1	—	- 0,3	+ 0,3	- 1,3	+ 1,7
+ 2,8	- 3,6	+ 0,2	+ 2,8	+ 4,6	- 0,7	- 0,5	+ 0,1	- 0,1	+ 0,2	- 0,3	+ 5,5
- 1,2	+ 3,4	- 2,0	- 1,3	+ 1,1	—	- 0,1	+ 0,1	—	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,9
- 0,1	- 0,4	+ 0,1	+ 1,6	+ 0,8	- 0,5	—	+ 0,1	- 0,2	- 0,3	+ 1,2	+ 2,3
- 2,5	- 3,0	—	- 0,3	—	- 0,4	- 0,1	- 0,1	+ 0,2	- 0,2	- 0,3	- 6,7
+ 5,2	- 0,3	+ 0,1	- 0,5	+ 1,5	+ 0,1	- 0,4	- 0,2	+ 0,1	- 0,3	- 0,8	+ 4,5
+ 1,4	- 0,3	- 1,8	- 0,5	+ 3,4	- 0,8	- 0,6	- 0,1	+ 0,1	- 0,7	+ 0,9	+ 1,0
+ 3,9	- 0,2	+ 0,2	+ 0,2	- 3,6	—	- 0,4	+ 0,3	+ 0,5	+ 0,2	- 0,2	+ 0,9
+ 5,6	+ 3,0	- 0,1	+ 1,8	- 3,0	- 0,4	- 0,5	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,4	+ 1,3	+ 8,3
+ 2,8	- 4,1	- 0,6	+ 2,3	- 2,2	- 0,6	- 0,5	- 0,1	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,2	- 2,0
+ 2,6	+ 7,0	+ 0,4	- 0,2	+ 0,4	+ 0,2	- 0,3	+ 0,1	+ 0,5	- 0,3	- 2,3	+ 8,1
+ 14,9	+ 5,7	- 0,1	+ 4,1	- 8,4	- 0,8	- 1,7	+ 0,4	+ 1,7	+ 0,5	- 1,0	+ 15,3
- 2,0	+ 1,5	+ 0,2	+ 2,8	+ 1,4	—	- 0,2	- 0,3	—	- 0,4	+ 0,6	+ 3,6

\* Mouvement des crédits directs aux pouvoirs publics + solde de leurs opérations en capital avec l'étranger. (Pouvoirs publics : Etat et pouvoirs subordonnés).  
p Chiffres provisoires.

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

BANQUE DE FRANCE  
(milliards de francs français)

86<sup>1</sup>

Rubriques	1958 4 décembre	1959 8 janvier	1959 5 février	1959 5 mars	1959 9 avril	1959 6 mai	1959 4 juin	1959 9 juillet
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	248	248	291	291	291	291	291	291
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes <sup>1</sup> .....	120	120	141	141	141	141	141	141
Disponibilités à vue à l'étranger .....	14	14	17	17	17	17	127	197
Monnaies divisionnaires .....	10	8	9	10	11	11	11	11
Comptes courants postaux .....	48	57	51	52	52	53	55	49
Av. au Fonds de Stabilisat. des changes <sup>2</sup> .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts sans intérêts à l'Etat <sup>3</sup> .....	50	50	50	50	50	50	50	50
Av. provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 <sup>4</sup> .....	426	426	426	426	426	426	426	426
Avances provisoires à l'Etat <sup>5</sup> .....	175	175	175	175	175	175	175	175
Avances spéciales à l'Etat <sup>6</sup> .....	390	390	380	380	380	380	380	380
Avances à l'Etat à échéance déterminée <sup>7</sup> .....	114	98	125	100	138	122	129	141
Portefeuille d'escompte .....	1.991	2.112	1.853	1.781	1.737	1.657	1.545	1.594
<i>Effets escomptés sur la France</i> .....	562	632	551	617	599	591	561	583
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i> .....	0,2	0,3	0,3	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1
<i>Effets garant. par l'Office des céréales</i> <sup>8</sup> .....	45	51	41	39	33	26	21	15
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i> .....	1.384	1.429	1.261	1.125	1.105	1.040	963	996
Effets négociables achetés en France <sup>9</sup> .....	252	220	281	300	232	259	235	268
Avances à 30 jours sur effets publics .....	23	22	20	21	15	21	17	16
Avances sur titres .....	9	9	8	9	8	9	9	8
Avances sur or .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtel et mobilier de la Banque .....	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rentes pourvues d'affectations spéciales <sup>10</sup> .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Effets en cours de recouvrement .....	38	23	28	27	19	69	37	19
Divers .....	54	56	56	56	57	57	59	59
Total ...	3.962	4.028	3.911	3.836	3.749	3.738	3.687	3.825

**PASSIF**

Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation .....	3.401	3.417	3.331	3.334	3.365	3.399	3.348	3.468
Comptes courants créditeurs .....	423	471	464	385	278	239	219	242
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i> .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères</i> .....	349	388	382	313	198	156	138	154
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i> .....	74	83	82	72	80	83	81	88
Capital de la Banque .....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Bénéfices en addition au capital <sup>11</sup> .....	0,5	0,5	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Réserves mobilières légales <sup>10</sup> .....	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserve immobilière .....	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Divers .....	137	139	115	116	105	99	119	114
Total ...	3.962	4.028	3.911	3.836	3.749	3.738	3.687	3.825

<sup>1</sup> Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957.

<sup>2</sup> Convention du 27 juin 1949.

<sup>3</sup> Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 18 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947.

<sup>4</sup> Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.

<sup>5</sup> Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944, approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947.

<sup>6</sup> Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957, convention du 9 janvier 1958 approuvée par la loi du 29 janvier 1958.

<sup>7</sup> Convention du 6 novembre 1957 approuvée par la loi du 7 novembre 1957, convention du 9 janvier 1958 approuvée par la loi du 29 janvier 1958, convention du 26 décembre 1958 approuvée par l'ordonnance du 30 décembre 1958.

<sup>8</sup> Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941.

<sup>9</sup> Décret du 17 juin 1938.

<sup>10</sup> Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857.

<sup>11</sup> Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897.

**BANK OF ENGLAND**

(millions de £)

**86<sup>2</sup>**

Rubriques	1958 3 décembre	1959 7 janvier	1959 4 février	1959 4 mars	1959 8 avril	1959 6 mai	1959 8 juin	1959 8 juillet
-----------	--------------------	-------------------	-------------------	----------------	-----------------	---------------	----------------	-------------------

**Département d'émission**

**ACTIF**

Dette de l'Etat .....	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics .....	2.085	2.135	2.095	2.035	2.085	2.086	2.086	2.186
Autres titres .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or .....	3	3	3	3	3	2	2	2
Montant de l'émission fiduciaire .....	2.100	2.150	2.050	2.050	2.100	2.100	2.100	2.200
Monnaies d'or et lingots .....	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	2.100	2.150	2.050	2.050	2.100	2.100	2.100	2.200

**PASSIF**

Billets émis :								
En circulation .....	2.078	2.086	2.005	2.019	2.068	2.064	2.082	2.146
Au Département bancaire .....	22	64	45	31	32	36	18	54
	2.100	2.150	2.050	2.050	2.100	2.100	2.100	2.200

**Département bancaire**

**ACTIF**

Fonds publics .....	264	180	244	263	242	244	263	227
Autres titres :								
Escomptes et avances .....	10	26	12	22	21	24	12	20
Titres .....	21	21	21	23	21	21	21	21
Billets .....	22	64	46	31	32	36	19	54
Monnaies .....	1	1	1	1	1	1	1	1
	318	292	324	340	317	326	316	323

**PASSIF**

Capital .....	15	15	15	15	15	15	15	15
Réserves .....	3	4	4	4	3	3	3	4
Dépôts publics : .....	14	12	16	13	10	11	14	11
Y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes								
Autres dépôts :								
Banquiers .....	215	194	220	239	226	233	222	230
Autres comptes .....	71	67	69	69	63	64	62	63
	318	292	324	340	317	326	316	323

**FEDERAL RESERVE BANKS <sup>1</sup>**  
(millions de \$)

**86<sup>3</sup>**

Rubriques	1958 3 décembre	1959 7 janvier	1959 4 février	1959 4 mars	1959 8 avril	1959 6 mai	1959 3 juin	1959 8 juillet
<b>ACTIF</b>								
Certificats-or .....	19.099	19.008	18.958	18.968	18.940	18.755	18.692	18.485
Fonds de rachat des billets des F.R. ....	918	943	934	925	917	908	913	929
Total des réserves de certificats-or .....	20.017	19.951	19.892	19.893	19.857	19.663	19.605	19.414
Billets F.R. d'autres banques .....	297	569	627	530	411	352	296	262
Autres encaisses .....	324	371	485	464	401	379	353	343
Escompte et avances .....	329	782	408	535	775	863	731	1.032
Prêts à l'économie privée .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Acceptations achetées directement .....	35	44	37	35	30	29	26	25
Acceptations détenues en vertu d'une convention de rachat .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Fonds publics :								
Achetés directement								
Effets .....	2.119	2.003	1.598	1.288	1.492	1.827	1.903	2.254
Certificats .....	18.650	18.650	18.650	18.650	18.650	18.650	18.650	18.650
Billets .....	2.867	2.867	2.867	2.867	2.867	2.867	2.868	2.867
Obligations .....	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484
Total achetés directement ...	26.120	26.004	25.599	25.289	25.493	25.828	25.905	26.255
Détenus en vertu d'une convention de rachat .....	13	37	64	33	233	112	—	89
Total des fonds publics .....	26.133	26.041	25.663	25.322	25.726	25.940	25.905	26.344
Total des prêts et des fonds publics .....	26.497	26.867	26.108	25.892	26.531	26.832	26.662	27.401
Avoirs sur banques étrangères .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyens de trésorerie non encaissés .....	5.248	5.162	4.945	5.244	4.701	4.997	5.008	5.077
Immeubles .....	94	94	94	95	95	95	96	96
Autres avoirs .....	123	160	142	121	177	228	155	200
Total actif ...	52.600	53.174	52.293	52.239	52.173	52.546	52.175	52.793

**EXIGIBLE**

Billets de la Federal Reserve .....	27.610	27.668	27.120	27.016	27.000	27.016	27.192	27.630
Dépôts :								
Banques affiliées — compte de réserve	18.323	18.915	18.662	18.153	18.722	18.639	18.099	18.358
Trésor américain — compte général ...	469	567	422	659	397	542	474	461
Étrangers .....	233	276	287	290	288	263	354	262
Autres .....	344	333	352	346	344	391	391	351
Total dépôts .....	19.369	20.091	19.723	19.448	19.751	19.835	19.318	19.432
Moyens de trésor. avec disponib. différée	4.214	4.040	4.030	4.348	3.971	4.234	4.197	4.253
Autres engagements et dividendes courus	34	21	23	25	29	35	38	33
Total exigible ...	51.227	51.820	50.896	50.837	50.751	51.120	50.745	51.348

**COMPTES DE CAPITAL**

Capital libéré .....	359	366	371	373	375	378	378	381
Surplus (section 7) .....	809	869	868	869	868	868	869	868
Surplus (section 13b) .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres comptes de capital .....	205	119	158	160	179	180	183	196
Total passif ...	52.600	53.174	52.293	52.239	52.173	52.546	52.175	52.793
Engagements éventuels sur acceptations achetées p <sup>r</sup> correspondants étrangers ...	74	67	57	62	60	58	80	75
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	1	1	1	—	—	—	—	—
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.	42,6 %	41,8 %	42,5 %	42,8 %	42,5 %	42,0 %	42,2 %	41,3 %

<sup>1</sup> Situation globale des douze banques de réserve fédérales.

**NEDERLANDSCHE BANK**  
(millions de florins)

**86<sup>4</sup>**

Rubriques	1950 5 janvier	1950 9 février	1950 9 mars	1950 6 avril	1950 4 mai	1950 8 juin	1950 6 juillet	1950 8 août
<b>ACTIF</b>								
Or .....	3.972	4.299	4.356	4.402	4.402	4.402	4.402	4.397
Créances et titres libellés en or ou en monnaies étrangères <sup>1</sup>	1.604	1.021 <sup>2</sup>	968 <sup>2</sup>	913 <sup>2</sup>	903 <sup>2</sup>	704	749	782
Moyens de paiement étrangers <sup>1</sup> .....	0,4	1	1	1	1	1	1	1
Créances en florins sur l'étranger .....	90 <sup>3</sup>	713 <sup>4</sup>	726 <sup>4</sup>	701 <sup>4</sup>	691 <sup>4</sup>	90 <sup>4</sup>	81 <sup>4</sup>	75 <sup>4</sup>
Effets, promesses et obligat. escomptés <sup>5</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 <sup>o</sup> , de la loi bancaire de 1948) .....	181	125	82	82	82	444	522	392
Avances en comptes courants (y compris les prêts) <sup>6</sup> .....	20	19	45	25	19	37	19	13
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi bancaire de 1948) .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Monnaies néerlandaises .....	25	26	25	23	22	21	21	20
Placement du capital et réserves .....	149	151	151	149	160	162	162	162
Immeubles et inventaire .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Comptes divers .....	7	7	7	16	10	7	6	7
	6.049	6.363	6.362	6.313	6.291	5.869	5.964	5.850

<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation .....	4.328	4.105	4.164	4.198	4.314	4.246	4.338	4.399
Accréditifs .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Comptes courants en florins de résidents	1.347	1.671	1.629	1.602	1.471	1.369	1.372	1.186
<i>Trésor public</i> .....	563	748	858	813	673	760	950	496
<i>Banques aux Pays-Bas</i> .....	613	743	615	631	620	487	301	572
<i>Autres résidents</i> .....	171	180	156	158	178	122	121	118
Comptes courants en florins de non-résidents	108	53	32	26	35	29	30	34
<i>Banques d'émission étrangères et organismes assimilés</i> .....	105	51	30	24	31	24	26	28
<i>Autres non-résidents</i> .....	3	2	2	2	4	5	4	6
Engagements libellés en monnaies étrang.	65	323 <sup>7</sup>	322 <sup>7</sup>	290 <sup>7</sup>	265 <sup>7</sup>	15	12	14
Capital .....	20	20	20	20	20	20	20	20
Réserves .....	131	131	131	131	142	142	142	142
Comptes divers .....	50	60	64	46	44	48	50	55
	6.049	6.363	6.362	6.313	6.291	5.869	5.964	5.850

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions des articles 1 (e) et 8 (b) de l'arrêté royal du 27 juin 1956 (Stb. 357) le montant convertible de ces deux postes réunis s'élève à .....

<sup>2</sup> Dont, par suite de la liquidation de l'U.E.P. ....

<sup>3</sup> Dont des créances consolidées .....

<sup>4</sup> Dont, par suite de la liquidation de l'U.E.P. et d'accords bilatéraux .....

<sup>5</sup> Dont certificats du Trésor (escomptés directement par la Banque) .....

<sup>6</sup> Dont à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1933 — *Staatsblad*, n<sup>o</sup> 99) .....

<sup>7</sup> Dont, par suite de la liquidation de l'U.E.P. ....

N. B. — Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat .....

— Soldes en florins de banques d'émission étrangères et d'organismes assimilés et placés en bons du Trésor néerlandais .

**SVERIGES RIKSBANK**  
(millions de kr.)

**86<sup>5</sup>**

Rubriques	1958 29 novembre	1958 31 décembre	1959 31 janvier	1959 28 février	1959 31 mars	1959 30 avril	1959 30 mai	1959 30 juin
Monnaies et lingots d'or .....	449	449	449	450	451	451	451	452
Surplus de valeurs d'or .....	604	605	605	606	607	607	607	609
Fonds publics étrangers * .....	931	962	1.017	1.053	1.097	1.151	1.161	1.179
Effets sur l'étranger * .....	117	96	90	86	66	66	66	61
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers * .....	333	334	302	268	256	246	239	267
Autres avoirs sur l'étranger .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Effets et obligations du Trésor suédois *	3.869	4.545	4.133	3.897	3.897	4.047	3.809	3.849
Effets payables en Suède * .....	4	3	3	3	3	3	3	3
Prêts nantis * .....	127	91	43	154	184	74	152	173
Avances en comptes courants * .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts sur ventes à tempérament .....	54	54	55	55	56	56	55	55
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique .....	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or) .....	33	27	33	34	33	33	33	33
Chèques et effets bancaires .....	4	10	3	3	32	11	4	11
Autres valeurs actives intérieures .....	40	87	69	64	43	48	33	30
Quota de la Suède au F.M.I. ....	517	517	517	517	517	517	517	517
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D. ....	103	103	103	103	103	103	103	103
Total ...	7.193	7.891	7.430	7.301	7.353	7.421	7.241	7.350

**PASSIF**

Billets en circulation <sup>1</sup> .....	5.644	6.059	5.728	5.636	5.603	5.699	5.527	5.664
Effets bancaires .....	1	4	2	1	6	1	4	2
Dépôts en comptes courants : .....	103	322	228	200	218	204	188	144
<i>Institutions officielles</i> .....	55	158	166	150	177	139	135	104
<i>Banques commerciales</i> .....	47	163	61	48	40	63	52	38
<i>Autres déposants</i> .....	1	1	1	2	1	2	1	2
Dépôts .....	309	361	342	340	383	411	395	380
Comptes d'ajustements de change .....	405	405	405	405	406	535	535	535
Autres engagements .....	172	183	40	37	55	37	57	89
Capital .....	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve .....	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions .....	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfices reportés .....	—	—	—	—	—	—	1	1
Bénéfice pour 1958 .....	—	—	145	145	145	—	—	—
Fonds Monétaire International .....	388	388	388	388	388	388	388	388
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement .....	29	27	10	7	7	4	4	5
Total ...	7.193	7.891	7.430	7.301	7.353	7.421	7.241	7.350

N. B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marqués d'un astérisque.

<sup>1</sup> Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée est de 6.600 millions de Kr. en vertu de la loi n° 202 du 2 mai 1958.

Rubriques	1958 31 octobre	1958 30 novembre	1958 31 décembre	1959 31 janvier	1959 28 février	1959 31 mars	1959 30 avril	1959 31 mai
<b>ACTIF</b>								
Encaisse en or .....	5	5	5	5	5	5	5	5
Or à l'étranger dû par l'Etat .....	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse <sup>1</sup> .....	10	10	10	9	10	9	10	11
Portefeuille d'escompte .....	399	389	386	383	382	378	374	372
Effets reçus à l'encaissement .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants .....	67	69	34	50	84	59	69	59
Disponibilités en devises à l'étranger ...	63	63	62	63	62	63	62	62
Titres émis ou garantis par l'Etat .....	52	52	56	53	54	54	55	50
Immeubles .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers .....	1.560	1.600	1.654	1.683	1.710	1.763	1.794	1.869
Créances diverses .....	3	3	3	3	3	3	3	3
Avances provisoires à l'Etat .....	77	77	77	77	77	77	77	77
Avances extraordinaires à l'Etat .....	343	343	343	343	343	343	343	343
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte .....	145	145	145	145	145	145	145	145
Compte courant du Trésor <sup>2</sup> .....	—	32	137	107	—	—	—	—
Placements en titres pour le compte du Trésor .....	315	315	325	315	290	290	273	253
Services divers pour le compte de l'Etat	20	17	18	14	18	16	14	6
Dépenses diverses .....	27	29	38	1	3	5	6	7
Total de l'actif ...	3.088	3.151	3.295	3.253	3.188	3.212	3.232	3.264
<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation <sup>2</sup> .....	1.826	1.853	2.061	1.903	1.880	1.947	1.883	1.916
Chèques et autres dettes à vue <sup>3</sup> .....	15	14	27	10	14	15	13	12
Comptes courants à vue .....	92	92	167	102	90	104	99	91
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques .....	892	947	774	997	920	894	919	988
Créditeurs divers .....	197	199	211	220	215	217	207	151
Compte courant du Trésor .....	21	—	—	—	47	10	86	80
Comptes courants des Accords de coopération économique .....	14	14	14	16	16	17	16	14
Capital .....	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire .....	2	2	2	2	2	2	2	2
Fonds de réserve extraordinaire .....	1	1	1	1	1	1	1	2
Bénéfices de l'exercice en cours .....	28	29	38	2	3	5	6	8
Total du passif et du patrimoine ...	3.088	3.151	3.295	3.253	3.188	3.212	3.232	3.264
Déposants de titres et valeurs (compte d'ordre) .....	5.043	4.138	4.413	4.046	3.945	4.096	3.939	3.828
Circulation du Trésor (net) .....	47	48	50	50	51	52	53	
Circulation bancaire et du Trésor (net) .	1.872	1.899	2.109	1.951	1.929	1.998	1.934	
Moyens de paiement .....	5.366	5.444	5.802	5.611	5.581	5.728	5.721	
Escomptes effectués .....	35	103	188	67	36	116	168	66
Avances effectuées .....	481	364	582	413	445	408	480	424
Opérations au comptant liquidées par les Chambres de compensation .....	7.344	5.895	7.931	7.345	7.093	6.625	7.837	6.110
<sup>1</sup> Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor .....	9	9	8	8	8	8	8	8
<sup>2</sup> Comprend les billets auprès du Trésor .....	1	1	1	2	1	1	1	
<sup>3</sup> Comprend valeurs et assignations .....	11	10	17	9	10	13	11	9

Rubriques	1958 6 décembre	1959 7 janvier	1959 7 février	1959 7 mars	1959 7 avril	1959 6 mai	1959 6 juin	1959 7 juillet
<b>ACTIF</b>								
Or .....	11.012	10.963	11.126	11.126	11.126	11.109	11.150	11.233
Avoirs auprès des banques étrangères et placements à court terme à l'étranger .	9.298	8.860	8.531	8.208	6.645	6.065	6.598	6.368
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger .....	146	147	133	127	122	123	118	115
Crédits aux institutions internationales et crédits de consolidation aux banques centrales étrangères .....	5.964	6.090	5.795	5.793	5.722	5.527	5.504	5.399
dont : a) U.E.P. ....	4.445	4.590	4.180	4.176	4.111	3.919	3.909	3.811
b) B.I.R.D. ....	1.237	1.234	1.372	1.372	1.372	1.372	1.372	1.372
Monnaies divisionnaires allemandes .....	79	111	131	125	114	106	104	110
Avoirs en comptes chèques postaux .....	94	161	85	81	122	136	96	127
Effets sur l'intérieur .....	869	591	740	1.060	606	739	994	850
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt .....	—	—	28	4	—	13	30	151
Créances sur titres .....	28	18	16	20	20	22	19	24
Crédits de caisse .....	17	7	22	16	51	213	721	1.075
Titres .....	261	269	241	235	235	230	239	240
Créances de péréquation et titre d'obligation sans intérêt .....	2.959	3.870	3.814	4.232	3.734	3.240	3.521	3.941
Crédit à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire et à la Banque Mondiale .....	662	662	662	662	662	662	662	662
Autres valeurs actives .....	334	359	206	275	316	370	353	462
	<b>31.723</b>	<b>32.108</b>	<b>31.530</b>	<b>31.964</b>	<b>29.475</b>	<b>28.549</b>	<b>30.109</b>	<b>30.757</b>

**PASSIF**

Billets en circulation .....	17.556	16.452	16.180	16.688	16.532	17.254	17.176	17.781
Dépôts	11.298	12.782	12.756	12.637	10.281	8.927	10.555	10.338
a) institutions de crédit (y compris les Offices des Chèques et des Epargnes Postaux) .....	7.378	7.567	7.661	7.771	7.939	6.922	8.254	7.831
b) déposants officiels .....	3.736	5.006	4.909	4.668	2.120	1.811	2.101	2.296
c) autres déposants intérieurs .....	184	209	186	198	222	194	200	211
Engagements résultant de transactions avec l'étranger .....	1.317	1.152	1.030	1.079	891	814	829	869
dépôts étrangers .....	772	563	433	496	628	508	528	586
autres .....	545	589	597	583	263	306	301	283
Fonds de prévision .....	656	656	656	656	656	672	672	672
Capital social .....	290	290	290	290	290	290	290	290
Réserves .....	492	492	492	492	492	522	522	522
Autres passifs .....	114	284	126	122	333	70	65	285
	<b>31.723</b>	<b>32.108</b>	<b>31.530</b>	<b>31.964</b>	<b>29.475</b>	<b>28.549</b>	<b>30.109</b>	<b>30.757</b>

**BANQUE NATIONALE SUISSE**
*(millions de francs suisses)*
**86<sup>8</sup>**

Rubriques	1958 6 décembre	1959 7 janvier	1959 7 février	1959 7 mars	1959 7 avril	1959 6 mai	1959 6 juin	1959 7 juillet
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	8.327	8.351	8.626	8.589	8.376	8.355	8.275	8.269
Devises .....	461	542	449	435	473	448	469	519
Portefeuille effets sur la Suisse .....	57	58	53	47	47	46	45	45
<i>Effets de change</i> .....	57	58	53	47	47	46	45	45
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i> .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Avances sur nantissement .....	10	12	6	5	7	8	9	7
Titres .....	44	44	45	45	44	44	44	44
<i>pouvant servir de couverture</i> .....	—	—	1	1	—	—	—	—
<i>autres</i> .....	44	44	44	44	44	44	44	44
Correspondants :	7	4	10	9	11	11	12	14
<i>en Suisse</i> .....	7	4	5	4	6	6	7	7
<i>à l'étranger</i> .....	—	—	5	5	5	5	5	7
Autres postes de l'actif .....	36	39	27	27	29	31	30	33
Total ...	8.942	9.050	9.216	9.157	8.987	8.943	8.884	8.931

<b>PASSIF</b>								
Fonds propres .....	50	50	50	50	51	51	51	51
Billets en circulation .....	5.769	5.867	5.506	5.559	5.559	5.622	5.616	5.671
Engagements à vue .....	2.926	2.936	3.474	3.364	3.195	3.089	3.034	3.023
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i> .....	2.652	2.596	3.087	2.993	2.807	2.722	2.642	2.651
<i>Autres engagements à vue</i> .....	274	340	387	371	388	367	392	372
Autres postes du passif .....	197	197	186	184	182	181	183	186
Total ...	8.942	9.050	9.216	9.157	8.987	8.943	8.884	8.931

**TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION (\*)**
**(au 31 juillet 1959)**
*(en % depuis la date indiquée)*
**86<sup>9</sup>**

Allemagne .....	10 janvier 1959	2,75	Grande-Bretagne .....	20 novemb. 1958	4,—
Autriche .....	23 avril 1959	4,50	Grèce .....	1 mai 1956	10,—
Belgique .....	8 janvier 1959	3,25 <sup>1</sup>	Irlande .....	27 novemb. 1958	4,25
Congo belge et Ruanda-Urundi	1 <sup>er</sup> janvier 1959	3,75 <sup>2</sup>	Italie .....	7 juin 1958	3,50
Danemark .....	15 août 1958	4,50	Norvège .....	14 février 1955	3,50
Espagne .....	22 juillet 1957	5,— <sup>3</sup>	Pays-Bas .....	21 janvier 1959	2,75
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York) .....	29 mai 1959	3,50	Portugal .....	12 janvier 1944	2,50
Finlande .....	1 <sup>er</sup> mars 1959	6,—	Suède .....	3 mai 1958	4,50
France .....	23 avril 1959	4,—	Suisse .....	26 février 1959	2,—
			Turquie .....	6 juin 1956	6,—

(\*) Canada : depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1956, taux d'escompte fixé le jeudi de chaque semaine.

<sup>1</sup> Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

<sup>2</sup> Taux de traites acceptées domiciliées en banque. Depuis le 3 août 1959 : 4,50 %.

<sup>3</sup> Depuis le 7 août 1959 : 0,25 %.

**III. — BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX À BALE**  
**Situations en milliers de francs suisses or**  
 [unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif	30 avril 1959		31 mai 1959		30 juin 1959		Passif		30 avril 1959		31 mai 1959		30 juin 1959	
		%		%		%		%		%		%		%
<b>I. Or en lingots et monnayé</b> .....	1.632.597	40,7	1.465.220	39,7	1.488.748	40,5	<b>I. Capital :</b>							
<b>II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue</b> .....	63.181	1,6	51.303	1,4	53.727	1,5	<b>Actions libérées de 25 %</b> .....	125.000	3,1	125.000	3,4	125.000	3,4	
<b>III. Portefeuille réescomptable</b> .....	913.017		820.152		759.742		<b>II. Réserves :</b>	22.129	0,5	22.129	0,6	22.606	0,6	
1. Effets de commerce et acceptations de banque .....	23.428	0,6	20.222	0,5	20.984	0,6	1. Fonds de Réserve légale .....	8.786		8.786		9.263		
2. Bons du Trésor .....	889.589	22,2	799.930	21,7	738.258	20,1	2. Fonds de Réserve générale ...	13.343		13.343		13.343		
<b>IV. Effets divers remobilisabl. sur dem.</b>	24.361	0,6	23.246	0,6	24.851	0,7	<b>III. Dépôts (or) :</b>	1.431.432		1.439.607		1.482.247		
<b>V. Dépôts à terme et avances :</b>	457.624		391.569		437.990		1. Banques centrales :							
a) à 3 mois au maximum .....	446.744	11,2	389.842	10,6	409.473	11,1	a) de 6 à 9 mois .....	—	—	—	—	—	—	
b) de 3 à 6 mois .....	9.462	0,2	302	0,0	7.101	0,2	b) de 3 à 6 mois .....	86.905	2,2	54.760	1,5	99.949	2,7	
c) de 6 à 9 mois .....	1.418	0,0	1.425	0,0	—	—	c) à 3 mois au maximum .....	583.423	14,6	613.966	16,6	430.246	13,1	
d) de 9 à 12 mois .....	—	—	—	—	21.416	0,6	d) à vue .....	592.487	14,8	614.823	16,6	751.962	20,4	
e) à plus d'un an .....	—	—	—	—	—	—	2. Autres déposants :							
<b>VI. Autres effets et titres :</b>	844.686		874.297		845.155		a) de 6 à 9 mois .....	—	—	—	—	—	—	
1. Or :							b) de 3 à 6 mois .....	19.438	0,5	12.405	0,3	12.404	0,3	
a) à 3 mois au maximum .....	49.972	1,2	25.623	0,7	20.620	0,6	c) à 3 mois au maximum .....	27.519	0,7	31.131	0,8	31.131	0,9	
b) de 3 à 6 mois .....	77.349	1,9	56.735	1,5	15.527	0,4	d) à vue .....	121.660	3,0	112.522	3,1	106.555	2,9	
c) de 6 à 9 mois .....	13.870	0,3	13.916	0,4	3.788	0,1	<b>IV. Dépôts (monnaies) :</b>	2.238.124		1.914.349		1.853.691		
d) de 9 à 12 mois .....	—	—	—	—	27.286	0,7	1. Banques centrales :							
e) à plus d'un an .....	—	—	—	—	—	—	a) à plus d'un an .....	106.345	2,6	—	—	—	—	
2. Monnaies :							b) de 9 à 12 mois .....	1.417	0,0	107.650	2,9	106.681	2,9	
a) à 3 mois au maximum .....	390.611	9,8	449.075	12,2	454.435	12,3	c) de 6 à 9 mois .....	—	—	—	—	1.428	0,0	
b) de 3 à 6 mois .....	6.395	0,2	44.741	1,2	46.314	1,3	d) de 3 à 6 mois .....	355.181	8,9	366.995	9,9	456.799	12,4	
c) de 6 à 9 mois .....	6.993	0,2	97.131	2,6	104.370	2,8	e) à 3 mois au maximum .....	1.205.246	30,1	907.085	24,6	777.075	21,1	
d) de 9 à 12 mois .....	102.307	2,6	157.552	4,3	155.985	4,2	f) à vue .....	106.595	2,7	67.681	1,8	35.452	1,0	
e) à plus d'un an .....	197.189	4,9	29.524	0,8	16.830	0,5	2. Autres déposants :							
<b>VII. Actifs divers</b> .....	3.452	0,1	1.000	0,0	1.245	0,0	a) de 9 à 12 mois .....	—	—	—	—	215	0,0	
<b>VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne</b>	68.291	1,7	68.291	1,8	68.291	1,8	b) de 6 à 9 mois .....	—	—	—	—	—	—	
<i>Total actif</i> ...	4.007.209	100,0	3.695.078	100,0	3.679.749	100,0	c) de 3 à 6 mois .....	230.198	5,7	153.754	4,2	77.126	2,1	
							d) à 3 mois au maximum .....	212.052	5,3	291.663	7,9	379.556	10,3	
							e) à vue .....	21.090	0,5	19.521	0,5	19.359	0,5	
							<b>V. Divers</b> .....	39.317	1,0	20.236	0,6	22.329	0,6	
							<b>VI. Dividende payable le 1<sup>er</sup> juillet 1959</b>	—	—	—	—	7.596	0,2	
							<b>VII. Compte de profits et pertes :</b>	7.707	0,2	17.257	0,5	9.280	0,3	
							Report d. l'exerc. soc. clos 31-3-1958	7.707		7.707		—		
							Bénéf. de l'exerc. soc. clos 31-3-1959	—		9.550		—		
							Report à nouveau .....	—		—		9.280		
							<b>VIII. Provision pour charges éventuelles</b>	143.500	3,6	156.500	4,2	156.500	4,3	
							<i>Total passif</i> ...	4.007.209	100,0	3.695.078	100,0	3.679.749	100,0	

**Exécution des accords de La Haye de 1930 :**

<b>Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)</b>					<b>Dépôts à long terme :</b>	228.909		228.909		228.909
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus) .....	221.019		221.019		1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3) .....	152.606		152.606		152.606
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181		76.181		2. Dépôt du Gouvernement allemand	76.303		76.303		76.303
<i>Total</i> ...	297.200		297.200		<b>Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)</b>	68.291		68.291		68.291
					<i>Total</i> ...	297.200		297.200		297.200

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1er avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés et afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.380,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

# TABLE DES MATIERES

## STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

### MARCHE DE L'ARGENT.

Ia. — Taux officiels d'escompte et de prêts .....	2
Ib. — Taux de l'argent au jour le jour et à très court terme .....	2
Ic. — Taux des certificats de trésorerie .....	2
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite .....	4
III. — Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme .....	8
IV. — Taux d'escompte des principales banques d'émission .....	86 <sup>a</sup>

### METAUX PRECIEUX.

Cours des métaux précieux .....	9
---------------------------------	---

### MARCHE DES CHANGES.

Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles .....	10 <sup>1</sup>
-----------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

### MARCHE DES CAPITAUX.

I. — Cours comparés de quelques fonds publics .....	14
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers .....	15 <sup>1</sup>
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles .....	15 <sup>2</sup>
IV. — Rendement de titres à revenu fixe cotés à la Bourse de Bruxelles .....	16
V. — Emissions des sociétés industrielles et commerciales : Tableau rétrospectif .....	17 <sup>1</sup>
Année 1958 : Détail des émissions .....	
Groupement par importance du capital .....	
VI. — Emprunts des pouvoirs publics .....	18
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal .....	19
VIII. — Inscriptions hypothécaires .....	20

### FINANCES PUBLIQUES.

I. — Situation de la Dette publique .....	25 <sup>1</sup>
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique .....	25 <sup>2</sup>
III. — Aperçu de l'exécution des budgets .....	25 <sup>3</sup>
IV. — Rendement des impôts .....	26

### REVENUS ET EPARGNE.

I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises : Tableau rétrospectif .....	30 <sup>2</sup>
II. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite : Dépôts sur livrets des particuliers, à la Caisse d'Epargne. ....	31
III. — Indice des rémunérations horaires brutes des ouvriers .....	32

### MOUVEMENT DES AFFAIRES.

I. — Activité des Chambres de Compensation : Mouvement du débit .....	35
II. — Mouvement des chèques postaux .....	36

### PRIX.

a) Indices des prix de gros en Belgique .....	45 <sup>1</sup>
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger .....	45 <sup>2</sup>
c) Indices des prix de détail en Belgique .....	46

### PRODUCTION.

I. — Indices de l'activité et de la production industrielle .....	50
II. — Combustibles et produits métallurgiques .....	55 <sup>1</sup> et 55 <sup>2</sup>
III. — Produits textiles .....	56 <sup>1</sup>
IV. — Produits divers .....	56 <sup>2</sup>
V. — Energie électrique .....	58
VI. — Gaz .....	59

### CONSOMMATION.

I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100 .....	65 <sup>2</sup> et 65 <sup>3</sup>
II. — Consommation de tabac .....	66
III. — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays .....	67

### TRANSPORT.

I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges : a) recettes et dépenses d'exploitation .....	70 <sup>1</sup>
b) wagons fournis à l'industrie .....	70 <sup>2</sup>
c) trafic : 1° trafic général .....	70 <sup>3</sup>
2° grosses marchandises .....	70 <sup>3</sup>
A) ensemble du trafic B) service interne belge	
II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux .....	70 <sup>4</sup>
III. — Mouvement des ports : a) Port d'Anvers .....	71 <sup>1</sup>
b) Port de Gand .....	71 <sup>2</sup>
IV. — Mouvement général de la navigation intérieure ...	72

### COMMERCE EXTERIEUR.

Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.) .....	75
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	----

### CHOMAGE.

I. — Chômage complet et partiel .....	81 <sup>1</sup>
II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province ...	81 <sup>2</sup>
III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés .....	81 <sup>3</sup>
IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions .....	81 <sup>4</sup>

### STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.

I. — Belgique et Congo belge : Situations globales des banques .....	85 <sup>1</sup>
Banque Nationale de Belgique : Situations hebdomadaires .....	85 <sup>2</sup>
Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi : Situations mensuelles .....	85 <sup>3</sup>
Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique .....	85 <sup>4</sup>
Stock monétaire intérieur .....	85 <sup>4</sup>
Bilans intégrés des organismes monétaires .....	85 <sup>4</sup>
Origines des variations du stock monétaire .....	85 <sup>4</sup>
II. — Banques d'émission étrangères. Situations : Banque de France .....	86 <sup>1</sup>
Bank of England .....	86 <sup>2</sup>
Federal Reserve Banks .....	86 <sup>3</sup>
Nederlandsche Bank .....	86 <sup>4</sup>
Sveriges Riksbank .....	86 <sup>5</sup>
Banca d'Italia .....	86 <sup>6</sup>
Deutsche Bundesbank .....	86 <sup>7</sup>
Banque Nationale Suisse .....	86 <sup>8</sup>
Taux d'escompte .....	86 <sup>9</sup>
III. — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle ...	87